



Bulletin Officiel

N° 5359 Mercredi 17 Mai 2017

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETES

EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS

BANQUE ZITOUNA 2-4

AUGMENTATION DE CAPITAL

ELECTROSTAR S.A 5-10

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRE

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE « HL 2017-2» 11-14

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2017-1» 15-17

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE LEASING 2017-1» 18-22

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

AL AMANA TAKAFUL - AGO - 23

CARTE VIE - AGO - 24

LAND'OR - AGO - 25

ASSURANCES MAGHREBIA - AGE - 26

ASSURANCES MAGHREBIA - AGO - 26

COMPTOIR NATIONAL TUNISIEN - CNT - AGO - 27

SOCIETE NEW BODY LINE SA - AGO - 28

SOCIETE NEW BODY LINE SA - AGE - 28

UNIMED - AGO - 29

UNIMED - AGE - 29

OFFICE PLAST - AGO - 30

SOCIETE MAGASIN GENERAL - AGO 31

ARAB TUNISIAN BANK - ATB - AGO - 32

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE - STB - AGO - 33

ATTIJARI BANK - AGO - 34

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE - BIAT - AGO - 35

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE - BIAT - AGE - 36

DELICE HOLDING - AGO - 37

SOCIETE ATELIER DU MEUBLE INTERIEURS - AGO - 38

SOCIETE HEXABYTE - AGO - 39

PAIEMENT DE DIVIDENDES

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING - CIL - 40

FCP HELION MONEO 40

FCP HELION ACTIONS DEFENSIF 41

FCP HELION ACTIONS PROACTIF 41

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITE DE GESTION

SICAV ENTREPRISE 42

SICAV PLUS 42

TUNISIE SICAV 43

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

AL AMANA TAKAFUL - AGO - 44-45

CARTE VIE - AGO - 46-47

ASSURANCES MAGHREBIA - AGO - 48-49

NEW BODY LINE - AGO - 50-51

COURBE DES TAUX

52

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

53-54

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

- ASSURANCES MAGHREBIA
- ASSURANCES MAGHREBIA VIE
- UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING - U.A.D.H -
- AL AMANA TAKAFUL
- CARTE VIE
- NEW BODY LINE
- CEREALIS

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

- ASSURANCES MAGHREBIA
- ATTIJARI BANK

ANNEXE IV

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

- AL AMANAH EQUITY FCP
- FCP HELION MONEO
- FCP HELION ACTIONS DEFENSIF
- FCP HELION ACTIONS PROACTIF

ANNEXE V

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

- SANIMED

AVIS DE SOCIETES

Emission de titres participatifs

EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS BANQUE ZITOUNA

Société Anonyme au Capital de 120 000 000 de dinars divisé en 120 000 000 actions de 1 Dinar chacune
Siège Social : 2 Boulevard de la Qualité de la Vie - Tunis
Registre de Commerce : B24162142009
Matricule Fiscal : 1120822H

« CHAHADET ZITOUNA 2017 » « شهادات الزيتونة 2017 » Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du 14/12/2015 l'émission de titres participatifs à hauteur de 120 MD sur une période de trois ans en une ou plusieurs fois selon le besoin, en renforcement des fonds propres de la Banque, et ce conformément aux dispositions des articles 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Le Conseil d'Administration de la Banque réuni en date du 03 avril 2017, a décidé d'émettre avant la fin du mois de juin 2017 des titres participatifs sous forme de Moudharaba « مُضارِبَة » telle que approuvée par le Comité Charaïque de la Banque en date du 29/09/2015, selon les conditions et modalités détaillées en infra, pour une enveloppe de 25 millions de dinars susceptibles d'être portée à 35 millions de dinars sans recours à l'Appel Public à l'Epargne et a donné pouvoirs au Directeur Général de la Banque d'accomplir cette émission et selon les conditions suivantes :

Durée	Taux de profit Global Prévu (*)	Avance Annuelle (*)	Complément variable (*)	Remboursement des titres
7 ans	8%	6,25%	1,75%	à la fin de la 7 ^{ème} année

(*) Par référence à la valeur nominale des titres participatifs.

I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**1. Montant :**

Le montant total de la présente émission est fixé à 25 000 000 de dinars, divisée en 250 000 titres participatifs d'une valeur nominale de 100 dinars susceptibles d'être portés à 35 000 000 de dinars divisés en 350 000 titres participatifs.

2. Période de souscription et de versement :

Les souscriptions et les versements à cette émission de titres participatifs seront reçus à partir du **15/05/2017** et clôturés au plus tard le **08/06/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis.

Au cas où la présente émission n'est pas clôturée à la date limite du **08/06/2017**, les souscriptions seront prolongées jusqu'au **30/06/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en profits au **30/06/2017**.

Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

3. Objet de l'émission :

Le produit de l'émission sera utilisé par la Banque dans le cadre de son activité générale.

- Suite -

4. But de l'émission :

L'émission de titres participatifs a pour objectif d'améliorer l'adéquation entre les maturités des ressources et des emplois.

Elle permettra également de consolider les fonds propres de la Banque et de se conformer aux ratios prudentiels énoncés par la Banque Centrale de Tunisie conformément aux dispositions de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

1. La législation sous laquelle les titres sont créés :

Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.

Ils entrent également dans le champ d'application de l'article 5 de la circulaire aux établissements de crédit sus visée.

2. Dénomination de l'émission : « CHAHADET ZITOUNA 2017 » « شهادات الزيتونة 2017 »

3. Nature des titres : Titres de créance assimilés à des fonds propres.

4. Prix de souscription et d'émission :

Les titres seront émis au pair, soit 100 dinars par titre, payables intégralement à la souscription.

5. Date de jouissance en profits :

La date de jouissance en profits pour tous les titres émis est fixée au **30/06/2017**.

La 1^{ère} date de distribution des profits est fixée au 31/12/2017 pour l'avance et au 30/06/2018 pour le complément variable.

6. Date de règlement :

Les titres seront payables en totalité à la souscription.

7. Modalités de délivrance des attestations de propriété des titres lors de la souscription:

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des titres détenus seront assurés par les Intermédiaires agréés chargés de la collecte des souscriptions.

8. Intermédiaire agréé mandaté par l'émetteur pour la tenue du registre des porteurs des titres participatifs

La tenue du registre des titres participatifs sera assurée durant toute la durée de vie des titres par Tunisie Clearing qui assurera le service financier.

9. Remboursement

Tous les titres participatifs émis **seront remboursés à la fin de la 7^{ème} année soit le 30/06/2024** à la valeur nominal.

La Banque ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

10. Durée

Pour la présente émission, le remboursement étant in fine :

- La durée totale est égale 7 ans.
- La durée de vie moyenne est égale à 7 ans

- Suite -

III. REMUNERATION ANNUELLE

La rémunération des titres participatifs est annuelle et prévue à 8% de la valeur nominale. Elle comporte une avance et un complément variable calculés comme suit :

1. Première partie de la rémunération

Une avance annuelle de 6,25% calculée sur la valeur nominale est payable le **31 Décembre de chaque année**.

2. Deuxième Partie de la rémunération

Un complément variable calculé par référence au Résultat Net Avant Impôt de la Banque (RNAI) est payable le **30 Juin de chaque année après la tenue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice écoulé**.

Le remboursement de la dernière rémunération variable sera effectué après l'arrêt des états financiers intermédiaires au 30 juin de l'année 2024.

Le RNAI de la Banque est réparti entre porteurs de titres participatifs et actionnaires en fonction de leurs parts respectives dans les Fonds Propres Nets de la Banque tels que définis par l'article 5 de la Circulaire N° 91-24 du 17 Décembre 1991; cette répartition est ajustée par des clés arrêtées par la banque entre les porteurs de ces titres en tant qu'investisseurs et les actionnaires en tant que gestionnaire. Ce qui donne un complément de rémunération variable prévu à 1,75% de la valeur nominale.

Ces clés de répartition sont révisables annuellement et elles sont communiquées aux porteurs de titres chaque début d'année, sachant que pour la 1ère année elles sont fixées à 95% pour les porteurs de titres participatifs et à 5% pour les actionnaires.

IV. CESSIION ET TRANSMISSION DES TITRES

Les titres participatifs émis sont librement cessibles. Toutefois, les souscripteurs à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante.

V. GARANTIE

La présente émission ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

VI. INFORMATION FINANCIERE

Les titulaires de titres participatifs peuvent obtenir communication des documents de la banque dans les mêmes conditions que les actionnaires de la Banque.

VII. MODE DE REPRESENTATION DES PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS

Les porteurs de titres participatifs sont réunis en Assemblée Générale Spéciale.

L'Assemblée Générale Spéciale des porteurs de titres participatifs est soumise aux dispositions des articles 354 à 363 du code des sociétés commerciales.

Toute décision ayant pour effet la modification des droits des titulaires des titres participatifs n'est définitive qu'après son approbation par l'assemblée spéciale.

VIII. JURIDICTION COMPETENTE

Tout litige sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I. A cette fin, la Banque élit domicile à son siège à Tunis.

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 Décembre 2016 pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2016.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

« ELECTROSTAR SA. »

Société Anonyme au capital de 12 250 000 dinars devisé en 2 450 000 actions de valeur nominale 5 dinar entièrement libérées.

Siège social : Boulevard de l'environnement route de Naassen 2013 Bir el Kasaa Ben Arous
Administration : Rue 8612 Impasse n°3 Local n°9 La Charguia 1 – 2035 Tunis Carthage

Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus d'émission relatif à l'augmentation du capital d'ELECTROSTAR de 12 250 000 dinars à 24 500 0000 dinars

Dans le cadre du prospectus, ELECTROSTAR a pris les engagements suivants :

- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur ;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an ;
- à ce qu'il n'y ait pas d'écarts « significatifs » entre les états financiers provisoires relatifs à l'exercice 2016 insérés au niveau du prospectus et ceux audités et certifiés
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau du rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Par ailleurs, les mandats des deux administrateurs représentant les petits porteurs (M. Anis FOURATI et M. Ahmed Adel MANAA) ont expiré et ont été renouvelés par décision du conseil d'administration du 20/02/2017. Toutefois cette décision de prolongation est non conforme aux dispositions des articles 190 et 195 du code des sociétés commerciales.

A cet effet, la société ELECTROSTAR s'engage à régulariser cette situation conformément à la législation en vigueur et notamment à l'article 190 CSC.

En outre, le rapport des commissaires aux comptes sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2015 fait ressortir plusieurs anomalies et insuffisances notamment :

- L'absence d'une charte d'audit interne ;
- Les réunions et interventions du comité d'audit ne sont pas matérialisées par des rapports, des comptes rendus ou des procès verbaux ;
- Absence des protocoles d'accord et des conventions déterminant les relations et les opérations de la société avec les autres sociétés du groupe ;
- La gestion de quelques volets demeure non informatisée (gestion des immobilisations, contrôle de gestion...) ce qui augmente le risque d'erreurs à la saisie manuelle ;
- Absence d'un planning des interventions ce qui entraîne une insuffisance des contrôles au sein de la société pouvant être à l'origine de certains dysfonctionnements de dilution de responsabilité.

Enfin, les règles d'établissement et de présentation des états financiers individuels et consolidés d'ELECTROSTAR, ne s'accrochent pas systématiquement des dispositions du système comptable des entreprises en ce qui concerne notamment :

- Le traitement comptable portant sur la réévaluation des terrains et bâtiments effectués au cours des exercices 2005 et 2010. Ce traitement a dégagé une plus value de réévaluation de 11 125 744DT constatée dans le compte « Réserve Spéciale de Réévaluation ». Or, cette pratique constitue une dérogation aux dispositions de la norme comptable n°5 relative aux immobilisations corporelles.

Il est à signaler que, compte non tenu des réévaluations susvisées, le total des capitaux propres au 31/12/2015 de la société Electrostar serait de 11 034 509DT et non de 22 160 253DT ;

- L'absence d'actualisation de la valeur des titres de participation dans certaines sociétés du groupe et l'absence de constatation des provisions nécessaires et ce, contrairement aux dispositions de la NC 07 relative aux placements. La constatation de ces provisions aurait un impact négatif sur les fonds propres de la société d'au moins 3 129 000DT, soit le total des provisions sur les sociétés « L'AFFICHE TUNISIENNE » de 600 000DT et « HMT » de 2 529 000DT ;
- L'existence parmi les liquidités et équivalents de liquidité au niveau de l'état de flux de trésorerie de rubriques ne répondant pas aux exigences de la NC 01 norme générale. Il s'agit des titres cotés en bourse et des emprunts à moins d'un an ;
- les notes aux états financiers individuels ne comportent pas toutes les notes obligatoires.

De ce fait, ELECTROSTAR s'engage à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et ce, pour l'établissement des prochains états financiers.

- Suite -

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le **15/04/2017** a décidé d'augmenter le capital de la société ELECTROSTAR d'un montant de 12 250 000 DT pour le porter ainsi de 12 250 000 DT à 24 500 000 DT et ce, par l'émission de 2 450 000 nouvelles actions au prix de 5 DT chacune, soit à la valeur nominale.

Les nouvelles actions seront souscrites selon la parité d'une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne et porteront jouissance à compter du 1er janvier 2017.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a confié au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires pour constater et réaliser l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé qu'au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible et réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital envisagée, le conseil d'administration est autorisé :

- Dans une première étape : à mettre à la disposition du public les actions nouvelles éventuellement non souscrites ;
- Dans une deuxième étape : à limiter le montant au total de l'augmentation de capital à celui des souscriptions à condition que ce montant atteigne au moins les trois-quarts ($\frac{3}{4}$) de l'augmentation décidée (soit 9 187 500 dinars, correspondant à 1 837 500 actions).

But de l'émission

La présente opération s'inscrit dans le cadre de la stratégie adoptée par « ELECTROSTAR » visant à :

- Améliorer la structure financière de la société et réduire le poids des charges financières ;
- Améliorer la qualité des produits commercialisés ;
- Renforcer le volume d'activité ;
- Développer le service après vente.

Caractéristiques de l'opération

Le capital social sera augmenté de 12 250 000 DT par souscription en numéraire et par émission de 2 450 000 actions nouvelles.

- Nombre d'actions à émettre : 2 450 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire
- Valeur nominale des actions : 5 dinars
- Forme des actions : Nominative
- Catégorie des actions : Ordinaire

Prix d'émission des actions nouvelles

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de 5 DT, soit à la valeur nominale.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées intégralement lors de la souscription.

- Suite -

Droit préférentiel de souscription

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison d'une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne. La société ELECTROSTAR ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles

Période de souscription

La souscription aux 2 450 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne et ce, du **17/05/2017** au **16/06/2017** inclus*.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront offertes au public et ce, du **20/06/2017** au **30/06/2017** inclus. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée (soit 9 187 500 dinars, correspondant à 1 837 500 actions).

Etablissements domiciliaires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société ELECTROSTAR exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 5 DT, représentant la valeur nominale de l'action.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 16/06/2017 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N° 03 135 1200321046472 ouvert auprès de la BNA, Agence Succursale conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **16/06/2017** à 15H à BNA Capitaux, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par BNA Capitaux), via l'Espace Adhérent de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Modalités et délais de livraison des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par BNA Capitaux, Intermédiaire Agréé Mandaté, et ce dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs de 2 450 000 actions composant le capital actuel et/ou cessionnaires des droits de souscription en Bourse.

Jouissance des actions nouvelles :

Les actions nouvelles souscrites (2 450 000 actions) porteront jouissance en dividende à compter du 1er janvier 2017.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES

Droits attachés aux valeurs mobilières émises

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

Régime fiscal applicable

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice

- Suite -

au 31/12/2013 à condition de mentionner lesdits fonds propres dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014 et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 Dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères. Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 5%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

Marché des titres

Depuis le 22/01/2001, les actions d'ELECTROSTAR sont négociables sur le marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotations en Bourse des actions anciennes

Les 2 450 000 actions anciennes composant le capital social actuel de la société ELECTROSTAR inscrites sur le marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **17/05/2017**, droits de souscription détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 2 450 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire et totalement libérées seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la mise en paiement des dividendes de l'exercice 2016, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **17/05/2017** au **16/06/2017** inclus**.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir lors de la présente opération sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0006650055» durant la période de souscription préférentielle soit du **17/05/2017** au **16/06/2017** inclus**.

** Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 16/06/2017 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0006650063» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par COFIB CAPITAL – Intermédiaire en Bourse.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°17-0970 en date du 28/04/2016, sera mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Société émettrice ELECTROSTAR (Boulevard de l'environnement route de Naassen 2013 Bir el Kasaa Ben Arous.), de BNACapitaux intermédiaire en bourse (Immeuble le banquier avenue tahar HADDAD 1053, les berges du lac,) et sur le site internet du CMF (www.cmf.tn).

Les états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 décembre 2016 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Emprunt Obligatoire
« HL 2017-2 »**

Décision à l'origine de l'opération

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **01/06/2016** a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant de Cent Vingt Millions de Dinars **120.000.000 DT** sur 2016 et 2017 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **03/12/2017** a approuvé l'émission de l'emprunt obligataire « **HL 2017-2** » et a fixé le montant, les modalités et les conditions comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 000 000 dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 dinars;
- Nominal de l'obligation : 100 dinars par Obligation ;
- **Forme d'Obligation** : les obligations sont nominatives ;
- **Prix d'émission** : 100 dinars par Obligation payable intégralement à la souscription ;
- **Durée et Taux d'intérêt** : Catégorie A : Durée : 5 ans ; Taux d'intérêt : **7,65%** brut l'an ou variable (**TMM+2,35%**) brut l'an au choix du souscripteur ; Catégorie B : Durée : 7 ans dont 2 ans de grâce ; Taux d'intérêt : **7,85%** brut l'an ;
- **Amortissement** : Les obligations sont amortissables annuellement par un cinquième de valeur nominale, soit **20 Dinars** par obligation. Cet amortissement commence à la 1ère année pour la catégorie A et à la 3ème année pour la catégorie B.

But de l'émission

Le produit de la présente émission est destiné à participer au financement des immobilisations à donner en leasing, au titre de l'exercice 2017, qui s'élèvent à 307 millions de dinars.

En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu pour l'exercice 2017 est de 80 millions de dinars

- Suite -

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **20/04/2017** et clôturées sans préavis et au plus tard le **10/07/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/07/2017**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/07/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **20/07/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **20/04/2017** auprès de MAC S.A. –intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

Caractéristiques des titres émis

Dénomination de l'emprunt : « HL 2017-2 »

Nature des titres : Titres de créance

Forme des obligations : nominatives.

Catégorie des titres : Ordinaire.

Législation sous laquelle les titres sont créés : Les obligations sont soumises aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 des obligations

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).

Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/07/2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **10/07/2017**.

- Suite -

Date de règlement

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Prix de remboursement

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société

Le **26/01/2016**, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme de **BB (tun)** attribuée à Hannibal Lease sur son échelle nationale qui s'établit comme suit:

- ✓ Note à long terme : **BB (tun)** ;
- ✓ Note à court terme : **B (tun)** ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Notation de l'émission

Le **13/03/2017**, l'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note **BB (tun)** à la présente émission de la société Hannibal Lease.

Mode de placement

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse.

Organisation de la représentation des obligataires

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°**96-113** du **30/12/1996** portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de **20%**. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes

- Suite -

morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars (1000 dinars).

Renseignements généraux

Intermédiaire agréé et mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligataires de l'emprunt « **HL 2016-2** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres

Il existe à fin mars 2017, neuf emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « **HL 2016-2** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge des obligations par TUNISIE CLEARING

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « **HL 2016-2** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 05 avril 2017 sous le n°17-0967, du document de référence « **HL 2016** » enregistré auprès du CMF en date du 30 Août 2016 sous le n°16-003 et de l'actualisation du document de référence « **HL 2016** » enregistré par le CMF en date du 05 Janvier 2017 sous le n° 16-003/A001. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2017.

La note d'opération et le document de référence « **HL 2016** » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki, les Berges du Lac, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2017 et les états financiers relatifs à l'exercice 2016 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet, respectivement, au plus tard le 20 Avril 2017 et le 30 Avril 2017.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de la CIL relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017 ainsi que ses indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 juillet 2017. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« CIL 2017-1 »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **19 mai 2016** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Millions de Dinars (100.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2016, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **23 Mars 2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de vingt (**20**) Millions de Dinars susceptible d'être porté à trente (**30**) Millions de Dinars selon les conditions suivantes :

- Durée : 5 ans ;
- Taux : Fixe à 7,60% brut l'an ;
- Remboursement : annuel constant.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :

Dénomination de l'emprunt : «CIL 2017-1 »

Montant : 20 000 000 dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de 7.60% brut par an. Ce taux est calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour

- Suite -

un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,60% l'an.

Durée totale :

Les obligations « CIL 2017-1 » seront émises sur une durée de **5 ans**:

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital, puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de **3 ans**.

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,732 Années**.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **27/06/2017** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **27/06/2017**, soit la date limite de clôture des souscriptions et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **27/06/2022**.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **27 juin** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **27/06/2018**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **28/04/2017** et clôturées au plus tard le **27/06/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30.000.000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **27/06/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au

- Suite -

25/07/2017, avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **28/04/2017** aux guichets de BIATCapital, Intermédiaire en Bourse, sis à l'Avenue du dinar Immeuble Youssef Towers - Les Jardins du Lac II - 1053 – Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **CIL 2017-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BIATCapital, Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrite par ce dernier.

Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière

Notation de la société :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » est notée '**BBB-(tun)**' à long terme avec perspective d'avenir **stable** et '**F3 (tun)**' à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du **24 mars 2016**.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note '**BBB-(tun)**' à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » en date du **30 Mars 2017**.

Cotation en bourse :

La Compagnie Internationale de Leasing, s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, BIATCapital de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt «CIL 2017-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

La Compagnie Internationale de Leasing s'engage dès la clôture de l'emprunt « CIL 2017-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 17-0969 en date du 13 avril 2017, du document de référence « CIL 2016 » enregistré par le CMF sous le n° 16-009 en date du 30 novembre 2016, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017, des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017 ainsi que ses indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre de l'exercice

2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 juillet 2017.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais auprès de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL », de BIATCapital - intermédiaire en bourse, Avenue du dinar Immeuble Youssef Towers - Les Jardins du Lac II - 1053 – Tunis et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2017, les états financiers relatifs à l'exercice 2016 ainsi que les indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre 2017 de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet, respectivement au plus tard le 20 avril 2017, le 30 avril 2017 et le 20 juillet 2017.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« TUNISIE LEASING 2017-1 »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING réunie le **07/06/2016** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **21/12/2016** a décidé d'émettre l'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2017-1 » d'un montant de 30 millions de dinars, susceptible d'être porté à 40 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+1,80% brut l'an au minimum et TMM+2,50% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 7% brut l'an au minimum et 8,20% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 7,55% brut l'an et/ou TMM+2,35% sur 5 ans.
- Catégorie B : 7,80% brut l'an sur 7 ans dont 2 années de grâce.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant de l'emprunt :

L'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2017-1 » est d'un montant de 30 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 40 Millions de dinars, divisé en 300 000 obligations, susceptibles d'être portés à 400 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt «TUNISIE LEASING 2017-1 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **21/03/2017** et clôturées sans préavis au plus tard le **07/06/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **07/06/2017**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

- Suite -

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **07/06/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **21/06/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **21/03/2017** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax, Gabès et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission :

TUNISIE LEASING, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING a prévu pour l'année 2017 des mises en force qui s'élèvent à 368 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 110 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 30 millions susceptibles d'être portés à 40 millions de dinars, objet de la présente note d'opération), 87 millions de dinars par des crédits bancaires et des crédits extérieurs.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

Nature, forme et délivrance des titres :

- Dénomination de l'emprunt : « TUNISIE LEASING 2017-1 »
- Nature des titres : Titres de créance.
- Forme des obligations : Les obligations seront nominatives.
- Catégorie des titres : Ordinaire.
- La législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations.
- Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE VALEURS.

Prix de souscription et d'émission : Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **07/06/2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **07/06/2017** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêts :

Les obligations «TUNISIE LEASING 2017-1» seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Suite -

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,35% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 235 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 7,55% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 7,80% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **07/06/2022** pour la catégorie A et le **07/06/2024** pour la catégorie B.

Prix de remboursement : le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **7 juin de chaque année**. Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **07/06/2018**. Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **07/06/2018** et le premier remboursement en capital aura lieu le **07/06/2020**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 7,55% l'an pour la catégorie A et de 7,80% l'an pour la catégorie B.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de janvier 2017 à titre indicatif, qui est égale à 4,248% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,598%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,35% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale: Les obligations de l'emprunt obligataire «TUNISIE LEASING 2017-1» sont émises selon deux catégories :

- une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- une catégorie B sur une durée de **7 ans** dont deux années de grâce.

- Suite -

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et **5 ans** pour la catégorie B.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,734 années** pour la catégorie A et **4,273 années** pour la catégorie B.

Garantie : Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

Mode de placement : L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en bourse.

Notation de l'emprunt: L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BBB+ (tun)** à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **03 février 2017**.

Notation de la société: En date du **24 mars 2016**, Fitch Ratings a confirmé de nouveau la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing à **BBB+ (tun)** avec perspective stable et sa note à court terme à F2 (tun).

Organisation de la représentation des obligataires : Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars

- Suite -

(5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars (1000 dinars).

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « **TUNISIE LEASING 2017-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres : Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « **TUNISIE LEASING 2017-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par TUNISIE CLEARING : TUNISIE LEASING s'engage dès la clôture de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2017-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 06/03/2017 sous le n° 17-0963, du document de référence « Tunisie Leasing 2016 » enregistré auprès du CMF en date du 9 Novembre 2016 sous le n° 16-005, des indicateurs d'activité de Tunisie Leasing relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Inté Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2017 et les états financiers relatifs à l'exercice 2016 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2017 et le 30 avril 2017.

AVIS DE SOCIETES

استدعاء للجلسة العامة العادية

الشركة التونسية للتأمين التكافلي – الأمانة تكافل

المقر الاجتماعي : 13، نهج البرجين - موندليزير - 1073 تونس-

إن السادة المساهمين في رأس مال الشركة التونسية للتأمين التكافلي "الأمانة تكافل" مدعوون لحضور الجلسة العامة العادية لسنة 2016 يوم الجمعة 19 ماي 2017 على الساعة العاشرة صباحا بمقر الشركة 13، نهج البرجين 1073 موندليزير تونس، للتداول في جدول الأعمال التالي:

1. الاستماع إلى تقرير مجلس الإدارة حول نشاط الشركة خلال سنة 2016
2. الاستماع إلى تقارير مراقبي الحسابات المتعلقة بالسنة المالية 2016
3. الاستماع إلى تقرير هيئة الرقابة الشرعية للشركة المتعلق بالسنة المالية 2016
4. المصادقة على القوائم المالية لسنة 2016
5. تخصيص النتيجة المالية لسنة 2016
6. تحديد منح الحضور المسندة بعنوان سنة 2017 لفائدة أعضاء مجلس الإدارة
7. تحديد منح الحضور المسندة بعنوان سنة 2017 لفائدة أعضاء اللجنة الدائمة للتدقيق الداخلي
8. منح البراءة لأعضاء مجلس الإدارة على تصرفهم خلال السنة المالية 2016
9. توسيع تركيبة مجلس الإدارة
10. إعادة النظر في تركيبة هيئة الرقابة الشرعية

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne Vie « CARTE VIE »

Siège social : Immeuble CARTE, Entrée B Lot BC4 – Centre Urbain Nord, 1082 Tunis

Le conseil d'administration tenu le 24/04/2017 convoque les actionnaires de la société à l'Assemblée Générale Ordinaire le 19 mai 2017 à 9 heures au siège sociale de la société ; Immeuble CARTE Lot BC4 Entrée B Centre Urbain Nord 1082, Tunis, pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport général du commissaire aux comptes et approbation des états financiers et du rapport du conseil sur la gestion de la société ayant trait à l'exercice clos au 31/12/2016.
- 2- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions réglementées.
- 3- Affectation des résultats au titre de l'exercice clos au 31/12/2016 ;
- 4- Quitus aux administrateurs ;
- 5- Fixation des jetons de présences ;
- 6- Renouvellement des mandats des administrateurs ;
- 7- Nomination de nouveaux administrateurs ;
- 8- Nomination du commissaire aux comptes ;
- 9- Pouvoirs.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

SOCIETE LAND'OR

SIEGE SOCIAL : BIR JEDID 2054 KHELIDIA

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les actionnaires de la Société à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle le vendredi 26 mai 2017 à 11 Heures à l'Hôtel CONCORDE les Berges du Lac Tunis, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport annuel de gestion de la société de l'exercice 2016 ;
- Lecture du rapport général et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes pour les comptes individuels arrêtés au 31/12/2016 ;
- Approbation des états financiers individuels arrêtés au 31/12/2016 ;
- Affectation du résultat de l'exercice 2016 et distribution de dividendes ;
- Approbation des conventions relevant de l'application de l'article 200 du Code des sociétés commerciales ;
- Renouvellement du mandant de commissaire aux comptes ;
- Fixation du montant des jetons de présence ;
- Quitus aux membres du Conseil d'Administration ;
- Lecture du rapport annuel de gestion du groupe ;
- Lecture du rapport des Commissaires aux Comptes pour les comptes consolidés arrêtés au 31/12/2016 ;
- Approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2016 ;
- Approbation des conventions relevant de l'application de l'article 475 du Code des sociétés commerciales ;
- Pouvoir pour accomplir les formalités légales.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

La Société Assurances Maghrebria

Siège social : Angle 64, rue de Palestine / 22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite
1002 Tunis Belvédère

La Société Assurances Maghrebria S.A porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire le vendredi 19 Mai 2017 à 11h30 au siège de la société, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Changement de la composition du Conseil d'Administration ;
- 2) Modification corrélative de l'article 15 des Statuts.

2017 - AS - 4770

ASSEMBLEE GENERALE

La Société Assurances Maghrebria

Siège social : Angle 64, rue de Palestine / 22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite
1002 Tunis Belvédère

La Société Assurances Maghrebria S.A porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le vendredi 19 Mai 2017 à 12h00 au siège de la société, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2016 ainsi que les Etats Financiers du même exercice ;
2. Lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2016 ;
3. Approbation du Rapport du Conseil d'Administration et des Etats Financiers de l'exercice 2016 ;
4. Quitus aux Administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2016 ;
5. Affectation des résultats de l'exercice 2016 ;
6. Jetons de présence au titre de l'exercice 2016 ;
7. Emoluments des membres du Comité Permanent d'Audit au titre de l'exercice 2016 ;
8. Nomination des Administrateurs ;
9. Nomination d'un Commissaire aux Comptes.
10. Lecture du Rapport de Gestion du Groupe sur l'exercice 2016 ;
11. Lecture du Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2016 ainsi que les Etats Financiers Consolidés de ce même exercice;
12. Approbation du Rapport de Gestion et des Etats Financiers Consolidés du Groupe relatifs à l'exercice 2016.

2017 - AS - 4766

AVIS DE SOCIETES

استدعاء للجلسة العامة العادية

المصرف القومي التونسي
المقر الإجتماعي: طريق قابس كلم 1.5 صفاقس

السيدات والسادة المساهمين في شركة المصرف القومي التونسي مدعوون لحضور الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم الجمعة 26 ماي 2017 على الساعة الرابعة بعد الزوال بفرعها بتونس نهج الطاقة الشمسية – الشرقية 1 - تونس وذلك للتداول في المسائل المدرجة في جدول الأعمال التالي:

1. تلاوة و مصادقة على تقرير مجلس الإدارة المتعلق بالسنة المالية 2016.
2. تلاوة تقارير مراقب الحسابات المتعلقة بالسنة المالية 2016.
3. المصادقة على الإتفاقات المذكورة بالتقرير الخاص لمراقب الحسابات و المتعلقة بالسنة المالية 2016.
4. تحديد منحة حضور أعضاء مجلس الإدارة.
5. المصادقة على القوائم المالية المتعلقة بالسنة المالية 2016.
6. توظيف نتائج السنة المالية 2016.
7. تجاوز عتبات المساهمة.
8. تبرئة ذمة أعضاء مجلس الإدارة لتصرف السنة المالية 2016.
9. الإعلام عن مباشرة رئيس مجلس الإدارة أو المدير العام أو أعضاء مجلس الإدارة لأي منصب إدارة في شركات أخرى.
10. تلاوة و مصادقة على تقرير تصرف المجمع المتعلق بالسنة المالية 2016.
11. تلاوة تقرير مراقب الحسابات و المتعلق بالقوائم المالية المجمع للسنة المالية 2016.
12. المصادقة على القوائم المالية المجمع و المتعلقة بالسنة المالية 2016.
13. تعيين أعضاء مجلس الإدارة.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE NEW BODY LINE SA

SIEGE SOCIAL: AVENUE ALI BALHAOUANE 5199 MAHDIA - TUNISIE

Messieurs les actionnaires de la société New Body Line sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le **Mardi 23 mai 2017 à 10h30** à l'IACE, Rue du Lac Turkana 1053 Les Berges du Lac - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2016.
2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2016 et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2016.
3. Approbation des conventions réglementées visées par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.
4. Affectation du résultat 2016.
5. Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2016.
6. Fixation du montant des jetons de présence.
7. Renouvellement du contrat de régulation du cours.
8. Pouvoir au porteur de copies ou d'extraits du Procès-Verbal pour accomplir les formalités et dépôts prescrits par la législation en vigueur.

2017 - AS - 4728

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SOCIETE NEW BODY LINE

SIEGE SOCIAL: AVENUE ALI BALHAOUANE 5199 MAHDIA TUNISIE

Messieurs les actionnaires de la société New Body Line sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu, le **Mardi 23 mai 2017** suite à la tenue de l'AGO, à l'IACE, Rue du Lac Turkana -1053- Les Berges du Lac Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Augmentation du capital de la société New Body Line par incorporation de réserves.
2. Pouvoirs.

2017 - AS - 4729

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Unité de Fabrication de Médicaments - Unimed
Siège Social : BP 38, ZI Kalaa Kébira – 4060, Sousse

Messieurs les actionnaires de la société « Unité de Fabrication de Médicaments » sont invités à assister aux travaux de l'assemblée générale Ordinaire qui se tiendra le Mardi 23/05/2017 à 10H.00 à l'hôtel « Mövenpick » sis à Sousse et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion de l'exercice 2016 et quitus aux administrateurs.
- Lecture des rapports, général et spécial du commissaire aux comptes, approbation des états financiers de l'exercice 2016 ainsi que des opérations constituant des conventions règlementées,
- Affectation des résultats.
- Distribution des dividendes.
- Pouvoirs pour formalités.

2017 - AS - 4730

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Unité de Fabrication de Médicaments - Unimed
Siège Social : BP 38, ZI Kalaa Kébira – 4060, Sousse

Messieurs les actionnaires de la société « Unité de Fabrication de Médicaments » sont invités à assister aux travaux de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le Mardi 23/05/2017 à 11H.00 à l'hôtel « Mövenpick » sis à Sousse et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Lecture du rapport du conseil d'administration relatif au projet d'augmentation de capital par incorporation des réserves.

Autorisation pour l'augmentation de capital et changement de l'article 7 des statuts.

Pouvoirs pour formalités

2017 - AS - 4731

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE OFFICE PLAST

Société Anonyme au Capital de 9.802.700 DT

Siège Social : Z.I.2 MEDJEZ EL BAB 9070 BEJA

RC : B246582006 - MF : 0947962F

**AVIS DE CONVOCATION
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

Du 23 mai 2017

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Office Plast sont invités à assister le mardi 23 Mai 2017 à 9H 30 mn à l'hôtel Sheraton- Tunis, Avenue de la ligue Arabe- Tunis Carthage à l'Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur les opérations de l'exercice 2016,
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2016,
- Approbation des états financiers et du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2016,
- Approbation des conventions prévues aux articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales
- Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2016,
- Affectation du résultat de l'exercice 2016,
- Fixation des jetons de présence pour l'année 2016
- Nomination d'un nouvel administrateur : FCPR MAX ESPOIR
- Nomination d'un nouvel administrateur représentant les petits porteurs,
- Pouvoirs pour formalités

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société Magasin Général

Siège Social : 28 Rue Kamel Ataturk – 1001 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société Magasin Général sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire de la société qui se tiendra **le vendredi 23 juin 2017 à 9 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises** sis au 2 rue du Lac Turkana, les Berges du lac 1 – Tunis, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion de l'exercice 2016.
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2016.
3. Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2016.
4. Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion du Groupe Magasin Général pour l'exercice 2016.
5. Lecture des rapports des commissaires aux comptes du Groupe Magasin Général relatifs à l'exercice 2016.
6. Approbation du rapport de gestion et des états financiers consolidés du Groupe Magasin Général relatifs à l'exercice 2016.
7. Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2016.
8. Affectation du résultat de la Société Magasin Général relatif à l'exercice 2016.
9. Ratification des opérations intergroupe effectuées en 2016 rentrant dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
10. Fixation des jetons de présence des administrateurs pour l'exercice 2016.
11. Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit pour l'exercice 2016.
12. Reconduction de l'autorisation de rachat et de revente des actions propres à la société.
13. Approbation de la vente du terrain Mhamdia.
14. Approbation d'engagement de crédits, d'octroi d'hypothèques et de consentement des cautions.
15. Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

ARAB TUNISIAN BANK

Siège Social : 9, rue Hédi Nourra, 1001 Tunis

Messieurs les actionnaires de l'ARAB TUNISIAN BANK sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi 25 mai 2017 à 11 heures à l'hôtel « The Residence » Gammarth, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1 Lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2016.
- 2 Lecture des rapports des Commissaires aux comptes relatifs l'exercice clos au 31 décembre 2016.
- 3 Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2016.
- 4 Affectation des résultats.
- 5 Ratification de la cooptation d'un administrateur
- 6 Nomination d'un nouvel administrateur
- 7 Fixation du montant des jetons de présence
- 8 Quitus aux administrateurs.
- 9 Lecture des rapports des Commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés du groupe ATB arrêtés au 31/12/2016.
- 10 Approbation des états financiers consolidés du groupe ATB arrêtés au 31/12/2016.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE

Siège Social : Rue Hédi NOUIRA - Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne de Banque sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Mardi 23 mai 2017, à 10 heures du matin, à l'Hôtel ACROPOLE – Les Berges du Lac – Tunis, et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des rapports du conseil d'administration, sur la gestion de la banque et du groupe STB, relatifs à l'exercice 2016 ;
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels de la Banque et des états financiers consolidés arrêtés au 31.12.2016 ;
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des conventions régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et des articles 43 et 62 de la loi n° 2016 – 48 du 11 juillet 2016, et des états financiers individuels et consolidés de la banque de l'exercice 2016;
4. Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2016 ;
5. Affectation des résultats ;
6. Fixation du montant des jetons de présence et de la rémunération des présidents et des membres des comités;
7. Ratification de la décision du conseil d'administration du 15 février 2017 portant cooptation et remplacement d'un administrateur représentant l'Etat Tunisien.
8. Nomination des commissaires aux comptes.

Conformément aux dispositions de l'article 40 des statuts, seuls les titulaires de 10 actions au moins libérées des versements exigibles, peuvent assister à cette assemblée ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen du pouvoir (dont l'imprimé est disponible auprès de la STB-Titres) qu'ils auront l'obligance de remettre à leur mandataire ou le retourner dûment signé, trois jours au moins avant la réunion, à la Direction des Titres, de la Bourse et de la Gestion des Actifs des Patrimoines et des Fortunes de la banque sise au siège social: rue Hédi Nouira - Tunis-

Les propriétaires de moins de 10 actions peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par l'un d'eux ou par un autre actionnaire.

Les actionnaires seront admis à cette assemblée sur présentation d'une carte nominative établie et délivrée à l'entrée de la salle de réunion.

Les documents destinés à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires à la Direction des Titres, de la Bourse et de la Gestion des Actifs des Patrimoines et des Fortunes de la banque sise au siège social : rue Hédi Nouira - Tunis-, durant le délai légal.

Cet avis tient lieu de convocation individuelle.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

Attijari bank

Siège social : Rue Hédi Karray – N° 24 – Centre Urbain Nord – 1080 - Tunis

Les actionnaires de la Banque Attijari de Tunisie – Attijari bank, sont invités à l'**Assemblée Générale Ordinaire** qui se tiendra le **Jeudi 25/05/2017** à partir de **09h00** du matin, au siège social de la banque, sis au 24 rue Hédi KARRAY – Centre Urbain Nord – 1080 – Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport de gestion consolidé du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31/12/2016 ;
2. Lecture du rapport spécial des Co-commissaires sur les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice clos le 31/12/2016 ;
3. Approbation des états financiers individuels et des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31/12/2016 et lecture des rapports des Co-commissaires aux comptes y afférents ;
4. Quitus aux administrateurs ;
5. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2016 ;
6. Approbation des montants des jetons de présence ;
7. Nomination d'un nouveau membre du conseil d'administration ;
8. Autorisation de l'émission d'emprunts obligataires;
9. Pouvoirs en vue des formalités.

Les titulaires d'au moins 10 actions libérées des versements exigibles peuvent assister à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité. Ils peuvent se faire représenter par un autre actionnaire, ou par un mandataire, au moyen d'un pouvoir dont l'imprimé est disponible à la Direction du Juridique sise à la rue Hédi Karray - N° 24 – Centre Urbain Nord – 1080 - Tunis, à retourner dûment signé trois (03) jours au moins avant la réunion à la même adresse.

Les documents afférents à la présente Assemblée Générale sont tenus à la disposition des actionnaires à l'adresse de la Direction du Juridique susmentionnée, durant l'horaire de travail et dans le délai légal.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE -BIAT-

Siège social : 70-72, avenue Habib Bourguiba BP 520- 1080 Tunis-

Messieurs les actionnaires de la Banque Internationale Arabe de Tunisie sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le mercredi 24 mai 2017 à 10h30 à l'hôtel Sheraton, Avenue de la Ligue Arabe –Tunis.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2016 ;
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2016 ;
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des conventions réglementées telles que régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et des articles 43 et 62 de la loi 2016-48, et des états financiers individuels et consolidés de la banque de l'exercice 2016 ;
4. Quitus aux Administrateurs ;
5. Affectation du résultat de l'exercice 2016 et distribution de dividendes;
6. Transfert de Réserves ;
7. Nomination et renouvellement des membres du Conseil d'Administration ;
8. Fixation du montant des jetons de présence ;
9. Autorisation d'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés ;
10. Décotation des GDR à la Bourse de Londres ;
11. Informations sur les fonctions occupées par les membres du Conseil d'administration ;
12. Pouvoirs en vue des formalités.

Les actionnaires seront admis à l'Assemblée sur justification de leur identité (carte jointe à la convocation).

Tout actionnaire qui veut se faire représenter par un mandat doit déposer ou faire parvenir au plus tard le 19 mai 2017, son pouvoir au siège social de la Banque Internationale Arabe de Tunisie.

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont mis, dans les délais réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la Banque (Direction de la Planification).

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE -BIAT-

Siège social : 70-72, avenue Habib Bourguiba BP 520- 1080 Tunis-

Messieurs les actionnaires de la Banque Internationale Arabe de Tunisie sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le mercredi 24 mai 2017 à 10h à l'hôtel Sheraton, Avenue de la Ligue Arabe –Tunis.

ORDRE DU JOUR

1. Mise en conformité de l'article 25 des statuts avec les nouvelles dispositions législatives ;
2. Amendement de l'article 48 des statuts :
 - a) Mise en conformité avec les dispositions législatives en vigueur ;
 - b) Modification de la somme à attribuer au fonds social ou à l'association amicale du personnel de la banque ;
3. Pouvoirs en vue des formalités.

Les actionnaires seront admis à l'Assemblée sur justification de leur identité (carte jointe à la convocation).

Tout actionnaire qui veut se faire représenter par un mandat doit déposer ou faire parvenir au plus tard le 19 mai 2017, son pouvoir au siège social de la Banque Internationale Arabe de Tunisie.

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont mis, dans les délais réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la Banque (Direction de la Planification).

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DELICE HOLDING SA

Siège social : Immeuble le Drôme, rue Lac Léman, les Berges du Lac -1053 – Tunis

Le Conseil d'Administration de la société DELICE HOLDING – SA- « DH » informe tous les actionnaires que l'Assemblée Générale Ordinaire de la société se tiendra le Jeudi 25 Mai 2017 à 15h00 à l'Institut arabe des chefs d'entreprise (IACE), Bvd. principal Rue du Lac Turkana 1053 Les Berges du Lac, Tunis, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation des rapports d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2016 ;
2. Lecture des rapports des Commissaires aux comptes, approbation des états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2016, affectation du résultat et distribution des dividendes ;
3. Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales et approbation desdites conventions ;
4. Lecture des rapports des Commissaires aux comptes et approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2016 ;
5. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration et du comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2016;
6. Quitus aux Administrateurs ;
7. Information de l'Assemblée Générale conformément aux articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales.
8. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs

Siege Social : Zone industrielle-Sidi Daoud - La Marsa- Tunis –Tunisie

Les actionnaires de la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le jeudi 25 Mai 2017 à 15H:00 au siège de l'UTICA Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la société et des états financiers individuels pour l'exercice clos le 31 Décembre 2016 ;
- 2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe et des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 Décembre 2016 ;
- 3- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission ;
- 4- Approbation des rapports du conseil d'administration et des états financiers individuels et consolidés pour l'exercice clos le 31/12/2016 ;
- 5- Approbation des opérations et des conventions réglementées visées par les dispositions des articles 200 et suivant et 475 du code des sociétés commerciales
- 6- Quitus aux administrateurs pour la gestion 2016 ;
- 7- Affectation des résultats de l'exercice 2016 ;
- 8- Nomination et/ou renouvellement du mandat d'administrateur ;
- 9- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes
- 10- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement de formalités.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société HexaByte

Siège social : Appartement 3 - immeuble CTAMA – Avenue Habib Bourguiba – 9000 – Béja

Messieurs les actionnaires de la société Hexabyte sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 06 juin 2017 à 10 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE) – Angle avenue principale, rue du lac Turkana -1053 – les berges du lac - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration pour l'exercice 2016
- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2016
- Approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2016
- Affectation du résultat net de l'exercice 2016 et distribution des dividendes
- Allocation aux membres du Conseil d'Administration une rémunération fixe au titre de jetons de présence
- Quitus aux administrateurs,

Pouvoir

AVIS DE SOCIETES

Paiements de dividendes

Compagnie Internationale de Leasing

Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès -1001Tunis-

La Compagnie Internationale de Leasing informe ses honorables actionnaires que, L'Assemblée Générale Ordinaire lors de sa réunion du 16 Mai 2017 a décidé la distribution d'un dividende à raison de 0,850 DT par action, dont 0,740 DT distribuables en franchise de retenues à la source et 0,110 DT soumis à la retenue à la source.

L'Assemblée générale Ordinaire décide la mise en paiement des dividendes le 25/05/2017

2017 - AS - 4771

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP HELION MONEO

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières
Agrément du CMF n°34-2010 du 22 septembre 2010

Adresse : 17 rue du Libéria – 1002 Tunis

HELION CAPITAL, gestionnaire de **FCP HELION MONEO**, informe les porteurs de parts du fonds de la distribution d'un dividende unitaire brut de **4,098 dinars** au titre de l'exercice 2016.

La mise en paiement du dividende se fera à compter du **vendredi 19 mai 2017**.

Les porteurs de parts ont la possibilité de réinvestir le montant du dividende en parts de **FCP HELION MONEO**.

2017 - AS - 4772

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP HELION ACTIONS DEFENSIF

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières

Agrément du CMF n°40-2010 du 3 novembre 2010

Adresse : 17 rue du Libéria – 1002 Tunis

HELION CAPITAL, gestionnaire de **FCP HELION ACTIONS DEFENSIF**, informe les porteurs de parts du fonds de la distribution d'un dividende unitaire brut de **1,329 dinar** au titre de l'exercice 2016.

La mise en paiement du dividende se fera à compter du **vendredi 19 mai 2017**.

Les porteurs de parts ont la possibilité de réinvestir le montant du dividende en parts de **FCP HELION ACTIONS DEFENSIF**.

2017 - AS - 4771

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP HELION ACTIONS PROACTIF

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières

Agrément du CMF n°41-2010 du 3 novembre 2010

Adresse : 17 rue du Libéria – 1002 Tunis

HELION CAPITAL, gestionnaire de **FCP HELION ACTIONS PROACTIF**, informe les porteurs de parts du fonds de la distribution d'un dividende unitaire brut de **0,174 dinar** au titre de l'exercice 2016.

La mise en paiement du dividende se fera à compter du **vendredi 19 mai 2017**.

Les porteurs de parts ont la possibilité de réinvestir le montant du dividende en parts de **FCP HELION ACTIONS PROACTIF**.

2017 - AS - 4772

AVIS DE SOCIETES

Modification de la composition du comité de gestion

SICAV ENTREPRISE

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du CMF n°04-2005 du 16 février 2005
Siège social: 17, Rue de Jérusalem-1002 Tunis

SICAV ENTREPRISE, informe ses actionnaires et le public que Monsieur Fadhel ABDELKEFI ne fait plus partie du comité de gestion de la SICAV.

Par conséquent, le comité de gestion est composé de :

- M. Walid SAIBI : Président
- Mme Rym GARGOURI : Rapporteur
- M. Sabeur ELLOUMI : Gestionnaire
- Mme Meriem BARGAOUI : Membre

2017 - AS - 4773

AVIS DE SOCIETES

Modification de la composition du comité de gestion

SICAV PLUS

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 2 avril 1993
Siège social: 17, Rue de Jérusalem-1002 Tunis

SICAV PLUS, informe ses actionnaires et le public que Monsieur Fadhel ABDELKEFI ne fait plus partie du comité de gestion de la SICAV.

Par conséquent, le comité de gestion est composé de :

- M. Walid SAIBI : Président
- Mme Rym GARGOURI : Rapporteur
- M. Sabeur ELLOUMI : Gestionnaire
- Mme Meriem BARGAOUI : Membre

2017 - AS - 4774

AVIS DE SOCIETES

Modification de la composition du comité de gestion

TUNISIE SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 5 mars 1992
Siège social: 17, Rue de Jérusalem-1002 Tunis

TUNISIE SICAV, informe ses actionnaires et le public que Monsieur Fadhel ABDELKEFI ne fait plus partie du comité de gestion de la SICAV.

Par conséquent, le comité de gestion est composé de :

- M. Walid SAIBI : Président
- Mme Rym GARGOURI : Rapporteur
- M. Sabeur ELLOUMI : Gestionnaire
- Mme Meriem BARGAOUI : Membre

AVIS DE SOCIETES

مشروع قرارات الجلسة العامة العادية

الشركة التونسية للتأمين التكافلي – الأمانة تكافل

المقر الاجتماعي : 13، نهج البرجين - مونبليزير - 1073 تونس

مشروع قرارات التي ستعرض للمصادقة في الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم 19 ماي 2017.

القرار الأول :

إن الجلسة العامة العادية بعد إستماعها إلى:

- تقرير مجلس الإدارة حول تصرف سنة 2016
- و إلى التقرير العام لمراقبي الحسابات المتعلق بالسنة المحاسبية 2016
- و إلى تقرير هيئة الرقابة الشرعية

تصادق على تقرير مجلس الإدارة و على القوائم المالية الموقوفة في 31 ديسمبر 2016: الموازنة و قائمة النتائج الفنية للتأمين على الحياة و قائمة النتائج الفنية للتأمين على غير الحياة و جدول التدفقات النقدية و الإيضاحات حول القوائم المالية للسنة المحاسبية 2016 و ذلك إستنادا للوثائق المقدمة لمجلس الإدارة

و تمّت المصادقة على هذا القرار ب ...

القرار الثاني :

إن الجلسة العامة العادية بعد إستماعها للتقرير الخاص لمراقبي الحسابات المتعلق بالعمليات المنصوص عليها بالفصل 200 و ما بعده من مجلة الشركات التجارية، تأخذ علما بمحتوى هذا التقرير و تصادق على ما فيه.

و تمّت المصادقة على هذا القرار ب ...

القرار الثالث :

تبرأ الجلسة العامة العادية تماما و بدون تحفظ ذمة أعضاء مجلس الإدارة لتصرفهم بعنوان سنة 2016

و تمّت المصادقة على هذا القرار ب ...

- Suite -

القرار الرابع :

قرّرت الجلسة العامة العادية إدراج النتيجة المحاسبية لسنة 2016 و البالغة 12.871 دينار ضمن النتائج المؤجلة و بذلك يكون مجموع النتائج المؤجلة سلبية بمبلغ 3.444.168 دينار.

و تمّت المصادقة على هذا القرار ب ...

القرار الخامس :

تقرّر الجلسة العامة العادية تحديد منح الحضور المسندة بعنوان سنة 2017 لفائدة أعضاء مجلس الإدارة مقابل ممارسة نشاطهم بمبلغ صافي قدره 750 دينار لكلّ عضو عن كلّ جلسة.

و تمّت المصادقة على هذا القرار ب ...

القرار السادس :

تقرّر الجلسة العامة العادية تحديد منح الحضور المسندة بعنوان سنة 2017 لفائدة أعضاء اللجنة الدائمة للتدقيق الداخلي الإدارة مقابل ممارسة نشاطهم بمبلغ صافي قدره 750 دينار لكلّ عضو عن كلّ جلسة.

و تمّت المصادقة على هذا القرار ب ...

القرار السابع :

تقرّر الجلسة العامة العادية توسيع تركيبة مجلس الإدارة و ذلك بإضافة عضوين مستقلّين و هما السيدان:

-
-

و يتمّ تسميتهما لفترة سنتين تنتهي عند إنعقاد الجلسة العامة التي ستنظر في حسابات السنة المحاسبية 2018.

القرار الثامن :

بناء على اقتراح مجلس الادارة في دورته الأولى لسنة 2017 بتاريخ 10 مارس 2017 و في دورته الثانية (بالتمرير) بتاريخ 28 مارس 2017، تقرّر الجلسة العامة إنهاء نيابة سماحة الشيخ محمد مختار السلامي و تعيين السيّد أنور قزوم لفترة سنتين تنتهي عند انعقاد الجلسة العامة التي ستنظر في حسابات السنة المحاسبية 2018.

و تصبح تركيبة هيئة الرقابة الشرعية كما يلي:

- الدكتور هشام قريسة : بصفته رئيس
- الدكتور إلياس دردور : بصفته عضو
- السيّد أنور قزوم : بصفته عضو

و تحدّد اتعاب هيئة الرقابة الشرعية كالآتي:

- الرئيس: ثمانية الاف ديناراً سنوياً
- العضو: سبعة الاف و خمسة مائة ديناراً سنوياً لكلّ عضو

القرار التاسع :

تكلف الجلسة العامة العادية المدير العامّ أو من ينوبه بالقيام بكافة إجراءات الإشهار القانوني لهذه القرارات.

AVIS DE SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS**Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne Vie « CARTE VIE »**

Siège social : Immeuble CARTE, Entrée B Lot BC4 – Centre Urbain Nord, 1082 Tunis

Projet de résolutions de la Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne Vie « CARTE VIE » à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 19 mai 2017.

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance du rapport d'activité sur la gestion de l'exercice 2016 et des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2016 et après avoir entendu lecture du rapport général du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2016 approuve les états financiers et le rapport d'activité relatifs à l'exercice précité dans leurs intégralités.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux opérations prévues par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales approuve les dites opérations.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation du bénéfice de l'exercice, s'élevant à **4 240 687,272 dinars**, telle qu'elle a été proposée par le Conseil d'Administration comme suit :

<i>Bénéfice Net de l'exercice 2016</i>	4 240 687,272
<i>Report à nouveau antérieur</i>	2 237 402,094
TOTAL	6 478 089,366
<i>Réserve légale (5 %)</i>	323 904,468
<i>Réserve Spéciale de Réinvestissement (Business Towers)</i>	1 500 000,000
<i>Réserve pour fonds social</i>	150 000,000
Bénéfice distribuable	4 504 184,898
<i>Dividendes</i>	2 000 000,000
Report à nouveau	2 504 184,898

Et fixe la date de mise en paiement des dividendes à partir du

Mise au vote, cette résolution est adoptée à

- Suite -

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et définitif aux administrateurs pour la gestion ayant trait à l'exercice clos le 31/12/2016.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer un montant net de soixante-dix mille (70 000) Dinars au titre des jetons de présences aux administrateurs. Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en fixera la répartition entre ses membres

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération du comité d'audit interne à sept mille cinq cent (7 500) Dinars nets.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que les mandats d'administrateurs :

- *Monsieur Abderrahman FATMI*
- *COTIFE SICAF Représentée par Monsieur Hassine DOGHRI*

arrivent à échéance lors de la présente assemblée et décide de nommer :

- *Monsieur Abderrahman FATMI*
- *COTIFE SICAF Représentée par Monsieur Hassine DOGHRI*

en qualité d'administrateurs pour une durée expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2019.

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Monsieur Roger Vander Haeghen et Monsieur Christian Huyghues Despointes en qualité d'administrateurs pour une durée expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2019.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION :

Constatant l'arrivée à échéance du mandat du cabinet « CMC », commissaire aux comptes, lors de la présente assemblée, L'assemblée générale Ordinaire décide de nommer en qualité de commissaire aux comptes, pour une durée de trois ans, expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2019.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous les pouvoirs au représentant légal de la société ou à toute personne mandatée par lui, sous sa responsabilité, pour effectuer toutes les formalités de dépôt ou de publication prescrites par la loi.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à

AVIS DE SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS**La Société Assurances Maghrebria**

Siège social : Angle 64, rue de Palestine / 22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite - 1002 Tunis Belvédère

Projet de résolutions de la Société Assurances Maghrebria à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 19 mai 2017.

Première Résolution :

« Après avoir entendu la lecture du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2016, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le Rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité ainsi que les états financiers de ce même exercice tels qu'ils lui ont été présentés. »

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Deuxième Résolution :

« L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes relatif à l'exercice 2016, sur les conventions visées par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, prend acte de ce Rapport dans son intégralité et approuve toutes les opérations qui y sont citées. »

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Troisième Résolution :

« Après avoir entendu la lecture du Rapport de Gestion du Groupe « ASSURANCES MAGHREBIA S.A – ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A – ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE S.A – MAGHREBIA FINANCIERE SICAR S.A – MAGHREBIA SERVICES SARL » et après avoir entendu la lecture du Rapport des Commissaires aux comptes sur ce même exercice, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le Rapport de Gestion du Groupe dans son intégralité ainsi que les états financiers consolidés pour l'exercice 2016 tels qu'ils lui ont été présentés. »

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Quatrième Résolution :

« L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus, pur et simple, entier et définitif aux Administrateurs au titre de leur gestion pour l'exercice 2016. »

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Cinquième Résolution :

« L'Assemblée Générale Ordinaire décide, sur proposition du conseil d'administration, d'affecter le résultat de l'exercice 2016, comme suit :

Bénéfice 2016	8 250 721,017 DT
+ Report à nouveau antérieur	0,000 DT
Premier reliquat	8 250 721,017 DT
- Réserve légale	412 536,051 DT
Deuxième reliquat	7 838 184,966 DT
- Réserves pour réinvestissements exonérés (soumises à la RAS)	5 379 752,235 DT
Troisième reliquat	2 458 432,731 DT
- Réserve pour Fonds social	220 000,000 DT
Quatrième reliquat	2 238 432,731 DT
+ Réserves facultatives (soumises à la RAS)	1 499 999,884 DT
Cinquième reliquat	3 738 432,615 DT
+ Réserves pour réinvestissements exonérés (en franchise de la RAS)	770 000,000 DT

- Suite -

Sixième reliquat	4 508 432,615 DT
- Dividendes (en franchise de la RAS à hauteur de 17,11%)	4 500 000,000 DT
- Septième reliquat	8 432,615 DT
- Report à nouveau (soumis à la RAS)	8 432,615 DT
Huitième reliquat	0,000 DT

Les dividendes sont fixés à 4 500 000 DT soit 1 DT par action à prélever sur les réserves distribuables antérieures au 31/12/2013 à raison de 770 000,000DT et sur les réserves facultatives postérieures au 31/12/2013 ainsi que sur le résultat 2016 à hauteur de 3 738 432,615 DT.

La partie des dividendes revenant aux personnes physiques et aux actionnaires non résidents provenant des réserves de 2013 et antérieurs ne doit pas faire l'objet de retenue à la source et ce en application du paragraphe 7 de l'article 19 de la loi n°2013-54 du 31/12/2013, portant loi de finances pour la gestion 2014.

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe par ailleurs la date de distribution des dividendes relatifs à l'exercice 2016 à partir du 1^{er} août 2017.»

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Sixième Résolution :

« L'Assemblée Générale Ordinaire, fixe le montant des jetons de présence pour l'exercice 2016 à sept mille cinq cents (7500) dinars bruts par Administrateur.»

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Septième Résolution :

« L'Assemblée Générale Ordinaire, fixe le montant des émoluments des membres du Comité Permanent d'Audit pour l'exercice 2016 à six mille (6000) dinars bruts par membre.»

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Huitième Résolution :

«L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir constaté l'expiration du mandat des membres du Conseil d'Administration et pris acte de la candidature de Mme Mariem MAAOUI épouse DARGOUTH au poste d'Administrateur de la société ASSURANCES MAGHREBIA et de l'accord du Comité Général des Assurances du 21 mars 2017 et conformément à l'article 16 des statuts de la société, décide de nommer les membres du Conseil d'Administration désignés ci-après :

- M. NABIL ESSASSI
- LE ASSICURAZIONI GENERALI S.P.A représentée par :
- POSTE 1 : M. ROBERTO GASSO
- POSTE 2 :
- UNION FINANCIERE HOLDING S.A représentée par
- Mme SONIA TRABELSI épouse GOULET
- Mme MARIEM MAAOUI épouse DARGOUTH

Leur mandat est fixé pour la durée de trois (3) ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2019. »

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Neuvième Résolution :

« L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir constaté l'expiration du mandat du Commissaire aux Comptes, la SOCIETE GS AUDIT & ADVISORY – HLB, représentée par M. Sami MENJOUR et conformément aux dispositions de l'article 26 des statuts de la société ASSURANCES MAGHREBIA, décide de lui renouveler son mandat pour une durée de trois (3) ans, soit pour les exercices 2017, 2018 et 2019. »

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Dixième Résolution :

« L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités légales. »

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

AVIS DE SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO**SOCIETE NEW BODY LINE***SIEGE SOCIAL: AVENUE ALI BALHAOUANE 5199 MAHDIA TUNISIE*

Projet de résolutions à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 23 mai 2017.

PROJET DE RESOLUTIONS DE L'AGO

1^{ère} résolution : Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2016.

Après lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2016, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve ledit rapport.

Cette résolution mise au vote est adoptée à

2^{ème} résolution : Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2016 et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2016.

Après lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2016, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve sans aucune réserve, les états financiers de la société arrêtés au 31-12-2016.

Cette résolution mise au vote est adoptée à... ..

3^{ème} résolution : Approbation des conventions réglementées visées par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions réglementées visées par les articles 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales.

Cette résolution mise au vote est adoptée à... ..

4^{ème} résolution : Affectation du résultat 2016

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les réserves facultatives d'un montant de 1 304 321.862 dinars au résultat reporté :

Libellé	Montant
Résultat de l'exercice	1 418 214.225
Réserves facultatives 2015 à répartir	1 314 941.862
Total bénéfice à répartir	2 733 156.087
Affectation pour :	
Réserve Légale 5%	0.000

- Suite -

Réserves facultatives	-1 303 476.087
Reliquat sur le bénéfice 2016 à répartir	1 429 680.000
Dividendes à distribuer soit 0,370 dinars par action et 37% du nominal(*)	-1 429 680.000
Nouveau report à nouveau	0

(*) Soit un dividende de 0,370 dinars par action correspondant à une rémunération à hauteur de 37% du nominal.

Cette résolution mise au vote est adoptée à

5^{ème} résolution : Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2016.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et définitif aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2016.

Cette résolution mise au vote est adoptée à

6^{ème} résolution : Fixation du montant des jetons de présence

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reconduire la rémunération annuelle, sous forme de jetons de présence à raison de **1 500 DT** nets par administrateur et par an, allouée aux différents membres du Conseil d'Administration. Cette rémunération restera valable jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée Générale Ordinaire.

7^{ème} résolution : Renouvellement du contrat de régulation du cours

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le contrat de régulation du cours de l'action NBL pour une période de trois ans couvrant les exercices 2017, 2018 et 2019. Elle décide aussi de donner plein pouvoir au Conseil d'Administration à l'effet de fixer les conditions et les modalités de rachat d'actions propres.

8^{ème} résolution : Pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du Procès-verbal pour accomplir les formalités et dépôts prescrits par la législation en vigueur

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tout pouvoir, au Président-Directeur Général ou à son mandataire, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales d'enregistrement et de publication du présent procès-verbal.

Cette résolution mise au vote est adoptée à

AVIS

COURBE DES TAUX DU 17 MAI 2017

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication)	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,471%		
TN0008003212	BTC 52 semaines 23/05/2017		4,479%	
TN0008003220	BTC 52 semaines 27/06/2017		4,536%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		4,559%	1 003,024
TN0008003246	BTC 52 semaines 10/10/2017		4,706%	
TN0008003253	BTC 52 semaines 07/11/2017		4,752%	
TN0008003261	BTC 52 semaines 05/12/2017		4,797%	
TN0008003279	BTC 52 semaines 02/01/2018		4,842%	
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"		4,863%	1 002,515
TN0008003287	BTC 52 semaines 30/01/2018		4,888%	
TN0008003311	BTC 52 semaines 27/02/2018	4,933%		
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,213%	1 003,464
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,285%	922,461
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,397%	1 001,520
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		5,813%	991,968
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,115%	981,158
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"		6,227%	984,404
TN0008000614	BTA 6 ans "6% février 2022"		6,712%	971,496
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,819%	1 003,269
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,935%	942,647
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"		7,236%	942,024
TN0008000648	BTA 6 ans "6% juin 2023"	7,314%		937,380
TN0008000630	BTA 7 ans "6% octobre 2023"		7,348%	932,473
TN0008000598	BTA 8 ans " 6% janvier 2024"		7,375%	929,144
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		7,401%	926,139
TN0008000622	BTA 10 ans "6,3% mars 2026"		7,603%	918,040
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"		7,666%	910,121
TN0008000655	BTA 10 ans "6,6% mars 2027"	7,714%		924,644
TN0008000606	BTA 12 ans "6,7% avril 2028"		7,802%	920,739
TN0008000663	BTA 15 ans "7,5% juillet 2032"	8,161%		943,884

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2016	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	164,420	166,986	167,004		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	111,132	112,778	112,790		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	95,242	96,607	96,620		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
4 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	14,649	14,871	14,873		
5 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	107,054	108,590	108,601		
2448486							
6 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,503	1,525	1,526		
7 AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	105,685	107,121	107,197		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	40,163	40,678	40,682		
9 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	54,416	55,098	55,103		
10 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	113,524	115,068	115,020		
11 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,393	109,898	109,782		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
12 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	129,579	133,776	133,496		
13 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	486,475	501,433	500,774		
14 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,124	117,930	117,839		
15 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBRE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,349	127,483	127,382		
16 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	137,836	138,242	138,059		
17 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	120,374	120,077	119,940		
18 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,511	100,138	99,827		
19 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	148,068	148,306	148,041		
20 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	95,437	93,645	93,450		
21 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	96,738	97,404	97,481		
22 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	141,042	144,500	144,211		
23 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	123,906	128,031	127,925		
24 FCP BIAT-CROISSANCE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
25 FCP BIAT-PRUDENCE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
26 FCP BIAT-EQUILIBRE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
27 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	94,078	97,359	97,318		
28 FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	99,043	101,037	100,846		
29 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	19,055	19,945	19,922		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
30 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE ***	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 546,792	En dissolution	En liquidation		
31 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 197,158	2 224,660	2 231,592		
32 FCP AMEN PERFORMANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	120,513	En dissolution	En liquidation		
33 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	109,111	112,106	113,412		
34 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	144,332	147,238	148,168		
35 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	150,498	155,402	156,835		
36 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	15,429	15,825	15,976		
37 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 228,879	5 300,273	5 310,313		
38 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 119,747	5 169,727	5 205,980		
39 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,473	2,491	2,499		
40 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,161	2,189	2,194		
41 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,218	1,209	1,211		
42 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,081	1,093	1,098		
43 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,088	1,093		
44 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,082	1,088		
45 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	107,645	110,579	111,058		
46 AL AMANAH ETHICAL FCP *	CGF	25/05/09	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
47 AL AMANAH EQUITY FCP *	CGF	25/02/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
48 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	118,914	119,246	119,159		
49 FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	-	-	1000,000		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 30/12/2016	Dernière VL	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
50 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	10/05/17	4,182	108,495	105,760	105,771
51 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	25/05/16	4,025	103,590	104,912	104,922
52 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	31/05/16	4,304	105,622	107,226	107,237
53 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	23/05/16	4,087	102,729	104,167	104,178
54 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GREEE	07/05/07	21/04/17	4,590	104,300	101,417	101,430
55 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	30/05/16	4,005	107,273	108,774	108,783
56 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	15/05/17	4,525	104,816	101,962	101,974
57 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	25/05/16	3,887	102,340	103,573	103,582
58 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	27/05/16	4,196	104,641	105,882	105,889
59 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/16	3,636	102,631	103,980	103,990
60 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	27/04/17	4,357	104,647	101,775	101,786
61 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/16	3,994	103,651	105,068	105,079
62 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	09/05/17	4,201	106,799	104,160	104,172
63 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	10/05/16	4,195	105,174	106,567	106,577
64 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	27/05/16	3,301	103,608	105,048	105,058
65 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/17	3,695	102,652	100,337	100,347
66 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	31/05/16	3,924	104,501	105,736	105,745
67 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	16/05/16	4,333	102,797	104,401	104,413
68 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	25/05/16	3,934	103,915	105,391	105,403
69 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	27/05/16	3,575	105,558	106,879	106,889
70 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	30/05/16	4,436	102,987	104,672	104,684
71 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	27/04/16	4,316	103,411	104,898	104,909
72 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/16	3,528	105,134	106,595	106,606
73 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	10/05/17	3,739	102,709	100,296	100,305

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
74	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	10/05/17	0,404	10,598	10,354	10,356
75	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	27/05/16	3,876	103,363	104,894	104,905
76	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	4,279	103,788	105,527	105,538
77	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	19/05/16	2,765	105,102	106,967	106,980
78	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	-	-	10,515	10,674	10,675
SICAV MIXTES								
79	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	10/05/17	0,682	57,880	56,598	56,464
80	ATTIJARI VALEURS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	23/05/16	1,814	130,496	En cours de liquidation	En cours de liquidation
81	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	23/05/16	15,804	1 435,194	En cours de liquidation	En cours de liquidation
82	SICAV BNA	BNA CAPITALAUX	14/04/00	15/05/17	1,165	97,101	97,962	97,804
83	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	27/04/17	0,560	17,129	16,954	16,942
84	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/17	7,628	270,797	269,270	268,872
85	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	16/05/16	0,732	29,309	29,894	29,870
86	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/16	30,618	2 327,393	2 294,916	2 292,813
87	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/16	2,137	72,644	74,241	74,205
88	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	17/05/16	1,920	54,941	55,950	55,961
89	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	10/05/17	0,463	100,102	102,517	102,406
90	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	10/05/17	0,652	83,763	86,322	86,083
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
91	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	10/05/17	0,250	10,916	10,635	10,620
92	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	10/05/17	0,208	11,692	11,262	11,246
93	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	10/05/17	0,099	14,069	13,733	13,692
94	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	10/05/17	0,221	12,328	12,006	11,995
95	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	23/05/16	0,332	12,821	13,197	13,160
96	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	23/05/16	0,027	11,441	11,800	11,784
97	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITALAUX	03/04/07	15/05/17	2,782	141,450	141,805	141,530
98	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITALAUX	03/04/07	15/05/17	2,663	138,271	137,327	137,201
99	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	27/05/16	0,150	9,394	9,055	9,010
100	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	16/05/16	2,332	101,861	105,452	105,440
101	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	02/05/17	0,997	82,067	81,167	81,047
102	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	02/05/17	0,574	82,732	83,039	82,876
103	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	31/05/16	3,202	98,547	99,833	99,747
104	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	17/04/17	1,206	92,510	94,490	94,214
105	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	-	-	102,153	101,030	101,066
106	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	-	9,849	9,826
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
107	FCP AMEN PREVOYANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	03/05/16	2,063	114,877	En dissolution	En liquidation
108	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	03/05/16	1,241	101,596	101,699	102,372
109	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	24/05/16	3,711	139,878	143,289	143,668
110	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	1,710	104,843	104,940	105,765
111	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	0,776	104,328	103,233	103,172
112	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	3,766	197,772	202,552	203,226
113	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	4,751	179,605	184,184	184,879
114	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	5,485	156,174	158,529	158,954
115	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,231	21,448	21,422
116	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	147,351	143,707	144,201
117	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGER	03/03/10	04/04/17	1,244	124,939	124,556	124,185
118	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 930,614	9 066,725	9 081,963
119	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	8,151	8,309	8,426
120	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	89,496	83,098	83,487
121	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	26/04/17	17,382	999,688	954,346	961,240
122	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	-	-	5189,664	5361,868	5403,602
123	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	-	-	5050,700	4968,835	4976,185
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
124	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	19/05/16	2,265	111,981	115,394	115,248
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
125	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	10/05/17	0,089	8,969	9,211	9,122
126	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	-	-	10 178,478	10 361,438	10 387,888

* FCP en liquidation anticipée

** SICAV en cours de liquidation anticipée

*** FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn
 Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'admission au marché principal de la cote de la bourse de la « Société Atelier du Meuble Intérieurs », l'ouverture au public de FCPR ITQAN INVESTMENT FUND et le déclassement du fonds « CEA ISLAMIC FUND », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Noura -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Noura -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac -1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble -Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunis- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anney, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
48. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
49. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
50. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
51. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
52. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
53. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
54. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	
55. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
57. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	
58. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353

59. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
60. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
61.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
62.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
63.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
72. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
73.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
76.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
77.Société STEG International Services	Centre Urbain Nord-Immeuble Assurances Salim Bloc B Parcelle BC5 -1082 Tunis	71 948 314
78.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
79.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
80.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
81.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
82.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
83.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
84.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
85.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
86.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
89.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
90.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
93. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411

96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI VALEURS SICAV (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
16	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
17	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
18	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
19	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
21	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
22	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
23	FCP AMEN PERFORMANCE (3)	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
24	FCP AMEN PREVOYANCE (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
25	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

26	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
27	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP BIAT- CROISSANCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
30	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
31	FCP BIAT- EQUILIBRE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
32	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP BIAT- PRUDENCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette-Mutuelleville -1002 Tunis
35	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
36	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
37	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
44	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
45	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
46	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
47	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
48	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
50	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
51	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
52	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
55	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

56	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
59	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
60	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
61	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
63	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
64	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
68	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
79	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

85	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
87	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
92	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
93	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
94	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
96	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
97	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
98	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
99	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
100	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
101	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
102	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
104	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
105	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
106	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
107	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
108	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
109	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
110	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
111	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
112	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

113	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
114	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
115	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
116	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
117	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
118	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
119	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
120	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
121	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
122	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
123	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
124	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
125	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) SICAV en dissolution anticipée

(3) FCP en dissolution suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac

24	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
25	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
26	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
29	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
30	FCPR Tunis Information Technology Fund II	IMBANK PRIVATE EQUITY	87, rue de Jugurtha, Mutuelleville, 1082 - Tunis
31	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
33	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
34	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
35	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
36	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
37	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

La Société Assurances Maghrebria

Siège social : Angle 64, rue de Palestine - 1002 Tunis

La société Assurances MAGHREBIA publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 19 mai 2017. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Sami MANJOUR & Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI.

BILAN (exprimé en dinars)

<i>Actifs</i>	Notes	31/12/2016			31/12/2015
		VB	AMORT & PROV	NET	NET
AC1 Actifs incorporels	3.1				
AC11 Portefeuilles rachetés et autres actifs incorporels		869 476	786 759	82 717	99 615
		869 476	786 759	82 717	99 615
AC2 Actifs corporels	3.2				
AC22 Mobilier de bureau, Matériel Informatique & Matériel de transport		6 560 713	5 218 391	1 342 322	1 214 231
		6 560 713	5 218 391	1 342 322	1 214 231
AC3 Placements	3.3				
AC31 Terrains et constructions					
AC311 Terrains et constructions d'exploitation	3.3.1	7 297 029	1 926 973	5 370 056	8 754 956
				10 695	
AC312 Terrains et constructions hors exploitation	3.3.2	17 577 252	6 882 131	121	7 925 846
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations					
AC321 Parts dans des entreprises liées	3.3.3	10 301 865	111 449	416	7 690 416
AC33 Autres placements financiers					
AC331 Actions et autres titres à revenu variable	3.3.4	36 359 763	3 536 569	195	32 169 501
				124 640	
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe	3.3.5	124 640 494		494	125 111 350
AC335 Dépôts et cautionnements		1 740		1 740	1 740
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		781 205		781 205	802 593
				184 502	
		196 959 348	12 457 121	227	182 456 402
AC5 Part des réassureurs dans les provisions techniques	3.4				
AC510 Provisions pour primes non acquises	3.4.1	12 291 270		12 291	
				270	12 581 247
AC531 Provisions pour sinistres	3.4.2	23 644 194		23 644	
				194	20 053 347
				35 935	
		35 935 464		464	32 634 594
AC6 Créances	3.5				
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe					
AC611 Primes acquises et non émises	3.5.1	11 601 504		11 601	
				504	9 054 833
AC612 Autres créances nées d'opérations d'assurances directes					
AC612 Primes à recevoir	3.5.2	19 955 854	9 612 383	10 343	12 595 033
AC612 Primes à annuler	3.5.3	-454 732		-454 732	-1 852 998
AC612 Autres Créances diverses	3.5.4	8 267 951	5 075 644	3 192 307	5 425 036
AC612 Comptes courants co-assureurs		172 154		172 154	150 358
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance					
AC62 Comptes courants des cédantes		1 717 355		1 717 355	931 374
AC62 Autres créances nées d'opérations de réassurance		413 043	413 043	0	0
AC63 Autres créances					
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	3.5.5	76 681		76 681	2 702
AC633 Débiteurs divers	3.5.6	5 182 498		5 182 498	6 135 110
				31 831	
		46 932 310	15 101 070	240	32 441 448
AC7 Autres éléments d'actif	3.6				
AC71 Valeurs à l'encaissement	3.6.1	12 726 109		12 726	
				109	10 286 292
AC71 Avoir en banque, CCP et caisse	3.6.2	10 096 740		10 096	
AC72 Charges reportées				740	222 951
AC721 Frais d'acquisition reportés	3.6.3	4 590 825		4 590 825	3 647 159
AC73 Comptes de régularisation Actif					

AC731	Intérêts et loyers acquis non échus	3.6.4	4 530 209	4 530 209	3 704 100
AC733	Autres comptes de régularisation	3.6.5	444 177	444 177	202 833
			32 388 060	32 388 060	18 063 335
Total de l'actif			319 645 370	33 563 341 286 082 029	266 909 624

Annexe 2

BILAN (exprimé en dinars)

<i>Capitaux Propres et Passifs</i>	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Capitaux propres	4.1		
CP1 Capital social		45 000 000	30 000 000
CP2 Réserve Légale		513 368	3 000 000
CP2 Réserves Facultatives		1 500 000	9 700 305
CP2 Autres Réserves		1 321 457	1 056 942
CP4 Autres capitaux propres		11 138 623	11 207 123
CP5 Résultats reportés		0	25 165
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		59 473 448	54 989 535
CP6 Résultat de l'exercice		8 250 721	7 139 397
Total des capitaux propres avant affectation		67 724 169	62 128 933
Passif	4.2		
PA2 Provisions pour autres risques et charges		755 346	350 000
PA23 Autres provisions		755 346	350 000
PA3 Provisions techniques brutes	4.2.1		
PA310 Provisions pour primes non acquises	4.2.1.1	35 058 472	33 143 366
PA331 Provisions pour sinistres	4.2.1.2	128 239 636	119 240 520
PA331 Prévisions de recours à encaisser	4.2.1.3	-6 653 948	-7 141 479
PA361 Provisions mathématiques des rentes	4.2.1.4	2 740 889	1 363 652
PA341 Provisions pour participations aux bénéficiaires et ristournes	4.2.1.5	2 305 112	2 600 793
PA361 Provisions pour risques en cours	4.2.1.6	0	0
PA361 Provisions pour égalisation	4.2.1.7	4 300 000	4 300 000
		165 990 162	153 506 853
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires	4.2.2	21 965 697	18 716 357
PA6 Autres dettes	4.2.3		
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe	4.2.3.1	772 322	342 356
PA61 Comptes courants de co-assureurs	4.2.3.2	1 456 158	885 321
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance	4.2.3.3	17 108 610	23 275 514
PA631 Dépôts et cautionnements reçus	4.2.3.4	644 924	534 692
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	4.2.3.5	4 737 209	2 088 383
PA634 Crédoiteurs divers	4.2.3.6	4 014 923	4 011 738
		28 734 146	31 138 005
PA7 Autres passifs	4.2.4		
PA71 Comptes de régularisation passif	4.2.4.1	912 511	1 069 477

		912 511	1 069 477
TOTAL DU PASSIF		218 357 861	204 780 692
Total des capitaux propres et du passif		286 082 029	266 909 624

ETAT DE RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE ET DE LA RÉASSURANCE (exprimé en dinars)

	Notes	OPÉRATIONS BRUTES 31/12/2016	CESSIONS ET RÉTROCESSIONS 31/12/2016	OPÉRATIONS NETTES 31/12/2016	OPÉRATIONS NETTES 31/12/2015
<i>PRNV1</i> Primes acquises	5.1	134 835 976	-41 931 916	92 904 060	79 100 060
<i>PRNV11</i> Primes émises et acceptées		136 751 082	-41 641 939	95 109 143	81 626 538
<i>PRNV12</i> Variation de la provision pour primes non acquises		-1 915 106	-289 977	-2 205 083	-2 526 479
<i>PRNT3</i> Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat	5.2	7 382 321		7 382 321	4 966 461
<i>PRNV2</i> Autres produits techniques	5.3	55 799		55 799	58 594
<i>CHNV1</i> Charges de sinistres	5.4	-83 994 590	14 322 176	-69 672 414	-59 843 342
<i>CHNV11</i> Montants payés	5.4.1	-74 995 475	10 731 328	-64 264 147	-51 972 418
<i>CHNV12</i> Variation de la provision pour sinistres		-8 999 115	3 590 848	-5 408 268	-7 870 924
<i>CHNV2</i> Variation des autres provisions techniques		-1 864 769		-1 864 769	1 545 927
<i>CHNV2</i> Variation des provisions mathématiques des rentes		-1 377 238		-1 377 238	-206 843
<i>CHNV2</i> Variation des prévisions de recours		-487 531		-487 531	1 145 279
<i>CHNV2</i> Variation de la provision pour risques en cours		0		0	607 490
<i>CHNV3</i> Participation aux bénéfices et ristournes		295 681	163 297	458 978	-436 460
<i>CHNV4</i> Frais d'exploitation	5.5	-19 998 283	8 539 500	-11 458 783	-15 411 957
<i>CHNV41</i> Frais d'acquisition	5.5.1	-17 651 540		-17 651 540	-13 561 896
<i>CHNV42</i> Frais d'acquisition reportés		943 665		943 665	2 297
<i>CHNV43</i> Frais d'administration	5.5.2	-3 290 408		-3 290 408	-9 560 930
<i>CHNV44</i> Commissions reçues des réassureurs			8 539 500	8 539 500	7 708 572
<i>CHNV5</i> Autres charges techniques	5.6	-7 688 834		-7 688 834	-1 953 884
<i>CHNV6</i> Variation de la provision pour égalisation		0		0	215 000
<i>RTNV</i> Sous total : Résultat technique de l'assurance et de la réassurance		29 023 301	-18 906 944	10 116 357	8 240 399

ETAT DE RÉSULTAT (exprimé en dinars)

		Notes	31/12/2016	31/12/2015
RTNV	Résultat technique de l'assurance et de la réassurance	-	10 116 357	8 240 399
PRNT1	Produits des placements (assurance et réassurance)	6.1	14 273 998	11 162 349
	PRNT11 Revenus des placements		6 988 505	6 350 221
	PRNT12 Autres produits de placements		3 709 833	2 711 460
	PRNT13 Reprises de corrections de valeurs sur placements		889 827	144 407
	PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements		2 685 834	1 956 261
CHNT1	Charges des placements	6.2	-4 348 573	-4 495 880
	CHNT11 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts		-2 149 784	-1 817 271
	CHNT12 Correction de valeur sur placements		-1 468 389	-1 955 426
	CHNT13 Pertes provenant de la réalisation des placements		-730 400	-723 184
CHNT2	Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'assurance et de réassurance	-	-7 382 321	-4 966 461
PRNT2	Autres produits non techniques	6.3	143 894	167 375
CHNT3	Autres charges non techniques	6.4	-145 850	-195 812
	Résultat provenant des activités ordinaires		12 657 507	9 911 970
CHNT4	Impôts sur le résultat	-	-3 296 839	-2 772 572
	Résultat provenant des activités ordinaires après impôts		9 360 668	7 139 397
	Eléments extraordinaires	6.5	-1 109 947	0
	Résultat net de l'exercice		8 250 721	7 139 397

TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES (exprimé en dinars)

		31/12/2016	31/12/2015
HB1	ENGAGEMENTS RECUS	<u>251 807</u>	<u>239 546</u>
	Aval, cautions et garanties sur les agents généraux	251 807	239 546
HB2	ENGAGEMENTS DONNES	<u>4 334 197</u>	<u>1 928 536</u>
HB21	Avals, cautions et garanties de crédit données au titre des appels d'offre	3 260 794	1 928 536
HB22	Titres et Actifs acquis avec engagement de revente		
HB23	Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		
HB24	Autres engagements donnés	1 073 402	0
HB3	VALEURS RECUS EN NANTISSEMENT DES CESSIONNAIRES ET DES RETROCESSIONNAIRES		
HB4	VALEURS REMISES PAR DES ORGANISMES REASSURES AVEC CAUTION SOLIDAIRE OU DE SUBSTITUTION		
HB5	VALEURS APPARTENANT A DES INSTITUTIONS DE PREVOYANCE		
HB6	AUTRES VALEURS DETENUES POUR COMPTE DE TIERS		

État de flux de Trésorerie (exprimé en dinars)

	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements des primes reçues des assurés		123 153 965	119 189 106
Sommes versées pour paiement des sinistres		-65 244 422	-56 169 738
Encaissements des primes reçues (acceptations)		567 304	635 665
Décaissements de primes sur les cessions		-28 645 610	-24 029 612
Encaissements de sinistres sur les cessions		3 000 265	1 038 705
Commissions versées aux intermédiaires		-350 360	-777 653
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		-9 399 850	-11 323 752
Décaissements liés à l'acquisition des placements financiers		-106 839 003	-103 794 023
Encaissements liés à la cession de placements financiers		113 623 290	83 340 729
Taxes sur les assurances versées au Trésor		-17 292 721	-13 942 996
Produits financiers reçus		2 465 032	2 323 982
Autres mouvements		16 090	26 163
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	7.1	15 053 979	-3 483 424
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements			
Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation		0	-332 346
Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation		-2 500 000	0
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	7.2	-2 500 000	-332 346
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions		-2 680 190	-2 077 895
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	7.3	-2 680 190	-2 077 895
Variation de trésorerie		9 873 789	-5 893 665
Trésorerie au début de l'exercice		222 951	6 116 616
Trésorerie à la clôture de l'exercice		10 096 740	222 951

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

ARRETES AU 31/12/2016

En application des dispositions de l'arrêté du Ministre des Finances du 26 juin 2000, portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux entreprises d'assurances et de réassurances, les notes aux états financiers des **ASSURANCES MAGHREBIA** se présentent comme suit :

Note 1 : Présentation de la société

Forme juridique :	Société anonyme
Capital social :	45 000 000,000 DT
Siège social :	64 Rue de Palestine Tunis Belvédère
Président du Conseil d'Administration :	Monsieur Mohamed Nabil ESSASSI
Directeur Général :	Monsieur Habib BEN HASSINE
Commissaires aux comptes :	Le cabinet HLB – GSAudit & Advisory et le cabinet FMBZ-KPMG Tunisie

Note 2 : Principes et méthodes comptables adoptés

Les états financiers annuels relatifs à la période allant du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, ont été arrêtés conformément aux principes et méthodes comptables prévus par les normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996, les normes sectorielles (NCT 26 ; 27 ; 28 ; 29 ; 30 et 31) relatives aux opérations spécifiques d'assurances et/ou de réassurances.

Note 2-1 : Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations acquises par l'entreprise sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties selon la méthode linéaire par application des taux suivants :

Logiciel :	33%
Agencement, Aménagements & Installations :	10%
Matériel de transport :	20%
Matériel informatique :	15%
Equipement de bureau :	10%

Note 2-2 : Placements Immobiliers et Placements Financiers

Les placements acquis par la société « ASSURANCES MAGHREBIA SA » sont comptabilisés conformément aux dispositions de la norme comptable NCT 31 relative aux placements dans les entreprises d'assurances et / ou de réassurances.

Note 2-2-1 : Placements Immobiliers :

Les placements immobiliers sont inscrits à l'actif du bilan pour leur prix d'acquisition et sont amortis selon le mode linéaire au taux de 2,5%, et au taux de 5% pour l'immeuble Arabie Saoudite.

Note 2-2-2 : Placements financiers

Les placements financiers sont portés à l'actif pour leur prix d'acquisition hors frais accessoires sur achats et hors coupons courus à l'achat.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation de ces placements à leur valeur d'usage (valeur de marché, actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise)

Les moins values par rapport au coût d'entrée font l'objet de provision. Les plus values par rapport à ce coût ne sont pas constatées.

Note 2-3 : Provisions techniques

Les provisions techniques sont évaluées et prises en compte conformément aux dispositions de la norme comptable tunisienne N° 29 relative aux provisions techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurances.

Note 2-4 : Conversion des éléments monétaires

Les éléments du bilan en monnaies étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'opération avec une actualisation à la date de clôture.

Note 2-5 : Affectation des charges par destination

Conformément aux dispositions de la norme comptable tunisienne N° 30 relative aux charges techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurances, les charges engagées par la société sont présentées dans l'état de résultat par destination.

Les destinations sont :

- Les frais de gestion de sinistres,
- Les frais d'acquisition,
- Les frais d'administration,
- Les charges de gestion des placements, et
- Les autres charges techniques.

La répartition des charges par nature dans les comptes de charges par destination est réalisée à l'aide des clés de répartition qui sont fondées sur des critères quantitatifs objectifs appropriés et contrôlable, directement liées à la nature des charges.

L'affectation relative à l'exercice 2016 s'est faite sur la base de nouvelles clés de répartition.

Note 3 : Les actifs

3-1 : Les actifs incorporels

Les actifs incorporels comprennent :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015	VAR	EN %
Conception & développement	53 418	41 657	11 761	28,23%
Logiciels	627 348	614 279	13 069	2,13%
Autres immobilisations incorporelles portefeuille racheté	188 710	188 710	0	0,00%
Total valeur brute	869 476	844 646	24 830	2,94%
Amortissements	786 759	745 030	41 728	5,60%
Total valeur nette	82 717	99 615	-16 899	-16,96%

3-2 : Les actifs corporels d'exploitation

Ils comprennent :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015	VAR	EN %
Aménagements Agencements et Installations	2 645 270	2 404 364	240 906	10,02%
Matériels de transport	802 441	802 441	0	0,00%
Matériels informatique	1 969 020	1 892 525	76 495	4,04%
Equipements de bureaux	1 032 758	990 677	42 081	4,25%
Autres Immobilisations	111 224	73 393	37 832	51,55%
Total valeur brute	6 560 713	6 163 399	397 314	6,45%
Amortissements	5 218 391	4 949 169	269 223	5,44%
Total valeur nette	1 342 322	1 214 231	128 091	10,55%

3-3 : Placements

3-3-1 : Terrains et constructions d'exploitation

Cette rubrique comprend :

	31/12/2016		31/12/2015	
Terrains et constructions d'exploitation	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur nette
Terrains d'exploitation	1 858 829	0	1 858 829	1 858 829
Constructions d'exploitation	5 438 200	1 926 973	3 511 228	6 896 127
Total	7 297 029	1 926 973	5 370 056	8 754 956

3-3-2 : Terrains et constructions hors exploitation

Cette rubrique englobe :

			31/12/2016	31/12/2015
Terrains et constructions hors	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur nette
Terrains hors exploitation	552 276		552 276	552 276
Constructions hors exploitation	17 024 976	6 882 131	10 142 845	7 373 569
Total	17 577 252	6 882 131	10 695 121	7 925 846

3-3-3 : Placements dans les entreprises liées

Ce poste comprend la participation de MAGHREBIA dans le capital des sociétés sur lesquelles elle exerce un contrôle, cette rubrique englobe :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015	VAR	EN %
Assurances Maghrebiana immobilière	2 823 092	323 092	2 500 000	773,77%
Assurances Maghrebiana VIE	5 000 000	5 000 000		0,00%
Assurances Maghrebiana Service	147 168	210 000	-62 832	-29,92%
Maghrebiana Financière Sicar	2 331 605	2 331 605		0,00%
Provision pour dépréciation des titres	111 449	174 281	-62 832	-36,05%
Total	10 190 416	7 690 416	2 500 000	32,51%

3-3-4 : Actions et autres titres à revenus variables

Présentant un solde arrêté au 31-12-2016 de **32 823 195** DT, cette rubrique englobe les parts et actions détenues dans le capital des sociétés sur lesquelles ASSURANCES MAGHREBIA n'exerce ni un contrôle ni une influence notable.

Désignation	31/12/2016	31/12/2015	Variation	VAR. EN %
Actions & titres cotés	23 683 374	22 889 406	793 968	3,47%
Parts OPCVM	3 822 059	2 535 000	1 287 059	50,77%
Actions & titres non cotés	8 854 331	10 167 624	-1 313 294	-12,92%
Valeur brute	36 359 763	35 592 030	767 733	2,16%
Provisions Actions & titres cotés	1 676 978	1 653 112	23 866	1,44%
Provisions Actions & titres non cotés	1 859 590	1 769 416	90 174	5,10%
Valeur nette	32 823 195	32 169 501	653 693	2,03%

3-3-5 : Obligations et autres titres à revenus fixes

Cette rubrique englobe les bons de trésors assimilables, les emprunts obligataires et les placements monétaires. Elle présente un solde au 31-12-2016 de **124 640 494** DT qui se détaille comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015	Variation	VAR. EN %
Bons de trésors assimilables	40 544 529	34 416 279	6 128 250	17,81%
Emprunts obligataires	29 095 965	23 276 973	5 818 992	25,00%
Placements à court & moyen terme	55 000 000	67 418 098	- 12 418 098	-18,42%
Total	124 640 494	125 111 350	- 470 857	-0,38%

3-4 : Parts des réassureurs dans les provisions techniques

3-4-1 : Provisions pour primes non acquises

Cette rubrique présente la part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions pour primes non acquises. Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2016 à **12 291 270 DT**.

	31/12/2016	31/12/2015	VARIATION	VAR EN %
P.P.N.A Incendie	4 055 769	4 206 969	-151 200	-3,59%
P.P.N.A Inc. accident	1 335 489	1 373 617	-38 128	-2,78%
P.P.N.A Vol	184 067	164 672	19 395	11,78%
P.P.N.A Risques spéciaux	2 827 802	2 813 301	14 500	0,52%
P.P.N.A Responsabilité civile	3 512 764	3 666 569	-153 805	-4,19%
P.P.N.A Maritime	375 379	356 119	19 260	5,41%
Total	12 291 270	12 581 247	-289 977	-2,30%

3-4-2 : Provisions pour sinistres à payer

Cette rubrique correspond à la part des cessionnaires et des rétrocessionnaires dans la provision pour sinistres à payer, elle présente un solde au 31-12-2016 de **23 644 194 DT**.

	31/12/2016	31/12/2015	VARIATION	VAR EN %
S.A.P. incendie	11 511 937	8 871 908	2 640 029	29,76%
S.A.P. auto	2 327 711	1 652 515	675 196	40,86%
S.A.P. ind. accident	489 286	490 195	- 910	-0,19%
S.A.P. vol	323 045	518 520	- 195 475	-37,70%
S.A.P. maladie	737 856	215 513	522 343	242,37%
S.A.P. risques spéciaux	3 228 436	3 382 621	- 154 185	-4,56%
S.A.P. responsabilité civile	3 781 914	3 757 600	24 315	0,65%
S.A.P. maritime	1 244 010	1 164 476	79 534	6,83%
Total	23 644 194	20 053 347	3 590 848	17,91%

3-5 : Créances

3-5-1 : Primes acquises et non émises

Les primes acquises et non émises sont des primes afférentes à l'exercice courant mais n'ayant pu être émises, elles présentent un solde au 31-12-2016 de **11 601 504 DT**.

Libellé	31/12/2016	31/12/2015	VARIATION	VAR EN %
P.A.N.E. Incendie	103 948	91 142	12 806	14,05%
P.A.N.E. Ind. Acc.	16 843	44 128	-27 285	-61,83%
P.A.N.E. Maladie	11 415 715	8 811 666	2 604 049	29,55%
P.A.N.E. Responsabilité civile	64 998	107 897	-42 899	-39,76%
Total	11 601 504	9 054 833	2 546 672	28,12%

3-5-2 : Primes à recevoir

Il s'agit des montants dus par les agents généraux, les courtiers, les succursales et les assurés (primes à encaisser nettes de commissions, primes en contentieux ...). Les primes à recevoir présentent au 31-12-2016 un solde net de **10 343 472 DT**.

Libellé	31/12/2016	31/12/2015	VARIATION	VAR EN %
Agents généraux, succursales, courtiers et Contentieux Primes	16 045 314	14 477 001	1 568 313	10,83%
Provisions pour créances douteuses *	3 910 540	2 827 875	1 082 665	38,29%
	9 612 383	4 709 843	4 902 540	104,09%
Total	10 343 472	12 595 033	-2 251 562	-17,88%

*) : Revue à la hausse des taux de provisions appliquées en 2016 :

Impayés relatifs au 1 ^{er} semestre 2016	50%
Impayés relatifs à 2015 et ant. & créances contentieuses	100%

3-5-3 : Primes à annuler

Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2016 à **454 732 DT**.

	31-12-2016	31-12-2015	VARIATION	VAR EN %
Incendie	80 753	394 520	- 313 767	-79,53%
Auto	211 765	397 507	- 185 742	-46,73%
Individuel accident	73 292	602 893	- 529 601	-87,84%
Vol	8 537	13 799	- 5 262	-38,13%
Maladie	31 140	95 707	- 64 567	-67,46%
Risques spéciaux	11 422	264 812	- 253 390	-95,69%
Responsabilité civile	25 825	47 871	- 22 046	-46,05%
Maritime	11 997	35 889	- 23 892	-66,57%
Total	454 732	1 852 998	- 1 398 266	-75,46%

Le montant des primes à annuler est impacté par le changement des taux de provisions en 2016

3-5-4 : Autres créances diverses

Le solde de cette rubrique au 31-12-2016 est de **3 192 307** DT.

	31/12/2016	31/12/2015	VARIATION	VAR EN %
Valeurs impayées	35 403	138 665	- 103 262	-74,47%
valeurs en contentieux	3 411 382	3 377 259	34 123	1,01%
chèques consignés	714 687	1 111 226	- 396 540	-35,68%
Agences en contentieux	439 387	439 387	-	0,00%
IDA	1 567 920	2 014 812	- 446 893	-22,18%
Anticipation	2 097 859	2 212 866	- 115 007	-5,20%
Autres	1 314	771	543	70,50%
Provisions pour créances douteuses*	5 075 644	3 869 949	1 205 695	31,16%
Total	3 192 307	5 425 036	- 2 232 729	-41,16%

*) : comprend principalement une provision au titre des valeurs en contentieux qui en 2016 ont été provisionnés pour leur montant total, soit 3 411 382 DT.

3-5-5 : Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques

Sous cette rubrique sont comptabilisées notamment, les avances au titre de l'impôt sur les sociétés « acomptes provisionnels » et les retenues d'impôts prévues par l'article 52 du code de l'IRPP. Le solde net de cette rubrique est de **76 681** DT.

	31/12/2016	31/12/2015	VARIATION	VAR EN %
Impôts Acomptes Provisionnels	73 979	-	73 979	
divers	2 702	2 702	-	0,00%
Total	76 681	2 702	73 979	2738,18%

3-5-6 : Débiteurs divers

Cette rubrique englobe principalement les avances et acomptes accordées au personnel, aux agents généraux et aux intermédiaires en bourse. Elle présente un solde au 31-12-2016 de **5 182 498** DT.

	31/12/2016	31/12/2015	VARIATION	VAR EN %
Personnel	1 151 702	896 094	255 608	28,52%
Autres débiteurs	4 030 797	5 239 016	- 1 208 220	-23,06%
Total	5 182 498	6 135 110	- 952 612	-15,53%

3-6 : Autres éléments d'actif

3-6-1 : Valeurs à l'encaissement

Cette rubrique totalise les effets à recevoir, les effets à l'encaissement, les valeurs à recevoir et les chèques à l'encaissement, elle présente un solde au 31-12-2016 de **12 726 109 DT**.

	31/12/2016	31/12/2015	VARIATION	VAR EN %
Valeurs à recevoir	692 619	716 398	- 23 779	-3,32%
Chèques à l'encaissement	11 758 889	7 612 706	4 146 183	54,46%
Effets à l'encaissement	274 600	1 957 187	- 1 682 587	-85,97%
Total	12 726 109	10 286 292	2 439 817	23,72%

3-6-2 : Avoir en banques, CCP et caisse

Le détail de cette rubrique se présente ci-dessous :

	31/12/2016	31/12/2015	VARIATION	VAR EN %
Banques	10 075 921	202 576	9 873 346	4873,91%
CCP	14 809	14 809	-	0,00%
Caisse	6 009	5 566	443	7,96%
Total	10 096 740	222 951	9 873 789	4428,68%

3-6-3 : Frais d'acquisitions reportés

Les frais d'acquisitions reportés correspondent à la fraction non imputable à l'exercice 2016 des commissions versées aux intermédiaires ainsi que les coûts internes et externes d'acquisitions tels qu'ils ressortent de la répartition des charges de l'exercice.

Le solde de ce compte s'élève au 31-12-2016 à **4 590 825 DT**.

Libellé	31/12/2016	31/12/2015	VAR	EN %
Incendie	722 943	612 013	110 930	18,13%
Auto	2 451 797	1 860 409	591 388	31,79%
Individuel Accident	319 171	253 936	65 235	25,69%
Vol	24 210	18 227	5 983	32,83%
Risques spéciaux	398 354	350 425	47 929	13,68%
Responsabilités civiles	624 598	512 799	111 800	21,80%
Maritime	49 751	39 351	10 400	26,43%
Total	4 590 825	3 647 159	943 665	25,87%

3-6-4 : Intérêts et loyers acquis et non échus

Sous cette rubrique est enregistré le montant à la clôture de la période, des produits des placements acquis à l'entreprise, mais dont la mise en paiement n'a pas été réalisée.

Il s'agit des produits de placement (loyers et intérêts) dont les contreparties sont les comptes de produits de placements concernés.

Le solde de ce compte s'élève au 31-12-2016 à **4 530 209** DT.

	31/12/2016	31/12/2015	VARIATION	VAR EN %
Intérêts courus	3 981 229	3 219 534	761 695	23,66%
Loyers courus	548 980	475 332	73 648	15,49%
Dividendes à encaisser	-	9 233	- 9 233	-100,00%
Total	4 530 209	3 704 100	826 110	22,30%

3-6-5 : Autres comptes de régularisation :

Cette rubrique enregistre le montant de la prime décote calculée chaque année pour amortir la différence entre la valeur comptable d'un titre et sa valeur de remboursement (BTA) et les charges constatées d'avance. Elle présente un solde au 31-12-2016 de **444 177** DT.

	31/12/2016	31/12/2015	VARIATION	VAR EN %
Différence sur les prix de remboursement	191 442	137 434	54 007	39,30%
Charges constatées d'avance	252 735	65 398	187 337	286,46%
Total	444 177	202 833	241 344	118,99%

Note 4 : Capitaux propres et passifs

4-1 : Capitaux propres

Cette rubrique s'élève au 31-12-2016 à **67 724 169 DT** contre 62 128 933 DT au 31-12-2015, enregistrant une hausse de 9,01%.

Le détail des mouvements ayant affecté la composition des fonds propres se détaille comme suit :

Désignation	Capitaux propres au 31/12-2016	Capitaux propres au 31-12-2015	Variation	Var . %
Capital social	45 000 000	30 000 000	15 000 000	50,00%
Réserve Légale	513 368	3 000 000	-2 486 632	-82,89%
Réserves Facultatives	1 500 000	9 700 305	-8 200 305	-84,54%
Réserves pour réinvestissement exonères	10 391 932	10 460 432	-68 500	-0,65%
Réserves spéciales de réévaluation	746 691	746 691	0	0,00%
Réserves pour Fonds Social	1 321 457	1 056 942	264 515	25,03%
Résultats reportés	0	25 165	-25 165	-100,00%
Résultat de l'exercice	8 250 721	7 139 397	1 111 324	15,57%
Total	67 724 169	62 128 933	5 595 236	9,01%

Le résultat de l'exercice 2016 est de 8 250 721 DT soit **1,833** DT par action.

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 mai 2016, la répartition du résultat de l'exercice 2015 est comme suit :

Bénéfice 2015	7 139 397,281
+ Report à nouveau antérieur	25 165,453
Premier reliquat	7 164 562,734
- Réserves pour réinvestissements exonérés	2 750 000,000
Deuxième reliquat	4 414 562,734
- Réserves facultatives distribuables soumises à la RAS	3 000 000,000
Troisième reliquat	1 414 562,734
- Réserves pour fonds social	220 000,000
Quatrième reliquat	1 194 562,734
- Report à nouveau distribuable soumis à la RAS	1 194 562,734
Cinquième reliquat	0,000
+ Réserves facultatives distribuables en franchise de la RAS	6 700 305,102
Sixième reliquat	6 700 305,102
- Dividendes (<i>distribuables en franchise de la RAS</i>)	2 700 000,000
Septième reliquat	4 000 305,102
- Réserves facultatives distribuables en franchise de la RAS	4 000 305,102
Huitième reliquat	0,000

Tableau d'évolution des capitaux propres

	Capital	Réserve légale	Réserve spéciale de réévaluation	Réserves pour réinvestissements exonérés		Réserves facultatives		Autres réserves	Résultat reportés	résultat de l'exercice	Total
				En franchise de la R/S	Soumise à la R/S	En franchise de la R/S	Soumise à la R/S				
Saldes au 31/12/2014											
Après affectation	30 000 000,000	3 000 000,000	746 690,782	8 423 032,000	2 037 400,000	6 700 304,884	3 000 000,000	1 060 053,836	25 165,453	0,000	54 992 646,955
Résultat de l'exercice 2015										7 139 397,281	7 139 397,281
Fonds social								-3 111,618			-3 111,618
Saldes au 31/12/2015											
Avant affectation	30 000 000,000	3 000 000,000	746 690,782	8 423 032,000	2 037 400,000	6 700 304,884	3 000 000,000	1 056 942,218	25 165,453	7 139 397,281	62 128 932,618
Affectation des résultats suivant décision de l'AGO du 13/05/2016					2 750 000,000		3 000 000,000	220 000,000	1 169 397,281	-7 139 397,281	0,000
Dividendes distribués						-2 700 000,000	0,000				-2 700 000,000
Saldes au 31/12/2015											
Après affectation	30 000 000,000	3 000 000,000	746 690,782	8 423 032,000	4 787 400,000	4 000 304,884	6 000 000,000	1 276 942,218	1 194 562,734	0,000	59 428 932,618
Augmentation du capital par incorporation des réserves	15 000 000,000	-2 486 632,266			-2 818 500,000	4 000 304,884	-4 500 000,116		-1 194 562,734		0,000
Résultat de l'exercice 2016										8 250 721,017	8 250 721,017
Fonds social								44 515,090			44 515,090
Saldes au 31/12/2016											
Avant affectation	45 000 000,000	513 367,734	746 690,782	8 423 032,000	1 968 900,000	0,000	1 499 999,884	1 321 457,308	0,000	8 250 721,017	67 724 168,725

En application des dispositions de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 Décembre 2013 portant loi de finances 2014, les fonds propres distribuables en franchise de la retenue à la source s'élèvent au 31-12-2016 à **8 423 032 DT** et se détaillent comme suit :

- Réserves pour réinvestissement exonérés (*distribuables sous conditions*) : 8 423 032 DT

Augmentation du Capital Social

L'Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le 9 décembre 2016, a décidé d'augmenter le capital social de la Société de (15 000 000 DT) pour le porter de (30 000 000 DT) à (45 000 000 DT) et ce, par incorporation de réserves d'un montant de (15 000 000 DT) comme suit :

- 8 500 305,000 DT prélevés sur les réserves facultatives,
- 2 818 500,000 DT prélevés sur les réserves pour réinvestissements exonérés,
- 2 486 632,266 DT prélevés sur la réserve légale,
- 1 194 562,734DT prélevés sur les résultats reportés.

Cette augmentation de capital a été réalisée par l'émission de 1 500 000 actions nouvelles gratuites de valeur nominale de 10 DT chacune, à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour deux (2) actions anciennes.

4-2 : Passif

4-2-1 : Provisions techniques brutes :

4-2-1-1 : Provisions pour primes non acquises

Cette provision est calculée par application de la méthode de prorata temporis telle que prévue par l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation. Elle consiste à provisionner la part de la prime afférente à la période de garantie comprise entre la date d'inventaire et la prochaine échéance de la prime.

La provision pour primes non acquises totalise **35 058 472** DT au 31-12-2016.

	31/12/2016	31/12/2015	VARIATION	VAR EN %
P.P.N.A. incendie	5 520 853	5 561 631	- 40 778	-0,73%
P.P.N.A. auto	18 723 490	16 906 370	1 817 120	10,75%
P.P.N.A. Ind. Accident	2 437 393	2 307 632	129 761	5,62%
P.P.N.A. vol	184 886	165 638	19 248	11,62%
P.P.N.A. maladie	-	-	-	
P.P.N.A. risque spéciaux	3 042 085	3 184 466	- 142 381	-4,47%
P.P.N.A. responsabilité civile	4 769 833	4 660 030	109 803	2,36%
P.P.N.A. maritime	379 931	357 599	22 333	6,25%
Total	35 058 472	33 143 366	1 915 106	5,78%

4-2-1-2 : Provisions pour sinistres

Les provisions pour sinistres sont évaluées dossier par dossier.

La provision pour sinistres matériels automobile est déterminée concurremment selon trois méthodes :

- La méthode « dossier par dossier » ;
- La méthode du coût moyen des sinistres des exercices antérieurs ;

- La méthode des cadences des règlements.

La méthode qui dégage le montant le plus élevé est retenue.

Les provisions pour sinistres sont majorées des chargements de gestion et des estimations des ouvertures tardives (moyenne du coût³ des ouvertures tardives des cinq derniers exercices)

³ coût = règlements + réserves

Les provisions pour sinistres non vie présentent au 31-12-2016 un solde brut de **128 239 636** DT.

	31/12/2016	31/12/2015	VARIATION	VAR EN %
S.A.P. incendie	16 190 518	12 806 477	3 384 041	26,42%
S.A.P. auto	86 266 810	79 884 176	6 382 634	7,99%
S.A.P. ind. Accident	937 538	714 525	223 013	31,21%
S.A.P. vol	440 070	617 959	- 177 889	-28,79%
S.A.P. maladie	3 210 559	2 818 692	391 867	13,90%
S.A.P. risques spéciaux	3 830 851	4 375 823	- 544 972	-12,45%
S.A.P. responsabilité civile	15 409 338	16 030 838	- 621 500	-3,88%
S.A.P. maritime	1 953 952	1 992 032	- 38 079	-1,91%
Total	128 239 636	119 240 520	8 999 115	7,55%

4-2-1-3 : Prévisions de recours à encaisser

Cette rubrique présente au 31-12-2016 un solde de **6 653 948** DT. Il s'agit des sommes récupérables provenant de l'acquisition des droits des assurés vis-à-vis des tiers (Subrogation).

	31/12/2016	31/12/2015	VARIATION	VAR EN%
Prévisions de recours auto	6 238 103	6 513 811	- 275 709	-4,23%
Prévisions de recours incendie	35 612	80 741	- 45 130	-55,89%
Prévisions de recours risques spéciaux	26 225	34 838	- 8 614	-24,72%
Prévisions de recours responsabilité civile	120 609	142 183	- 21 574	-15,17%
Prévisions de recours transport maritime	233 400	369 904	- 136 504	-36,90%
Total	6 653 948	7 141 479	- 487 531	-6,83%

4-2-1-4 : Provision mathématique des rentes

La provision mathématique des rentes correspond à la valeur actuelle des engagements de la société en ce qui concerne les rentes et accessoires des rentes mis à sa charge.

La provision mathématique des rentes est arrêtée au 31-12-2016 à une valeur de **2 740 889** DT.

	31/12/2016	31/12/2015	VARIATION	VAR EN %
Rentes Accidents de travail	2 232 543	739 597	1 492 946	201,86%
Rentes Incendie	4 591	1 726	2 865	165,98%
Rentes Auto	48 668	15 608	33 061	211,83%
Rentes Maladie	455 087	606 721	- 151 634	-24,99%
Total	2 740 889	1 363 652	1 377 238	101,00%

4-2-1-5 : Provision pour participation aux bénéfices et ristournes

La provision pour participation aux bénéfices et ristournes correspond à l'engagement de la société envers les bénéficiaires des contrats lorsque le montant du au titre des bénéfices n'est pas encore versé ou crédité au compte de l'assuré. Elle présente au 31-12-2016 un solde de **2 305 112 DT**.

	31/12/2016	31/12/2015	VARIATION	VAR EN %
Incendie	304 762	91 102	213 660	234,53%
Auto	667 713	1 125 718	- 458 005	-40,69%
Individuelle accident	136 367	43 224	93 143	215,49%
Vol	70 658	20 707	49 951	241,22%
maladie	522 032	404 301	117 731	29,12%
Risques spéciaux	236 733	512 921	- 276 188	-53,85%
Responsabilité civile	34 859	4 702	30 157	641,36%
Maritime	331 990	398 119	- 66 129	-16,61%
Total	2 305 112	2 600 793	- 295 681	-11,37%

4-2-1-6 : Provision pour risques en cours

La provision pour risques en cours est définie comme, le montant à provisionner en supplément des primes non acquises, pour couvrir les risques à assumer. Elle est destinée à faire face à toutes les demandes d'indemnisation et à tous les frais (y compris les frais d'administration) liés aux contrats en cours, excédent le montant des primes non acquises et des primes exigibles relatives aux dits contrats.

La provision pour risque en cours est calculée conformément aux dispositions des alinéas 35 et 36 de la norme comptable N° 29 relative aux provisions techniques d'une entreprise d'assurance et/ou de réassurance. Le calcul des provisions pour risques en cours au 31-12-2016 a dégagé une provision nulle.

4-2-1-7 : Provision pour égalisation

La provision pour égalisation est destinée à faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux mouvements d'émeutes. Elle présente au 31-12-2016 un solde de **4 300 000 DT**.

	31/12/2016	31/12/2015	VARIATION	VAR EN %
Incendie	1 600 000	1 600 000	-	0%
Automobile	1 700 000	1 700 000	-	0%
Vol	200 000	200 000	-	0%
Risques spéciaux	800 000	800 000	-	0%
Total	4 300 000	4 300 000	-	0%

4-2-2 : Dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires

Il s'agit des sommes reçues par les cessionnaires et les récessionnaires en garantie des provisions techniques. Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2016 à **21 965 697 DT** contre 18 716 357 DT au 31-12-2015.

4-2-3 : Autres dettes

4-2-3-1 : Dettes nées d'opérations d'assurance directe

Cette rubrique présente au 31-12-2016 un solde de **772 322** DT, elle est alimentée principalement par les dettes envers les assurés.

	31/12/2016	31/12/2015	VARIATION	VAR EN %
comptes courants agents	552 290	342 356	209 934	61,32%
Autres	220 032	-	220 032	
Total	772 322	342 356	429 966	125,59%

4-2-3-2 : Comptes courants des Co-assureurs

Cette rubrique présente au 31-12-2016 un solde de **1 456 158** DT contre 885 321 DT au 31-12-2015.

4-2-3-3 : Dettes nées d'opérations de réassurances

Sous cette rubrique sont comptabilisées les dettes envers les réassureurs. Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2016 à **17 108 610** DT contre 23 275 514 au 31-12-2015.

4-2-3-4 : Dépôts et cautionnement reçus

Les dépôts concernent les sommes reçues des locataires des immeubles et des agents généraux. Le solde de cette rubrique au 31-12-2016 est de **644 924** DT.

	31/12/2016	31/12/2015	VARIATION	VAR EN %
Dépôts et cautionnement agent général	251 807	211 268	40 539	19,19%
Autres dépôts et cautionnements (sur loyers)	393 117	323 424	69 693	21,55%
Total	644 924	534 692	110 232	20,62%

2-3-5 : Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques

Le solde de cette rubrique au 31-12-2016 est de **4 737 209** DT. Le solde est détaillé comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015	VARIATION	VAR EN %
Retenue à la source	1 603 038	1 347 445	255 593	18,97%
Impôts sur sociétés / retenue à la source	1 657 127	412 857	1 244 270	301,38%
Retenue sur salaires	8 914	1 546	7 368	476,54%
Organismes sociaux charges à payer	358 183	326 535	31 648	9,69%
Contribution Conjoncturelle	1 109 947	-	1 109 947	
Total	4 737 209	2 088 383	2 648 826	126,84%

4-2-3-6 : Crédoiteurs divers

Le Solde de cette rubrique au 31-12-2016 est de **4 014 923** DT, elle est alimentée principalement par le solde des comptes des actionnaires (dividendes à payer) et des comptes des fournisseurs (charges à payer).

	31/12/2016	31/12/2015	VARIATION	VAR EN %
Dividendes et tantièmes à payer	188 533	190 075	- 1 542	-0,81%
Personnel charges à payer	1 007 054	1 297 677	- 290 624	-22,40%
Créditeurs divers	2 254 678	2 085 376	169 302	8,12%
Autres	564 659	438 610	126 049	28,74%
Total	4 014 923	4 011 738	3 184	0,08%

4-2-4 : Autres passifs

4-2-4-1 : Comptes de régularisation -passif

Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2016 à **912 511** DT, elle concerne principalement les loyers relatifs aux exercices futurs.

	31/12/2016	31/12/2015	VARIATION	VAR EN %
Amortissement surcote	460 565	441 580	18 985	4,30%
Produits constatés d'avance	451 946	627 898	- 175 951	-28,02%
Total	912 511	1 069 477	- 156 967	-14,68%

Note 5 : Etat de résultat technique

5-1 : Primes acquises

Cette rubrique présente un solde net au 31-12-2016 de **92 904 060** DT qui se détaille comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015	VARIATION	VAR EN %
Primes émises et acceptées	134 798 442	123 243 005	11 555 437	9,38%
Annulations et ristournes	- 1 992 297	- 2 155 498	163 201	-7,57%
Variation des primes à annuler	1 398 266	- 906 447	2 304 713	-254,26%
Variation des primes acquises et	2 546 672	630 356	1 916 315	304,01%
Primes cédées	- 41 641 939	- 39 184 878	- 2 457 061	6,27%
Variation des provisions pour primes	- 2 205 083	- 2 526 479	321 395	-12,72%
Total	92 904 060	79 100 060	13 804 001	17,45%

5-2 : Produits de placements alloués transférés de l'état de résultat non technique

Les produits de placements alloués transférés de l'état de résultat non technique correspondent aux produits de placements nets qui se rapportent aux provisions techniques.

Cette rubrique se détaille au 31-12-2016 comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015	VARIATION	VAR EN %
Produits de placements bruts	14 273 998	11 162 349	3 111 650	27,88%
Charges de placements	4 348 573	4 495 880	- 147 308	-3,28%
Produits de placements nets (a)	9 925 426	6 666 468	3 258 958	48,89%
Total provisions techniques (b)	172 644 109	160 648 331	11 995 778	7,47%
Total des capitaux propres (c)	59 473 448	54 989 535	4 483 912	8,15%
Total [a * b / (b + c)]	7 382 321	4 966 461	2 415 860	48,64%

5-3 : Autres produits techniques

Les autres produits techniques présentent un solde au 31-12-2016 de **55 799** DT qui se détaille comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015	VARIATION	VAR EN %
Intérêts perçus	44 045	1 841	42 204	2292,52%
Autres produits techniques	11 754	56 753	- 45 000	-79,29%
Total	55 799	58 594	- 2 795	-4,77%

5-4 : Charges de sinistres

5-4-1 : Montants payés

Les montants payés des sinistres présentent au 31-12-2016 un solde net de **64 264 147** DT qui se détaille comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015	VARIATION	VAR EN %
Sinistres payés	74 491 951	62 596 316	11 895 634	19,00%
Recours encaissés	- 3 752 160	- 2 856 949	- 895 211	31,33%
Frais de gestion des sinistres non vie	4 218 540	1 066 328	3 152 213	295,61%
Participation versées	37 144	- 1 387	38 530	-2778,35%
Sinistres à la charge des réassureurs	- 10 731 328	- 8 831 890	- 1 899 438	21,51%
Total	64 264 147	51 972 418	12 291 729	23,65%

5-5 : Frais d'exploitation

5-5-1 : Frais d'acquisition

Les frais d'acquisition comprennent les frais internes et les frais externes supportés par la société lors des conclusions des contrats d'assurances. Ils englobent les frais directement imputables tels que les commissions d'acquisition que les frais indirectement imputables tels que les frais de publicités, les frais de personnel et les amortissements des biens mobiliers et immobiliers.

Cette rubrique présente un solde brut au 31-12-2016 de **17 651 540** DT qui se détaille comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015	VARIATION	VAR EN %
Frais d'acquisition	17 146 919	13 264 446	3 882 472	29,27%
Commissions sur acceptation	475 022	306 585	168 437	54,94%
Commissions versées / AFF. Co-assur. Réas	29 599	36 343	- 6 744	-18,56%
Commissions reçues / opérations de co-ass	-	- 45 478	45 478	-100,00%
Total	17 651 540	13 561 896	4 089 644	30,16%

5-5-2 : Frais d'administration

Les frais d'administration des contrats correspondent aux frais internes et externes occasionnés par la gestion des contrats en portefeuille. Ils comprennent en particulier les frais de personnel, la quote-part des loyers et les amortissements.

Le solde de cette rubrique arrêté au 31-12-2016 est de **3 290 408** DT contre 9 560 930 DT au 31-12-2015.

5-6 : Autres charges techniques

Les autres charges techniques englobent les charges qui exceptionnellement ne peuvent être affectées ni directement, ni par l'application d'une clé de répartition et les dotations aux provisions sur créances douteuses.

Cette rubrique présente un solde brut au 31-12-2016 de **7 688 834** DT contre 1 953 884 DT au 31-12-2015.

	31/12/2016	31/12/2015	VARIATION	VAR EN %
Dotations aux provisions pour créances douteuses	4 902 540	1 164 226	3 738 313	321,10%
Dotations aux provisions pour valeurs en contentieux	1 037 260	599 087	438 173	73,14%
Autres	1 749 034	190 570	1 558 464	817,79%
Total	7 688 834	1 953 884	5 734 950	293,52%

Note 6 : Etat de résultat

6-1 : Produits de placements

Les produits de placements présentent un solde au 31-12-2016 de **14 273 998** DT qui se détaille comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015	VARIATION	VAR EN %
Revenus des immeubles	1 381 828	1 385 271	- 3 442	-0,25%
Revenus des valeurs mobilières	2 781 747	2 226 136	555 611	24,96%
Revenus des emprunts obligataires	1 801 389	1 508 978	292 411	19,38%
Revenus des BTA	2 257 075	1 971 386	285 689	14,49%
Revenus des autres placements	4 953 033	3 698 830	1 254 203	33,91%
Reprise sur provisions	889 827	144 407	745 420	516,19%
Autres revenus	209 099	227 342	- 18 243	-8,02%
Total Produits des placements	14 273 998	11 162 349	3 111 650	27,88%

6-2 : Charges de placements

Les charges de placements présentent un solde au 31-12-2016 de **4 348 573** DT qui se détaille comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015	VARIATION	VAR EN %
Frais de gestion et frais financiers	2 756 102	1 944 945	811 156	41,71%
Pertes de réalisations	124 082	595 509	- 471 427	-79,16%
Dotation aux provisions et aux amort.	1 468 389	1 955 426	- 487 037	-24,91%
Total Charges de placements	4 348 573	4 495 880	- 147 308	-3,28%

6-3 : Autres produits non techniques

Les autres produits non techniques présentent un solde au 31-12-2016 de **143 894** DT qui se détaille comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015	VARIATION	VAR EN %
Récupération Frais	13 148	12 204	944	7,73%
Autres produits non techniques	130 747	155 171	- 24 425	-15,74%
Total	143 894	167 375	- 23 481	-14,03%

6-4 : Autres charges non techniques

Les autres charges non techniques présentent au 31-12-2016 un solde de **145 850** DT.

	31/12/2016	31/12/2015	VARIATION	VAR EN %
Autres charges non techniques	145 850	195 812	- 49 962	-25,52%
Total	145 850	195 812	- 49 962	-25,52%

6-5 : Contribution Conjoncturelle : Loi de Finances 2017

Conformément aux dispositions des articles 48 à 51 de la loi n°2016-78 du 17 décembre 2016, portant loi de finances pour l'année 2017 une contribution exceptionnelle a été instituée au profit du budget de l'Etat de l'année 2017 :

	31/12/2016
Base de calcul (a)	14 799 292
Contribution Conjoncturelle : [(a) x 7,5%]	1 109 947
Total	1 109 947

Note 7 : Flux de trésorerie

La méthode adoptée pour la présentation de l'état des flux de trésorerie est la méthode directe (méthode de référence).

Les composantes des liquidités ou équivalents de liquidités sont déterminées sur la base des sections analytiques imputées systématiquement au niveau des rubriques correspondantes dès la comptabilisation des flux.

Les flux de trésorerie de la période sont classés en activité d'exploitation, d'investissement et de financement.

7-1 : Flux de trésorerie provenant de l'exploitation

Au 31 décembre 2016, les flux de trésorerie provenant de l'exploitation se sont élevés à **15 053 979** DT contre -3 483 424 DT au 31 décembre 2015.

7-2 : Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement

Au 31 décembre 2016, le mouvement lié aux activités d'investissement s'élève à **-2 500 000** DT contre -332 346 DT au 31 décembre 2015.

7-3 : Flux de trésorerie provenant des activités de financement

Ce flux enregistre au 31 décembre 2016, un montant de **-2 680 190** DT contre -2 077 895 DT au 31 décembre 2015.

La trésorerie au 31 décembre 2016 s'élève à **10 096 740** DT contre 222 951 DT au 31 décembre 2015 enregistrant une variation de 9 873 789 DT.

Annexe N°8_ Mouvements ayant affecté les éléments de l'actif au 31-12-2016

Désignation:	Valeur brute				Amortissements et provisions								V.C.N. à la clôture
	À l'ouverture	Acquisitions	Cessions	A la clôture	A l'ouverture		Augmentations		Diminutions		A la clôture		
					Amortiss.	Provis.	Amortiss.	Provis.	Amortiss.	Provis.	Amortiss.	Provis.	
1. Actifs incorporels													
1.1 Frais de recherche et développement	41 657	11 761		53 418	20 278	-	9 554				29 832	-	23 586
1.2 Concessions, brevets, licences, marques	802 989	13 069		816 058	724 752	-	32 174				756 927	-	59 131
	844 646	24 830		869 476	745 030	-	41 728		-	-	786 759	-	82 717
2. Actifs corporels d'exploitation													
2.1 Installations techniques et machines	2 404 364	240 906		2 645 270	1 774 825	-	113				1 888 769	-	756 501
2.2 Autres installations, outillage et mobilier	3 759 035	156 408		3 915 443	3 174 343	-	155 279				3 329 623	-	585 820
2.3 Acomptes versés					-	-					-	-	-
	6 163	397 314		6 560	4 949 169	-	269 223		-	-	5 218 391	-	1 342 322
3. Placements													
3.1 Terrains et constructions d'exploitation et hors exploita.	24 874 281	-		24 874 281	8 193 480	-	615 624				8 809 104	-	16 065 178
3.2 Placements dans les entreprises liées	7 864 697	2 647 168	210 000	10 301 865	-	174 281	-	-	-	62 832	-	111 449	10 190 416
3.2.1 Parts	7 864 697	2 647 168	210 000	10 301 865	-	174 281	-	-	-	62 832	-	111 449	10 190 416
3.2.2 Bons et obligations					-	-					-	-	-
3.3 Placements dans les entreprises avec un lien de participation	-	-	-	-	-	-					-	-	-
3.3.1 Parts					-	-					-	-	-
3.3.2 Bons et obligations					-	-					-	-	-
3.4 Autres placements financiers	160 705 120	123 420 408	123 123 531	161 001 997	-	3 422 529	-	941 035	-	826 995	-	3 536	157 465 428
3.4.1 Actions, autres titres à revenu var.	35 592 030	5 610 712	4 842 979	36 359 763	-	3 422 529		941 035		826 995	-	3 536	32 823 195
3.4.2 Obligations et autres titres à revenu fixe	125 111 350	117 809 696	118 280 553	124 640 494	-	-					-	-	124 640 494
3.4.3 Prêts hypothécaire					-	-					-	-	-
3.4.4 Autres prêts					-	-					-	-	-
3.4.5 Dépôt auprès des établ. bancaires et financiers	-			-	-	-					-	-	-
3.4.6 Autres	1 740			1 740	-	-					-	-	1 740
3.5 Créances pour espèces déposées	802 593	-	21 388	781 205	-	-					-	-	781 205
3.6 Placements des contrats en UC					-	-					-	-	-
	194 246 691	126 067 576	123 354 919	196 959 348	8 193 480	3 596 809	615 624	941 035	-	889 827	8 809 104	3 648	184 502 227
TOTAL:	201 254 736	126 489 719	123 354 919	204 389 537	13 887 679	3 596 809	926 575	941 035	-	889 827	14 814 254	3 648	185 927 266

Annexe 9_ Etat récapitulatif des placements au 31-12-2016

	<u>Valeur</u>	<u>Valeur</u>	<u>Juste</u>	<u>Plus ou moins-</u>
	<u>brute:</u>	<u>nette:</u>	<u>valeur:</u>	<u>value latente:</u>
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	24 874 281	16 065 178	24 874 281	0
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	37 852 169	34 311 166	54 972 931	17 120 762
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe				0
Autres parts d'OPCVM	8 809 459	8 702 445	9 105 773	296 314
Obligations et autres titres à revenu fixe	124 640 494	124 640 494	128 216 901	3 576 407
Prêts hypothécaires				0
Autres prêts et effets assimilés				0
Dépôts auprès des entreprises cédantes	781 205	781 205	781 205	0
Autres dépôts	1 740	1 740	1 740	0
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes selon le même détail que ci-dessus				0
Total	196 959 348	184 502 227	217 952 831	20 993 483
<i>Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques</i>	192 786 315	180 329 195	213 779 798	20 993 483
<i>Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques</i>	22 542 321	22 129 278	22 129 278	-413 043

Annexe N°10_ Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer au 31-12-2016

- Année d'inventaire:	Exercice de survenance				
	N-4:	N-3:	N-2:	N-1:	N:
Inventaire N-2					
Règlements cumulés	47 085 089	51 416 592	38 374 399		
Provisions pour sinistres	17 191 274	23 255 715	42 017 495		
total charges des sinistres	64 276 363	74 672 307	80 391 894		
Primes acquises	97 342 905	107 693 458	120 218 044		
% sinistres / primes acquises	66,031%	69,338%	66,872%		

- Année d'inventaire:	Exercice de survenance				
	N-4:	N-3:	N-2:	N-1:	N:
Inventaire N-1					
Règlements cumulés	49 647 534	55 776 862	49 498 963	40 915 572	
Provisions pour sinistres	11 308 952	16 232 565	21 442 299	46 410 925	
total charges des sinistres	60 956 486	72 009 428	70 941 262	87 326 496	
Primes acquises	97 342 905	107 693 458	120 218 044	120 824 948	
% sinistres / primes acquises	62,620%	66,865%	59,010%	72,275%	

- Année d'inventaire:	Exercice de survenance				
	N-4:	N-3:	N-2:	N-1:	N:
Inventaire N					
Règlements cumulés	51 886 101	59 250 781	54 091 472	56 093 532	49 296 573
Provisions pour sinistres	8 643 796	10 347 016	11 788 247	25 552 817	48 169 837
total charges des sinistres	60 529 897	69 597 798	65 879 719	81 646 350	97 466 410
Primes acquises	97 342 905	107 693 458	120 218 044	120 824 948	134 835 976
% sinistres / primes acquises	62,182%	64,626%	54,800%	67,574%	72,285%

Annexe11_ Ventilation des charges et des produits des placements au 31-12-2016

	<u>revenus et frais financiers</u>	-	-	-
	<u>concernant les placements dans des entreprises liées et avec lien de participations:</u>	<u>autres revenus et frais financiers:</u>	<u>Total:</u>	<u>Charges des placements:</u>
1. Placements immobiliers				
1.1 Immeubles		1 381 828	1 381 828	452 419
1.2 Parts et actions de société immobilière			-	
	-	1 381 828	1 381 828	452 419
2. Participations				
2.1 Titres émis par l'Etat ou jouissant de sa garantie		2 257 075	2 257 075	74 935
2.2 Emprunts obligataires		1 801 389	1 801 389	
2.3 Actions de sociétés cotées en bourse		2 400 013	2 400 013	1 062 905
2.4 Parts et actions dans les OPCVM		153 213	153 213	85 235
2.5 Parts dans les SICAR et SICAF		60 000	60 000	435
2.6 Autres actions et valeurs mobilières	512 832	545 515	1 058 347	398 778
2.7 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		5 141 260	5 141 260	124 082
2.8 Contrats en unités de comptes			-	
2.9. Autres		20 873	20 873	571 311
	512 832	12 379 338	12 892 170	2 317 681
3. Autres placements				-
4. Autres revenus et charges financiers (commissions, honoraires)				-
				1 578 473
Total	512 832	13 761 166	14 273 998	4 348 573
Intérêts		571 311	571 311	
Frais externes		1 578 473	1 578 473	
Autres frais	62 832	2 135 957	2 198 789	
Total charges des placements	62 832	4 285 741	4 348 573	-

Annexe 13_ Résultat technique par catégorie d'assurance au 31-12-2016

	A.T.	INCENDIE	AUTO	INDIVIDUEL ACCIDENT	VOL	MALADIE	R.S	R.C	MARITIME	Total:
Primes acquises		22 556 601	47 920 718	6 540 437	1 311 983	36 535 047	10 724 177	5 477 556	3 769 457	134 835 976
<i>Primes émises</i>		22 515 824	49 737 838	6 670 199	1 331 231	36 535 047	10 581 796	5 587 358	3 791 789	136 751 082
<i>Variation des primes non acquises</i>		40 778	- 1 817 120	- 129 761	- 19 248	-	142 381	- 109 803	- 22 333	- 1 915 106
Charges de prestations	- 1 570 748	- 9 137 419	- 36 673 295	- 3 596 448	- 58 554	- 29 130 289	- 2 313 722	- 1 594 890	- 972 485	- 85 047 850
<i>Prestations et frais payés</i>	- 77 802	- 5 588 469	- 30 439 896	- 3 362 884	- 238 789	- 29 040 089	- 3 202 758	- 2 171 549	- 873 238	- 74 995 475
<i>Charges des provisions pour prestations</i>	- 1 492 946	- 3 548 950	- 6 233 398	- 233 564	180 235	- 90 201	889 036	576 659	- 99 246	- 10 052 379
Solde de souscription	- 1 570 748	13 419 182	11 247 424	2 943 989	1 253 429	7 404 758	8 410 455	3 882 666	2 796 972	49 788 124
Frais d'acquisition		- 3 664 814	- 6 333 882	- 888 941	- 171 575	- 3 072 486	- 1 635 754	- 496 158	- 444 266	- 16 707 879
Autres charges de gestion nettes	- 89	- 2 892 701	- 3 458 113	- 743 388	- 304 854	- 681 177	- 1 011 201	- 812 566	- 1 019 354	- 10 923 443
Charges d'acquisition et de gestion nettes	- 89	- 6 557 515	- 9 791 995	- 1 632 330	- 476 429	- 3 753 662	- 2 646 955	- 1 308 724	- 1 463 620	- 27 631 318
Produits nets de placements	36 159	1 079 295	3 729 081	242 313	55 506	986 518	461 660	633 663	158 125	7 382 320
Participation aux résultats		- 96 746		- 82 593	- 52 297	- 267 763	- 76 489	- 6 890	66 950	- 515 828
Solde financier	36 159	982 548	3 729 081	159 721	3 209	718 755	385 171	626 773	225 075	6 866 493
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises		- 16 349 715	- 835 386	- 3 084 023	- 1 066 352	- 5 503 215	- 8 685 983	- 3 548 944	- 2 858 297	- 41 931 916
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées		4 280 731	21 720	2 527 315	310 437	711 046	2 007 444	288 576	584 059	10 731 328
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations		2 640 029	675 196	- 910	- 195 475	522 343	- 154 185	24 315	79 534	3 590 848
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats		15 301							147 995	163 297
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires		3 596 350		854 349	388 249	636 202	1 820 278	505 474	738 599	8 539 500
Solde de réassurance et/ou rétrocession		- 5 817 303	- 138 469	296 731	- 563 142	- 3 633 624	- 5 012 446	- 2 730 580	- 1 308 110	- 18 906 944
Résultat technique	- 1 534 678	2 026 913	5 046 040	1 768 111	217 067	736 226	1 136 226	470 134	250 318	10 116 357
Informations complémentaires										
Provisions pour primes non acquises à la clôture		5 520 853	18 723 490	2 437 393	184 886		3 042 085	4 769 833	379 931	35 058 471
Provisions pour primes non acquises à l'ouverture		5 561 631	16 906 370	2 307 632	165 638		3 184 466	4 660 030	357 599	33 143 366
Provisions pour sinistres à payer à la clôture		16 190 518	86 266 810	937 538	440 070	3 210 559	3 830 851	15 409 338	1 953 952	128 239 636
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture		12 806 477	79 884 176	714 525	617 959	2 818 692	4 375 823	16 030 838	1 992 032	119 240 520
Autres provisions techniques à la clôture		138 375	667 713	10 551	134	99 910	147 308	24 969	1 540	1 090 498
Autres provisions techniques à l'ouverture		21 461	1 125 718	-	2 480	249 942	499 985	1 702	719	1 902 007

Annexe16_ Tableau de rattachement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers exercice 2016

	<u>rattachement</u>	<u>TOTAL</u>
Primes acquises		134 835 976
<i>Primes émises</i>	<i>PRNV11 1°colonne</i>	136 751 082
<i>Variation des primes non acquises</i>	<i>PRNV12 1°colonne</i>	- 1 915 106
Charges de prestations		- 85 047 850
<i>Prestations et frais payés</i>	<i>CHNV11 1°colonne</i>	- 74 995 475
<i>Charges des provisions pour prestations diverses</i>	<i>CHNV12, CHNV2, CHNV3, CHNV6 1°colonne</i>	- 10 052 375
Solde de souscription		49 788 126
Frais d'acquisition	<i>CHNV41, CHNV42</i>	- 16 707 875
Autres charges de gestion nettes	<i>CHNV43, PRNV2, CHNV5</i>	- 10 923 443
Charges d'acquisition et de gestion nettes		- 27 631 318
Produits nets de placements	<i>PRNT3</i>	7 382 321
Participation aux résultats	<i>CHNV3</i>	- 515 828
Solde financier		6 866 493
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	<i>PRNV11 2°colonne</i>	- 41 931 916
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées	<i>CHNV11 2°colonne</i>	10 731 328
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	<i>PRNV12, CHNV12 2°colonne</i>	3 590 848
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	<i>CHNV3 2°colonne</i>	163 297
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	<i>CHNV44</i>	8 539 500
Solde de réassurance et/ou rétrocession		- 18 906 944
Résultat technique		10 116 357

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE
« ASSURANCES MAGHREBIA SA »**

64, Rue dePalestine. 1002 Tunis.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

Messieurs,

Rapport sur les états financiers

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier, nous avons procédé à l'audit des états financiers ci-joints de la Société **ASSURANCES MAGHREBIA** au 31 Décembre 2016 comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date couvrant la période allant du 01 Janvier 2016 au 31 Décembre 2016 ainsi que les notes aux états financiers.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

Ces états financiers qui font apparaître un total net de bilan de **286 082 029DT**, un résultat bénéficiaire net de **8 250 721 DT** et une variation de trésorerie positive de **9 873 789DT**, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de votre société. Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Notre audit a été effectué conformément aux Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et exigent que notre audit soit planifié et réalisé de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations contenus dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers tel qu'il est en vigueur dans la Société afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle

interne. Un audit comprend également une évaluation des principes et méthodes comptables retenus, des estimations significatives faites par la Société, ainsi qu'une appréciation sur la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers de la Société « ASSURANCES MAGHREBIA » ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2016, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Vérifications et informations spécifiques

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons examiné les informations financières contenues dans le rapport de gestion établi par le conseil d'administration. Celles-ci n'appellent pas de notre part des remarques particulières.

Nous avons également en vertu du même article examiné le système de contrôle interne et n'avons pas relevé d'insuffisances susceptibles d'avoir un impact sur la fiabilité des états financiers arrêtés à fin 2016.

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

En outre, et en application des dispositions de la circulaire du ministre des finances n°258 du 2 octobre 2010, nous avons fait appel à un actuaire agréé pour la revue des provisions techniques et des conditions tarifaires. A l'issue de ses travaux, nous estimons que les provisions techniques sont correctement évaluées et suffisantes pour couvrir les engagements futurs de la société.

TUNIS, le 18 Avril 2017

P/ F.M.B.Z -KPMG TUNISIE

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI


FMBZ KPMG TUNISIE
IMMEUBLE KPMG
6, Rue de Riyal-Les Berges du Lac II-1053-Tunis
MF: 810663T/AVM/000 - RC.: B148992002
Tél: 71.194.344 / Fax: 71.194.320
E-mail: tn_fmimbz@kpmg.com

P/ Cabinet GSAudit&Advisory

Sami MENJOUR


GSAudit&Advisory
Membre de L'OECT
67, Avenue Leïla - M. Juelleville - TUNIS - TUNISIA
Tél: +216 71 44.850 Fax: +216 71.844.808

SOCIETE « ASSURANCES MAGHREBIA SA »

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES RELATIF A L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

Messieurs les Actionnaires,

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous les Conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la Conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

A.1 Contrat de location entre la société ASSURANCES MAGHREBIA et la société MAGHREBIA SERVICES

La société ASSURANCES MAGHREBIA SA donne en location à la société MAGHREBIA SERVICES le 3^{ème} et le 4^{ème} étage de l'immeuble sis au 24 rue Royaume d'Arabie Saoudite, à usage de bureaux, pour une année renouvelable commençant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2016. Le loyer est fixé à 36 040 DT pour la première année et sera augmenté de 5% pour la deuxième année.

A.2 Contrat de location entre la société ASSURANCES MAGHREBIA et la société ASSURANCES MAGHREBIA VIE

La société ASSURANCES MAGHREBIA SA donne en location à la société ASSURANCES MAGHREBIA VIE une partie de l'immeuble entier contigu à l'immeuble sis au 24 rue du Royaume d'Arabie Saoudite, 1002 Tunis à usage de bureaux, pour un an renouvelable commençant le 1^{er} Janvier 2016 et finissant le 31 Décembre 2016.

Pour la première année le loyer est fixé à 166 175 DT, et sera augmenté de 5% tous les ans et ce à partir du 1^{er} Janvier 2017.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

B.1- Convention entre La Société ASSURANCES MAGHREBIA et La Société MAGHREBIA SERVICES

La Société *ASSURANCES MAGHREBIA SA* a conclu un contrat d'assistance Business Process Outsourcing avec sa filiale la Société *MAGHREBIA SERVICES* avec date d'effet du 1er août 2011 et ayant pour principal objet l'externalisation de la production administrative et informatique.

En contrepartie de ces prestations, *MAGHREBIA SERVICES* a facturé en 2016 à la société *ASSURANCES MAGHREBIA* un montant de 327 091DT HT.

B.2- Convention de sous-traitance conclue entre la Société *ASSURANCES MAGHREBIA* et la Société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE*

La Société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* a confié en sous-traitance à la Société *ASSURANCES MAGHREBIA* la gestion des activités

Ci-dessous :

- la gestion des ressources humaines ;
- la comptabilité de la réassurance ;
- la gestion comptable et financière ;
- l'audit interne ; et
- l'informatique.

En contrepartie de ces prestations, la Société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* s'engage à régler à la Société *ASSURANCES MAGHREBIA* un montant forfaitaire annuel de 120.000 DT HT, sur présentation de facture.

Cette convention a pris effet à partir du 3 janvier 2011, elle est conclue pour une durée de 12 mois renouvelables par tacite reconduction pour la même durée.

B.3- Convention de délégation de gestion de produits conclue entre la Société *ASSURANCES MAGHREBIA* et la Société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE*

La Société *ASSURANCES MAGHREBIA* a confié par délégation à la Société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* la gestion des produits santé. En contrepartie, la Société *ASSURANCES MAGHREBIA* s'engage à régler à la Société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* un montant forfaitaire annuel de 25.000 DT HT, sur présentation de facture.

Cette convention a pris effet à partir du 1er janvier 2011, elle est conclue pour une durée de 12 mois renouvelables par tacite reconduction pour la même durée.

B.4- Convention entre La Société ASSURANCES MAGHREBIA et La Société ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE

La Société ASSURANCES MAGHREBIA a confié à la Société ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE la gestion de son patrimoine immobilier. Ce contrat de gérance a pris effet à partir 01 Juillet 1995 pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction. En contrepartie de ces prestations, la Société ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE a facturé en 2016 à la société ASSURANCES MAGHREBIA la somme de 205 075 DT HT.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements de la Société ASSURANCES MAGHREBIA envers ses dirigeants tels que visés par l'article 200 (nouveau) II§5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

1. Rémunération du Président du Conseil :

La rémunération du président du conseil d'administration de la société est fixée par décision du conseil d'administration tenu le 29 mai 2014. Cette rémunération s'établit au même montant attribué au précédent président et décidé par le conseil d'administration du 30 mai 2011.

2. Rémunération du Directeur Général :

La rémunération annuelle brute du Directeur Général de la société est fixée à 90.000 DT. Cette rémunération a été décidée par le Conseil d'Administration du 06 Août 2015. D'autre part, le Directeur Général bénéficie d'une prime de performance sur objectifs

3. Rémunération du Directeur Général Adjoint :

La rémunération annuelle brute du Directeur Général adjoint de la société est fixée à 70.000 DT. Cette rémunération a été décidée par le Conseil d'Administration du 01 Août 2014. D'autre part, le Directeur Général Adjoint bénéficie d'une prime de performance sur objectifs

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas relevé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

TUNIS, le 18 Avril 2017

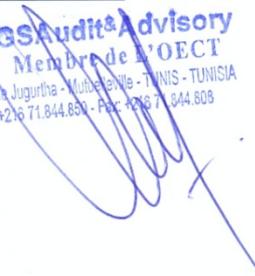
P/ F.M.B.Z -KPMG TUNISIE

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI


FMBZ KPMG TUNISIE
IMMEUBLE KPMG
6, Rue de Riyal-Les Berges du Lac II-1053-Tunis
MF: 8106637/A/M/000 - RC: B148992002
Tél: 71.194.344 / Fax: 71.194.320
E-mail: tn_fmfbz@kpmg.com 9

P/ Cabinet GSAudit&Advisory

Sami MENJOUR


GSAudit&Advisory
Member of OECT
67, Avenue Jugurtha - Mubadala - TUNIS - TUNISIA
Tél: +216 71.844.859 - Fax: +216 71.844.808

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

Société d'Assurances MAGHREBIA VIE

Siège social : 24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite –1002 TUNIS

La société Assurances MAGHREBIA VIE publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 19 mai 2017. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Makram GUIRAS.

BILAN ACTIFS AU 31/12/2016

(Chiffres arrondis en dinars)

ACTIFS	NOTES	EXERCICE 2016			EXERCICE 2015
		Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net au 31/12/2016	Montant net au 31/12/2015
<u>ACTIFS INCORPORELS</u>					
Logiciels et autres actifs incorporels	3.1	219 565	205 375	14 190	15 656
		219 565	205 375	14 190	15 656
<u>ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION</u>					
Dépôts et cautionnements	3.2	950	0	950	950
Mobilier de bureau, Matériel Informatique & Matériel de transport		755 944	420 608	335 336	340 579
		756 894	420 608	336 286	341 529
<u>PLACEMENTS</u>					
Terrains et constructions d'exploitation	3.3.1	675 000	5 625	669 375	0
Terrains et constructions hors exploitation	3.3.2	7 600 000	195 630	7 404 370	3 472 500
Placements dans les entreprises liées et participations					
Part dans des entreprises liées	3.3.3	5 317 835	214 533	5 103 303	2 903 293
Part dans les entreprises avec liens de participations	3.3.4	114 867	12 569	102 298	98 112
Actions et autres titres à revenu variable	3.3.5	29 545 086	1 651 811	27 893 275	22 918 251
Obligations et autres titres à revenu fixe	3.3.6	179 421 188		179 421 188	161 021 336
Avances sur Police vie	3.3.7	432 177		432 177	381 854
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	3.3.8	737 856		737 856	219 713
Placements représentant les provisions techniques des contrats en unités de compte	3.3.9	10 083 441		10 083 441	8 583 443
		233 927 451	2 080 168	231 847 283	199 598 502
<u>PART DES RÉASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES</u>					
Provisions mathématiques	3.4.1	235 240		235 240	265 226
Provision pour sinistres à payer	3.4.2	519 579		519 579	638 644
		754 819	0	754 819	903 870
<u>CRÉANCES</u>					
Créances nées d'opérations d'assurances directes	3.5.1				
Autres créances nées d'opérations d'assurances directes					
Primes à recevoir	3.5.2	4 643 466	863 159	3 780 306	4 055 453
Primes à annuler	3.5.3	-18 896		-18 896	-34 064
Autres créances diverses	3.5.4	536 822	536 822	0	6 602
Créances nées d'opérations de réassurance					
Comptes courants des cédantes		2 024 845		2 024 845	3 181 226
Autres créances					
État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	3.5.5	260 023		260 023	866 068
Débiteurs divers	3.5.6	1 215 563		1 215 563	1 901 882
		8 661 823	1 399 981	7 261 842	9 977 166
<u>AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIFS</u>					
Valeurs à l'encaissement	3.6.1	3 584 697		3 584 697	3 561 117
Avoirs en banques, CCP et caisses	3.6.2	1 353 405		1 353 405	493 337
Charges reportées	3.6.3	108 000		108 000	151 200
Intérêts et loyers acquis non échus	3.6.4	5 847 018		5 847 018	6 164 634
Autres comptes de régularisation	3.6.5	807 628		807 628	615 698
		11 700 748		11 700 748	10 985 986
TOTAL DES ACTIFS		256 021 299	4 106 133	251 915 167	221 822 709

BILAN CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS AU 31/12/2016

(Chiffres arrondis en dinars)

Capitaux Propres et Passifs	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Capitaux propres	4.1		
Capital social		20 000 000	10 000 000
Réserve Légale		1 000 000	1 000 000
Réserves Facultatives		3 795 437	8 564 591
Autres Réserves		338 389	1 075 553
Autres capitaux propres		6 749 032	6 260 993
Résultats reportés		0	13 911
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		31 882 857	26 915 048
Résultat de l'exercice		6 745 175	5 859 974
Total des capitaux propres avant affectation		38 628 033	32 775 022
Passif	4.2		
Provisions pour autres risques et charges	4.2.1		
Autres provisions	4.2.1.1	99 342	99 342
		99 342	99 342
Provisions techniques brutes	4.2.2		
Provisions mathématiques	4.2.2.1	178 542 873	157 599 181
Provision pour frais de gestion	4.2.2.2	933 612	1 459 264
Provisions pour sinistres	4.2.2.3	13 619 446	13 363 158
Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes	4.2.2.4	2 119 103	1 724 539
Provisions pour égalisation	4.2.2.5	1 200 000	1 050 000
Provisions pour contrats en unités de comptes	4.2.2.6	10 083 440	8 583 442
		206 498 474	183 779 585
Dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires	4.2.3	658 617	762 207
Autres dettes	4.2.4		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	4.2.4.1	1 414 381	1 125 981
Dettes nées d'opérations de réassurance	4.2.4.2	466 018	170 920
État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	4.2.4.3	1 290 617	388 506
Créditeurs divers	4.2.4.4	2 020 719	1 828 349
		5 191 736	3 513 756
Autres passifs	4.2.5		
Comptes de régularisation passive	4.2.5.1	838 966	892 798
		838 966	892 798
TOTAL DU PASSIF		213 287 134	189 047 687
Total des capitaux propres et du passif		251 915 167	221 822 709

ETAT DE RÉSULTAT TECHNIQUE

(exprimé en dinars)

	NOTES	OPÉRATIONS BRUTES 31/12/2016	CESSIONS ET RÉTROCESSIONS 31/12/2016	OPÉRATIONS NETTES 31/12/2016	OPÉRATIONS NETTES 31/12/2015
Primes	5.1	45 817 277	-1 579 366	44 237 911	39 934 474
Primes émises		45 817 277	-1 579 366	44 237 911	39 934 474
Produits des placements	5.2	13 848 445		13 848 445	10 943 209
Revenus des placements		9 929 525		9 929 525	8 800 263
Autres produits de placements		1 701 984		1 701 984	1 322 182
Reprises de corrections de valeurs sur placements		1 284 768		1 284 768	131 363
Profits provenant de la réalisation des placements		932 168		932 168	689 401
Plus values non réalisées sur placements	5.3	832 147		832 147	82 260
Autres produits techniques		1 074	0	1 074	1 288
Charges de sinistres	5.4	-12 582 172	511 940	-12 070 231	-13 486 090
Montants payés	5.4.1	-12 325 884	631 005	-11 694 879	-12 641 717
Variation de la provision pour sinistres		-256 288	-119 065	-375 352	-844 373
Variation des autres provisions techniques		-22 462 601	-29 987	-22 492 588	-15 990 441
Provisions mathématiques		-20 943 692	-29 987	-20 973 678	-14 834 376
Provisions pour frais de gestion		525 652		525 652	-6 440
Provisions pour égalisation		-150 000		-150 000	-150 000
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes		-394 564		-394 564	-506 164
Provisions pour contrats en unités de comptes		-1 499 998		-1 499 998	-493 461
Participation aux bénéfices et ristournes		0	187 786	187 786	4 930
Frais d'exploitation	5.5	-11 310 914	90 507	-11 220 407	-9 856 106
Frais d'acquisition	5.5.1	-9 715 633		-9 715 633	-8 454 944
Frais d'administration	5.5.2	-1 595 281		-1 595 281	-1 438 647
Commissions reçues des réassureurs			90 507	90 507	37 485
Autres charges techniques	5.6	-829 586		-829 586	-542 966
Charges de Placements	5.7	-2 480 449		-2 480 449	-3 289 817
Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt		-1 265 450		-1 265 450	-1 114 840
Correction de valeurs sur placements		-707 324		-707 324	-2 098 260
Pertes provenant de la réalisation des placements		-507 675		-507 675	-76 717
Moins values non réalisées sur placements	5.8	0		0	-268 922
Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat	5.9	-1 520 439	0	-1 520 439	-977 678
Sous total : Résultat technique		9 312 782	-819 120	8 493 662	6 554 141

ETAT DE RÉSULTAT

(exprimé en dinars)

	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Résultat technique		8 493 662	6 554 141
Produits de placements alloués, transférés à l'état de résultat		1 520 439	977 678
Autres produits non techniques	6.1	41 200	29 798
Autres produits non techniques		41 200	29 798
Résultat provenant des activités ordinaires		10 055 301	7 561 617
Impôts sur le résultat		-2 568 486	-1 701 642
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts		7 486 815	5 859 974
Éléments extraordinaires	6.2	-741 640	0
Résultat net de l'exercice		6 745 175	5 859 974

ÉTAT DE FLUX DE TRESORERIE AU 31-12-2016

(exprimé en dinars)

		31/12/2016	31/12/2015
Flux de trésorerie liés à l'exploitation	7.1		
Encaissements des primes reçues des assurés	-	38 350 614,825	32 405 376,023
Sommes versées pour paiement des sinistres		-11 666 401	-12 999 787
Encaissements des primes reçues (acceptations)		4 679 189	2 966 498
Décaissements de primes sur les cessions		-506 653	-692 298
Commissions versées aux intermédiaires		-2 506 400	-2 513 862
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		-4 893 836	-5 465 189
Décaissements liés à l'acquisition des placements financiers		-61 516 036	-46 517 547
Encaissements liés à la cession de placements financiers		43 996 514	30 552 626
Remboursements de prêts		158 728	175 484
Taxes sur les assurances versées au Trésor		-1 622 201	-1 576 405
Produits financiers reçus		225 892	722 310
Autres mouvements		-17 111	-164 913
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		4 682 298	-3 107 709
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements	7.2		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immo. corporelles et incorporelles		-67 369	-69 270
Encaissements provenant de la cession d'immo. corporelles et incorporelles			0
Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation		-658 125	0
Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation		-2 200 000	0
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		-2 925 494	-69 270
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	7.3		
Dividendes et autres distributions		-896 736	-1 353 972
Encaissement suite à l'émission d'actions			0
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		-896 736	-1 353 972
Variation de trésorerie		860 068	-4 530 951
<i>Trésorerie au début de l'exercice</i>		493 337	5 024 288
<i>Trésorerie à la clôture de l'exercice</i>		1 353 405	493 337

Annexe N° 8 : Mouvements ayants affectés les éléments de l'actif

Désignation:	Valeur brute				Amortissements et provisions								V.C.N. à la clôture
	À l'ouverture:	Acquisitions:	Cessions:	A la clôture:	A l'ouverture		Augmentations		Diminutions (1)		A la clôture		
					Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	
1. Actifs incorporels													
1.1 Frais de recherche et développement	35 724	6 860		42 585	20 814	0	7 581				28 395	0	14 190
1.2 Concessions, brevets, licences, marques	176 981			176 981	176 234	0	746				176 981	0	0
1.3 Fonds de commerce				0	0	0					0	0	0
1.4 Acomptes versés				0	0	0					0	0	0
	212 705	6 860	0	219 565	197 048	0	8 327	0	0	0	205 375	0	14 190
2. Actifs corporels d'exploitation													0
2.1 Installations techniques et machines	519 483	56 641		576 123	268 852	0	50 857				319 709	0	256 415
2.2 Autres installations, outillage et mobilier	173 323	6 498		179 821	83 375	0	17 525				100 900	0	78 921
2.3 Acomptes versés	950			950	0	0					0	0	950
	693 756	63 139	0	756 894	352 227	0	68 381	0	0	0	420 608	0	336 286
													0
3. Placements													0
3.1 Terrains et constructions d'exploitation et hors exploita.													
3.1 Terrains et constructions d'exploitation et hors exploita.	3 600 000	4 675 000	0	8 275 000	127 500	0	73 755				201 255	0	8 073 745
3.2 Placements dans les entreprises liées													
3.2 Placements dans les entreprises liées	3 117 825	2 200 010	0	5 317 835	0	214 533	0	0	0	0	0	214 533	5 103 303
3.2.1 Parts	3 117 825	2 200 010	0	5 317 835	0	214 533					0	214 533	5 103 303
3.2.2 Bons et obligations				0	0	0					0	0	0
3.3 Placements dans les entreprises avec un lien de participation													
3.3 Placements dans les entreprises avec un lien de participation	140 000	0	0	114 867	0	41 888	0	0	0	29 319	0	12 569	102 298
3.3.1 Parts	140 000	147 168	172 301	114 867	0	41 888				29 319	0	12 569	102 298
3.3.2 Bons et obligations	0			0	0	0					0	0	0
3.4 Autres placements financiers													
3.4 Autres placements financiers	186 742 887	83 279 447	60 623 883	209 398 450	0	2 421 446	0	485 815	0	1 255 449	0	1 651 811	207 746 639

3.4.1 Actions, autres titres à revenu var.	25 339 697	8 054 023	3 848 634	29 545 086	0	2 421 446		485 815		1 255 449	0	1 651 811	27 893 275
3.4.2 Obligations et autres titres à revenu fixe	161 021 336	74 953 800	56 553 948	179 421 188	0	0					0	0	179 421 188
3.4.3 Prêts hypothécaire	0			0	0	0					0	0	0
3.4.4 Autres prêts	381 854	271 624	221 301	432 177	0	0					0	0	432 177
3.4.5 Dépôt auprès des établ. bancaires et financiers	0			0	0	0					0	0	0
3.4.6 Autres	0			0	0	0					0	0	0
<i>3.5 Créances pour espèces déposées</i>	<i>219 713</i>			<i>737 856</i>	<i>0</i>	<i>0</i>					<i>0</i>	<i>0</i>	<i>737 856</i>
<i>3.6 Placements des contrats en UC</i>	<i>8 583 443</i>			<i>10 083 441</i>	<i>0</i>	<i>0</i>					<i>0</i>	<i>0</i>	<i>10 083 441</i>
Sous-total	202 403 868	90 154 457	60 623 883	233 927 451	127 500	2 677 866	73 755	485 815	0	1 284 768	201 255	1 878 913	231 847 283
<u>TOTAL:</u>	203 310 329	90 224 455	60 623 883	234 903 910	676 775	2 677 866	150 463	485 815	0	1 284 768	827 239	1 878 913	232 197 758

Annexe N° 9 : Etat récapitulatif des placements

	Valeur brute	Valeur nette	Juste valeur	Plus ou moins-value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	8 275 000	8 073 745	8 275 000	-
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	20 430 561	18 621 462	21 590 688	1 160 127
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe				
Autres parts d'OPCVM	14 547 228	14 477 413	15 608 126	1 060 898
Obligations et autres titres à revenu fixe	179 421 188	179 421 188	184 560 658	5 139 470
Prêts hypothécaires				
Autres prêts et effets assimilés	432 177	432 177	432 177	-
Dépôts auprès des entreprises cédantes	737 856	737 856	737 856	-
Autres dépôts				
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes selon le même détail que ci-dessus	10 083 441	10 083 441	10 083 441	-
Total	233 927 451	231 847 283	241 287 947	7 360 496
Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques	232 489 584	230 409 417	239 850 080	7 360 496
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques	2 703 877	2 703 877	2 703 877	-

**Annexe N° 10 : TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES AU
31/12/2016**

(chiffres arrondis en dinars)

	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015
<u>Engagements recus</u>		
Cautions reçues	0	0
Cautions agents généraux	0	0
TOTAL	0	0
<u>Engagements données</u>		
-		
Cautions données	0	0
Titres et actifs acquis avec engagement de revente	0	0
TOTAL	0	0

Annexe N° 11 : Ventilation des charges et des produits des placements

	revenus et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées et avec lien de participations	autres revenus et frais financiers	Total:	Charges des placements
1. Placements immobiliers				
1.1 Immeubles	0	141 271	141 271	143 471
1.2 Parts et actions de société immobilière	0		0	0
	0	141 271	141 271	143 471
2. Participations				
2.1 Titres émis par l'Etat ou jouissant de sa garantie	0	5 685 942	5 685 942	153 379
2.2 Emprunts obligataires	0	3 791 501	3 791 501	
2.3 Actions de sociétés cotées en bourse	0	1 943 600	1 943 600	874 549
2.4 Parts et actions dans les OPCVM	0	336 831	336 831	58 925
2.5 Parts dans les SICAR et SICAF	0	0	0	0
2.6 Autres actions et valeurs mobilières	29 319	136 794	166 113	59 483
2.7 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	0	1 761 376	1 761 376	0
2.8 Contrats en unités de comptes	0	0	0	
2.9. Autres	0	21 810	21 810	106 946
	0	13 677 856	13 707 174	1 253 282
3. Autres placements			0	
4. Autres revenus et charges financiers (commissions, honoraires)	0	0	0	1 083 697
Total	0	13 819 127	13 848 445	2 480 449
Intérêts	0	28 909	28 909	
Frais externes	0	1 159 038	1 159 038	
Autres frais	0	1 292 503	1 292 503	
Total charges des placements	0	2 480 449	2 480 449	0

Annexe N° 12 : Résultat technique par catégorie d'assurance VIE

	TOTAL
Primes	45 817 277
Charges de prestations	12 582 172
Charges des provisions d'assurance vie et des autres provisions techniques	22 462 601
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)	832 147
Solde de souscription	11 604 650
Frais d'acquisition	7 815 252
Autres charges de gestion nettes	4 324 173
Charges d'acquisition et de gestion nettes	12 139 426
Produits nets de placements	9 847 557
Participation aux résultats et intérêts techniques	
Solde financier	9 847 557
Primes cédées et/ou rétrocédées	1 579 366
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	631 005
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	-149 051
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	187 786
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	90 507
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-819 120
Résultat technique	8 493 662
Informations complémentaires	
Montant des rachats	5 229 983
Intérêts techniques bruts de l'exercice	0
Provisions techniques brutes à la clôture	206 498 474
Provisions techniques brutes à l'ouverture	183 779 585
A déduire	
Provisions devenues exigibles	0

Annexe N° 14 : Tableau récapitulatif des éléments constitutifs de la participation des assurées aux résultats techniques et financiers

	EXERCICE				
	N-4	N-3	N-2	N-1	N
Participation aux résultats (1) (état de résultat technique)	259 226	189 165	259 724	506 164	394 564
Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)					
Variation de la provision pour participation aux bénéfices	259 226	189 165	259 724	506 164	394 564
Participation aux résultats des contrats d'assurance vie (2)					
Provisions mathématiques moyennes	103 732 281	120 118 075	135 327 601	150 190 905	168 071 027
Montant minimum de participation					
Montant effectif de la participation dont attribuée (y compris intérêts tech) dont variation de la provision pour PB.					

La première partie du tableau (1) correspond à la décomposition du poste participation aux bénéfices et ristournes de l'état de résultat technique de l'assurance vie en participation attribuée aux contrats et variations de la provision pour participation aux bénéfices. Ces éléments sont obtenus à partir de la nomenclature comptable.

La seconde partie du tableau (2) reprend les éléments suivants :

- a) Les provisions mathématiques moyennes qui correspondent à la moyenne arithmétique des provisions mathématiques à l'ouverture et à la clôture de l'exercice.
- b) Le montant minimum de la participation aux bénéfices qui est déterminé sur la base des obligations réglementaires en la matière.
- c) Le montant effectif de la participation aux bénéfices qui reprend le total de la partie (1) du tableau.

**Annexe N° 15 : Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie
d'assurance aux états financiers : Entreprises d'assurance et / ou de réassurance vie**

	Raccordement	Total
Primes	PRV11	45 817 277
Charges de prestations	CHV11	<12 582 172>
Charges des provisions d'assurance vie et des autres provisions techniques	CHV12, CHV21	<22 462 601>
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)	PRV3, CHV10	832 147
Solde de souscription		11 604 650
Frais d'acquisition	CHV41, CHV42	<7 815 252>
Autres charges de gestion nettes	PRV4, CHV43	<4 324 173>
Charges d'acquisition et de gestion nettes		<12 139 426>
Produits nets de placements	PRV2, CHV9, CHNT2	9 847 557
Participation aux résultats et intérêts techniques	CHV3	
Solde financier		9 847 557
Primes cédées et/ou rétrocédées	PRV11 2° Colonne	<1 579 366>
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	CHV11 2° Colonne	631 005
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	CHV2, CHV12 2° Colonne	-149 051
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	PRV4 2° Colonne	187 786
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	CHV44 2° Colonne	90 507
Solde de réassurance et/ou de rétrocession		<819 120>
Résultat technique		8 493 662
Informations complémentaires		
Montant des rachats		5 229 983
Intérêts techniques bruts de l'exercice		0
Provisions techniques brutes à la clôture		206 498 474
Provisions techniques brutes à l'ouverture		183 779 585
A déduire		
Provisions devenues exigibles		0

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Arrêtés au 31/12/2016

En application des dispositions de l'arrêté du Ministre des Finances du 26 juin 2000, portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux entreprises d'assurances et de réassurances, les notes aux états financiers des *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* se présentent comme suit :

Note 1 : Présentation de la société

Forme juridique :	Société anonyme
Capital social :	20 000 000,000 DT
Siège social :	24 Rue Arabie Saoudite Tunis Belvédère
Président du conseil :	Monsieur ESSASSI MOHAMED Nabil
Directeur Général :	Monsieur BEN HASSINE Habib
Commissaire aux comptes :	Monsieur GUIRAS Makram

Note 2 : Principes et méthodes comptables adoptés

Les états financiers relatifs à la période allant du 1er janvier 2016 au 31 Décembre 2016, ont été arrêtés conformément aux principes et méthodes comptables prévues par les normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi 96-112, le décret 96-2459 du 30 décembre 1996, et les normes sectorielles (NCT 26 ; 27 ; 28 ; 29 ; 30 et 31) relatives aux opérations spécifiques d'assurances et/ou de réassurances

Note 2-1 : Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations acquises par l'entreprise sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties selon la méthode linéaire par application des taux suivants :

Logiciels	33%
Agencements, Aménagements et Installations	10%
Matériel de Transport	20%

Matériel informatique	15%
Equipements de bureau	10%

Note 2-2 : Placements Immobiliers et Placements Financiers

Note 2-2-1 : Placements Immobiliers :

Les placements immobiliers sont inscrits à l'actif du bilan pour leur prix d'acquisition et sont amortis selon le mode linéaire au taux de 2,5%.

Note 2-2-2 : Placements financiers :

Les placements financiers sont portés à l'actif pour leur prix d'acquisition hors frais accessoires sur achats et hors coupons courus à l'achat.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation de ces placements à leur valeur d'usage (valeur de marché, actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise).

Les moins values par rapport au coût d'entrée font l'objet de provision. Les plus values par rapport à ce coût ne sont pas constatées.

Note 2-3 : Provisions techniques

Les provisions techniques sont évaluées et prises en compte conformément aux dispositions de la norme comptable tunisienne N° 29 relative aux provisions techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurances.

Note 2-4 : Conversion des éléments monétaires

Les éléments du bilan en monnaies étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'opération avec une actualisation à la date de clôture.

Note 2-5 : Affectation des charges par destination

Conformément aux dispositions de la norme comptable tunisienne N° 30 relative aux charges techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurances, les charges engagées par la société sont présentées dans l'état de résultat par destination.

Les destinations sont :

Les frais de gestion de sinistres,

Les frais d'acquisition,

Les frais d'administration,

Les charges de gestion des placements, et

Les autres charges techniques.

La répartition des charges par nature dans les comptes de charges par destination est réalisée à l'aide des clés de répartition qui sont fondées sur des critères quantitatifs objectifs appropriés et contrôlable, directement liées à la nature des charges.

Note 3 : Les actifs

3-1 : Les actifs incorporels

Les actifs incorporels comprennent:

Désignation	31-déc		Variation
	2016	2015	
Conception & développement	42 585	35 724	6 860
Logiciels	176 981	176 981	-
Total valeur brute	219 565	212 705	6 860
Amortissements	- 205 375	- 197 048	- 8 327
Total valeur nette	14 190	15 656	- 1 467

3-2 : Les actifs corporels d'exploitation :

Désignation	31-déc		Variation
	2016	2015	
Aménagements Agencements et Installations	239 251	194 483	44 768
Dépôts et cautionnements	950	950	-
Matériels de transport	138 085	138 085	-
Matériels informatique	198 788	186 915	11 873
Equipements de bureaux	153 888	147 797	6 092
Autres immobilisations	25 933	25 526	406
Total valeur brute	756 894	693 756	63 139
Amortissements	- 420 608	- 352 227	- 68 381
Total valeur nette	336 286	341 529	- 5 243

3-3 : Placements

3-3-1- Terrains et constructions d'exploitation :

Désignation	31-déc		Variation
	2016	2015	
LOCAL N°3 MREZGA NABEUL	307 400	0	307 400
LOCAL N°4 MREZGA NABEUL	367 600	0	367 600
Total valeur brute	675 000	0	675 000
Amortissements	-5 625	0	-5 625
Total valeur nette	669 375	0	669 375

3-3-2 : Terrains et constructions hors exploitation

Cette rubrique englobe :

Désignation	31-déc		Variation
	2016	2015	
Terrain Rahila	843 840	-	843 840
Immeuble Rahila	2 756 160	3 600 000	- 843 840
Acompte sur placements immobiliers	4 000 000	-	4 000 000
Total valeur brute	7 600 000	3 600 000	4 000 000
Amortissements	- 195 630	- 127 500	- 68 130
Total valeur nette	7 404 370	3 472 500	3 931 870

3-3-3 : Placements dans les entreprises liées

Ce poste comprend la participation des ASSURANCES MAGHREBIA VIE dans le capital des sociétés sur lesquelles elle exerce un contrôle :

Désignation	31-déc		Variation
	2016	2015	
Maghrébia financière SICAR	3 117 825	3 117 825	-
Maghrebria Immobilière	2 200 010	-	2 200 010
Provision pour dépréciation des titres	- 214 533	- 214 533	-
Total	5 103 303	2 903 293	2 200 010

Les dotations aux provisions pour dépréciation des titres au 31-12-2016 et les reprises sur les provisions antérieures s'élèvent respectivement à **0 DT** et à **0 DT**, ramenant ainsi le total des provisions à **214 533 DT**.

3-3-4 : Placements dans les entreprises avec lien de participation

Ce poste comprend la participation des ASSURANCES MAGHREBIA VIE dans le capital des sociétés sur lesquelles elle exerce une influence notable, sans en avoir le contrôle ou encore celles avec lesquelles elle réalise des opérations commerciales dont l'importance est significative :

Désignation	31-déc		Variation
	2016	2015	
Maghrébia Services	114 867	140 000	- 25 133
Provision pour dépréciation des titres	- 12 569	- 41 888	29 319
Total	102 298	98 112	4 186

Les dotations aux provisions pour dépréciation des titres au 31-12-2016 et les reprises sur les provisions antérieures s'élèvent respectivement à **0 DT** et à **29 319 DT**, ramenant ainsi le total des provisions à **12 569 DT**.

3-3-5 : Actions et autres titres à revenus variables

Présentant un solde arrêté au 31-12-2016 de **27 893 275 DT**, cette rubrique englobe les parts et actions détenues dans le capital des sociétés sur lesquelles ASSURANCES MAGHREBIA VIE n'exerce ni un contrôle ni une influence notable.

Les dotations aux provisions pour dépréciation des titres au 31-12-2016 et les reprises sur les provisions antérieures s'élèvent respectivement à **485 815 DT** et à **1 255 449 DT**, ramenant ainsi le total des provisions à **1 651 811 DT**

Désignation	31-déc		Variation
	2016	2015	
Actions non cotées	3 639 933	1 791 196	1 848 737
Provisions	- 37 952	- 33 850	- 4 102
			-
Actions cotées	11 357 925	11 995 759	- 637 835
Parts OPCVM	14 547 228	11 552 741	2 994 487
Provisions	- 1 613 859	- 2 387 596	773 736
Total	27 893 275	22 918 251	4 975 024

3-3-6 : Obligations et autres titres à revenus fixes

Cette rubrique englobe les bons de trésors assimilables, les emprunts obligataires et les placements à court et moyen terme.

Elle présente un solde de **179 421 188** DT qui se détaille comme suit :

Désignation	31-déc		Variation
	2016	2015	
Bons de trésor assimilables	90 241 980	88 308 180	1 933 800
Placements monétaires	30 000 000	24 500 000	5 500 000
Emprunts obligataires	59 179 208	48 213 156	10 966 052
Total	179 421 188	161 021 336	18 399 852

3-3-7 Avances sur police vie

Désignation	31-déc		Variation
	2016	2015	
AVANCE/ CONTRATS NGM	315 420	349 855	- 34 436
AVANCE/ CONTRATS Assurance collective sur la vie	116 757	31 999	84 758
Total	432 177	381 854	50 322

3-3-8 : Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes

Présentant un solde arrêté au 31-12-2016 de **737 856** DT, cette rubrique englobe les montants en espèces versés aux entreprises cédantes en garantie de leurs provisions techniques.

Désignation	31-déc		Variation
	2016	2015	
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	737 856	219 713	518 143
Total	737 856	219 713	518 143

3-3-9 : Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de comptes

Les placements représentatifs des contrats en unités de compte sont les actifs sous-jacents des contrats d'assurances vie pour lesquels le risque lié aux placements est assumé par les assurés.

Le solde de cette rubrique s'élève à **10 083 441 DT.**

Désignation	31-déc		Variation
	2016	2015	
FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	3 482 465	3 269 598	212 867
FCP MAGHREBIA MODERE	3 096 690	2 460 270	636 420
FCP MAGHREBIA PRUDENCE	2 900 900	2 351 446	549 454
FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	603 386	502 129	101 257
Total	10 083 441	8 583 443	1 499 998

3-4 : Parts des réassureurs dans les provisions techniques

3-4-1 : Provisions mathématiques

Cette rubrique présente la part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions mathématiques. Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2016 à **235 240 DT.**

Désignation	31-déc		Variation
	2016	2015	
Provisions mathématiques	235 240	265 226	- 29 987
Total	235 240	265 226	- 29 987

3-4-2 : Provisions pour sinistres à payer

Cette rubrique correspond à la part des cessionnaires et des rétrocessionnaires dans la provision pour sinistres à payer, elle présente un solde de **519 579 DT.**

Désignation	31-déc		Variation
	2016	2015	
Provisions pour sinistres	519 579	638 644	- 119 065
Total	519 579	638 644	- 119 065

3-5 Créances

3-5-1 : Créances nées d'opérations d'assurance directe

Désignation	31-déc		Variation
	2016	2015	
Primes acquises et non émises	-	-	-
Total	-	-	-

3-5-2 : Primes à recevoir

Il s'agit des montants dus par les agents généraux, les courtiers, les succursales et les assurés.

Les primes à recevoir présentent un solde net de **3 780 306 DT**.

Désignation	31-déc		Variation
	2016	2015	
Quittance vie	4 643 466	4 055 453	588 013
Provisions pour créances sur assurés	- 863 159	-	- 863 159
Total	3 780 306	4 055 453	- 275 146

3-5-3 : Primes à annuler

Il s'agit d'une évaluation des primes qui seraient annulées au cours des prochains exercices. Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2016 à **18 896 DT**.

Désignation	31-déc		Variation
	2016	2015	
Primes à annuler	- 18 896	- 34 064	15 168
Total	- 18 896	- 34 064	15 168

3-5-4 : Autres créances diverses

Le solde net de cette rubrique au 31-12-2016 est de 0 DT.

Désignation	31-déc		Variation
	2016	2015	
Effets impayés	-	1 255	- 1 255
Chèques impayés	463 840	382 256	81 584
Valeurs en contentieux	72 981	72 981	-
Provisions pour créances douteuses	- 536 822	- 449 890	- 86 931
Total	-	6 602	- 6 602

3-5-5 : Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques :

Sous cette rubrique sont comptabilisées notamment, les avances au titre de l'impôt sur les sociétés « acomptes provisionnels » et les retenues d'impôts prévues par l'article 52 du code de l'IRPP. Le solde net de cette rubrique est de 260 023 DT.

Désignation	31-déc		Variation
	2016	2015	
Etat Impôt Taxe Retenue à la source	-	-	-
Etat Impôt / les bénéficiaires	224 819	819 476	- 594 656
Etat Taxe / C.A.	35 204	46 593	- 11 388
Total	260 023	866 068	- 606 045

3-5-6 : Débiteurs divers :

Cette rubrique englobe principalement les avances accordées au personnel, aux agents généraux et aux intermédiaires en bourse. Elle présente un solde au 31-12-2016 de 1 215 563DT.

Désignation	31-déc		Variation
	2016	2015	
Prêts au personnel F.S	227 993	222 754	5 239
Avance sur salaires	450	2 450	- 2 000
Avance sur 13ème & 14ème	32 350	22 350	10 000
Avance sur 15ème	5 422	2 722	2 700
Avance sur commissions	25 460	25 900	- 440
Avance sur commissions agents stagiaires	2 100	2 100	-
Prise en charge personnel	1 370	4 497	- 3 126
Debiteurs divers	35 712	11 709	24 003
Union Financière	880 393	1 605 018	- 724 625
Compte d'attente	4 312	2 383	1 929
Total	1 215 563	1 901 882	- 686 319

3-6 : Autres éléments d'actif

3-6-1 : Valeurs à l'encaissement

Cette rubrique totalise les effets à recevoir, les effets à l'encaissement, les valeurs à recevoir et les chèques à l'encaissement, elle présente un solde de **3 584 697 DT**.

Désignation	31-déc		Variation
	2016	2015	
Valeurs à recevoir	1 970 677	1 730 869	239 809
Chèques à l'encaissement	1 614 020	1 830 248	- 216 228
Total	3 584 697	3 561 117	23 580

3-6-2 : Avoir en banques, CCP et caisse

Le détail de cette rubrique se présente ci-dessous :

Désignation	31-déc		Variation
	2016	2015	
Banques	1 352 661	492 091	860 570
Caisse	744	1 246	- 502
Total	1 353 405	493 337	860 068

3-6-3 : Charges reportées

Le détail de cette rubrique se présente ci-dessous :

Désignation	31-déc		Variation
	2016	2015	
Frais d'acquisition des immeubles à répartir	108 000	151 200	- 43 200
Total	108 000	151 200	- 43 200

3-6-4 : Intérêts et loyers acquis et non échus

Sous cette rubrique est enregistré le montant à la clôture de la période, des produits des placements acquis à l'entreprise, mais dont la mise en paiement n'a pas été réalisée.

Il s'agit des produits de placement (loyers et intérêts) dont les contreparties sont les comptes de produits de placements concernés.

Le solde de ce compte s'élève au 31-12-2016 à **5 847 018 DT**.

Désignation	31-déc		Variation
	2016	2015	
Intérêts courus	5 766 847	6 160 325	- 393 478
Loyers courus	80 171	-	80 171
Dividendes à encaisser	-	4 309	- 4 309
Total	5 847 018	6 164 634	- 317 616

3-6-5 : Autres comptes de régularisation :

Cette rubrique enregistre entre autre le montant de la prime décote calculée chaque année pour amortir la différence entre la valeur comptable d'un titre et sa valeur de remboursement. Elle présente un solde au 31-12-2016 de **807 628** DT dont ci-dessous le détail :

Désignation	31-déc		Variation
	2016	2015	
Différence sur les prix de remboursement	743 967	514 622	229 346
Charges constatées d'avance	63 660	101 076	- 37 416
Total	807 628	615 698	191 930

Note 4 : Capitaux propres et passifs

4-1 : Capitaux propres

Cette rubrique s'élève au 31-12-2016 à **38 628 032,842** DT et se détaille comme suit :

Désignation	31-déc		Variation
	2016	2015	
Capital social	20 000 000	10 000 000	10 000 000
Réserve légale	1 000 000	1 000 000	-
Réserves facultatives	3 795 437	8 564 591	- 4 769 154
Réserves pour réinvestissement exonérés	6 749 032	5 529 032	1 220 000
Prime de scission	-	731 961	- 731 961
Réserves pour fonds social	338 389	275 553	62 836
Autres réserves	-	800 000	- 800 000
Résultats reportés	-	13 911	- 13 911
Résultat de l'exercice	6 745 175	5 859 974	885 201
Total	38 628 033	32 775 022	5 853 011

Le résultat de l'exercice 2016 est de **6 745 175,482** DT soit **3,373** DT par action.

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 mai 2016, la répartition du résultat de l'exercice 2015 est comme suit :

Bénéfice 2015	5 859 974,258
+ Report à nouveau antérieur	13 910,831
Premier reliquat	5 873 885,089
- Réserve légale	0,000
Deuxième reliquat	5 873 885,089
- Réserves pour réinvestissements exonérés	2 200 000,000
Troisième reliquat	3 673 885,089
- Réserves pour fonds social	55 000,000
Quatrième reliquat	3 618 885,089
- Réserves facultatives	3 600 000,000
Cinquième reliquat	18 885,089
- Report à nouveau distribuable soumis à la RAS	18 885,089
Sixième reliquat	0,000
+ Réserves facultatives distribuables en franchise de la RAS	4 214 590,812
Septième reliquat	4 214 590,812
- Dividendes (distribuables en franchise de la RAS)	900 000,000
Huitième reliquat	3 314 590,812
- Réserves facultatives distribuables en franchise de la RAS	3 314 590,812
Neuvième reliquat	0,000

Tableau d'évolution des capitaux propres :

	Capital	Réserve légale	Réserve pour réinvest exonérés		Réserves facultatives		Primes liées au capital	Autres réserves	Résultat reportés	résultat de l'exercice	Total
			En franchise de la RAS	Soumises à la RAS	En franchise de la RAS	Soumises à la RAS					
Soldes au 31/12/2014 Après affectation	10 000 000,000	1 000 000,000	3 152 032,000	2 377 000,000	4 214 590,812	4 350 000,000	731 960,708	1 069 652,838	13 910,831	0,000	26 909 147,189
Résultats de l'exercice 2015										5 859 974,258	5 859 974,258
+/-Variation Réserves Fonds social								5 900,358			5 900,358
Soldes au 31/12/2015 Avant affectation	10 000 000,000	1 000 000,000	3 152 032,000	2 377 000,000	4 214 590,812	4 350 000,000	731 960,708	1 075 553,196	13 910,831	5 859 974,258	32 775 021,805
Affectation des résultats suivant décision de l'AGO du 13-05-2016		0,000		2 200 000,000		3 600 000,000		55 000,000	4 974,258	-5 859 974,258	0,000
Dividendes distribués					-900 000,000						-900 000,000
Soldes au 31/12/2015 Après affectation	10 000 000,000	1 000 000,000	3 152 032,000	4 577 000,000	3 314 590,812	7 950 000,000	731 960,708	1 130 553,196	18 885,089	0,000	31 875 021,805
Augmentation de capital par incorporation des réserves	10 000 000,000		-980 000,000			-7 469 154,203	-731 960,708	-800 000,000	-18 885,089		
Résultats de l'exercice 2016										6 745 175,482	6 745 175,482
+/-Variation Réserves Fonds social								7 835,555			7 835,555
Soldes au 31/12/2016 Avant affectation	20 000 000,000	1 000 000,000	2 172 032,000	4 577 000,000	3 314 590,812	480 845,797	0,000	338 388,751	0,000	6 745 175,482	38 628 032,842

En application des dispositions de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 Décembre 2013 portant loi de finances 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue à la source s'élèvent au 31-12-2016 à **5 486 622,812** DT et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2016
Réserves Facultatives	3 314 591
Réserves pour réinvestissement exonérés (*)	2 172 032
Total	5 486 623

(*) Réserves distribuables sous conditions

Augmentation du Capital Social

L'Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le 9 décembre 2016, a décidé d'augmenter le capital social de la Société de (10 000 000 DT) pour le porter de (10 000 000 DT) à (20 000 000 DT) et ce, par incorporation des réserves d'un montant de (10 000 000 DT) comme suit :

- 7 469 154,203 DT prélevés sur les réserves facultatives,
- 980 000,000 DT prélevés sur les réserves pour réinvestissements exonérés,
- 800 000,000 DT prélevés sur les autres réserves,
- 731 960,708 DT prélevés sur les autres capitaux propres,
- 18 885,089 DT prélevés sur les résultats reportés.

Cette augmentation de capital a été réalisée par l'émission de 1 000 000 actions nouvelles gratuites de valeur nominale de 10 DT chacune, à raison d'**une (1) action nouvelle gratuite pour une (1) action ancienne**.

4-2 : Passif

4-2-1 : Provisions pour autres risques et charges

4-2-1-1 : Autres provisions

Le solde de la provision pour autres risques et charges se présente comme suit :

Désignation	31-déc		Variation
	2016	2015	
Provisions d'ouverture	99 342	99 342	0
constitution	0	0	0
reprise	0	0	0
Total	99 342	99 342	0

4-2-2 : Provisions techniques brutes :

4-2-2-1 : Les provisions mathématiques

Les provisions mathématiques vie correspondent à la date d'inventaire, à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés.

Les provisions mathématiques vie présentent un solde brut au 31-12-2016 de **178 542 873DT**.

Désignation	31-déc		Variation
	2016	2015	
Provisions mathématiques	178 542 873	157 599 181	20 943 692
Total	178 542 873	157 599 181	20 943 692

4-2-2-2 : Provision pour frais de gestion

La provision pour frais de gestion est constituée pour couvrir les charges de gestion futures des contrats « temporaire au décès » qui ne sont pas couvertes par ailleurs. Elle présente au 31-12-2016 un solde brut de **933 612 DT**.

Désignation	31-déc		Variation
	2016	2015	
Provision pour frais de gestion	933 612	1 459 264	- 525 652
Total	933 612	1 459 264	- 525 652

4-2-2-3 : Provision pour sinistres

La provision pour sinistres constitue la dette de l'entreprise d'assurance envers ses assurés pour les sinistres, rachats, arrivés à échéance déclarés mais non encore décaissés par l'entreprise d'assurance ainsi que les sinistres survenus mais non encore déclarés (les sinistres tardifs).

La provision pour sinistres arrêtée au 31-12-2016 présente un solde brut de **13 619 446 DT**.

Désignation	31-déc		Variation
	2016	2015	
Provisions pour sinistres	13 619 446	13 363 158	256 288
Total	13 619 446	13 363 158	256 288

4-2-2-4 : Provision pour participation aux bénéfices et ristournes

La provision pour participation aux bénéfices et ristournes correspond à l'engagement de la société envers les bénéficiaires des contrats lorsque le montant dû au titre des bénéfices n'est pas encore versé ou crédité au compte de l'assuré. Elle présente au 31-12-2016 un solde de **2 119 103 DT**.

Désignation	31-déc		Variation
	2016	2015	
Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes	2 119 103	1 724 539	394 564
Total	2 119 103	1 724 539	394 564

4-2-2-5 : Provision pour égalisation

Cette provision est destinée à égaliser la fluctuation du taux de sinistres dans le cadre des opérations d'assurance de groupe contre le risque décès. La provision pour égalisation décès est arrêtée au 31-12-2016 à une valeur de **1 200 000 DT**.

Désignation	31-déc		Variation
	2016	2015	
Provisions pour égalisation	1 200 000	1 050 000	150 000
Total	1 200 000	1 050 000	150 000

4-2-2-6 : Provision pour contrats en unités de compte

Cette provision est constituée pour enregistrer l'engagement de l'entreprise d'assurance envers les assurés qui ont souscrit des contrats pour lesquels la garantie est fonction de la valeur liquidative des fonds commun de placement, supports à ces contrats.

Cet engagement est estimé au 31-12-2016 à **10 083 440 DT**.

Désignation	31-déc		Variation
	2016	2015	
Provisions pour contrats en unités de comptes	10 083 440	8 583 442	1 499 998
Total	10 083 440	8 583 442	1 499 998

4-2-3 : Dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires

Il s'agit des sommes reçues par les cessionnaires et les rétrocessionnaires en garantie des provisions techniques. Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2016 à **658 617 DT**.

Désignation	31-déc		Variation
	2016	2015	
Dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires	658 617	762 207	- 103 590
Total	658 617	762 207	- 103 590

4-2-4 : Autres dettes

4-2-4-1 : Dettes nées d'opérations d'assurance directe

Cette rubrique présente au 31-12-2016 un solde de **1 414 381** DT, elle est alimentée principalement par les dettes envers les intermédiaires d'assurances.

Désignation	31-déc		Variation
	2016	2015	
Commissions à servir	1 414 381	1 125 981	288 400
Total	1 414 381	1 125 981	288 400

4-2-4-2 : Dettes nées d'opérations de réassurances

Sous cette rubrique sont comptabilisées les dettes envers les réassureurs. Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2016 à **466 018** DT.

Désignation	31-déc		Variation
	2016	2015	
Compte courant réassurance générale	466 018	170 920	295 099
Total	466 018	170 920	295 099

4-2-4-3 : Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques

Le solde de cette rubrique est de **1 290 617** DT.

Désignation	31-déc		Variation
	2016	2015	
Personnel impôts sur le revenu	47 625	25 355	22 270
Retenue à la source	125 949	84 113	41 836
Taxes d'assurance	10 769	10 854	- 85
TFP	6 087	11 249	- 5 162
FOPROLOS	3 043	1 625	1 418
Charges Patronales Maladie	173 321	105 209	68 112
CNSS	178 035	149 533	28 502
Timbre	1	1	-
Retenue sur salaires prêt Cnss	4 146	566	3 580
Contribution conjoncturelle : loi de finance 2017	741 640	-	741 640
Total	1 290 617	388 506	902 111

4-2-4-4 : Crédoiteurs divers

Le Solde de cette rubrique est de **2 020 719 DT**, elle est alimentée principalement par le solde des comptes des personnels (charges à payer) et des comptes des fournisseurs (charges à payer).

Désignation	31-déc		Variation
	2016	2015	
Dividendes et tantième à payer	28 202	22 939	5 264
Personnel charges à payer	790 482	714 146	76 335
Créditeurs divers charges à payer	655 859	606 031	49 827
Créditeurs divers	32 695	116 869	- 84 174
Assurances MAGHREBIA	513 482	368 365	145 117
Total	2 020 719	1 828 349	192 370

4-2-5 : Autres passifs

4-2-5-1 : Comptes de régularisation passif

Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2016 à **838 966 DT** elle concerne principalement les produits constatés d'avance et l'amortissement des surcôtes.

Désignation	31-déc		Variation
	2016	2015	
Amortissement surcote	822 769	669 390	153 379
produits constatés d'avance	16 196	223 407	- 207 211
Total	838 966	892 798	- 53 832

Note 5 : Etat de résultat technique de l'assurance et de la réassurance

5-1 : Primes

Cette rubrique présente un solde net de **44 237 911 DT** qui se détaille comme suit :

Désignation	31-déc		Variation
	2016	2015	
Primes émises et acceptées	46 591 079	42 390 615	4 200 464
Annulations sur exercices antérieurs	- 788 971	- 797 120	8 149
Variation des primes à annuler	15 168	- 8 162	23 331
Primes cédées	- 1 579 366	- 1 650 859	71 493
Total	44 237 911	39 934 474	4 303 437

5-2 : Produits des placements

Cette rubrique présente un solde brut de **13 848 445** DT qui se détaille comme suit :

Désignation	31-déc		Variation
	2016	2015	
Revenus des immeubles	141 271	4 813	136 458
Revenus des valeurs mobilières	476 470	382 578	93 891
Revenus des obligations et titres	3 791 501	3 159 356	632 145
Revenus des prêts sur contrats	15 004	17 818	- 2 814
Revenus des autres placements	1 701 984	1 322 182	379 802
Revenus des dépôts	59 392	83 014	- 23 623
Revenus des BTA	5 439 297	5 142 502	296 795
Différence sur le prix de remboursement	246 646	191 516	55 129
Gains sur réalisations des placements	685 307	496 734	188 573
Reprise de corrections de valeurs sur placements	1 284 768	131 363	1 153 406
Profits de changes réalisés	215	1 151	- 936
Interêts sur dépôts auprès des cédantes	6 591	10 182	- 3 591
Total	13 848 445	10 943 209	2 905 236

5-3 : Plus values non réalisées sur placements

Cette rubrique présente au 31/12/2016 un solde brut de **832 147** DT qui représente les ajustements positifs des placements en unité de comptes.

Désignation	31-déc		Variation
	2016	2015	
Plus values non réalisées sur placements UC	832 147	82 260	749 887
Total	832 147	82 260	749 887

5-4 : Charges de sinistres

5-4-1 : Montants payés

Les sinistres payés présentent un solde net de **11 694 879** DT qui se détaille comme suit :

Désignation	31-déc		Variation
	2016	2015	
Sinistres et capitaux échus	6 423 336	7 112 441	- 689 105
Rachats	3 091 025	3 675 813	- 584 787
Rachat partiel	2 138 958	2 018 803	120 155
Sinistres à la charge des réassureurs	- 631 005	- 1 220 175	589 170
Sinistres acceptés	388 103	939 354	- 551 251
Frais de gestion de sinistres	284 462	115 481	168 981
Total	11 694 879	12 641 717	- 946 838

5-5 : Frais d'exploitation

5-5-1 : Frais d'acquisition

Cette rubrique totalise tant les frais d'acquisition directs que les frais d'acquisition indirects :

Désignation	31-déc		Variation
	2016	2015	
Commissions servies	6 219 971	5 492 283	727 688
Autres frais d'acquisition	3 495 662	2 962 661	533 001
Total	9 715 633	8 454 944	1 260 689

5-5-2 : Frais d'administration

Les frais d'administration présentent un solde au 31-12-2016 de **1 595 281** DT.

Désignation	31-déc		Variation
	2016	2015	
Frais d'administrations	1 595 281	1 438 647	156 634
Total	1 595 281	1 438 647	156 634

5-6 : Autres charges techniques

Les autres charges techniques présentent un solde brut au 31-12-2016 de **829 586** DT.

Désignation	31-déc		Variation
	2016	2015	
Autres charges techniques	829 586	542 966	286 620
Total	829 586	542 966	286 620

5-7 : Charges de placements

Cette rubrique présente un solde de **2 480 449** DT qui se détaille comme suit :

Désignation	31-déc		Variation
	2016	2015	
Frais externes sur immeubles	75 341	75 398	- 57
Frais sur valeurs mobilières	1 083 697	994 494	89 202
Dotation aux amortissements des immeubles	68 130	90 000	- 21 870
Différence sur le prix de remboursement	153 379	150 239	3 140
frais interne de gestion de valeur	77 504	23 621	53 882
Dotation aux provisions /dépreciat° placements	485 815	1 858 021	- 1 372 206
Intérêts / dépôt reassurance vie	28 909	21 327	7 582
Perte / réalisation des placements	507 142	70 888	436 254
Pertes de changes réalisées	533	5 829	- 5 296
Total	2 480 449	3 289 817	- 809 367

5-8 : Moins values non réalisées sur placements

Cette rubrique présente au 31/12/2016 un solde brut de **0** DT et représente les ajustements négatifs des placements en unité de comptes.

Désignation	31-déc		Variation
	2016	2015	
Moins values non réalisées sur placements UC	-	268 922	- 268 922
Total	-	268 922	- 268 922

5-9 : Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat

Il s'agit de la quote part des produits des placements, alloués à l'état de résultat. Elle est calculée comme suit (NC 27 arrêté du ministère des finances du 26-06-2000) :

$$\frac{\text{Capitaux propres}}{\text{Capitaux propres} + \text{Provisions techniques}} \times \text{Produits des placements Nets}$$

Désignation	31-déc		Variation
	2016	2015	
Produits des placements Bruts	13 848 445	10 943 209	2 905 236
Charges de placements	2 480 449	3 289 817	- 809 367
Produits des placements Nets (a)	11 367 996	7 653 393	3 714 603
Capitaux propres (b)	31 882 857	26 915 048	4 967 810
Provisions techniques (c)	206 498 474	183 779 585	22 718 889
Total [(b x a) / (b + c)]	1 520 439	977 678	542 761

Note 6 : Etat de résultat

6-1 : Autres produits non techniques

Les autres produits non techniques présentent un solde brut au 31-12-2016 de **41 200 DT**.

Désignation	31-déc		Variation
	2016	2015	
Autres produits non techniques	41 200	29 798	11 402
Total	41 200	29 798	11 402

6-2: Eléments extraordinaires:

Désignation	31-déc
	2016
Contribution conjoncturelle : "loi de finance 2017 "	
<i>Base de calcul (a)</i>	9 888 532
Contribution conjoncturelle : [(a) x 7,5%]	741 640
Total	741 640

Note 7 : Flux de trésorerie

La méthode adoptée pour la présentation de l'état des flux de trésorerie est la méthode directe (méthode de référence).

Les composantes des liquidités ou équivalents de liquidités sont déterminées sur la base des sections analytiques imputées systématiquement au niveau des rubriques correspondantes dès la comptabilisation des flux.

Les flux de trésorerie de la période sont classés en activité d'exploitation, d'investissement et de financement.

7-1 : Flux de trésorerie provenant de l'exploitation

Au 31 décembre 2016, les flux de trésorerie provenant de l'exploitation se sont élevés à **4 682 298** dinars contre **(- 3 107 709)** dinars au 31 décembre 2015.

7-2 : Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement

Au 31 décembre 2016, le mouvement lié aux activités d'investissement s'élève à **(-2 925 494)** dinars contre **(-69 270)** dinars fin décembre de l'exercice précédent.

7-3 : Flux de trésorerie provenant des activités de financement

Ce flux enregistre au 31 décembre 2016, un montant de **(- 896 736)** dinars contre **(- 1 353 972)** dinars au 31 décembre 2015.

La trésorerie au 31 décembre 2016 s'élève à **1 353 405** dinars contre **493 337** dinars l'exercice précédent enregistrant une variation de **860 068** dinars.

ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A.DECOMPTE FISCAL AU 31/12/2016

<u>RÉSULTAT COMPTABLE BRUT</u>	9 313 661
RÉINTÉGRATIONS	2 363 775
1- Charges non déductibles :	1 013
<i>Taxe de voyage</i>	480
<i>Pertes de change non réalisés</i>	533
2- Provisions :	1 621 122
<u>2-1 Provisions non déductibles</u>	1 198 334
<i>Provisions pour créances douteuses</i>	1 040 853
<i>Provisions pour dépréciation des titres non cotés</i>	4 102
<i>Surcote non réalisée</i>	153 379
<u>2-2 Provisions déductibles</u>	422 788
<i>Provisions pour dépréciation des titres cotés</i>	422 788
3- Contribution conjoncturelle : loi de finance 2017	741 640
DÉDUCTIONS	1 788 905
1- Reprise sur provisions non déduites initialement :	381 895
<i>Reprise / prov pour annulation de primes</i>	15 168
<i>Reprise / prov des titres non cotés</i>	29 319
<i>Reprise / prov des créances douteuses</i>	90 762
<i>Prime décote non réalisée</i>	246 646
2- Gains de changes non réalisés	0
Résultat fiscal 1 :	11 295 541
Déduction des provisions dans la limite de 50%	5 647 771
<i>Provisions pour dépréciation des titres cotés</i>	422 788
Résultat fiscal 2 :	10 872 753
3- Déduction des bénéfices exceptionnels non imposables :	984 221
<i>Dividendes</i>	476 470
<i>Plus values de cession des actions cotées</i>	507 752
Résultat fiscal 3 :	9 888 532
DÉDUCTION POUR RÉINVESTISSEMENTS EXONÈRES (35%)	3 460 986
CAPITALease Seed FUND II (700 000 DT)	700 000
CAPITALease Seed FUND II (400 000 DT)	400 000
TDF III (1 000 000 DT)	1 000 000
Maghrebiaservice (450 000 DT)	450 000
Résultat fiscal 4:	7 338 532
MINIMUM D'IMPÔT (20%)	1 977 706
BÉNÉFICE IMPOSABLE	7 338 532
BÉNÉFICE IMPOSABLE (ARRONDI)	7 338 531
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS (35%)	2 568 486
RÉSULTAT NET	6 745 175

Tableau I_ B3 : État des éléments d'actifs représentant les provisions techniques des assurances MAGHREBIA VIE et montants de ces provisions

Au 31/12/2016

Désignation des actifs	Coût d'entrée au bilan	Valeur de remboursement	Valeur d'usage	Provisions pour dépréciation	Amortissement	Valeur nette au bilan	Valeur retenue pour l'admission en représentation	Plus value latente	% du montant total des P.T
TITRES EMIS PAR L'ETAT	96 241 979,918	97 505 000,000	98 991 714,645	0,000	0,000	96 241 979,918	96 241 979,918	2 835 027,687	46,607%
- BTA 5,3% 01/2018	1 473 750,000	1 500 000,000	1 570 450,000	0,000	0,000	1 473 750,000	1 473 750,000	96 700,000	0,714%
- BTA 5,5% 02/2020	1 445 500,000	1 500 000,000	1 560 256,500	0,000	0,000	1 445 500,000	1 445 500,000	114 756,500	0,700%
- BTA 5,5% 03/2019	17 133 140,000	16 520 000,000	17 047 847,040	0,000	0,000	17 133 140,000	17 133 140,000	0,000	8,297%
- BTA 5,5% 10/2018	3 992 750,000	4 100 000,000	4 124 825,500	0,000	0,000	3 992 750,000	3 992 750,000	132 075,500	1,934%
- BTA 5,5% 10/2020	4 804 000,000	5 000 000,000	4 878 265,000	0,000	0,000	4 804 000,000	4 804 000,000	74 265,000	2,326%
- BTA 5,6% 08/2022	23 885 300,000	25 000 000,000	24 212 150,000	0,000	0,000	23 885 300,000	23 885 300,000	326 850,000	11,567%
- BTA 5,75% 01/2021	8 727 000,000	9 000 000,000	9 500 490,000	0,000	0,000	8 727 000,000	8 727 000,000	773 490,000	4,226%
- BTA 6% 01/2024	574 800,000	600 000,000	634 816,200	0,000	0,000	574 800,000	574 800,000	60 016,200	0,278%
- BTA 6% 04/2023	966 000,000	1 000 000,000	1 043 068,000	0,000	0,000	966 000,000	966 000,000	77 068,000	0,468%
- BTA 6% 04/2024	3 395 400,000	3 500 000,000	3 653 615,000	0,000	0,000	3 395 400,000	3 395 400,000	258 215,000	1,644%
- BTA 6,3% 03/2026	1 567 400,000	1 700 000,000	1 785 385,900	0,000	0,000	1 567 400,000	1 567 400,000	217 985,900	0,759%
- BTA 6,3% 10/2026	1 158 600,000	1 200 000,000	1 184 955,600	0,000	0,000	1 158 600,000	1 158 600,000	26 355,600	0,561%
- BTA 6,7% 04/2028	2 537 000,000	2 700 000,000	2 829 851,100	0,000	0,000	2 537 000,000	2 537 000,000	292 851,100	1,229%
- BTA 6,75% 07/2017	9 437 399,918	9 085 000,000	9 439 251,405	0,000	0,000	9 437 399,918	9 437 399,918	1 851,487	4,570%
- BTA 6,9% 05/2022	9 143 940,000	9 100 000,000	9 323 987,400	0,000	0,000	9 143 940,000	9 143 940,000	180 047,400	4,428%
- E.O. NATIONAL 2014-C	6 000 000,000	6 000 000,000	6 202 500,000	0,000	0,000	6 000 000,000	6 000 000,000	202 500,000	2,906%
PLACEMENTS IMMOBILIERS	8 275 000,000	0,000	8 275 000,000	0,000	201 255,005	8 073 744,995	8 073 744,995	0,000	3,910%
Terrains et constructions d'exploitation	675 000,000	0,000	675 000,000	0,000	5 625,000	669 375,000	669 375,000	0,000	0,324%
LOCAL N°3 MREZGA NABEUL	307 400,000	0,000	307 400,000	0,000	2 561,667	304 838,333	304 838,333	0,000	0,148%
LOCAL N°4 MREZGA NABEUL	367 600,000	0,000	367 600,000	0,000	3 063,333	364 536,667	364 536,667	0,000	0,177%
Terrains et constructions hors exploitation	7 600 000,000	0,000	7 600 000,000	0,000	195 630,005	7 404 369,995	7 404 369,995	0,000	3,586%
- Terrain. Khaiereddine Pacha "RAHILA I"	843 840,000	0,000	843 840,000	0,000	0,000	843 840,000	843 840,000	0,000	0,409%
- Imm. Khaiereddine Pacha "RAHILA I"	2 756 160,000	0,000	2 756 160,000	0,000	195 630,005	2 560 529,995	2 560 529,995	0,000	1,240%
- Acompte sur placements immobiliers	4 000 000,000	0,000	4 000 000,000	0,000	0,000	4 000 000,000	4 000 000,000	0,000	1,937%

ACTIONS COTEES	11 357 924,487	0,000	12 359 614,512	1 544 045,052	0,000	9 813 879,435	9 813 879,435	2 545 735,077	4,753%
* ADWYA	254 024,147	0,000	361 544,876	0,000	0,000	254 024,147	254 024,147	107 520,729	0,123%
* AMEN BANK	348 616,552	0,000	327 820,500	20 796,052	0,000	327 820,500	327 820,500	0,000	0,159%
* ARTES	300 108,181	0,000	337 318,624	0,000	0,000	300 108,181	300 108,181	37 210,443	0,145%
* ASSAD	96 254,369	0,000	71 771,472	24 482,897	0,000	71 771,472	71 771,472	0,000	0,035%
* ATB	682 088,316	0,000	571 502,001	110 586,315	0,000	571 502,001	571 502,001	0,000	0,277%
* ATB DS 2010	4,044	0,000	0,000	4,044	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000%
* BIAT	448 628,620	0,000	570 307,080	0,000	0,000	448 628,620	448 628,620	121 678,460	0,217%
* BNA	149 495,404	0,000	142 118,613	7 376,791	0,000	142 118,613	142 118,613	0,000	0,069%
* BT	352 850,074	0,000	440 184,420	0,000	0,000	352 850,074	352 850,074	87 334,346	0,171%
* CARTHAGE CEMENT	48 427,567	0,000	49 667,475	0,000	0,000	48 427,567	48 427,567	1 239,908	0,023%
* CELLCOM	115 843,000	0,000	103 149,917	12 693,083	0,000	103 149,917	103 149,917	0,000	0,050%
* CIL	53 728,010	0,000	59 077,430	0,000	0,000	53 728,010	53 728,010	5 349,420	0,026%
* CITY CARS	258 236,050	0,000	329 997,902	0,000	0,000	258 236,050	258 236,050	71 761,852	0,125%
* DELICE HOLDING	762 316,026	0,000	828 403,455	0,000	0,000	762 316,026	762 316,026	66 087,429	0,369%
* ENNAKL	274 736,289	0,000	397 947,762	0,000	0,000	274 736,289	274 736,289	123 211,473	0,133%
* ESSOUKNA	288 647,760	0,000	188 077,426	100 570,334	0,000	188 077,426	188 077,426	0,000	0,091%
* EUROCYCLE	134 085,998	0,000	605 491,392	0,000	0,000	134 085,998	134 085,998	471 405,394	0,065%
* GIF	90 024,027	0,000	65 324,340	24 699,687	0,000	65 324,340	65 324,340	0,000	0,032%
* LILAS	164 064,710	0,000	231 518,612	0,000	0,000	164 064,710	164 064,710	67 453,902	0,079%
* MONOPRIX	1 749 089,350	0,000	1 377 218,822	371 870,528	0,000	1 377 218,822	1 377 218,822	0,000	0,667%
* NEW BODY LINE	11 532,464	0,000	9 728,544	1 803,920	0,000	9 728,544	9 728,544	0,000	0,005%
* OTH	80 130,699	0,000	100 013,001	0,000	0,000	80 130,699	80 130,699	19 882,302	0,039%
* PGH	255 801,379	0,000	301 668,295	0,000	0,000	255 801,379	255 801,379	45 866,916	0,124%
* SFBT	518 329,534	0,000	1 688 488,175	0,000	0,000	518 329,534	518 329,534	1 170 158,641	0,251%
* SIMPAR	575 765,090	0,000	536 067,480	39 697,610	0,000	536 067,480	536 067,480	0,000	0,260%
* SOTUVER	50 849,063	0,000	35 705,568	15 143,495	0,000	35 705,568	35 705,568	0,000	0,017%
* SPDIT	33 133,760	0,000	46 194,291	0,000	0,000	33 133,760	33 133,760	13 060,531	0,016%
* TGH	141 864,800	0,000	70 287,560	71 577,240	0,000	70 287,560	70 287,560	0,000	0,034%
* TLS	98 237,170	0,000	94 412,700	3 824,470	0,000	94 412,700	94 412,700	0,000	0,046%
* TPR	360 358,789	0,000	248 302,751	112 056,038	0,000	248 302,751	248 302,751	0,000	0,120%
* TUNIS-RE	376 956,983	0,000	393 969,875	0,000	0,000	376 956,983	376 956,983	17 012,892	0,183%
* UIB	350 170,134	0,000	469 670,573	0,000	0,000	350 170,134	350 170,134	119 500,439	0,170%
* UNIMED	6 603,783	0,000	6 497,960	105,823	0,000	6 497,960	6 497,960	0,000	0,003%
*TELNET HOLDING	1 926 922,345	0,000	1 300 165,620	626 756,725	0,000	1 300 165,620	1 300 165,620	0,000	0,630%

PARTS DANS LES OPCVM	14 547 227,889	0,000	15 608 126,248	69 814,400	0,000	14 477 413,489	14 477 413,489	1 130 712,759	7,011%
- FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	3 622 911,168	0,000	3 908 975,678	0,000	0,000	3 622 911,168	3 622 911,168	286 064,510	1,754%
- FCP MAGHREBIA MODERE	2 350 816,657	0,000	2 520 923,726	0,000	0,000	2 350 816,657	2 350 816,657	170 107,069	1,138%
- FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	1 096 500,064	0,000	1 112 700,644	0,000	0,000	1 096 500,064	1 096 500,064	16 200,580	0,531%
- FCP BNA SECURITE	1 000 000,000	0,000	1 443 320,000	0,000	0,000	1 000 000,000	1 000 000,000	443 320,000	0,484%
- FCP MAC HORIZON 2022	1 000 000,000	0,000	1 076 450,000	0,000	0,000	1 000 000,000	1 000 000,000	76 450,000	0,484%
- FCP VALEURS INST°	1 000 000,000	0,000	1 037 932,800	0,000	0,000	1 000 000,000	1 000 000,000	37 932,800	0,484%
- FCPR TDF	500 000,000	0,000	450 940,600	49 059,400	0,000	450 940,600	450 940,600	0,000	0,218%
- FCPR TDF II	2 077 000,000	0,000	2 108 211,800	0,000	0,000	2 077 000,000	2 077 000,000	31 211,800	1,006%
- FCPR PHENICIA FUND	1 000 000,000	0,000	1 014 254,000	0,000	0,000	1 000 000,000	1 000 000,000	14 254,000	0,484%
- FONDS CAPITALEASE II	700 000,000	0,000	679 245,000	20 755,000	0,000	679 245,000	679 245,000	0,000	0,329%
- FONDS CAPITALEASE	200 000,000	0,000	255 172,000	0,000	0,000	200 000,000	200 000,000	55 172,000	0,097%
PARTS DANS LES SICAR	3 117 825,467	0,000	2 903 292,757	214 532,710	0,000	2 903 292,757	2 903 292,757	0,000	1,406%
MAGHREBIA FINANCIERE SICAR	3 117 825,467	0,000	2 903 292,757	214 532,710	0,000	2 903 292,757	2 903 292,757	0,000	1,406%
ACTIONS ET TITRES NON COTES	5 954 810,672	0,000	6 327 780,620	50 520,715	0,000	5 904 289,957	5 204 279,957	423 490,663	2,520%
ABV	200 000,000	0,000	175 200,000	24 800,000	0,000	175 200,000	175 200,000	0,000	0,085%
MAGH IMMOBILIERE	2 200 010,000	0,000	2 417 810,990	0,000	0,000	2 200 010,000	1 500 000,000	217 800,990	0,726%
MAGHREBIA SERVICES	114 867,200	0,000	102 298,000	12 569,200	0,000	102 298,000	102 298,000	0,000	0,050%
MEDICARS	999 153,000	0,000	999 153,000	0,000	0,000	999 153,000	999 153,000	0,000	0,484%
SAFI	69 751,515	0,000	56 600,000	13 151,515	0,000	56 600,000	56 600,000	0,000	0,027%
SMU	162 213,750	0,000	162 213,750	0,000	0,000	162 213,750	162 213,750	0,000	0,079%
STH EL HAMMAM	2 208 815,207	0,000	2 414 504,880	0,000	0,000	2 208 815,207	2 208 815,207	205 689,673	1,070%
EMPRUNTS OBLIGATAIRES	53 179 208,000	53 179 208,000	54 892 826,817	0,000	0,000	53 179 208,000	53 179 208,000	1 713 618,817	25,753%
A BANK 2011	250 000,000	250 000,000	254 010,959	0,000	0,000	250 000,000	250 000,000	4 010,959	0,121%
A BANK 2014	3 000 000,000	3 000 000,000	3 188 597,260	0,000	0,000	3 000 000,000	3 000 000,000	188 597,260	1,453%
A BANK 2016	1 200 000,000	1 200 000,000	1 209 863,014	0,000	0,000	1 200 000,000	1 200 000,000	9 863,014	0,581%
AIL 2012-1	150 000,000	150 000,000	155 671,233	0,000	0,000	150 000,000	150 000,000	5 671,233	0,073%
AIL 2013-1	400 000,000	400 000,000	416 416,438	0,000	0,000	400 000,000	400 000,000	16 416,438	0,194%
AIL 2014-1	840 000,000	840 000,000	865 704,000	0,000	0,000	840 000,000	840 000,000	25 704,000	0,407%
AIL 2015-1	750 000,000	750 000,000	773 711,301	0,000	0,000	750 000,000	750 000,000	23 711,301	0,363%
ATL 2010 -2-	170 000,000	170 000,000	170 025,616	0,000	0,000	170 000,000	170 000,000	25,616	0,082%
ATL 2011	300 000,000	300 000,000	316 541,096	0,000	0,000	300 000,000	300 000,000	16 541,096	0,145%
ATL 2013-1	800 000,000	800 000,000	837 707,397	0,000	0,000	800 000,000	800 000,000	37 707,397	0,387%
ATL 2013-2	520 000,000	520 000,000	524 718,466	0,000	0,000	520 000,000	520 000,000	4 718,466	0,252%

ATL 2014-3	1 000 000,000	1 000 000,000	1 069 665,753	0,000	0,000	1 000 000,000	1 000 000,000	69 665,753	0,484%
ATL 2015-1	700 000,000	700 000,000	725 743,699	0,000	0,000	700 000,000	700 000,000	25 743,699	0,339%
ATL 2015-2	600 000,000	600 000,000	639 620,548	0,000	0,000	600 000,000	600 000,000	39 620,548	0,291%
ATTIJARI BANK SUB 2015	1 600 000,000	1 600 000,000	1 620 111,781	0,000	0,000	1 600 000,000	1 600 000,000	20 111,781	0,775%
ATTIJARI BANK SUB 2016	2 000 000,000	2 000 000,000	2 079 068,493	0,000	0,000	2 000 000,000	2 000 000,000	79 068,493	0,969%
ATTIJARI LEAS 2011	100 000,000	100 000,000	105 802,740	0,000	0,000	100 000,000	100 000,000	5 802,740	0,048%
ATTIJARI LEAS 2012-1	600 000,000	600 000,000	622 338,082	0,000	0,000	600 000,000	600 000,000	22 338,082	0,291%
ATTIJARI LEAS 2013-1	260 000,000	260 000,000	261 944,658	0,000	0,000	260 000,000	260 000,000	1 944,658	0,126%
ATTIJARI LEAS 2014	500 000,000	500 000,000	500 530,822	0,000	0,000	500 000,000	500 000,000	530,822	0,242%
ATTIJARI LEAS 2014-1	1 200 000,000	1 200 000,000	1 250 503,562	0,000	0,000	1 200 000,000	1 200 000,000	50 503,562	0,581%
ATTIJARI LEAS 2015-1	1 000 000,000	1 000 000,000	1 054 065,753	0,000	0,000	1 000 000,000	1 000 000,000	54 065,753	0,484%
ATTIJARI LEAS 2016-1	500 000,000	500 000,000	516 773,973	0,000	0,000	500 000,000	500 000,000	16 773,973	0,242%
BH 2016-1	2 000 000,000	2 000 000,000	2 098 630,137	0,000	0,000	2 000 000,000	2 000 000,000	98 630,137	0,969%
BIAT 2014	3 500 000,000	3 500 000,000	3 508 572,603	0,000	0,000	3 500 000,000	3 500 000,000	8 572,603	1,695%
BIAT 2016	2 000 000,000	2 000 000,000	2 064 123,288	0,000	0,000	2 000 000,000	2 000 000,000	64 123,288	0,969%
BNA 2011	2 000 000,000	2 000 000,000	2 075 079,452	0,000	0,000	2 000 000,000	2 000 000,000	75 079,452	0,969%
BNA 2016	3 000 000,000	3 000 000,000	3 045 300,000	0,000	0,000	3 000 000,000	3 000 000,000	45 300,000	1,453%
BTE 2011	800 000,000	800 000,000	844 657,534	0,000	0,000	800 000,000	800 000,000	44 657,534	0,387%
BTE 2016	1 000 000,000	1 000 000,000	1 000 000,000	0,000	0,000	1 000 000,000	1 000 000,000	0,000	0,484%
BTK 2009	175 000,000	175 000,000	183 666,815	0,000	0,000	175 000,000	175 000,000	8 666,815	0,085%
BTK 2012-1	685 760,000	685 760,000	691 204,747	0,000	0,000	685 760,000	685 760,000	5 444,747	0,332%
BTK SUB 2014-1	2 000 000,000	2 000 000,000	2 006 531,507	0,000	0,000	2 000 000,000	2 000 000,000	6 531,507	0,969%
CIL 2012-2	480 000,000	480 000,000	506 755,068	0,000	0,000	480 000,000	480 000,000	26 755,068	0,232%
CIL 2013-1	800 000,000	800 000,000	803 972,603	0,000	0,000	800 000,000	800 000,000	3 972,603	0,387%
CIL 2014-1	600 000,000	600 000,000	620 002,192	0,000	0,000	600 000,000	600 000,000	20 002,192	0,291%
CIL 2015-1	480 000,000	480 000,000	500 019,945	0,000	0,000	480 000,000	480 000,000	20 019,945	0,232%
CIL 2016-1	1 000 000,000	1 000 000,000	1 047 260,274	0,000	0,000	1 000 000,000	1 000 000,000	47 260,274	0,484%
HL 2012-1	120 000,000	120 000,000	122 086,027	0,000	0,000	120 000,000	120 000,000	2 086,027	0,058%
HL 2013-1	400 000,000	400 000,000	417 240,548	0,000	0,000	400 000,000	400 000,000	17 240,548	0,194%
HL 2013-2	600 000,000	600 000,000	636 216,986	0,000	0,000	600 000,000	600 000,000	36 216,986	0,291%
HL 2014-1	750 000,000	750 000,000	759 936,986	0,000	0,000	750 000,000	750 000,000	9 936,986	0,363%
HL 2015-1	850 000,000	850 000,000	894 788,014	0,000	0,000	850 000,000	850 000,000	44 788,014	0,412%
HL 2015-2	850 000,000	850 000,000	901 003,493	0,000	0,000	850 000,000	850 000,000	51 003,493	0,412%
HL SUB 2015-1	1 000 000,000	1 000 000,000	1 007 811,507	0,000	0,000	1 000 000,000	1 000 000,000	7 811,507	0,484%
TLS 2012-2	240 000,000	240 000,000	254 540,055	0,000	0,000	240 000,000	240 000,000	14 540,055	0,116%

Tunis, le 13 AVRIL 2017

SOCIETE ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers annuels – exercice clos le 31 décembre 2016

Messieurs les actionnaires,

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société « **ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA** », comprenant le bilan au 31 décembre 2016, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les états annexes et les notes aux états financiers.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément au référentiel comptable généralement admis en Tunisie ainsi que d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers annuels de la société « **ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA** » arrêtés au 31 décembre 2016 sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle, pour tout aspect significatif, du résultat des opérations de la société pour l'exercice 2016, de son patrimoine, ainsi que de ses flux de trésorerie à la fin de cet exercice conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

1. Les informations sur la situation financière et sur les comptes de la société fournies dans le rapport du Conseil d'administration et dans les documents mis à la disposition des actionnaires sont conformes à celles contenues dans les états financiers.

2. Nous avons également procédé à l'examen du système de contrôle interne et ce conformément à l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales. Nous n'avons pas relevé de faits ou d'anomalies pouvant affecter, de manière significative, ou remettre en cause la fiabilité et la sincérité des états financiers.

3. En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux "conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières", et du règlement du Conseil du Marché Financier relatif à la tenue et à l'administration des comptes en valeurs mobilières tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 28 août 2006, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas de remarques particulières dans ce sens.

4. Par ailleurs et en application de la circulaire 258 du 02 octobre 2010, du comité général des assurances, entrant dans le cadre de l'article 61 du code des assurances, nous avons fait appel à un actuare agréé pour l'audit des provisions techniques et de la politique tarifaire de la société. A l'issue de ses travaux, nous estimons que les provisions sont correctement évaluées et suffisantes pour couvrir les engagements futurs de la société. D'un autre côté les tarifs sont correctement calculés et n'enregistrent pas d'insuffisances.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

MAKRAM GUIRAS

Tunis, le 13 AVRIL 2017

Société « ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA »

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2016

Messieurs les actionnaires de la société « *ASSURANCES MAGHREBIA VIE.SA* »

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Nous vous informons que votre conseil d'administration ne nous a informé d'aucune convention nouvelle entrant dans le cadre des textes sus indiqués.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

B.1 Convention de sous-traitance conclue entre *ASSURANCES MAGHREBIA SA* et *ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA*

La société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA* a confié, en sous-traitance, à Assurances Maghrebria la gestion des activités ci-dessous :

- la gestion des ressources humaines ;
- la comptabilité de la réassurance ;
- la gestion comptable et financière ;
- l'audit interne ; et
- Le système d'information.

En contre partie de ces prestations, *ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA* s'engage à régler à Assurances Maghrebria un montant forfaitaire annuel de 120.000 DT hors taxes, sur présentation de facture.

Cette convention a pris effet à partir du 03 janvier 2011, elle est conclue pour une durée de 12 mois, renouvelable par tacite reconduction pour la même durée.

B.2 Convention de délégation de gestion de produits Santé conclue entre *ASSURANCES MAGHREBIA SA* et *ASSURANCES MAGHREBIA VIE*

La société Assurances Maghrebria a confié par délégation à *ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA* la gestion des produits santé. En contre partie, Assurances Maghrebria s'engage à régler à *ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA* un montant forfaitaire annuel de 25.000 DT hors taxes, sur présentation de facture.

Cette convention a pris effet à partir du 01 janvier 2011, elle est conclue pour une durée de 12 mois, renouvelable par tacite reconduction pour la même durée.

B.3 Conventions entre *Assurances Maghrebria VIE* et *Maghrebria Services*

La société Maghrebria services SARL a conclu un contrat d'assistance Business Process Outsourcing avec *ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA* avec date d'effet du premier août 2011 et ayant pour principal objet l'externalisation de la production administrative et informatique de cette dernière.

En contre partie de ces prestations, Maghrebria Services a facturé en 2016 à *ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA* la somme de **20 183 DT HT**.

B.4 Contrats de location entre ASSURANCES MAGHREBIA SA et ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA

La Société ASSURANCES MAGHREBIA donne en location à la Société ASSURANCES MAGHREBIA VIE l'immeuble contigu à l'immeuble sis au 24 rue du Royaume d'Arabie Saoudite, 1002 Tunis à usage de bureaux, pour un an commençant le 1er janvier 2016 et finissant le 31 décembre 2016.

Pour la première année le loyer est fixé à **166 175 DT HT**, et sera augmenté de 5% tous les ans et ce à partir du 1er janvier 2017.

B.5 Convention entre La Société ASSURANCES MAGHREBIA VIE et La Société ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE

La Société Assurances Maghrebias Vie a confié à la Société Assurances Maghrebias Immobilière la gestion de son patrimoine immobilier. Ce contrat de gérance a pris effet à partir 01 janvier 2010 pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction.

En contre partie de ces prestations, la Société Assurances Maghrebias Immobilière a facturé en 2016 à Assurances Maghrebias Vie la somme de **24 091 DT HT**.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements de la Société ASSURANCES MAGHREBIA VIE sa envers ses dirigeants tels que visés par l'article 200 (nouveau) II§5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

1. Emoluments du Président du Conseil

Les émoluments du président du conseil d'administration ont été fixés par le conseil d'administration du 09 juin 2015 et arrêtés au même montant, que ceux du précédent président tels que décidés par les Conseils d'Administration du 30 mai 2011 et du 17 mai 2013.

2. Emoluments du Directeur Général :

Les émoluments du Directeur Général de la société ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 10 septembre 2015 à la somme annuelle brute de 90.000 D avec une prime de performance sur objectifs.

3. Emoluments de la Directrice Générale adjointe

Les émoluments de la Directrice Générale adjointe de la société ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 10 septembre 2015 à la somme annuelle brute de 70.000 D avec une prime de performance sur objectifs.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas relevé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

MAKRAM GUIRAS

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING - U.A.D.H

Siège social : 62, Avenue de Carthage Tunis - 1000

La société UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING - U.A.D.H publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des co-commissaires aux comptes : Mr Cherif BEN ZINA et Mr Moncef BOUSSANOUGUA ZAMMOURI.

BILAN (Montants en dinars)

ACTIFS	Note	31/12/2016	31/12/2015
ACTIFS NON COURANTS			
<i>Immobilisations incorporelles</i>			
Immobilisations incorporelles		-	-
<i>Amortissement des immobilisations incorporelles</i>		-	-
Immobilisations incorporelles en cours		-	-
Total des immobilisations incorporelles		-	-
<i>Immobilisations corporelles</i>			
Immobilisations corporelles		7 426	5 912
<i>Amortissement des immobilisations corporelles</i>	-	791	49
Immobilisations corporelles en cours		-	-
Total des immobilisations corporelles		6 635	5 863
<i>Immobilisations financières</i>			
Immobilisations financières		82 041 881	68 941 278
<i>Provisions sur immobilisations financières</i>		-	-
Total des immobilisations financières	N° 4-1	82 041 881	68 941 278
Autres actifs non courants	N° 4-2	579 496	1 160 186
Total des autres actifs non courants		579 496	1 160 186
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		82 628 012	70 107 327
ACTIFS COURANTS			
Autres actifs courants	N° 4-3	6 987 926	1 494 829
<i>Provisions pour dépréciation des autres actifs courants</i>		-	-
Placements et autres actifs financiers	N° 4-4	23 898 775	31 813 404
<i>Provisions pour dépréciation des autres actifs financiers</i>		-	-
Liquidités et équivalents de liquidités	N° 4-5	779 166	711 911
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		31 665 867	34 020 144
TOTAL DES ACTIFS		114 293 879	104 127 471

BILAN (Montants en dinars)

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS	Note	31/12/2016	31/12/2015
CAPITAUX PROPRES			
Capital Social		36 953 847	36 953 847
Réserve légale		134 077	-
Prime d'émission		33 846 159	33 846 159
Résultats reportés		145 460	(760 349)
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		71 079 543	70 039 657
Résultat de l'exercice		11 990 182	3 441 886
Total des capitaux propres avant affectation	N° 4-6	83 069 725	73 481 543
PASSIFS			
Passifs non courants			
Emprunts	N° 4-7	20 954 060	25 000 000
Provision pour risques et charges		-	-
Total des passifs non courants		20 954 060	25 000 000
Passifs courants			
Fournisseurs & comptes rattachés	N° 4-8	179 842	73 457
Autres passifs courants	N° 4-9	1 016 803	1 880 456
Concours bancaires et autres passifs financiers	N° 4-10	9 073 449	3 692 015
Total des passifs courants		10 270 094	5 645 928
TOTAL DES PASSIFS		31 224 154	30 645 928
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		114 293 879	104 127 471

ETAT DE RESULTAT (*Montants en dinars*)

<i>Désignation</i>	<i>Note</i>	31/12/2016	31/12/2015
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	N° 5-1	13 017 671	6 198 750
Autres produits d'exploitation		-	-
Total des produits d'exploitation		13 017 671	6 198 750
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats d'approvisionnement consommés		7 910	16
Charges de personnel		-	-
Dotations aux amortissements et aux provisions	N° 5-2	581 432	581 138
Autres charges d'exploitation	N° 5-3	588 979	755 801
Total des charges d'exploitation		1 178 321	1 336 955
RESULTAT D'EXPLOITATION			
		11 839 350	4 861 795
Charges financières nettes			
Charges financières nettes	N° 5-4	(2 555 811)	(2 760 193)
Produits des placements	N° 5-5	2 733 431	1 352 678
Autres gains ordinaires		248	4
Autres pertes ordinaires		(1)	0
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT			
		12 017 217	3 454 284
Impôt sur les sociétés	N° 5-6	(26 035)	(12 398)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT			
		11 991 182	3 441 886
Eléments extraordinaires		(1 000)	0
RESULTAT NET			
		11 990 182	3 441 886

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE (Montants en dinars)

<i>Désignation</i>	<i>Note</i>	31/12/2016	31/12/2015
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net		11 990 182	3 441 886
Ajustement pour :			
▪ Amortissements/résorptions et Provisions		581 432	581 138
▪ Capital souscrit appelé non encore libéré		-	-
▪ Capital souscrit libéré		-	-
▪ Variations des :			
- Stocks		-	-
- Créances		-	-
- Autres actifs courants	N° 6-1	(5 493 097)	(1 414 888)
- Fournisseurs et comptes rattachés	N° 6-1	106 385	67 464
- Autres passifs courants	N° 6-1	(863 653)	5 418 814
- Autres passifs financiers	N° 6-1	1 189 548	250 958
▪ Transfert de charges		-	(1 738 487)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		7 510 797	6 606 885
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(1 514)	(5 912)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		-	-
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		(4 705 548)	(43 033 778)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		-	-
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		(4 707 062)	(43 039 690)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions		(2 402 000)	-
Augmentation de capital		-	40 000 006
Encaissements provenant des emprunts		-	33 000 000
Remboursements d'emprunts		-	(15 000 000)
Encaissements provenant de la cession des placements à court terme		1 667 840	
Décaissements provenant de l'acquisition des placements à court terme		(2 050 000)	(25 696 737)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		(2 784 160)	32 303 269
VARIATION DE TRESORERIE		19 575	(4 129 536)
Trésorerie au début de l'exercice		670 051	4 799 587
Trésorerie à la fin de l'exercice	N° 6-2	689 626	670 051

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

(Montants exprimés en dinars)

PRODUITS		CHARGES		SOLDES	31/12/2016	31/12/2015
Revenus et autres produits d'exploitation	13 017 671	Achats d'approvisionnements consommés	7 910	Marge	13 009 761	6 198 734
Marge	13 009 761	Autres charges externes	588 979	Valeur ajoutée brute	12 420 782	5 422 933
Valeur ajoutée brute	12 420 782	Charges de personnel	0	Excédant (Insuffisance) brut (e) d'exploitation	12 420 782	5 442 933
		Impôts et taxes	0			
Excédant (Insuffisance) brut (e) d'exploitation	12 420 782			Résultat net de l'exercice (la période)	11 990 182	3 441 886
Autres gains ordinaires	248	Charges financières	2 555 811			
Produits financiers	2 733 431	Dotations aux amortissements et aux provisions	581 432			
		Autres pertes ordinaires	1			
		Impôt sur les sociétés	26 035			
		Éléments extraordinaires	1 000			

NOTE 1 : D'ORDRE GENERAL

1-1.Présentation de la société

La société « Universal Auto Distribution Holding» « UADH - SA » est une société anonyme de droit tunisien constituée le 05 Juillet 2013.

Le capital social s'élève à 36 953 847 dinars divisés en 36 953 847 actions d'une valeur de 1dinar totalement libérée.

La société a pour objet :

- La détention et la gestion de participations dans d'autres sociétés.
- Le contrôle et la direction d'autres sociétés.
- La participation sous toutes ses formes, y compris la fusion par voie d'apport, de souscription ou de toute autre manière dans toutes entreprises, société ou syndicats, consortiums, association en participation ou autres, créés ou à créer.
- Et, plus généralement, toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ainsi défini ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun.

1-2. Présentation des états financiers

Les états financiers de la société « Universal Auto Distribution Holding», arrêtés au 31/12/2016, sont établis en respect des caractéristiques qualitatives que doit revêtir l'information financière, à savoir :

- l'intelligibilité ;
- la pertinence ;
- la fiabilité ;
- et la comparabilité.

* *Le bilan* fournit l'information sur la situation financière de la société et particulièrement sur les ressources économiques qu'elle contrôle ainsi que sur les obligations et les effets des transactions, événements et circonstances susceptibles de modifier les ressources et les obligations. Les éléments inclus dans le bilan sont les actifs, les capitaux propres et les passifs.

La présentation des actifs et des passifs dans le corps du bilan fait ressortir la distinction entre éléments courants et éléments non courants.

* *L'état de résultat* fournit les renseignements sur la performance de la société.

La méthode de présentation retenue est celle autorisée qui consiste à classer les produits et les charges en fonction de leur nature.

En effet, la présentation en fonction de la provenance et de la nature des produits et des charges est autorisée pour tenir compte de la culture comptable en vigueur.

* *L'état des flux de trésorerie* renseigne sur la manière avec laquelle la société a obtenu et dépensé des liquidités à travers ses activités d'exploitation, de financement et d'investissement et à travers d'autres facteurs affectant sa liquidité et sa solvabilité.

Les flux de trésorerie sont présentés en utilisant la méthode indirecte (méthode autorisée) qui consiste à présenter les flux de trésorerie liés à l'exploitation en corrigeant le résultat net de l'exercice pour tenir compte des opérations n'ayant pas un caractère monétaire, de tout report ou régularisation d'encaissements ou de décaissements passés ou futurs et des éléments de produits ou de charges associés aux flux de trésorerie concernant les investissements ou le financement.

* *Les notes aux états financiers* comprennent les informations détaillant et analysant les montants figurant au bilan, à l'état de résultat et à l'état des flux de trésorerie ainsi que les informations supplémentaires utiles aux utilisateurs. Elles comprennent les informations dont la publication est requise par les normes tunisiennes et d'autres informations qui sont de nature à favoriser la pertinence des états financiers.

1-3. Respect des normes comptables tunisiennes

Les états financiers de la société « **Universal Auto Distribution Holding** », arrêtés au 31/12/2016, sont exprimés en dinars tunisiens et sont établis et présentés en respect des recommandations des normes comptables tunisiennes en vigueur.

Aucune divergence significative n'existe entre les normes comptables tunisiennes et les principes comptables retenus par la société pour l'élaboration de ses états.

1-4. Bases de mesure et principes comptables appliqués

Pour l'élaboration de ses états financiers, au 31/12/2016, la société a retenu comme base d'évaluation le modèle comptable reposant sur le **coût historique**.

Les états financiers ont été préparés par référence aux conventions comptables de base et notamment :

- la convention de l'entité,
- la convention de l'unité monétaire,
- la convention de la périodicité,
- la convention de réalisation du revenu,
- la convention de rattachement des charges aux produits,
- la convention de l'objectivité,
- la convention de la permanence des méthodes,
- la convention de l'information complète,
- la convention de prudence,
- la convention de l'importance relative,
- la convention de la prééminence du fond sur la forme.

Les principes comptables particuliers sont divulgués pour chaque poste significatif des éléments des états financiers dans les notes correspondantes.

NOTE 2 : DECLARATION DE CONFORMITE

Les états financiers ont été établis et arrêtés conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les règles, méthodes et principes adoptés pour l'enregistrement des opérations au courant ou à la fin de l'exercice ne comportent aucune dérogation significative par rapport à ceux prévus par les normes comptables en vigueur.

NOTE 3 :PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les méthodes d'évaluation les plus significatives se résument comme suit :

3- 1. Placements

Un placement est classé à long terme lorsqu'il est détenu dans l'intention de le conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales.

Un placement est classé à court terme lorsque l'entreprise n'a pas l'intention de le conserver pendant plus d'un an et qui, de par sa nature, peut être liquidé à brève échéance.

A la date de clôture, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

La valeur d'usage est déterminée en tenant compte de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

A la date de clôture, les placements à court terme sont évalués à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

3-2.Emprunts

Les échéances à plus d'un an et celles à moins d'un an relatives au principal des emprunts contractés par la société sont portées respectivement parmi les passifs non courants et les passifs courants.

Les intérêts courus et échus au titre de ces emprunts sont imputés aux comptes de charges de l'exercice de leur rattachement.

NOTES 4 RELATIVES AU BILAN

Note 4-1 : Immobilisations financières

Les immobilisations financières s'élèvent au 31/12/2016 à 82 041 881 Dinars contre 68 941 278 Dinars au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015	Notes
Titres de participation	68 905 758	68 905 758	Note n° 4-1-1
Dépôt et cautionnement	35 520	35 520	
Prêt à long terme	13 100 603		Note n° 4-1-2
TOTAL	82 041 881	68 941 278	

Note 4-1-1 : TITRES DE PARTICIPATIONS

Les titres de participation s'élèvent au 31/12/2016 à 68 905 758 Dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	Pourcentage de détention	Nombre de titres	Valeur d'acquisition	Provision
AURES AUTO	99,996%	1 399 940	6 999 700	-
ECONOMIC AUTO	99,914%	69 940	18 883 800	-
AURES GROS	0,067%	600	21 000	-
MAZDA DETAILS	0,20%	100	3 000	-
LOUKIL VEHICULES INDUSTRIELS - LVI	99,989%	6 999 199	42 975 082	-
TRUCKS GROS	0,04%	2	23 176	-
TOTAL			68 905 758	-

Note 4-1-2 : PRET A LONG TERME

Il s'agit des prêts à long terme accordés aux sociétés du groupe (Voir note 8 relative aux parties liées)

Note 4-2: Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants s'élèvent au 31/12/2016 à 579 496 Dinars contre 1 160 186 Dinars au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015	Note
Frais préliminaires	-	1 195	4-2-1
Charges à répartir	579 496	1 158 991	4-2-2
TOTAL	579 496	1 160 186	

Note 4-2-1 : Frais préliminaires

Les frais préliminaires s'élèvent au 31/12/2016 à 0 Dinars contre 1 194 Dinars au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Valeur brute	4 778	4 778
Résorptions antérieures	3 584	1 991
Dotation de l'exercice	1 194	1 593
Cumul des résorptions	4 778	3 584
Valeur Comptable Nette	-	1 194

La méthode de résorption des frais préliminaires est la méthode linéaire sur une période de trois années avec application de la règle du prorata temporis.

Note 4-2-2 : Charges à répartir

Les Charges à répartir s'élèvent au 31/12/2016 à 579 496 dinars contre 1 158 991 dinars au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Valeur brute	1 738 487	1 738 487
Résorptions antérieures	579 496	-
Dotation de l'exercice	579 495	579 496
Cumul des résorptions	1 158 991	579 496
Valeur Comptable Nette	579 496	1 158 991

**Les charges à répartir sont amortis sur une période de trois années à partir de l'année 2015.*

Note 4-3: Autres actifs courants

Les Autres actifs courants s'élèvent au 31/12/2016 à 6 987 926 Dinars contre 1 494 829 Dinars au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Sociétés du Groupe	1 704	5 277
Etat impôts sur les sociétés (voir note 5-6)	606 611	293 300
Produits à recevoir	5 867 820	763 650
Compte d'attente	-	112
Crédit de TVA à reporter	413 539	429 931
TVA déductible	4 959	2 559
Charges constatées d'avance	93 293	-
TOTAL	6 987 926	1 494 829

Note 4-4 : Placements et autres actifs financiers

Les Placements et autres actifs financiers s'élèvent au 31/12/2016 à 23 898 775 Dinars contre 31 813 404 Dinars au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015	Notes
Placement SICAV ALHIFADH	98 775	509	
Placements courants	23 800 000	31 812 895	4-4-1
TOTAL	23 898 775	31 813 404	

Note 4-4-1 : Placements courants

Le solde des placements courants, arrêté au 31/12/2016, se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Etablissement M.LOUKIL et cie	-	264 840
Immobilière de Carthage	-	1 293 000
LOUKILINVESTMENT GROUP - LIG	-	6 762 058
MIG ENGINEERING	-	110 000
Economic Auto	-	1 632 997
Compte à terme	4 750 000	4 750 000
Placements TSI	2 000 000	2 000 000
Billets de trésorerie	17 050 000	15 000 000
TOTAL	23 800 000	31 812 895

Note 4-5 : Liquidités et équivalents de liquidités

Les Liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31/12/2016 à 779 166 Dinars contre 711 911 Dinars au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015	Notes
Chèques à l'encaissement	365 000	492 000	
Compte intermédiaire en bourse TSI	29 589	29 449	
Caisse	99	159	
Banques	256 145	190 303	4-5-1
Effets à l'escompte	128 333	-	
TOTAL	779 166	711 911	

Note 4-5-1 : Banques

Le solde des banques, arrêté au 31/12/2016, se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
AMEN BANK	-	752
BT	-	98
MAC	122	-
BTE	4 105	1 851
QNB	251 670	64 999
BNA	65	122 308
ATTIJARI BANK	183	295
TOTAL	256 145	190 303

Note 4-6 : Capitaux propres

Les Capitaux Propres s'élèvent au 31/12/2016 à 83 069 725 Dinars contre 73 481 543 Dinars au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Capital social	36 953 847	36 953 847
Prime d'émission	33 846 159	33 846 159
Réserve légale	134 077	-
Résultats reportés	145 460	(760 349)
Résultat de l'exercice	11 990 182	3 441 886
TOTAL	83 069 725	73 481 543

Les Résultat par action s'élève au 31/12/2016 à **0,324** dinars contre **0,093** dinars au 31/12/2015.

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Résultat de la période	11 990 182	3 441 886
Nombre d'action	36 953 847	36 953 847
Résultat par action	0,324	0,093

Le structure du capital social, au 31/12/2016, se présente comme suit :

ACTIONNAIRES	Nombre d'actions	Capital souscrit	%
LOUKILINVESTMENT GROUP - LIG	26 663 982	26 663 982	72,15%
Mr Mohamed LOUKIL	50	50	0,0001%
Mme Zohra LOUKIL	50	50	0,0001%
Mr Bassem LOUKIL	50	50	0,0001%
Mr Walid LOUKIL	50	50	0,0001%
Mme Zeineb LOUKIL	50	50	0,0001%
Mme Thouraya LOUKIL	50	50	0,0001%
Autres actionnaires (Public)	10 289 565	10 289 565	27,84%
TOTAL	36 953 847	36 953 847	100,00%

Le tableau de variations des capitaux propres se présente comme suit :

TABLEAU DE VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Au 31 Décembre 2016

(Montants exprimés en dinars)

	Capital social	Prime d'émission	Résultats reportés	Réserve légale	Dividende	Résultats de l'exercice	TOTAL
Soldes au 31 Décembre 2015	36 953 847	33 846 159	(760 349)	-	-	3 441 886	73 481 543
Affectation du résultat de l'exercice 2015 suivant décision de l'AGO du 27/05/2016	-	-	905 809	134 077	2 402 000	(3 441 886)	-
Distribution de dividendes décidée par l'AGO du 27/05/2016	-	-	-	-	(2 402 000)	-	(2 402 000)
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	11 990 182	11 990 182
Soldes au 31 Décembre 2016	36 953 847	33 846 159	145 460	134 077	-	11 990 182	83 069 725

Note 4-7 : Emprunts

Les Emprunts s'élèvent au 31/12/2016 à 20 954 060 Dinars contre 25 000 000 Dinars au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015	Notes
Emprunts à long terme	20 954 060	25 000 000	4-7-1
TOTAL	20 954 060	25 000 000	

Note 4-7-1 : Emprunts à long terme

Le détail des emprunts à long terme se présente dans le tableau suivant :

TABLEAU DES EMPRUNTS

Au 31 Décembre 2016

(Montants exprimés en dinars)

Organisme prêteur	Montant du crédit	Taux d'intérêt	Solde au 31/12/2015		Nouveaux emprunts	Reclassement	Remboursement	Solde au 31/12/2016	
			Échéance à plus d'un an	Échéance à moins d'un an				Échéance à plus d'un an	Échéance à moins d'un an
<i>Amen Bank</i>	5 000 000	TMM + 2,75%	5 000 000			793 626		4 206 374	793 626
<i>Qatar National Bank</i>	10 000 000	TMM + 2,75%	10 000 000			2 000 000		8 000 000	2 000 000
<i>Banque de Tunisie et des Emirats</i>	5 000 000	TMM + 2,75%	5 000 000			418 981		4 581 019	418 981
<i>BH</i>	5 000 000	TMM + 3%	5 000 000			833 333		4 166 667	833 333
TOTAL			25 000 000			4 045 940		20 954 060	4 045 940

Note 4-8 : Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs & comptes rattachés s'élèvent au 31/12/2016 à 179 842 Dinars contre 73 457 Dinars au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Commissaire aux comptes	77 893	39 168
Autres fournisseurs	101 949	34 289
TOTAL	179 842	73 457

Note 4-9 : Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent au 31/12/2016 à 1 016 803 Dinars contre 1 880 456 Dinars au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Sociétés du groupe	-	774 000
Comptes courants actionnaires	8 000	11 300
Recette des finances	76 996	10 651
Charges à payer	406 777	283 222
Produits constatés d'avance	524 486	801 283
Autres	544	-
TOTAL	1 016 803	1 880 456

Note 4-10 : Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent au 31/12/2016 à 9 073 449 Dinars contre 3 692 015 Dinars au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015	Notes
Échéance à moins d'un an sur emprunts	4 045 940	-	
Crédits à court terme	160 000	3 352 274	
Intérêts courus	1 279 194	297 372	
Billets de trésorerie	3 400 000	-	
Concours bancaires	188 315	42 369	4-10-1
TOTAL	9 073 449	3 692 015	

Note 4-10-1 : Concours bancaires

Les concours bancaires se détaillent dans le tableau suivant :

Banque	31/12/2016	31/12/2015
AMEN BANK CHARGUIA	115 789	-
ATB	2 343	114
BT	4 841	-
BH	65 342	42 255
TOTAL	188 315	42 369

NOTES 5 RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT

Note 5-1 : Revenus

Les Revenus s'élèvent au 31/12/2016 à 13 017 671 Dinars contre 6 198 750 Dinars au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Dividendes	13 017 671	6 198 750
TOTAL	13 017 671	6 198 750

Note 5-2: Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent au 31/12/2016 à 581 432 Dinars contre 581 138 Dinars au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Dotations aux amortissements des immobilisations	742	49
Dotations aux résorptions des frais préliminaires	1 194	1 593
Dotations aux résorptions des charges à répartir	579 496	579 496
TOTAL	581 432	581 138

Note 5-3 : Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31/12/2016 à 588 979 Dinars contre 755 801 Dinars au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Location	151 672	38 697
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	182 917	285 402
Commissions	94 808	34 351
Publicité, publication et relations publiques	75 090	97 468
Voyages et déplacements	217	1 022
Frais postaux	1 352	-
Commissions bancaires	19 893	188 199
Droit de timbre et enregistrement	2 510	37 199
Pénalité de retard	304	147
Réception	2 815	536
Jetons de présence	56 250	52 500
Diverses charges	1 151	20 280
TOTAL	588 979	755 801

Note 5-4 : Charges financières nettes

Les charges financières nettes s'élèvent au 31/12/2016 à 2 555 811 Dinars contre 2 760 193 Dinars au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Intérêts sur des emprunts et dettes	1 913 817	1 969 338
Intérêts sur des comptes courants	10 464	273 769
Intérêts sur prêts	256 946	491 742
Intérêts sur comptes à terme	178 946	23 066
Pertes de Change	-	2 278
Intérêts sur billets de trésorerie	190 975	-
Autres	4 663	-
TOTAL	2 555 811	2 760 193

Note 5-5 : Produits de placement

Les produits des placements s'élèvent au 31/12/2016 à 2 733 431 Dinars contre 1 352 678 Dinars au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Produits sur placements bancaires	862 002	7 885
Intérêts sur prêts accordés	444 547	213 428
Revenus des billets de trésorerie	1 418 026	581 234
Produits des placements courants	8 856	550 131
TOTAL	2 733 431	1 352 678

Note 5-6 : Impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2016 a été déterminé comme suit :

TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

(Montants exprimés en dinars)

Résultat Comptable		11 990 182
<u>A réintégrer</u>		27 339
-		
Impôts sur les sociétés	26 035	
Transactions, amendes, confiscations et pénalités de toute nature	304	
Contribution conjoncturelle	1 000	
<u>A déduire</u>		-13 017 671
-		
Dividendes	-13 017 671	
<u>Résultat fiscal avant prov déductible</u>		-1 000 150
Amortissement de l'exercice		742
<u>Résultat fiscal avant déduction de l'amortissement</u>		-999 408
• Reports déficitaires		-3 504 074
• Amortissement de l'exercice		-
• Amortissements différés		-
Résultat fiscal après imputation de l'amortissement		-4 503 482
Minimum d'impôt 0,2% CA local TTC		26 035
Minimum de perception		500
Impôt sur les sociétés		26 035
Report d'impôt		293 300
Retenues à la source		339 346
Acomptes provisionnels payés		-
report		-606 611

NOTES 6 RELATIVES A L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Note 6-1 : Variation des éléments du besoin en fonds de roulement

Désignation	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Autres actifs courants	6 987 926	1 494 829	(5 493 097)
Fournisseurs et comptes rattachés	179 842	73 457	106 385
Autres passifs courants	1 016 803	1 880 456	(863 653)
Autres passifs financiers	4 839 194	3 649 646	1 189 548

Note 6-2 : Trésorerie à la fin de l'exercice

La trésorerie à la fin de l'exercice se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Liquidités et équivalents de liquidités	779 166	711 911
Placements (titres SICAV)	98 775	509
Concours bancaires	188 315	42 369
Trésorerie à la fin de l'exercice	689 626	670 051

NOTES 7 RELATIVES A L'ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Le tableau suivant présente les engagements de la société Universal Auto Distributors Holding – UADH au 31 Décembre 2016 :

Type d'engagements	Valeur totale du crédit	Tiers	Partie engagée
1. Engagements donnés			
a) Garanties personnelles			
▪ Cautionnement			
▪ Aval			
▪ Autres garanties			
b) Garanties réelles			
▪ Hypothèques			
	5 000 000	Amen Bank	UADH
	10 000 000	Qatar National Bank	UADH
▪ Nantissement	5 000 000	Banque Nationale Agricole	UADH
	5 000 000	Banque de Tunisie et des Emirats	UADH
c) Effets escomptés non échus			
d) Créances à l'exportation mobilisées			
e) Abandon de créances			
2. Engagements reçus			
a) Garanties personnelles			
▪ Cautionnement			
▪ Aval			
▪ Autres garanties			
b) Garanties réelles			
▪ Hypothèques			
▪ Nantissement			
c) Effets escomptés non échus			
d) Créances à l'exportation mobilisées			
e) Abandon de créances			
f) Garantie de soumission			
3. Engagements réciproques			
▪ Emprunt obtenu non encore encaissé			
▪ Crédit consenti non encore versé			
▪ Opération de portage			
▪ Crédit documentaire			
▪ Commande d'immobilisation			
▪ Commande de longue durée			
▪ Contrats avec le personnel prévoyant des engagements supérieurs à ceux prévus par la convention collective			

NOTE 8 RELATIVE AUX PARTIES LIEES

a/ Conventions de prêt à long terme :

- La société Universal Auto Distributors Holding a conclu, le 31/12/2016, avec la société « LOUKILINVESTMENT GROUP », une convention de prêt à long terme pour une durée de 10 ans dont 3 années de grâce.

Le solde du prêt au 31/12/2016 s'élève à 11,599 MDT.

- La société Universal Auto Distributors Holding a conclu, le 31/12/2016, avec la société « ECONOMIC AUTO », une convention de prêt à long terme pour une durée de 5 ans dont 1 année de grâce.

Le solde du prêt au 31/12/2016 s'élève à 1,49 MDT.

b/ Convention tripartite relative au règlement de créances:

- La société **Universal Auto Distributors Holding** a conclu, le 31/12/2016, une convention tripartite en vertu de laquelle il a été convenue que la société « **AURES GROS** » prendra en charge la dette de la société « **IMMOBILIERE DE CARTHAGE** » envers la société « UADH ».

Le montant net objet de la prise en charge par la société « **AURES GROS** » s'élève à **1 466 310 DT**.

Ce montant fera l'objet d'une compensation avec la créance détenue par la société « **AURES GROS** » sur la société « **UADH** » qui s'élève au 31/12/2016 à **1 562 969 DT**. La créance résiduelle revenant à la société « **AURES GROS** » s'élève à **96 659 DT**.

- La société Universal Auto Distributors Holding a conclu, le 31/12/2016, une convention tripartite en vertu de laquelle il a été convenue que la société « **AURES GROS** » prendra en charge une partie de la dette de la société « **ETABLISSEMENTS LOUKIL** » envers la société « UADH ».

Le montant net objet de la prise en charge par la société « **AURES GROS** » s'élève à **96 659 DT**.

Ce montant fera l'objet d'une compensation avec la créance résiduelle détenue par la société « **AURES GROS** » sur la société « **UADH** » qui s'élève au 31/12/2016 à **96 659 DT**.

- La société **Universal Auto Distributors Holding** a conclu, le 31/12/2016, une convention tripartite en vertu de laquelle il a été convenue que la société « **SODEX** » prendra en charge la dette de la société « **MIS** » envers la société « UADH ».

Le montant net objet de la prise en charge par la société « **SODEX** » s'élève à **200 000 DT**.

Ce montant fera l'objet d'une compensation avec la créance détenue par la société « **SODEX** » sur la société « **UADH** » qui s'élève au 31/12/2016 à **295 614 DT**. La créance résiduelle revenant à la société « **SODEX** » s'élève à **95 614 DT**.

- La société Universal Auto Distributors Holding a conclu, le 31/12/2016, une convention tripartite en vertu de laquelle il a été convenue que la société « **SODEX** » prendra en charge une partie de la dette de la société « **MIG** » envers la société « UADH ».

Le montant net objet de la prise en charge par la société « **SODEX** » s'élève à **95 614 DT**.

Ce montant fera l'objet d'une compensation avec la créance résiduelle détenue par la société « **SODEX** » sur la société « **UADH** » qui s'élève au 31/12/2016 à **95 614 DT**.

- La société **Universal Auto Distributors Holding** a conclu, le 31/12/2016, une convention tripartite en vertu de laquelle il a été convenue que la société « **LVI** » prendra en charge la dette de la société « **MIG** » envers la société « **UADH** ».

Le montant net objet de la prise en charge par la société « **LVI** » s'élève à **61 806 DT**.

Ce montant fera l'objet d'une compensation avec la créance détenue par la société « **LVI** » sur la société « **UADH** » qui s'élève au 31/12/2016 à **384 999 DT**. La créance résiduelle revenant à la société « **LVI** » s'élève à **323 193 DT**.

- La société **Universal Auto Distributors Holding** a conclu, le 31/12/2016, une convention tripartite en vertu de laquelle il a été convenue que la société « **LVI** » prendra en charge la dette de la société « **INTEREQUIPEMENT** » envers la société « **UADH** ».

Le montant net objet de la prise en charge par la société « **LVI** » s'élève à **20 041 DT**.

Ce montant fera l'objet d'une compensation avec la créance résiduelle détenue par la société « **LVI** » sur la société « **UADH** » qui s'élève au 31/12/2016 à **323 193 DT**.

La créance résiduelle revenant à la société « **LVI** » s'élève à **303 152 DT**.

- La société **Universal Auto Distributors Holding** a conclu, le 31/12/2016, une convention tripartite en vertu de laquelle il a été convenue que la société « **LVI** » prendra en charge la dette de la société « **ETABLISSEMENTS LOUKIL** » envers la société « **UADH** ».

Le montant net objet de la prise en charge par la société « **LVI** » s'élève à **222 017 DT**.

Ce montant fera l'objet d'une compensation avec la créance résiduelle détenue par la société « **LVI** » sur la société « **UADH** » qui s'élève au 31/12/2016 à **303 152 DT**.

La créance résiduelle revenant à la société « **LVI** » s'élève à **81 135 DT**.

- La société **Universal Auto Distributors Holding** a conclu, le 31/12/2016, une convention tripartite en vertu de laquelle il a été convenue que la société « **LVI** » prendra en charge la dette de la société « **MIG ENGINEERING** » envers la société « **UADH** ».

Le montant net objet de la prise en charge par la société « **LVI** » s'élève à **81 135 DT**.

Ce montant fera l'objet d'une compensation avec la créance résiduelle détenue par la société « **LVI** » sur la société « **UADH** » qui s'élève au 31/12/2016 à **81 135 DT**.

- La société **Universal Auto Distributors Holding** a conclu, le 31/12/2016, une convention tripartite en vertu de laquelle il a été convenue que la société « **GIF** » prendra en charge la dette de la société « **MIG ENGINEERING** » envers la société « **UADH** ».

Le montant net objet de la prise en charge par la société « **GIF** » s'élève à **40 059 DT**.

Ce montant fera l'objet d'une compensation avec la créance détenue par la société « **GIF** » sur la société « **UADH** » qui s'élève au 31/12/2016 à **820 466 DT**. La créance résiduelle revenant à la société « **GIF** » s'élève à **780 407 DT**.

- La société Universal Auto Distributors Holding a conclu, le 31/12/2016, une convention tripartite en vertu de laquelle il a été convenue que la société « **GIF** » prendra en charge la dette de la société « **LOUKILCOM** » envers la société « UADH ».

Le montant net objet de la prise en charge par la société « **GIF** » s'élève à **112 000 DT**.

Ce montant fera l'objet d'une compensation avec la créance résiduelle détenue par la société « **GIF** » sur la société « **UADH** » qui s'élève au 31/12/2016 à **780 407 DT**.

La créance résiduelle revenant à la société « **GIF** » s'élève à **668 407 DT**.

- La société Universal Auto Distributors Holding a conclu, le 31/12/2016, une convention tripartite en vertu de laquelle il a été convenue que la société « **GIF** » prendra en charge une partie de la dette de la société « **LOUKIL INVESTMENT GROUP** » envers la société « UADH ».

Le montant net objet de la prise en charge par la société « **GIF** » s'élève à **668 407 DT**.

Ce montant fera l'objet d'une compensation avec la créance résiduelle détenue par la société « **GIF** » sur la société « **UADH** » qui s'élève au 31/12/2016 à **668 407 DT**.

c/ Comptes courants actionnaires :

Les comptes des associés ainsi que les sociétés du Groupe présentent au 31 Décembre 2016, un solde créditeur global de 8 000 Dinars, qui se détaille comme suit :

AU PASSIF	
Société	Solde
BASSEM LOUKIL	500
WALID LOUKIL	300
MOHAMED LOUKIL	300
ZOHRA LOUKIL	2 300
ZEINEB LOUKIL	2 300
THOURAYA LOUKIL	2 300
Total	8 000

Note 9 : EVENEMENTS SURVENUS APRES LA FIN DE L'EXERCICE

Aucun événement significatif de nature à affecter l'activité ou la situation financière de la société n'est intervenu entre la fin de l'exercice et la date de préparation du présent rapport.

SOCIÉTÉ « UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING »
RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016.

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale constitutive, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « **Universal Auto Distributors Holding** » tels qu'ils sont annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

Les états financiers ci-joints font apparaître au 31 Décembre 2016, un total bilan net de 114 293 879 Dinars et des capitaux propres de 83 069 725 Dinars y compris un résultat bénéficiaire de l'exercice 2016 de 11 990 182 Dinars.

I. Opinion sur les états financiers :

Nous avons audité les états financiers de la société « **Universal Auto Distributors Holding** » au 31 Décembre 2016. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « **Universal Auto Distributors Holding** » ainsi que les résultats de ses opérations et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le, 31 Décembre 2016, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Vérifications spécifiques :

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

Par ailleurs, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2016.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Il est à signaler, en outre, et en application des dispositions de l'article 19 du Décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, et dans l'attente de la signature du « Cahier des charges relatif à la tenue-conservation des comptes en valeurs mobilières », la société « **Universal Auto Distributors Holding** » assure actuellement le suivi de la liste des actionnaires sur la base des informations reçues se rapportant aux transactions sur le capital.

Tunis, le 10 Mai 2017

C.M.C-DFK International
Chérif BEN ZINA

F.M.B.Z-KPMG Tunisie
Moncef BOUSSANOUGUA ZAMMOURI

SOCIETE « UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING »
RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016.

Dans le cadre de nos travaux de commissariat aux comptes de la société « **Universal Auto Distributors Holding** », et en application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance les conventions prévues par les dits articles et réalisées durant l'exercice 2016.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration nous a tenu informés des conventions suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 :

- La société « **Universal Auto Distributors Holding** » a conclu, le 31 décembre 2016, avec la société « **LOUKILINVESTMENT GROUP** », une convention de prêt à long terme pour une durée de 10 ans dont 3 années de grâce, moyennant un taux d'intérêt de 8 %.

Cette convention annule et remplace les conventions antérieurement conclues, mentionnées au niveau des paragraphes **II-2 et II-3** du présent rapport et couvre les opérations effectués au cours de l'exercice 2016 dont le montant net s'élève à 4 848 425 DT.

Au 31 décembre 2016, l'encours du prêt s'élève à 11 610 483 DT.

- La société « **Universal Auto Distributors Holding** » a conclu, le 31 décembre 2016, avec la société « **ECONOMIC AUTO** », une convention de prêt à long terme pour une durée de 5 ans dont 1 année de grâce, moyennant un taux d'intérêt de 8 %.

Cette convention annule et remplace la convention antérieurement conclue, mentionnée au niveau des paragraphes **II-4** du présent rapport et couvre les opérations effectués au cours de l'exercice 2016 dont le montant net s'élève à - 142 876 DT .

Au 31 décembre 2016, l'encours du prêt s'élève à 1 490 121 DT.

- La société « **Universal Auto Distributors Holding** » a conclu, le 31 décembre 2016, une convention tripartite en vertu de laquelle il a été convenu que la société « **AURES GROS** » prendra en charge la dette de la société « **IMMOBILIERE DE CARTHAGE** » envers la société « **UADH** » pour un montant net de 1 466 310 DT et ce par compensation avec la créance détenue par la société « **AURES GROS** » sur la société « **UADH** » pour un montant net de 1 562 969 DT. Ainsi, la créance résiduelle revenant à la société « **AURES GROS** » envers la société « **UADH** » s'élève à 96 659 DT.

Cette convention annule et remplace la conventions antérieurement conclue, mentionnée au niveau des paragraphes **II-1** du présent rapport et couvre les opérations effectués au cours de l'exercice 2016.

- La société **Universal Auto Distributors Holding** a conclu, le 31 décembre 2016, une convention tripartite en vertu de laquelle il a été convenu que la société « **AURES GROS** » prendra en charge une partie de la dette de la société « **ETABLISSEMENTS LOUKIL** » envers la société « **UADH** » pour un montant de 96 659 DT et ce par compensation avec la créance résiduelle revenant à la société « **AURES GROS** » envers la société « **UADH** », mentionnée au niveau du paragraphe précédent.
- La société « **Universal Auto Distributors Holding** » a conclu, le 31 décembre 2016, une convention tripartite en vertu de laquelle il a été convenu que la société « **SODEX** » prendra en charge la dette de la société « **MIS** » envers la société « **UADH** » pour un montant de **200 000** DT et ce par compensation avec la créance détenue par la société « **SODEX** » sur la société « **UADH** » pour un montant net de **295 614** DT. Ainsi, la créance résiduelle revenant à la société « **SODEX** » envers la société « **UADH** » s'élève à **95 614** DT.
- La société « **Universal Auto Distributors Holding** » a conclu, le 31 décembre 2016, une convention tripartite en vertu de laquelle il a été convenu que la société « **SODEX** » prendra en charge une partie de la dette de la société « **MIG** » envers la société « **UADH** » pour un montant de 95 614 DT et ce par compensation avec la créance résiduelle détenue par la société « **SODEX** » sur la société « **UADH** » mentionnée au niveau du paragraphe précédent.
- La société « **Universal Auto Distributors Holding** » a conclu, le 31 décembre 2016, une convention tripartite en vertu de laquelle il a été convenu que la société « **LVI** » prendra en charge la dette de la société « **MIG** » envers la société « **UADH** » pour un montant de **61 806** DT et ce par compensation avec la créance détenue par la société « **LVI** » sur la société « **UADH** » qui s'élève au 31 décembre 2016 à **384 999** DT. Ainsi la créance résiduelle revenant à la société « **LVI** » envers la société « **UADH** » s'élève à **323 193** DT.

- La société « **Universal Auto Distributors Holding** » a conclu, le 31 décembre 2016, une convention tripartite en vertu de laquelle il a été convenu que la société « **LVI** » prendra en charge la dette de la société « **INTEREQUIPEMENT** » envers la société « **UADH** » pour un montant net de **20 041 DT** et ce par compensation avec la créance résiduelle détenue par la société « **LVI** » sur la société « **UADH** » qui s'élève au 31 décembre 2016 à **323 193 DT**, mentionnée au niveau du paragraphe précédent. Ainsi la créance résiduelle revenant à la société « **LVI** » envers la société « **UADH** » s'élève à **303 152 DT**.
- La société « **Universal Auto Distributors Holding** » a conclu, le 31 décembre 2016, une convention tripartite en vertu de laquelle il a été convenu que la société « **LVI** » prendra en charge la dette de la société « **ETABLISSEMENTS LOUKIL** » envers la société « **UADH** » pour un montant net de **222 017 DT** et ce par compensation avec la créance résiduelle détenue par la société « **LVI** » sur la société « **UADH** » qui s'élève au 31 décembre 2016 à **303 152 DT**, mentionnée au niveau du paragraphe précédent. Ainsi, la créance résiduelle revenant à la société « **LVI** » s'élève à **81 135 DT**.
- La société « **Universal Auto Distributors Holding** » a conclu, le 31 décembre 2016, une convention tripartite en vertu de laquelle il a été convenu que la société « **LVI** » prendra en charge la dette de la société « **MIG ENGINEERING** » envers la société « **UADH** » pour un montant net de **81 135 DT** et ce par compensation avec la créance résiduelle détenue par la société « **LVI** » sur la société « **UADH** » qui s'élève au 31 décembre 2016 à **81 135 DT**, mentionnée au niveau du paragraphe précédent.
- La société « **Universal Auto Distributors Holding** » a conclu, le 31 décembre 2016, une convention tripartite en vertu de laquelle il a été convenu que la société « **GIF** » prendra en charge la dette de la société « **MIG ENGINEERING** » envers la société « **UADH** » pour un montant net de **40 059 DT** et ce par compensation avec la créance détenue par la société « **GIF** » sur la société « **UADH** » qui s'élève au 31 décembre 2016 à **820 466 DT**. Ainsi, la créance résiduelle revenant à la société « **GIF** » envers la société « **UADH** » s'élève à **780 407 DT**.
- La société « **Universal Auto Distributors Holding** » a conclu, le 31 décembre 2016, une convention tripartite en vertu de laquelle il a été convenu que la société « **GIF** » prendra en charge la dette de la société « **LOUKILCOM** » envers la société « **UADH** » pour un montant net de **112 000 DT** et ce par compensation avec la créance résiduelle détenue par la société « **GIF** » sur la société « **UADH** » qui s'élève au 31 décembre 2016 à **780 407 DT**, mentionnée au niveau du paragraphe précédent. Ainsi, la créance résiduelle revenant à la société « **GIF** » envers la société « **UADH** » s'élève à **668 407 DT**.
- La société « **Universal Auto Distributors Holding** » a conclu, le 31 décembre 2016, une convention tripartite en vertu de laquelle il a été convenu que la société « **GIF** » prendra en charge une partie de la dette de la société « **LOUKIL INVESTMENT GROUP** » envers la société « **UADH** » pour un montant net de **668 407 DT** et ce par compensation avec la créance résiduelle détenue par la société « **GIF** » sur la société « **UADH** » qui s'élève au 31 décembre 2016 à **668 407 DT**, mentionnée au niveau du paragraphe précédent.

- Les placements en billets de trésorerie s'élèvent au 31 décembre 2016 à 17 050 000 DT et ce moyennant un taux de rémunération de 8% pour une période allant de 90 à 180 jours.

II- Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2016 (autres que les rémunérations des dirigeants):

Votre Conseil d'Administration nous a tenu informés que l'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, se sont poursuivies au cours de cet exercice :

1/ Avenant à la convention de placement à court terme conclue entre la société « **Universal Auto Distributors Holding** » et la société « Immobilière de Carthage » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit des fonds qui ont été versés sur plusieurs tranches à chaque fois qu'un besoin est manifesté par l'emprunteur.

Le solde des fonds prêtés s'élève, au 31 Décembre 2015, à **1 293 000 DT**, moyennant un taux de rémunération de 8%.

2/ Avenant à la convention de placement à court terme conclue entre la société « **Universal Auto Distributors Holding** » et la société « Loukil Investment Group » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit des fonds qui ont été versés sur plusieurs tranches à chaque fois qu'un besoin est manifesté par l'emprunteur.

Le solde des fonds prêtés s'élève, au 31 Décembre 2015, à **4 221 158 DT**, moyennant un taux de rémunération de 8%.

3/ Convention de prêt entre la société « **Universal Auto Distributors Holding** » et la société « **LOUKIL INVESTMENT GROUP** » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit des fonds qui ont été versés sur plusieurs tranches à chaque fois qu'un besoin est manifesté par l'emprunteur.

Le solde des fonds prêtés s'élève, au 31 décembre 2015, à **2 540 900 DT**, moyennant un taux de rémunération de 8%.

4/ Convention de prêt entre la société « **Universal Auto Distributors Holding** » et la société « **ECONOMIC AUTO** » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit des fonds qui ont été versés sur plusieurs tranches à chaque fois qu'un besoin est manifesté par l'emprunteur.

Le solde des fonds prêtés s'élève, au 31 décembre 2015, à **1 632 996 DT**.

5/ Les comptes des associés ainsi que les sociétés du Groupe présentent au 31 décembre 2016, un solde créditeur global de 1 704 DT, ainsi qu'un solde débiteur de 8 000 DT, qui se détaille comme suit :

A L'ACTIF		AU PASSIF	
Société	Solde	Société	Solde
LMC	1 704	BASSEM LOUKIL	500
		WALID LOUKIL	300
		MOHAMED LOUKIL	300
		ZOHRA LOUKIL	2 300
		ZEINEB LOUKIL	2 300
		THOURAYA LOUKIL	2 300
Total	1 704	Total	8 000

III- Conventions et engagements de la société envers les dirigeants

Aucune obligation ou engagement envers les dirigeants de la société.

Par ailleurs, nous n'avons été avisés d'aucune autre convention entrant dans le champ d'application des articles précités. De même, nous n'avons pas relevé l'existence d'autres conventions lors de l'exécution de nos travaux d'audit.

Tunis, le 10 Mai 2017

P/C.M.C-DFK International
Chérif BEN ZINA

F.M.B.Z-KPMG Tunisie
Moncef BOUSSANOUGUA ZAMMOURI

بلاغ الشركات

القوائم المالية

الشركة التونسية للتأمين التكافلي - الأمانة تكافل

المقرّ الاجتماعي : 13، نهج البرجين - مونبليزير - 1073 تونس-

تنشر الشركة التونسية للتأمين التكافلي - الأمانة تكافل- قوائمها المالية للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2016 والتي ستعرض للمصادقة في الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم 19 ماي 2017. هذه القوائم مصحوبة بالتقرير العام و الخاص لمراقبي الحسابات السيد منصف بوسنوقة زموري و السيد شريف بن زينة.

الأصول

في 31/12/2016

بحساب الدينار

الإيضاحات	السنة المحاسبية 31/12/2016			31/12/2015 (*)
	الإجمالي	إستهلاكات و مخدّرات	الصافي	
الأصول				
أصل 1 أصول غير مادية				
	672 444	129 185	543 258	441 457
1	672 444	129 185	543 258	441 457
	1 776 939	804 570	972 370	813 153
2	1 776 939	804 570	972 370	813 153
أصل 2 أصول مادية للإستغلال				
	375 169		375 169	
3	375 169		375 169	
	15 660 000	24 286	15 660 000	10 149 000
4	15 660 000	24 286	15 660 000	10 149 000
	150 001		125 715	135 715
5	150 001		125 715	135 715
	200 000		200 000	
	16 216		16 216	18 130
	100 000		100 000	100 000
	65 952		65 952	74 053
6	16 567 339	24 286	16 543 053	10 676 898
أصل 3 أصول				
	716 536		716 536	484 383
	75 233		75 233	
	1 691 393		1 691 393	1 546 366
6	1 691 393		1 691 393	1 546 366
	2 483 163		2 483 163	2 030 748
7	2 483 163		2 483 163	2 030 748
	664 664		664 664	9 606
	3 301 399	250 851	3 050 548	2 194 398
	1 033 135		1 033 135	356 005
	1 347 395		1 347 395	231 647
8	1 347 395		1 347 395	231 647
	14 591		14 591	13 455
	232 367		232 367	196 223
	1 136 830		1 136 830	605 650
9	7 730 381	250 851	7 479 530	3 606 985
أصل 4 أصول				
	1 480 344		1 480 344	1 453 467
	1 681 012		1 681 012	1 139 295
	1 664 248	1 247 973	416 275	690 797
	344 736		344 736	170 908
	119 302		119 302	79 436
9	5 289 642	1 247 973	4 041 669	3 533 902
	34 519 907	2 456 865	32 063 042	21 103 143
	34 519 907	2 456 865	32 063 042	21 103 143
مجموع الأصول				

(*) أعدت معالجة معطيات المقارنة لسنة 2015

الأموال الذاتية و الخصوم

في 31/12/2016

بحساب الدينار

31/12/2015 (*)	31/12/2016	الإيضاحات	الأموال الذاتية و الخصوم
			أموال ذاتية
10 000 000	10 000 000		مال ذاتي 1 رأس المال
-1 744 659	-3 457 039		مال ذاتي 2 احتياطات و منح مرتبطة برأس المال
12 829	7 863		مال ذاتي 5 نتيجة مؤجلة
			مال ذاتي 4 أموال ذاتية أخرى
8 268 170	6 550 824		مجموع الأموال الذاتية قبل نتيجة السنة المحاسبية
-1 712 380	12 871		مال ذاتي 6 نتيجة السنة المحاسبية
6 555 790	6 563 695	10	مجموع الأموال الذاتية قبل التوزيع
			الخصوم
			خصم 1 خصوم مالية أخرى
			خصم 13 قروض أخرى
0	0		
			خصم 2 مدخرات المخاطر والأعباء الأخرى
			خصم 21 مدخرات أخرى
0	0		
			خصم 3 مدخرات فنية إجمالية
3 703 478	4 651 664		خصم 310 مدخرات أقساط تأمين غير مكتسبة
3 012 514	8 198 898		خصم 320 مدخرات التأمين على الحياة
40 795	37 794		خصم 330 مدخرات التعويضات (التأمين على الحياة)
5 083 088	8 559 556		خصم 331 مدخرات التعويضات (التأمين على غير الحياة)
	32 599		خصم 340 مدخرات المساهمة في الأرباح والإرجاعات (التأمين على الحياة)
	67 399		خصم 341 مدخرات المساهمة في الأرباح والإرجاعات (التأمين على غير الحياة)
105 983	13 122		خصم 361 مدخرات فنية أخرى (التأمين على غير الحياة)
11 945 858	21 561 032	11	
			خصم 5 ديون لودائع نقدية متحصّل عليها من المؤسسات المسند إليها
531 056	2 338 590	12	
			خصم 6 ديون أخرى
242 119	0		خصم 61 ديون متولّدة عن عمليات تأمين مباشر
508 750	0		خصم 62 ديون متولّدة عن عمليات إعادة التأمين
			خصم 63 ديون أخرى
3 000	52 000		خصم 631 ودائع وكفالات متحصّل عليها
213 300	226 777		خصم 632 الأعباء
396 171	433 579		خصم 633 الدولة و هيكل الضمان الاجتماعي و الجماعات العمومية
507 492	765 458		خصم 634 دائنون مختلفون
1 870 832	1 477 814	13	
			خصم 7 خصوم أخرى
			خصم 71 حسابات تسوية الخصوم
199 607	121 910	14	خصم 712 حسابات تسوية خصوم أخرى
14 547 354	25 499 347		مجموع الخصوم
21 103 143	32 063 042		مجموع الأموال الذاتية و الخصوم

(*) أعيدت معالجة معطيات المقارنة لسنة 2015

قائمة النتائج الفنية للتأمين و/أو إعادة التأمين على غير الحياة

للسنة المحاسبية المختومة في 31/12/2016

بحسب الدينار

عمليات الصفائية 31/12/2015 (*)	عمليات الصفائية 31/12/2016	عمليات مسندة و عمليات معاد استنادها 31/12/2016	عمليات إجمالية 31/12/2016	الإيضاحات
8 144 222	13 375 145	-2 545 479	15 920 624	<p>أر ف غ ح 1 أقساط تأمين مكتسبة</p> <p>أر ف غ ح 11 أقساط تأمين صادرة و مقبولة</p> <p>أر ف غ ح 12 تغيير مدخرات أقساط التأمين غير المكتسبة</p>
-1 212 782	-902 958	232 154	-1 135 112	
6 931 440	12 472 187	-2 313 325	14 785 512	
256 688	25 035	0	25 035	أر ف غ ح 3 إيرادات التوظيفات المخصصة و المحولة من قائمة النتائج
				أر ف غ ح 2 إيرادات فنية أخرى
-2 578 420	-5 899 918	786 968	-6 686 886	<p>أع غ ح 1 أعباء التعويضات</p> <p>أع غ ح 11 المبالغ المدفوعة</p> <p>أع غ ح 12 تغيير مدخرات التعويضات</p>
-2 493 938	-3 331 440	145 028	-3 476 468	
-5 072 358	-9 231 358	931 995	-10 163 354	
-105 983	92 861		92 861	أع غ ح 2 تغيير المدخرات الفنية الأخرى
				أع غ ح 3 مساهمات في الأرباح و الإرجاعات
1 604	-68 048		-68 048	أع غ ح 4 نفقات الاستغلال
-2 260 037	-3 177 396		-3 177 396	أع غ ح 41 نفقات الاقتناء
284 730	541 717		541 717	أع غ ح 42 تغيير مبالغ نفقات الاقتناء المؤجلة
-198 882	-419 798		-419 798	أع غ ح 43 نفقات الإدارة
364 572	559 764	559 764	0	أع غ ح 44 عمولات متحصل عليها من معيدي التأمين
-1 809 617	-2 495 713	559 764	-3 055 476	17
-1 209 759	-1 289 429		-1 289 429	18
				أع غ ح 5 أعباء فنية أخرى
-1 007 984	-494 464	-821 566	327 101	ن ف غ ح المجموع الفرعي (النتيجة الفنية للتأمين و / أو إعادة التأمين على غير الحياة)

(*) أعيدت معالجة معطيات المقارنة لسنة 2015

قائمة النتائج الفنية للتأمين و/أو إعادة التأمين على الحياة

للسنة المحاسبية المختومة في 31/12/2016

بحساب الدينار

الإيضاحات	عمليات إجمالية 31/12/2016	عمليات مستدة وعمليات معاد اسنادها 31/12/2016	عمليات الصفائية 31/12/2016	عمليات الصفائية 31/12/2015 (*)	
	6 251 239	-202 322	6 048 917	1 815 169	إر ح 1 أقساط تأمين
					إر ح 11 أقساط تأمين صادرة و مقبولة
19	6 251 239	-202 322	6 048 917	1 815 169	
	252 192		252 192	89 075	إر ح 2 إيرادات التوظيفات
					إر ح 21 مداخيل التوظيفات
					إر ح 22 إيرادات التوظيفات الأخرى
					إر ح 23 استرداد تصحيحات القيمة على التوظيفات
					إر ح 24 أرباح متأتية من تحقيق توظيفات و من الصرف
	252 192	0	252 192	89 075	مجموع فرعي 2
					أع ح 1 أعباء التعويضات
	-188 671	23	-188 648	-39 134	أع ح 11 مبالغ مدفوعة
	3 001		3 001	-28 452	أع ح 12 تغيّر مدخرات التعويضات
20	-185 670	23	-185 647	-67 585	مجموع فرعي 3
					أع ح 2 تغيّر المدخرات الفنية الأخرى
	-5 186 384	75 233	-5 111 151	-2 047 139	أع ح 21 مدخرات التأمين على الحياة
					أع ح 22 مدخرات فنية أخرى
					أع ح 23 مدخرات على عقود بوحداث الحساب
	-5 186 384	75 233	-5 111 151	-2 047 139	مجموع فرعي 4
					أع ح 3 مساهمات في الأرباح والإرجاعات
	-32 599		-32 599		
					أع ح 4 نفقات الاستغلال
	-517 019		-517 019	-454 483	أع ح 41 نفقات الإقتناء
	-36 220		-36 220	-35 698	أع ح 42 تغيّر مبلغ نفقات الإقتناء
	0	25 862	25 862	20 987	أع ح 43 نفقات الإدارة
	-553 240	25 862	-527 378	-469 194	أع ح 44 عمولات متحصل عليها من معيدي التأمين
22	-553 240	25 862	-527 378	-469 194	مجموع فرعي 5
					أع ح 5 أعباء فنية أخرى
	-197 885		-197 885	-212 453	
					أع ح 9 أعباء التوضيفات
	0	0	0	-5 228	أع ح 91 أعباء التصرف في التوظيفات بما في ذلك أعباء الفائدة
					أع ح 92 تصحيح القيمة على التوظيفات
					أع ح 93 خسائر متأتية من تحقيق التوظيفات
	0	0	0	-5 228	مجموع فرعي 6
					ن ف ح المجموع الفرعي (النتيجة الفنية للتأمين و / أو إعادة التأمين على الحياة)
	347 654	-101 205	246 449	-897 356	

(*) أعيدت معالجة معطيات المقارنة لسنة 2015

قائمة النتائج

للسنة المحاسبية المختومة في 31/12/2016

بحساب الدينار

(*) 31/12/2015	31/12/2016	الإيضاحات
-1 007 984	-494 464	ن غ ح النتيجة الفنية للتأمين و / أو إعادة التأمين على غير الحياة
-897 356	246 449	ن ف ح النتيجة الفنية للتأمين و / أو إعادة التأمين على الحياة
497 897	579 783	24 إر غ ف 1 إيرادات التوظيفات (التأمين و / أو إعادة التأمين على غير الحياة) إر غ ف 11 مداخيل التوظيفات إر غ ف 12 إيرادات التوظيفات الأخرى إر غ ف 13 استرداد تصحيحات القيمة على التوظيفات إر غ ف 14 أرباح متأتية من تحقيق التوظيفات
497 897	579 783	مجموع فرعي 1
1 428	-22 750	أع غ ف 1 أعباء التوظيفات (التأمين و / أو إعادة التأمين على غير الحياة) أع غ ف 11 أعباء التصرف في التوظيفات بما في ذلك أعباء الفائدة أع غ ف 12 تصحيح قيمة التوظيفات أع غ ف 13 خسائر متأتية من تحقيق التوظيفات
1 428	-32 750	مجموع فرعي 2
-256 688	-25 035	أع غ ف 2 إيرادات التوظيفات لمخصصة والمحوكة إلى قائمة النتائج الفنية للتأمين و / أو إعادة التأمين على غير الحياة
19 574	-3 326	أع غ ف 2 إيرادات غير فنية أخرى
-42 813	-208 039	أع غ ف 3 أعباء غير فنية أخرى
-1 685 941	62 618	النتيجة المتأتية من الأنشطة العادية
-26 439	-49 747	أع غ ف 4 الأدعاءات على النتيجة
-1 712 380	12 871	النتيجة المتأتية من الأنشطة العادية بعد الأدعاءات
-1 712 380	12 871	النتيجة الصافية للسنة المحاسبية

(*) اعيدت معالجة معطيات المقارنة لسنة 2015

الملحق عدد 6 - جدول التعهدات المقبولة والمقدّمة

السنة المحاسبية المختومة في 31/12/2016

2015	2016	
0,000	0,000	خ م 1 التعهدات المقبولة
0,000	0,000	خ م 2 التعهدات المقدمّة
		خ م 21 الموافقة على القروض المقدمّة وكفالتها و ضمانها
		خ م 22 سندات وأصول مقتناة مع التزام بإعادة البيع
		خ م 23 تعهّدات أخرى على السندات أو الأصول أو المد ا خيل
		خ م 24 تعهّدات أخرى مقمّمة
0,000	0,000	خ م 3 قيم متحصّل عليها برهن من الشركات المسند إليها والشركات التي أعيد إليها الإيس
0,000	0,000	خ م 4 قيم سلّمتها هيا كل أعيد تأ مينها مع كفالة تضامنبة أو استبدال
0,000	0,000	خ م 5 قيم تملكها مؤسسات الحيطّة
0,000	0,000	خ م 6 قيم أخرى تحت الحيازة لحساب الغير

جدول التدفقات النقدية (الطريقة المباشرة)

في 31/12/2016

بحساب الدينار

31/12/2015 (*)	31/12/2016	
التدفقات النقدية المرتبطة بالإستغلال		
12 573 439	19 947 884	مقايض أقساط التأمين المتحصل عليها من المؤمن لهم
-2 931 126	-6 231 852	مبالغ لتسديد التعويضات
-937 109	-790 601	دفعات لأقساط التأمين خاصة بعمليات مسندة
-938 282	-1 319 223	عمولات مدفوعة إلى الوسطاء
-1 135 439	-1 909 929	مبالغ مدفوعة إلى الأعوان
-1 865 679	-1 484 760	مبالغ مدفوعة إلى المزويدين
-1 568 465	-2 453 263	أداءات على التأمينات المدفوعة إلى الخزينة العامة
421 617	658 151	الإيرادات المالية المتحصل عليها
3 618 955	6 416 407	تدفقات نقدية متأتية من الإستغلال
التدفقات النقدية المرتبطة بأنشطة الإستثمار		
-478 793	-886 631	دفعات متأتية من اقتناء أصول ثابتة غير مادية و مادية
-40 909	8 100	مقايض متأتية من تفويت أصول ثابتة غير مادية و مادية
-200 000	-	دفعات متأتية من اقتناء أصول مالية
-2 249 000	-5 511 000	مقايض متأتية من تفويت أصول مالية
-	-	دفعات متأتية من اقتناء توظيفات
-	-	دفعات متأتية من اقتناء توظيفات من مؤسسات مرتبطة أو ذات صلة مساهمة
-	-	مقايض متأتية من تفويت توظيفات لدى مؤسسات مرتبطة أو ذات صلة مساهمة
-2 968 702	-6 389 530	التدفقات النقدية المتأتية من أنشطة الإستثمار
التدفقات النقدية المرتبطة بأنشطة التمويل		
-	-	مقايض إثر إصدار أسهم
-	-	مداخل الصرف عن راس المال
-	-	حصص أرباح و غيرها من أنواع التوزيع
-	-	مقايض متأتية من القروض
-	-	تسديد القروض
0	0	التدفقات النقدية المتأتية من أنشطة التمويل
-	-	إنعكاس تقلبات أسعار الصرف على السيولة و ما يعادل السيولة
650 253	26 877	تغير الخزينة
803 214	1 453 467	الخزينة في بداية السنة المحاسبية
1 453 467	1 480 344	الخزينة في نهاية السنة المحاسبية

(*) أعيدت معالجة معطيات المقارنة لسنة 2015

الإيضاحات حول القوائم المالية للسنة المنتهية في 31 ديسمبر 2016

تقديم الشركة

- الاسم الاجتماعي: الشركة التونسية للتأمين التكافلي "الأمانة تكافل"،
- الصفة القانونية: شركة خفية الاسم،
- تاريخ التأسيس: 15 فيفري 2013،
- تاريخ الترخيص لمزاولة النشاط: 15 أفريل 2013 (تاريخ قرار وزير المالية)
- المقر الاجتماعي: 13 نهج البرجين – مونبليزير-1073 تونس،
- غرض الشركة: تقديم خدمات التأمين باعتماد منظومة التأمين التكافلي وفقا لمبادئ الشريعة الإسلامية وطبقا للمعيار عدد 26 لهيئة المحاسبة والمراجعة للمؤسسات المالية الإسلامية وللمعايير المحاسبية التونسية لقطاع التأمين،
- السجل التجاري: تونس B0149542013،
- المعرف الجبائي: 000 MP 1288 542B،
- الشبكة التجارية:
- ✓ 20 مركز اكتتاب مباشر،
- ✓ 24 نواب تأمين،
- ✓ 10 سمسرة.
- عدد الأعوان: 54
- الرأس المال الاجتماعي: 10.000.000 دينار مقسم إلى 1.000.000 سهما قيمة السهم الواحد 10 دنانير، يوزع كما يلي:

المساهمون	عدد الأسهم	القيمة (دينارا)	الحصة (%)
بنك البركة تونس	180.000	1.800.000	18
مؤسسة كارت	180.000	1.800.000	18
مؤسسة كومار	179.999	1.799.990	17.9999
مؤسسة آستري	180.000	1.800.000	18
شركة بيت التوفيق للتنمية	99.900	999.000	9.99
شركة الإعادة التونسية	60.000	600.000	6
مجموعة مزابي:	60.000	600.000	6
✓ أفري فيزيون	(20.000)	(200.000)	2
✓ مؤسسات دالماس	(20.000)	(200.000)	2
✓ مطحنة سكرة	(20.000)	(200.000)	2
بيت الإيجار المالي التونسي السعودي	60.000	600.000	6
السيد عبد الإله عبد الرحيم صباحي	100	1.000	0.01
السيد عبد اللطيف شعبان	1	10	—
المجموع	1 000.000	10 000.000	100

II. المبادئ و الطرق المحاسبية المعتمدة

وقع إعداد وضبط القوائم المالية للشركة التونسية للتأمين التكافلي "الأمانة تكافل" للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2016 وفقا لنظام المحاسبة للمؤسسات المعتمدة في تونس عملا بأحكام القانون عدد 96-112 المؤرخ في 30 ديسمبر 1996 و طبقا لمعايير المحاسبة الخاصة بقطاع التأمين المصادق عليها بقرار من وزير المالية المؤرخ في 26 جوان 2000 (من المعيار عدد 26 إلى المعيار عدد 31) والمتعلقة بضبط القوائم المالية وبالرقابة الداخلية والتنظيم المحاسبي وبالمداخيل وبالمدخرات الفنية وبالأعباء الفنية وبالتوظيفات في مؤسسات التأمين و/ أو إعادة التأمين.

تتضمن القوائم المالية: الموازنة، قائمة النتائج الفنية للتأمين على غير الحياة، قائمة النتائج الفنية على الحياة، جدول التدفقات النقدية والإيضاحات حول القوائم المالية.

تتلخص أسس القيس والمبادئ المحاسبية الخاصة المتعلقة بإعداد القوائم المالية في ما يلي:

1. أصول مادية للاستغلال

وقع إدراج الأصول الماديّة المستغلة من طرف شركة "الأمانة تكافل" ضمن الموازنة بسعر تكلفة الاقتناء، ويحتسب استهلاك هذه الأصول على أساس القسط الثابت على العمر الافتراضي لكلّ جزء منها.

تمّ اعتماد النّسب التّالية لتسجيل الاستهلاكات:

5 سنوات	- معدّات نقل
5 سنوات	- معدّات مكتبيّة مختلفة
7 سنوات	- تجهيزات و عمليّات تركيب وتهيئة مختلفة
3 سنوات	- معدّات إعلاميّة
5 سنوات	- النظام المعلوماتي

2. التوظيفات

يقع تقييم التوظيفات الماليّة بسعر التكلفة (والذي يتضمّن مبلغ حقوق الاكتتاب وحقوق الإسناد اللازمة) دون الأخذ بعين الاعتبار مصاريف الاقتناء التي يقع تقييمها ضمن أعباء السنة. عند تاريخ إقفال الحسابات، يتمّ تقييم سندات المساهمات بحسب قيمتها الاستعمالية ويقع تكوين مدّخر لناقص القيمة بالنسبة للتكلفة.

يقع تسجيل مداخيل التوظيفات ضمن الإيرادات طبقاً لمبدأ الاستحقاق حتى وإن لم يتمّ تحصيلها بعد.

3. الأعباء المؤجّلة

تشمل الأعباء المؤجّلة المصاريف الأوّليّة والأعباء للتوزيع علماً وأنّ هاته النّفقات تعدّ ضروريّة للشروع في عمليّة الاستغلال خاصّة وأنّ المؤسّسة كانت في مرحلة إنشاء. تسجّل هذه المصاريف ضمن أصول الموازنة باعتبارها أعباء مؤجّلة وما دام من المحتمل استرداد المبالغ المخصّصة لها عن طريق الأنشطة اللاحقة. سيتمّ استيعاب هاته المصاريف على مدى فترة ثلاثة سنوات.

4. المدّخرات الفنيّة

إن طرق تقييم المدّخرات الفنيّة المسجّلة من طرف شركة "الأمانة تكافل" هي مطابقة لمقتضيات المعيار المحاسبي عدد 29 المتعلّق بالمدّخرات الفنيّة في مؤسّسات التأمين و/ أو إعادة التأمين، وقرار وزير الماليّة المؤرّخ في 27 فيفري 2001 المحدّد لقائمة و طريقة تقييم المدّخرات

الفنية و شروط توظيفها و قرار وزير المالية المؤرخ في 28 مارس 2005 و قرار وزير المالية المؤرخ في 05 جانفي 2009، وتتكون هذه المدخرات من:

- مدخرات التعويضات (تحت التسوية)
- مدخرات أقساط التأمين غير المكتسبة
- مدخرات فنية على الحياة

1.4 مدخرات التعويضات:

يقع تقييم مدخرات التعويضات حسب التكلفة الجمالية المقدرة بعنوان الحوادث التي جدت (وغير الخالصة) صافية من المبالغ التي دفعت بعنوان هذه التعويضات. هذه المدخرات ينبغي احتسابها حسب صنف المخاطر وبصفة منفصلة بالنسبة إلى كل تعويض.

عند احتساب مدخرات التعويضات لا يقع طرح توقعات الدعاوي للتحويل، إلا أنه يأخذ بعين الاعتبار نفقات تسوية التعويضات مهما كان مصدرها والتي وقع تقييمها في حدود 5 بالمائة من جملة مدخرات التعويضات (الحد الأدنى المنصوص عليه بالفصل 21 من قرار وزير المالية المؤرخ في 27 فيفري 2001).

2.4 مدخرات أقساط التأمين غير المكتسبة:

مدخرات أقساط التأمين غير المكتسبة هي مدخرات مخصصة لتقييد حصة أقساط التأمين الصادرة وأقساط التأمين للإصدار والمتعلقة بالسنة المحاسبية الموالية أو السنوات المحاسبية التي تليها.

تحتسب هذه المدخرات على أساس طريقة التوزيع حسب المدة وتتعلق بقسط التأمين التجاري، ويقيد التغيير من سنة محاسبية إلى أخرى المتعلق ببند مدخرات أقساط التأمين غير المكتسبة في سطر منفصل من قائمة النتائج الفنية تحت بند أقساط التأمين الصادرة.

3.4 المدخرات الحسابية للتأمين على الحياة:

يقع تقييم المدخرات الفنية المتعلقة بمحفظه عقود التأمين على الحياة في نهاية كل فترة محاسبية ويأخذ بعين الاعتبار القيمة المحيئة (القيمة الاكتوارية المقدرة ...) لتعهدات شركة التأمين.

5. إيرادات الاستغلال

يتم التقييد المحاسبي بالنسبة للإيرادات المتأتية من بيع عقود التأمين بداية من تاريخ إمضاء العقد، وبالتالي دون التقييد بتاريخ استخلاص أول قسط من المنحة.

أقساط التأمين التي وقع إسنادها تمثل أقساط التأمين المخصصة من طرف شركة "الأمانة تكافل" لمعيدي التأمين مقابل المخاطر التي قبلوا تأمينها، ويقع تقييد عمليات الإسناد خلال السنة.

تقوم الشركة بخصم عمولات لفائدها بعنوان أقساط التأمين التي وقع إسنادها حسب نسب وقع تحديدها في عقود إعادة التأمين.

يتم تقييد هذه العمولات المتحصّل عليها من معيدي التأمين بطرحها من أعباء الاستغلال ضمن قائمة النتائج الفنية على الحياة و على غير الحياة، حيث أنّ هذه العمولات لا يقع اعتبارها إيرادات وإنما تعتبر تغطية لأعباء تصرف الشركة.

6. نفقات اقتناء مؤجلة

يقع تحويل نفقات اقتناء العقود المؤجلة إلى السنة المالية نفقات اقتناء العقود المؤجلة، وقد وقع تقييم نفقات الاقتناء المؤجلة بالنسبة لسنة 2016 بحدود أقساط التأمين غير المكتسبة.

7. تقسيم الأعباء

يتعيّن أن تتمّ عملية تقسيم النفقات حسب طبيعتها بحسابات النفقات حسب وجهتها (مختلف الجهات الممثلة لنشاط التأمين وإعادة التأمين وبالخصوص اقتناء العقود وإدارتها والتصرف في التعويضات والتوظيفات والأعباء الفنية الأخرى) وذلك بالاعتماد على مقاييس التقسيم التي يجب أن تستند على معايير كمية وموضوعية ومخصّصة ويمكن مراقبتها وتكون مرتبطة مباشرة بطبيعة الأعباء كما يتعيّن أن تكون مفاتيح التوزيع التحليلي موضوعية وقابلة للمراقبة.

III. إيضاحات حول الموازنة للسنة المحاسبية 2016

الإيضاح ع1-د: الأصول غير المادية

بلغت القيمة الصافية للأصول غير المادية للأمانة تكافل في موقى سنة 2016 ما قدره 543.258 ديناراً مفصّلة كما يلي:

العناصر	مبلغ خام		استهلاكات / مدخرات		مبلغ صافي
	الرصيد قى 2016.01.01	مقتنيات 2016	الرصيد قى 2016.01.01	ترفيغ 2016	
تطبيقات إعلامية	29.658	-	-19.029	-9.811	818
موقع إلكتروني	15.514	17.250	- 5.504	-8.873	18.387
أصول غير مادية في طور الإنجاز	445.186	164.836	-24.367	-61.601	524.053
مجموع الأصول غير المادية	490.358	182.086	-48.900	- 80.287	543.258

الإيضاح ع2-د: الأصول المادية

بلغت القيمة الصافية للأصول المادية للأمانة تكافل في موفى سنة 2016 ما قدره 972.370 ديناراً مقابل 813.153 ديناراً في موفى سنة 2015 أي بزيادة قدرها 159.217 ديناراً، كما يبين الجدول التالي:

مبلغ صافي في 2015.12.31	مبلغ صافي في 2016.12.31	استهلاكات / مدخرات			مبلغ خام			العناصر
		الرصيد في 2016.12.31	2016.12.31 1	الرصيد في 2016.01.01	الرصيد في 2016.12.31	مقتنيات 2016	الرصيد في 2016.01.01	
121.648	429.019	-171.263	-83.702	-87.561	600.282	391.072	209.210	معدات نقل
154.957	105.505	-201.435	-67.046	-134.389	306.940	17.594	289.346	معدات و اثاث مكاتب
54.373	40.844	-137.308	-34.863	-102.445	178.152	21.333	156.819	معدات اعلامية
477.344	393.220	-289.640	-160.859	-128.782	682.860	76.735	606.125	تجهيزات و عمليات تركيب و تهيئة
4.831	3.781	-4.924	-1.659	-3.265	8.705	609	8.096	أصول مادية اخرى
813.153	972.370	-804.570	-348.129	-456.442	1 776.939	507.343	1.269.595	مجموع الاصول المادية للاستغلال

الإيضاح عدد 3: أراض و بنايات

بلغ رصيد الاراض و البنايات للاستغلال 375.169 ديناراً يتمثل في اقتناء محل لبعث فرع جهوي في ولاية سوسة ليغطي نشاط الشركة في الوسط و الساحل.

الإيضاح عدد 4: توظيفات في المؤسسات المرتبطة

بلغ رصيد التوظيفات الصافي في المؤسسات المرتبطة في نهاية سنة 2016 مبلغاً قدره 15.785.715 ديناراً مقابل 10.284.715 ديناراً موفى سنة 2015 مفصّل كما يلي:

بحساب الدينار

الصافي 2015	الصافي 2016	الاستهلاكات والمدخرات 2016	الخام 2016	العناصر
135.715	125.715	-24.286	150.001	مساهمات
135.715	125.715	-24.286	150.001	أسهم مدرجة بالسوق المالية (Best Lease)
10.149.000	15.660.000	-	15.660.000	ودائع لدى مؤسسات مرتبطة (BARAKA BANK)
10.284.715	15.785.715	-24.286	15.810.001	المجموع

الإيضاح عدد 5: توظيفات مالية أخرى

بلغ رصيد التوظيفات المالية الأخرى في نهاية سنة 2016 مبلغاً قدره 382.168 ديناراً مقابل 392.183 ديناراً موفى سنة 2015، أي بانخفاض قدره 10.015 ديناراً مفصّل كما يلي:

بحساب الدينار

الصافي 2015	الصافي 2016	الاستهلاكات والمدخرات 2016	الخام 2016	العناصر
100.000	100.000	-	100.000	الاكتتاب الوطني
18.130	16.216	-	16.216	قروض للأعوان (قروض رهنية على عقارات)
74.053	65.952	-	65.952	ودائع لدى مؤسسات بنكية ومالية
200.000	200.000	-	200.000	رقاع وسندات ذات مداخل قارة
392.183	382.168	-	382.168	المجموع

الإيضاح 6-د: حصة معيدي التأمين في المدخرات الفنية

بلغت حصة معيدي التأمين في المدخرات الفنية في نهاية سنة 2016 مبلغ قدره 2.483.163 ديناراً مقابل 2.030.748 ديناراً موفى سنة 2015 أي بزيادة قدرها 452.415 ديناراً مفصّل كما يلي:

الصافي 2015.12.31	الصافي 2016.12.31	العناصر
484.382	716.536	حصة معيدي التأمين أقساط التأمين غير المكتسبة
-	75.233	مدخرات التأمين على الحياة
1.546.366	1.691.393	حصة معيدي التأمين في مدخرات التعويضات (التأمين على غير الحياة)
2.030.748	2.483.163	المجموع

الإيضاح 7-د: مستحقات متولدة عن عمليات التأمين المباشر

2015.12.31	2016.12.31	مدخرات فنية
------------	------------	-------------

9.606	664.664	أقساط تأمين مكتسبة غير صادرة
2.194.398	3.050.548	مستحقات متولدة عن عملية التأمين المباشر
356.005	1.033.135	مستحقات تم تعويضها وحلت المؤسسة محلها
2.560.010	4.748.347	المجموع

بلغت المستحقات المتولدة عن عملية التأمين المباشر في نهاية سنة 2016 ما قدره 4.748.347 دينار مقابل 2.560.010 دينار سنة 2015 مسجلة زيادة قدرها 2.188.337 ديناراً، مفصلة كما يلي:

الإيضاح عدد 8: مستحقات أخرى

بلغت المستحقات الأخرى في نهاية سنة 2016 ما قدره 1.383.788 ديناراً مقابل 815.328 ديناراً سنة 2015، مفصلة كما يلي:

بحساب الدينار

الصافي 2015	الصافي 2016	الاستهلاكات والمدخرات 2016	الخام 2016	مستحقات أخرى
196.223	232.367	-	232.367	الآداءات المقطعة من المورد
13.455	14.591	-	14.591	الأعوان
605.650	1.136.830	-	1.136.830	مدينون مختلفون (أ)
815.328	1.383.788	-	1.383.788	المجموع

(أ) - هذه الخانة مفصلة كما يلي:

2015.12.31	2016.12.31	مستحقات أخرى
98.158	406.750	تسبقة للمزودين
690.745	993.182	مستحقات صندوق المساهمين في عمولة الوكالة
-183.253	-263.102	الأعباء والمصاريف المدفوعة من صندوق المشتركين
605.650	1.136.830	المجموع

الإيضاح عدد 9: عناصر أخرى للأصول

1.9 أموال في البنك والخزينة

بلغت الأرصدة في البنك والخزينة في موقى سنة 2016 ما قدره 1.480.344 ديناراً مقابل 1.453.467 ديناراً في سنة 2015 مفصلة كالآتي:

2015.12.31	2016.12.31	أموال في البنك و الخزينة
469.710	1.225.736	أموال في البنك
932.318	209.192	شيكات وأوراق للتحصيل
51.439	45.416	الخزينة
1.453.467	1.480.344	المجموع

2.9 مصاريف اقتناء مؤجلة

بلغت مصاريف الاقتناء المؤجلة في 2016/12/31 مبلغاً قدره 1.681.012 ديناراً مقابل 1.139.295 ديناراً في 2015/12/31. تتضمن مصاريف الاقتناء المؤجلة أعباء اقتناء العقود وعمولات الوساطة بالنسبة للقسط الذي لا يهّم سنة 2016. خلال سنة 2016 وقع تقييم نفقات الاقتناء المؤجلة بالاعتماد على نسبة أقساط التأمين غير المكتسبة مقارنة بأقساط التأمين الصادرة والمقبولة لكل صنف من أصناف التأمين.

3.9 أعباء أخرى للتوزيع

بلغت الأعباء المؤجلة في سنة 2016 ما قدره 416.275 ديناراً مقابل 690.797 ديناراً سنة 2015، وهي تشمل مصاريف التأسيس والتسويق.

مبلغ صافي 2016.12. 31	استهلاكات / مدخرات			مبلغ خام			العناصر
	الرصيد في 2016.12.31	ترفع 2016	الرصيد في 2016.01.01	الرصيد في 2016.12.31	مقتنيات 2016	الرصيد في 2016.01.01	
-	-143.119	-36.542	-106.577	143.119	-	143.119	مصاريف التأسيس
416.275	-741.652	349.86 7	-391.786	1.157.927	213.50 1	944.426	مصاريف الإشهار
-	-72.648	-20.758	-51.890	72.648	-	72.648	مصاريف للتوزيع متعلقة بالنظام المعلوماتي
-	-290.554	-80.857	- 209.697	290.554	-	290.554	مصاريف للتوزيع متعلقة بأعباء الموظفين (من غرة جانفي 2013 إلى غرة أكتوبر 2013)
416.275	-1.247.973	488.02 3	-759.950	1.664.248	213.50 1	1.450.747	مجموع المصاريف الأخرى للتوزيع

4.9 حسابات تسوية الأصول

بلغت مصاريف حسابات تسوية الأصول في 2016/12/31 مبلغا قدره 464.038 ديناراً مقابل 250.344 ديناراً في 2015/12/31 مفصلة كالآتي:

2015.12.31	2016.12.31	حسابات تسوية الأصول
170.908	344.736	أرباح مطلوبة على التوظيفات المالية غير مستحقة
79.436	119.302	أعباء مسجلة مسبقاً
250.344	464.038	المجموع

الإيضاح ع-10-د: رأس المال المصرح و المدفوع

يبلغ مجموع الأموال الذاتية قبل التوزيع في 2016/12/31 قيمة 6.563.695 ديناراً مقابل 6.555.790 ديناراً في 2015/12/31 أي بزيادة قدرها 7.905 ديناراً.

بحساب الدينار

الأموال الذاتية في 2016.12.31	نتيجة 2016	الأموال الذاتية في 2015.12.31	العناصر
10 000000		10 000000	رأس مال المكتتب والمحزر
-3.457.039		-1.744.659	نتيجة مؤجلة
12.871	12.871	-1.712.380	نتيجة السنة المحاسبية
7.863		12.829	أموال ذاتية أخرى
6.563.695	12.871	6.555.790	المجموع

الإيضاح ع-11-د: المدخرات الفنية

يبلغ مجموع المدخرات الفنية 21.561.032 ديناراً في 2016/12/31 مقابل 11.945.858 ديناراً في 2015/12/31 مفصلة كالآتي:

بحساب الدينار

2015.12.31	2016.12.31	مدخرات فنية
3.703.478	4.651.664	مدخرات أقساط التأمين غير المكتسبة
3.012.514	8.198.898	مدخرات التأمين على الحياة
40.795	37.794	مدخرات التعويضات (أقساط التأمين على الحياة)
5.083.088	8.559.556	مدخرات التعويضات (أقساط التأمين على غير الحياة)
-	67.399	مدخرات المساهمة في الأرباح والإرجاعات (التأمين على غير الحياة)
-	32.599	مدخرات المساهمة في الأرباح والإرجاعات (التأمين على الحياة)
105.983	13.122	مدخرات فنية أخرى
11.945.858	21.561.032	المجموع

➤ **مدّخرات أقساط التّأمين غير المكتسبة**

بلغت مدّخرات أقساط التّأمين غير المكتسبة في موقى سنة 2016 ما قدره 4.651.664 ديناراً مقابل 3.703.478 ديناراً في موقى سنة 2015، وقد تمّ احتسابها على أساس طريقة التّوزيع حسب المدّة.

➤ **مدّخرات التّأمين على الحياة**

بلغت المدّخرات الفنيّة على الحياة في موقى سنة 2016 ما قدره 8.198.898 ديناراً مقابل 3.012.514 ديناراً في موقى سنة 2015.

➤ **مدّخرات التعويضات**

بلغت مدّخرات التعويضات على غير الحياة في سنة 2016 ما قدره 8.559.556 ديناراً مقابل 5.083.088 ديناراً في 2015/12/31.

الإيضاح ع-12 دد: ديون لودائع نقدية متحصّل عليها من المؤسسات المسند إليها

بلغت هذه الديون في موقى سنة 2016 ما قدره 2.338.590 ديناراً مقابل 531.056 ديناراً في 2015/12/31 مفصلة كالتالي:

العناصر	2016.12.31	2015.12.31
حصة معيدي التّأمين في المدّخرات على أقساط التّأمين غير المكتسبة	643.420	484.383
حصة معيدي التّأمين في مدّخرات التعويضات	1.695.170	46.673
المجموع	2.338.590	531.056

الإيضاح ع-13 دد: ديون أخرى

بلغت الديون الأخرى في موقى سنة 2016 ما قدره 1.477.814 ديناراً مقابل 1.119.963 ديناراً موقى سنة 2015، مفصلة كالتالي:

ديون أخرى	2016.12.31	2015.12.31
ودائع و كفالات متحصّل عليها من نواب و وسطاء التّأمين	52.000	3.000
الأعوان و حسابات مرتبطة بهم	226.777	213.300
الدّولة والجماعات العموميّة	433.579	396.171
دائنون متنوّعون (أ)	765.458	507.492

1.119.963	1.477.814	المجموع
-----------	-----------	---------

(أ) - هذه الخانة مفصلة كما يلي:

2015.12.31	2016.12.31	مستحقات أخرى
959.051	993.182	ديون صندوق المشتركين في عمولة الوكالة
-451.559	-263.102	صندوق المساهمين: الأعباء والمصاريف المستخلصة من صندوق المشتركين
-	35.378	حسابات المزودين
507.492	765.458	المجموع

الإيضاح ع14-د: حسابات لتسوية خصوم أخرى

بلغ مجموع حسابات تسوية خصوم أخرى 121.910 دينار في 2016/12/31 وهو يمثل جملة أعباء للدفع في سنة 2017.

IV. إيضاحات حول قائمة النتائج الفنية للتأمين و/أو إعادة التأمين على غير الحياة

الإيضاح ع15-د: أقساط التأمين

بلغ رصيد أقساط التأمين الصافية في نهاية سنة 2016 ما قدره 12.472.187 ديناراً مقابل 6.931.440 ديناراً في سنة 2015 أي بزيادة قدرها 5.540.747 ديناراً مفصلة كالاتي:

أقساط صافية 2015.12.31 1	أقساط صافية 2016.12.31	أقساط مسندة	أقساط صادرة 4	أقساط التأمين
8.144.222	13.375.145	-2.545.479	15.920.62	أقساط التأمين الصادرة و المقبولة
-1.212.782	- 902.958	232.154	-1.135.112	تغيير مدخرات أقساط التأمين الغير مكتسبة
6.931.440	12.472.187	-2.313.325	14.785.51 2	المجموع

الإيضاح ع16-د: أعباء التعويضات

1.16 المبالغ المدفوعة

يشمل هذا البند مجموع أعباء التصرف للتعويضات والمبالغ المدفوعة بمقدار 5.899.918 ديناراً في 2016/12/31 مقابل 2.578.420 ديناراً في 2015/12/31.

توافق نفقات التصرف في التعويضات، النفقات الداخليّة و النفقات الخارجيّة الناجمة عن معالجة ملقات التعويضات (نفقات الأعوان، حصّة الكراء، استهلاكات المنقولات، نفقات النزاعات ...)

2.16 تغيير مدخرات التعويضات

بلغ تغيير مدخرات التعويضات 3.331.440 ديناراً في 2016/12/31 مقابل 2.493.938 ديناراً في 2015/12/31 أي بزيادة قدرها 837.502 ديناراً.

الإيضاح ع-17-دد: نفقات الاستغلال

بلغت نفقات الاستغلال 2.495.713 ديناراً في 2016/12/31 مقابل 1.809.617 ديناراً في 2015/12/31 أي بزيادة قدرها 686.096 ديناراً.

تتمثل تكاليف الاستغلال في تكاليف الاقتناء وتكاليف الإدارة والعمولة المتحصلة من معيدي التأمين كما هو مبين في الجدول التالي:

بحساب الدينار

2015.12.31	2016.12.31	أعباء التعويضات
-2.260.037	-3.177.396	نفقات الاقتناء
284.730	541.717	تغيير مبالغ نفقات الاقتناء المؤجلة
-198.882	-419.798	نفقات الإدارة
364.572	559.764	عمولات متحصل عليها من معيدي التأمين
-1.809.617	-2.495.713	المجموع

تشمل تكاليف الاقتناء التكاليف المباشرة (عمولة الاقتناء) و غير المباشرة (التفقات الداخلية والخارجية) الناجمة عن إبرام عقود التأمين، كما تشمل تكاليف الإدارة تكاليف مباشرة و غير مباشرة متعلقة بإدارة محفظة عقود التأمين.

الإيضاح ع-18-دد: أعباء فنيّة أخرى

تبلغ الأعباء الفنيّة الأخرى في موفى سنة 2016 ما قدره 1.289.429 ديناراً مقابل 1.209.759 ديناراً في موفى سنة 2015 أي بزيادة قدرها 79.670 ديناراً.

V. إيضاحات حول قائمة النتائج الفنيّة للتأمين و/أو إعادة التأمين على الحياة

الإيضاح ع-19-دد: أقساط التأمين

بلغ رصيد أقساط التأمين على الحياة في نهاية سنة 2016 ما قدره 6.048.917 ديناراً مقابل 1.815.169 ديناراً في موفى سنة 2015 أي بزيادة قدرها 4.233.748 ديناراً مفصل كالاتي:

بحساب الدينار

أقساط التأمين	أقساط	أقساط	أقساط صافية	أقساط صافية
---------------	-------	-------	-------------	-------------

2015.12.31	2016.12.31	مسندة	صادرة	
1.815.169	6.048.917	-202.322	6.251.239	أقساط التأمين الصادرة والمقبولة
1.815.169	6.048.917	-202.322	6.251.239	المجموع

الإيضاح ع-20: أعباء التعويضات

بلغت أعباء التعويضات في موقى سنة 2016 ما قدره 185.647 ديناراً مقابل 67.585 ديناراً في موقى سنة 2015، أي بزيادة قدرها 118.062 ديناراً.

الإيضاح ع-21: تغيير المدخرات الفنية الأخرى

بلغت مدخرات التأمين على الحياة في نهاية سنة 2016 ما قدره 5.111.151 ديناراً مقابل 2.047.139 ديناراً في نهاية سنة 2015 أي بزيادة قدرها 3.064.012 ديناراً.

الإيضاح ع-22: نفقات الاستغلال للتأمين على الحياة

تتضمن أعباء الاستغلال نفقات الاقتناء ونفقات الإدارة وعمولات التأمين المتحصّل عليها من معيدي التأمين.

بلغ رصيد نفقات الاستغلال في نهاية سنة 2016 ما قدره 527.378 ديناراً مقابل 469.194 ديناراً في نهاية سنة 2015 أي بزيادة قدرها 58.184 ديناراً مفصّل كالتالي:

بحساب الدينار

2015.12.31	2016.12.31	نفقات الإستغلال
- 454.483	-517.019	نفقات الاقتناء
-35.698	-36.220	نفقات الإدارة
20.987	25.862	عمولات متحصّل عليها من معيدي التأمين
-469.194	-527.378	المجموع

الإيضاح ع-23: أعباء فنية أخرى للتأمين على الحياة

بلغت الأعباء الفنية الأخرى في موقى سنة 2016 ما قدره 197.885 ديناراً مقابل 212.453 ديناراً في موقى سنة 2015 أي بانخفاض قدره 14.568 ديناراً وهي تشمل النفقات الداخليّة والنفقات الخارجيّة التي لا يمكن توزيعها إلى إحدى الجهات.

VI. إيضاحات حول قائمة النتائج

الإيضاح ع-24: دمج/خيل التوظيفات

بلغت إيرادات التوظيفات خلال سنة 2016 ما قدره 831.975 ديناراً مقابل 586.972 ديناراً في موقى سنة 2015 أي بزيادة قدرها 245.003 ديناراً مفصّلة كالتالي:

بحساب الدينار

2015.12.31	2016.12.31	إيرادات التوظيفات
497.897	579.783	مداخل التوظيفات (التأمين على غير الحياة)
89.075	252.192	مداخل التوظيفات (التأمين على الحياة)
586.972	831.975	المجموع

V. إيضاحات أخرى

1. معلومات حول الأطراف المرتبطة:

(أ) اتفاقية مع بنك البركة تونس

قدرت أقساط التأمين المقبوضة لمخاطر متنوعة خلال سنة 2016 بـ 4.602 ألف دينار.

2. مفاتيح التوزيع المعتمدة:

وقع تفيد الأعباء حسب طبيعتها ثم توزيعها حسب الوجهة إم مباشرة أو باستعمال مفاتيح توزيع ارتكزت بالأساس على:

- عدد/أعباء الأعوان
- مساحة المكاتب والفضاءات المستغلة من طرف الشركة
- إستهلاك المصالح للوازم المكتبية
- الوقت المخصص للقيام بالوظائف

فما يلي جدول الانتقال من الأعباء حسب طبيعتها إلى أعباء حسب وجهتها لسنة 2016:

التأمين على الحياة				التأمين على غير الحياة				الرصيد في 2016.1 2.31	القسم
نفقات التصرف في التعويضات	أعباء فنية أخرى	نفقات الادارة	نفقات الاقتناء	نفقات التصرف في التعويضات	أعباء فنية أخرى	نفقات الادارة	نفقات الاقتناء		
11 421	51 161	11 061	40 445	45 686	204 644	44 244	161 781	570 443	91: خدمات خارجية
1 224	47 816	3 505	37 077	4 895	191 264	14 021	148 307	448 109	92: خدمات خارجية أخرى
0	13 007	0	0	0	52 030	0	0	65 037	93: أعباء مختلفة عادية
19 981	13 769	7 900	118 858	336 213	552 742	306 517	1 170 336	2 526 317	94: أعباء الأعوان
1 673	45 519	1 457	6 018	6 693	182 299	5 828	24 071	273 560	96: ضرائب وأداءات ودفوعات مماثلة
11 410	26 613	12 297	131 974	45 641	106 450	49 188	527 897	911 470	98: مخصصات الاستهلاكات والمدخرات المتعلقة بالاستغلال
45 710	197 885	36 220	334 373	439 128	1 289 429	419 798	2 032 392	4 794 936	المجموع

العمليات النقدية التي أثرت في عناصر الأصول

قيمة محاسبية صافية عند الإقفال	إستهلاكات و مدخرات							القيمة الإجمالية				العناصر	
	عند الإقفال		التخفيض		الترفيح		عند الإفتتاح		عند الإقفال	مقنتيات	عمليات تفويت		عند الإفتتاح
	مدخرات	الإستهلاكات	مدخرات	الإستهلاكات	مدخرات	الإستهلاكات	مدخرات	الإستهلاكات					
543 258		129 185					80 285	48 900	672 444		182 086	490 358	<u>أصول غير مادية</u> تتازلات و براءات و رخص و علامات تجارية أصل تجاري
543 258	0	129 185	0	0	0	80 285	0	48 900	672 444	0	182 086	490 358	مجموع الأصول غير مادية
972 370		804 570					348 128	456 442	1 776 939		507 344	1 269 595	<u>أصول مادية للإستغلال</u> تجهيزات فنية و آلية تجهيزات أخرى و معدات و منقولات ودائع للضمان و كفالات
972 370	0	804 570	0	0	0	348 128	0	456 442	1 776 939	0	507 344	1 269 595	مجموع الأصول المادية للإستغلال
375 169									375 169		375 169		<u>توظيفات</u> أرض و بنايات للإستغلال و عدا الإستغلال توظيفات في المؤسسات المرتبطة و ذات صلة مساهمة - حصص - أنون و رفاع توظيفات مالية أخرى - رفاع و سندات ذات مدا خيل قارة - قروض رهنية على عقارات - قروض أخرى - ودائع لدى مؤسسات بنكية ومالية مستحقات من القيم و النقود مودعة لدى شركات مسندة
125 715	24 286				10 000			14 286	150 001			150 001	
15 660 000									15 660 000		5 511 000	10 149 000	
200 000									200 000			200 000	
16 216									16 216	1 914		18 130	
100 000									100 000			100 000	
65 952									65 952	5 101	0	71 053	
16 543 053	24 286	0	0	0	10 000	0	14 286	0	16 567 339	7 014	5 886 169	10 688 184	مجموع التوظيفات
18 058 681	24 286	933 755	0	0	10 000	428 413	14 286	505 342	19 016 722	7 014	6 575 600	12 448 137	المجموع العام

قائمة ملخصة للتوظيفات

العناصر	القيمة الإجمالية	القيمة الصافية	القيمة الصحيحة	فائض أو ناقص القيمة الكامن
توظيفات عقارية و توظيفات عقارية جارية أسهم و سندات أخرى ذات مداخيل متغيرة غير حصص مؤسسات التوظيف الجماعي في الأوراق المالية	375 169	375 169	0	0
رقاع و سندات أخرى ذات مداخيل قارة	15 860 000	15 860 000	0	0
قروض رهنية على عقارات	16 216	16 216	0	0
حصص في مؤسسات ذات صلة مساهمة	125 715	150 001	24 286	0
قروض أخرى و أوراق مماثلة	100 000	100 000	0	0
ودائع أخرى	65 952	65 952	0	0
مجموع التوظيفات	16 567 339	16 543 053	0	24 286
و منه مبلغ هذه التوظيفات المقبول في تمثيل المدخرات الفنية	11 405 686	11 381 400	0	24 286
أصول أخرى مخصصة لتمثيل المدخرات الفنية عدا التوظيفات أو حصة معيدي التأمين في المدخرات الفنية	0	0	0	0
المجموع	11 405 686	11 381 400	0	24 286

قائمة التسويات و مدخرات التعويضات تحت التسوية

سنة وقوع الحادث					سنة الجرد
2016	2015	2014	2013	2012	
					الجرد لسنة 2014
		153 634	84		تسويات متراكمة
		1 052 562	3 753		مدخرات التعويضات
		15 997	0	0	مجموع أعباء التعويضات
		2 140 436	15 065	0	أقساط التأمين المكتسبة
		0,75%	0,00%	0,00%	% التعويضات / أقساط التأمين المكتسبة

سنة وقوع الحادث					سنة الجرد
2016	2015	2014	2013	2012	
					الجرد لسنة 2015
		2 388 901	84		تسويات متراكمة
		4 288 455	0		مدخرات التعويضات
		6 677 356	0	0	مجموع أعباء التعويضات
		9 220 790	15 065	0	أقساط التأمين المكتسبة
		72,42%	51,75%	0,00%	% التعويضات / أقساط التأمين المكتسبة

سنة وقوع الحادث					سنة الجرد
2016	2015	2014	2013	2012	
					الجرد لسنة 2016
		481 964			تسويات متراكمة
		625 672			مدخرات التعويضات
		1 107 636	0	0	مجموع أعباء التعويضات
		2 140 436	0	0	أقساط التأمين المكتسبة
		51,75%	0,00%	0,00%	% التعويضات / أقساط التأمين المكتسبة

تقسيم أعباء و إيرادات التوظيفات

المجموع	مداخيل أخرى و نفقات مالية	نفقات مالية تهتم التوظيفات في المؤسسات المرتبطة و ذات صلة مساهمة	
0			مداخيل التوظيفات العقارية
831 976	831 976		مداخيل المساهمات
0	0		مداخيل التوظيفات الأخرى
831 976	831 976	0	مجموع إيرادات التوظيفات
0	0		فوائد
0	0		نفقات خارجية
0	0		نفقات أخرى
0	0	0	مجموع أعباء التوظيفات

النتائج الفنية بحسب أصناف التأمين (التأمين و/أو إعادة التأمين على الحياة)

المجموع	تكوين الأموال	التأمين على الحياة	
6 251 239	3 679 772	2 571 467	أقساط التأمين
-142 961	-122 034	-20 926	أعباء الخدمات
-5 183 383	-3 492 955	-1 690 428	أعباء مدخرات التأمين على الحياة و المدخرات الفنية الأخرى
924 895	64 782	860 113	رصيد الإكتتاب

-182 647	-7 456	-175 191	نفقات الإقتناء
-614 187	-361 539	-252 648	أعباء تصرف أخرى صافية
-796 834	-368 995	-427 839	أعباء اقتناء و تصرف صافية

252 192	148 452	103 740	الإيرادات الصافية للتوظيفات
-32 599	-32 599		المساهمة في النتائج و الفوائد الفنية
219 593	115 853	103 740	الرصيد المالي

-202 322		-202 322	أقساط تأمين مسندة و/أو المعاد إسنادها
23		23	حصة معيدي التأمين في أعباء الخدمات
75 233		75 233	حصة معيدي التأمين في أعباء المدخرات
0			حصة معيدي التأمين في المساهمة في النتائج
25 862		25 862	عمولات متحصل عليها من معيدي التأمين
-101 205	0	-101 205	رصيد إعادة التأمين

246 449	-188 360	434 809	النتيجة الفنية
----------------	-----------------	----------------	-----------------------

<u>معلومات تكميلية</u>			
			مبلغ إعادة شراء العقود
			الفوائد الفنية الإجمالية للسنة المحاسبية
8 236 692	3 652 332	4 584 360	المخرات الفنية الإجمالية عند الإقفال
3 053 308	159 376	2 893 932	المخرات الفنية الإجمالية عند الإفتتاح
			للطرح
			مدخرات أصبحت مستحقة

النتائج الفنية بحسب أصناف التأمين علي غير الحياة

العناصر	السيارات	النقل	الحريق	البناء	المخاطر المختلفة	المساعدة	الصحة	الحوادث البدنية	المجموع العام
التأمين الإجمالي الصادر	8 206 459	1 182 550	989 348	286 432	745 360	1 101 809	3 123 003	285 663	15 920 624
المجموع 1: اقساط التأمين الصافية	8 206 459	1 182 550	989 348	286 432	745 360	1 101 809	3 123 003	285 663	15 920 624
مخزرات اقساط التأمين غير المكتسبه في اخر السنه	-3 119 976	-198 606	-380 321	-408 639	-114 774	-167 389	-9 639	-252 321	-4 651 664
مخزرات اقساط التأمين غير المكتسبه في بدايه السنه	2 355 929	225 081	254 423	366 764	81 125	142 439	0	90 791	3 516 553
المجموع 2: اقساط التأمين المكتسبه	7 442 413	1 209 025	863 450	244 557	711 711	1 076 860	3 113 364	124 133	14 785 512
ايعاء للتعويضات المدفوعه	-3 505 447	-687 445	-183 762	-57 699	-65 488	-63 809	-2 119 477	-3 759	-6 686 886
نفعت مدفوعه									
مخزرات التعويضات في اخر السنه	-8 183 935	-25 845	-66 909	-21 525	-85 056	0	-171 815	-4 472	-8 559 556
مخزرات التعويضات في بدايه السنه	4 986 549	353	33 400	525	9 135	0	52 907	219	5 083 088
مخزرات فنيه اخرى في اخر السنه	0							-13 122	-13 122
مخزرات فنيه اخرى في بدايه السنه	105 983							0	105 983
المجموع 3: ايعاء التعويضات	-6 596 849	-712 937	-217 271	-78 699	-141 409	-63 809	-2 238 385	-21 134	-10 070 493
النتيجه الفنيه	845 563	496 088	646 179	165 858	570 302	1 013 050	874 979	103 000	4 715 020
اقساط التأمين المسندة و المعاد اسنادها	-229 422	-915 147	-360 591	-85 236	-240 483	-714 600			-2 545 479
حصه معيدي التأمين في المبالغ المدفوعه	620 980	150 385	127 372	327 239	15 603				786 968
حصه معيدي التأمين في مخزرات اقساط التأمين غير المكتسبه في اخر السنه	151 469	-86 753	-76 945	-230 979	-89 705				-484 383
حصه معيدي التأمين في مخزرات اقساط التأمين غير المكتسبه في بدايه السنه	1 499 692	47 272	94 269	50 160					1 691 393
حصه معيدي التأمين في ايعاء المخزرات في اخر السنه	-1 499 692	-20 218	-25 359	-1 097	0				-1 546 366
حصه معيدي التأمين في ايعاء المخزرات في بدايه السنه	185 655	129 997	73 903	26 627	143 582				559 764
عمولات مستلمه من معيدي التأمين									
المجموع 4: رصيد إعادة التأمين	-229 422	-6 935	29 320	84 927	-128 439	-571 018	0	0	-821 566
النتيجه الفنيه بعد إعادة التأمين	616 142	489 153	675 499	250 785	441 863	442 033	874 979	103 000	3 893 454
نفقات الإقضاء	-914 108	-361 660	-481 554	-141 388	-330 346	-233 491	-661 083	-53 766	-3 177 396
تغير مبلغ نفقات الإقضاء المؤجله	174 904	56 057	71 018	14 781	61 759	78 717	79 844	4 637	541 717
نفقات الإدارة	-135 540	-43 441	-55 035	-11 454	-47 860	-61 001	-61 874	-3 594	-419 798
باء فنيه اخرى	-416 317	-133 430	-169 042	-35 183	-147 003	-187 366	-190 050	-11 038	-1 289 429
المجموع 5: نفقات الإستغلال	-1 291 061	-482 474	-634 612	-173 244	-463 450	-403 141	-833 163	-63 760	-4 344 905
إادات التوظيفات	12 725	2 022	1 472	413	1 191	1 801	5 206	208	25 036
باء في الارباح و الإرجاعات	-662 195	-58 698	41 709	77 954	-20 396	40 692	47 021	39 447	-494 464
المجموع 6 : النتيجه الفنيه للتأمين على غير الحياة (لمحسبه)	-662 195	-58 698	41 709	77 954	-20 396	40 692	47 021	39 447	-494 464

**جدول ربط النتائج الفنية بحسب أصناف التأمين بالقوائم المالية
مؤسسات التأمين و/أو إعادة التأمين على الحياة**

المجموع	Raccordement	
6 251 239	PRV 1 1°colonne	أقساط التأمين
-185 670	CHV1 1°colonne	أعباء الخدمات
-5 186 384	CHV2 1°colonne	أعباء مدخرات التأمين على الحياة و المدخرات الفنية الأخرى
0	CHV10 - PRV3 1°colonne	تعديلات التأمين ذي رأس المال المتغير
879 185		رصيد الإكتتاب
-517 019	CHV41 + CHV42	نفقات الإقتناء
-234 105	CHV43 + CHV5 - PRV4	أعباء تصرف أخرى صافية
-751 124		أعباء اقتناء و تصرف صافية
252 192	PRV2 - CHV9	الإيرادات الصافية للتوظيفات
-32 599	CHV3 1°colonne	المساهمة في النتائج و الفوائد الفنية
219 593	0	الرصيد المالي
-202 322	PRV1 2°colonne	أقساط تأمين مسندة و/أو المعاد إسنادها
23	CHV1 2°colonne	حصة معيدي التأمين في أعباء الخدمات
75 233	CHV2 2°colonne	حصة معيدي التأمين في أعباء المدخرات
0	CHV3 2°colonne	حصة معيدي التأمين في المساهمة في النتائج
25 862	CHV44 2°colonne	عمولات متحصل عليها من معيدي التأمين
-101 205		رصيد إعادة التأمين
246 449		النتيجة الفنية
		معلومات تكميلية
		مبلغ إعادة شراء العقود
		الفوائد الفنية الإجمالية للسنة المحاسبية
8 236 692		المخزرات الفنية الإجمالية عند الإقفال
3 053 308		المخزرات الفنية الإجمالية عند الإفتتاح
		للطرح
		مدخرات أصبحت مستحقة

جدول ربط النتائج الفنية بحسب أصناف التأمين بالقوائم المالية
مؤسسات التأمين و/أو إعادة التأمين على غير الحياة

المجموع	Raccordement	
		أقساط التأمين المكتسبة
15 920 624	PRNV11 1°colonne	أقساط التأمين الصادرة
-1 135 112	PRNV12 1°colonne	تغير أقساط التأمين غير المكتسبة
		أعباء الخدمات
-6 686 886	CHNV11 1°colonne	خدمات و نفقات مدفوعة
-3 383 607	CHNV12 + CHNV6 1°colonne	أعباء مدخرات الخدمات و متفرقات
4 715 020		رصيد الإكتتاب
		نفقات الإقتناء
-2 635 679	CHNV41 + CHNV42	أعباء أخرى صافية
-1 709 227	CHNV43 + CHNV5 - PRNV2	أعباء اقتناء و تصرف صافية
-4 344 906		
25 035	PRNT3	الإيرادات الصافية للتوظيفات
-68 048	CHNV3 1°colonne	المساهمة في النتائج
-43 013	0	الرصيد المالي
-2 313 325	PRNV1 2°colonne	حصة معيدي التأمين في أقساط التأمين المكتسبة
786 968	CHNV11 2°colonne	حصة معيدي التأمين في الخدمات المدفوعة
145 028	CHNV12 + CHNV2 + CHNV6 2°colonne	حصة معيدي التأمين في أعباء مدخرات الخدمات
0	CHNV3 2°colonne	حصة معيدي التأمين في المساهمة في النتائج
559 764	CHNV44	عمولات متحصل عليها من معيدي التأمين
-821 566	0	رصيد إعادة التأمين
-494 464	0	النتيجة الفنية
		معلومات تكميلية
4 651 664		مدخرات أقساط التأمين غير المكتسبة عند الإقفال
3 703 478		مدخرات أقساط التأمين غير المكتسبة عند الإفتتاح
8 559 556		مدخرات التعويضات تحت التسوية عند الإقفال
5 083 088		مدخرات التعويضات تحت التسوية عند الإفتتاح
80 521		مدخرات فنية أخرى عند الإقفال
105 983		مدخرات فنية أخرى عند الإفتتاح
		للطرح
		مدخرات أصبحت مستحقة

الشركة التونسية للتأمين التكافلي " الأمانة تكافل "

التقرير العام لمراقبي الحسابات السنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2016

تنفيذا لمهمة مراقبة الحسابات التي أسندت إلينا من طرف جليستكم العامة العادية بتاريخ 20 ماي 2016، نتقدم إليكم بتقريرنا حول مراقبة القوائم المالية " للشركة التونسية للتأمين التكافلي " للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2016 والمصاحبة لهذا التقرير وحول الفحوص الخاصة كما ينص عليها القانون والمعايير المهنية. تبرز هذه القوائم المالية مجموعا صافيا للموازنة بقيمة 32 063 042 دينار ونتيجة صافية إيجابية قدرها 12 871 دينارو تغيرا إيجابيا للخزينة ب 26 877 دينار.

I – الرأي حول القوائم المالية

1-مسؤولية هياكل تسيير الشركة

تم إعداد هذه القوائم المالية تحت مسؤولية هياكل تسيير الشركة وإدارتها. تشمل هذه المسؤولية وضع ومتابعة نظام الرقابة الداخلية المتعلق بإعداد وتقديم قوائم مالية صادقة وخالية من إخلالات هامة نسبيا سواءا كانت ناتجة عن غش أو عن أخطاء. كما تشمل كذلك إختيار وتطبيق طرق محاسبية ملائمة وتحديد تقديرات معقولة طبقا للظروف.

2 - مسؤولية مراقبي الحسابات

تتمثل مسؤوليتنا في إبداء رأي مستقل حول هاته القوائم المالية استنادا إلى أعمال التدقيق. لقد قمنا بتدقيق القوائم المالية وفقا للمعايير المهنية. وتتطلب منا هذه المعايير الامتثال لقواعد أخلاقيات المهنة وتخطيط وتنفيذ أعمال التدقيق للحصول على تأكيدات معقولة بأن القوائم المالية خالية من إخلالات هامة نسبيا.

إنّ تدقيق القوائم المالية يستوجب القيام بإجراءات لغاية الحصول على الأدلة المؤيدة للمبالغ والإفصاحات التي تتضمنها القوائم المالية. يركز إختيار هذه الإجراءات وتقييم احتمال وجود إخلالات ناتجة عن غش أو عن أخطاء على تقييم مراقب الحسابات لنظام الرقابة الداخلية المتعلق بإعداد وتقديم القوائم المالية مما يمكنه من تحديد إجراءات التدقيق الملائمة للظروف دون أن يكون الهدف من ذلك إبداء رأي حول فاعلية هذا النظام. كما تشمل إجراءات التدقيق أيضا على تقييم المبادئ المحاسبية المتبعة والتقديرات الهامة التي تجريها الإدارة وكذلك تقييم العرض الشامل للقوائم المالية ككل.

ونعتقد أن الإجراءات التي قمنا بها تمثل أساسا معقولا يمكننا من إبداء رأينا حول القوائم المالية.

3-الرأي حول القوائم المالية

وفي رأينا، فإنّ القوائم الماليّة سليمة وصادقة وتعبر بصورة وقيّة، لكلّ ما هو هام نسبياً، عن الوضعيّة الماليّة للشركة التونسية للتأمين التكافلي "الأمانة تكافل" وعن نتائج أعمالها وتدفقاتها النقدية للسنة المحاسبية المنتهية في 31 ديسمبر 2016، طبقا للمبادئ المحاسبية المتفق عليها عموما بالبلاد التونسية.

4-فقرة ملاحظة

دون التأثير على رأينا المذكور أعلاه نشير إلى أن المؤسسة قامت بتدوين مبلغ صافي قدره 1 263 838 دينار ضمن النتائج المؤجلة يتمثل في تصحيح قيود محاسبية تخص تباعاً و على التوالي : عمليات إعادة تأمين بمبلغ جملي قدره 933 513 دينار، مدخرات الاقساط للإلغاء بقيمة 236 559 دينار، مدخرات المخاطر السارية بمبلغ 93 767 دينار.

II – الفحوص الخاصة

لقد قمنا بالفحوص الخاصة المنصوص عليها في القانون والمعايير المهنية. طبقا لأحكام الفصلين 201 و266 من مجلة الشركات التجارية، فإنه ليس لدينا ملاحظات حول أمانة المعلومات المالية الواردة بالتقرير السنوي المتعلق بنشاط الشركة لسنة 2016 ومطابقتها مع القوائم المالية.

وقمنا، في نطاق مراجعة حسابات الشركة، بفحص إجراءات المراقبة الداخلية المتعلقة بمعالجة المعلومة المحاسبية وإعداد القوائم المالية وذلك طبقا لمقتضيات الفصل رقم 3 من القانون عدد 94-117 بتاريخ 14 نوفمبر 1994 والمنقح بالقانون عدد 2005-96 بتاريخ 18 أكتوبر 2005، وقد أدرجنا ملاحظتنا ضمن خطاب توصية موجه إلى اللجنة الدائمة للتدقيق والإدارة العامة للشركة.

عملا بأحكام الفصل 19 من الأمر عـ2728 دد المؤرخ في 20 نوفمبر 2001، قمنا بالتحريات الضرورية وليس لدينا ملاحظات تتعلق بتطابق مسك حسابات الأوراق المالية الصادرة عن الشركة مع التراتيب الجاري بها العمل باستثناء تلك المنصوص عليها ضمن قرار وزير الماليّة المؤرخ في 28 أوت 2006 والتي لم يتم تطبيقها كليا.

تونس في، 28 أبريل 2017

مراقبي الحسابات

عن/سي.أم.سي-دي.آف.ك. العالمية

شريف بن زينة

عن/ف.م.ب.ز.ك.ب.م.ج

منصف بوسنوقة زموري

الشركة التونسية للتأمين التكافلي " الأمانة تكافل "
التقرير الخاص لمراقبي الحسابات
السنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2016

السادة مساهمي الشركة التونسية للتأمين التكافلي « الأمانة تكافل »

عملا بأحكام الفصل 200 وما يليه من مجلة الشركات التجارية، يشرفنا أن نحيطكم علما بالإتفاقيات المنضوية تحت هذه النصوص خلال سنة 2016.

إن مسؤوليتنا تكمن في التثبت من مدى احترام الإجراءات القانونية المتعلقة بالتراخيص والمصادقة على الإتفاقيات والعمليات المبرمة مع مسيري المؤسسة وبالتالي إدراجها السليم صلب القوائم المالية. كما أنه ليس من صلاحياتنا البحث والتدقيق حول وجود تلك الإتفاقيات أو العمليات ولكن يقتصر واجبنا على مذكّم، إنطلاقا من المعلومات التي قدمت لنا والتي تحصلنا عليها إنطلاقا من تدقيقنا، بنوعها وخاصياتها الأساسية دون أن نبت في جدواها ودعائمها. وموكل لكم تحديد المصلحة المتعلقة بإبرام هذه الإتفاقيات وإنجاز هذه العمليات قصد المصادقة عليها.

I - إتفاقيات وعمليات حديثة (خلفا لتلك المتعلقة بأجور المسيرين) :

لم يتم إشعارنا من طرف مجلس إدارتكم بأي اتفاقية جديدة في سنة 2016 خاضعة لمقتضيات الفصل 200 وما يليه من مجلة الشركات التجارية.

II - عمليات منجزة متعلقة باتفاقيات قديمة (خلفا لتلك المتعلقة بأجور المسيرين) :

إتفاقية مع بنك البركة تونس

أبرمت شركة " الأمانة تكافل " مع بنك البركة تونس خلال سنة 2015 إتفاقية لتأمين البنك ضد مخاطر متنوعة، وقدرت أقساط التأمين المقبوضة خلال سنة 2016 ب 4 602 ألف دينار.

III-الالتزامات والتعهدات المتخذة من قبل الشركة لفائدة المسيرين

تتمثل الإلتزامات والتعهدات المتخذة من قبل شركة "الأمانة تكافل" لفائدة المسيرين كما وردت في الفقرة 5 من الفصل 200 من مجلة الشركات التجارية كما يلي:

• طبقا لقرارات مجلس الإدارة بتاريخ 13 جوان 2013 وبتاريخ 31 أكتوبر 2013 يتمتع المدير العام بالإمتميازات التالية:

- أجر قار محدد بمبلغ 8000 ديناراً شهرياً صافياً من الأداء والأعباء الإجتماعية وعلى أساس 12 شهراً في السنة،
- حافز أداء سنوي بمبلغ يحدده مجلس الإدارة وذلك بداية من السنة المالية 2014،
- سيارة وظيفية مع حصّة وقود بـ 500 لتر في الشهر.

• طبقاً لقرار مجلس الإدارة بتاريخ 13 جوان 2013 يتمتع المدير العام المساعد بالإمتميازات التالية:

- أجر قارّ محدد بمبلغ 6000 ديناراً شهرياً صافياً من الأداء والأعباء الإجتماعية وعلى أساس 12 شهراً في السنة،
- حافز أداء سنوي بمبلغ يحدده مجلس الإدارة وذلك بداية من السنة المالية 2014 ،
- سيارة وظيفية مع حصّة وقود بـ 400 لتر في الشهر.

تتمثل الإلتزامات والتعهدات المتخذة من قبل مؤسسة التامين التكافلي لفائدة المسيرين (باعتبار الأعباء الاجتماعية) مثلما وردت في القوائم المالية للسنة المحاسبية المنتهية في 31 ديسمبر 2016 كما يلي:

رئيس مجلس الادارة		المدير العام المساعد من 2016/01/01 إلى 2016/02/29		المدير العام		الامتيازات على المدى القصير
الخصوم في 31 ديسمبر 2016	أعباء خام 2016	الخصوم في 31 ديسمبر 2016 (1)	أعباء خام 2016	الخصوم في 31 ديسمبر 2016 (1)	أعباء خام 2016	
-	26 941	-	50 421	-	175 622	

(1) تتمثل في مدّخرات العطل خالصة الأجر المحتسبة في 31 ديسمبر 2016.

تونس في، 28 أفريل 2017

مراقبي الحسابات

عن/سي.أم.سي-دي.آف.ك. العالمية
شريف بن زينة

عن/ف.م.ب.ز.ك.ب.م.ج
منصف بوسنوفة زموري

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne Vie « CARTE VIE »

Siège social : Immeuble CARTE, Entrée B Lot BC4 – Centre Urbain Nord, 1082 Tunis

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne Vie « CARTE VIE » publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 19 mai 2017. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Mr Chérif BEN ZINA.

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF		2016			Exercice 2015
		BRUT	Amort & Prov	NET	Montant Net
AC1 Actifs incorporels					
AC12	Concessions, brevets, licences, marques	56 415,165	-49 193,614	7 221,551	18 419,770
AC13	Fonds commercial	16 399 952,084	-4 933 621,049	11 466 331,035	12 297 717,495
		16 456 367,249	-4 982 814,663	11 473 552,586	12 316 137,265
AC2 Actifs corporels d'exploitation					
AC21	Installations techniques et machines	120 500,500	-79 696,909	40 803,591	15 771,233
AC22	Autres installations, outillage et mobilier	87 385,914	-67 558,976	19 826,938	12 198,091
		207 886,414	-147 255,885	60 630,529	27 969,324
AC3 Placements					
AC31	Terrains et constructions				
AC311	Terrains et constructions d'exploitation	531 982,500	-83 203,082	448 779,418	475 606,031
AC312	Terrains et constructions hors exploitation				
AC32	Placements dans les entreprises liées et participations				
AC323	Parts dans les entreprises avec un lien de participation				
AC33	Autres placements financiers				
AC331	Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP	33 951 388,305	-625 280,955	33 326 107,350	27 798 475,406
AC332	Obligations et autres titres à revenus fixe	67 822 350,000		67 822 350,000	59 758 940,000
AC334	Autres prêts	1 500,000		1 500,000	
AC335	Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	21 500 000,000		21 500 000,000	18 000 000,000
		123 807 220,805	-708 484,037	123 098 736,768	106 033 021,437
AC4 Placements représentant les prov techniques afférentes aux c.u.c		0,000	0,000	0,000	0,000
ACS Part des réassureurs dans les provisions techniques					
AC510	Provision pour primes non acquises				
AC520	Provision d'assurance vie				
AC530	Provision pour sinistres vie	342 236,189		342 236,189	228 196,995
AC531	Provision pour sinistres non vie				
		342 236,189	0,000	342 236,189	228 196,995
AC6 Créances					
AC61	Créances nées d'opérations d'assurance directe				
AC611	Primes acquises et non émises	2 408 063,681		2 408 063,681	2 017 208,950
AC612	Autres créances nées d'opération d'assurance directe	891 338,806	-46 498,434	844 840,372	1 256 268,148
AC62	Créances nées d'opérations de réassurance	408 241,796		408 241,796	337 846,933
AC63	Autres créances				
AC631	Personnel	1 672,278		1 672,278	4 378,749
AC632	Etat, organisme de sécurité sociale, collectivités publiques	47 263,330		47 263,330	33 143,382
AC633	Débiteur divers	1 457 591,954		1 457 591,954	1 253 075,612
		5 214 171,845	-46 498,434	5 167 673,411	4 901 921,774
AC7 Autres éléments d'actif					
AC71	Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	4 281 968,785		4 281 968,785	3 207 851,598
AC72	Charges reportées				
AC721	frais d'acquisition reportés				
AC722	Autres charges à répartir				
		4 281 968,785	0,000	4 281 968,785	3 207 851,598
AC73	Comptes de régularisation Actif				
AC731	Intérêts et loyers acquis et non échus	3 176 518,293		3 176 518,293	3 007 407,044
AC733	Autres comptes de régularisation	1 123,149		1 123,149	1 666,495
		3 177 641,442	0,000	3 177 641,442	3 009 073,539
Total de l'actif		153 487 492,729	-5 885 053,019	147 602 439,710	129 724 171,932

Capitaux Propres & Passifs

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Capitaux Propres & Passifs		31/12/2016	31/12/2015
Capitaux propres			
CP1	Capital social ou fonds équivalent	13 000 000,000	13 000 000,000
CP2	Réserves et primes liées au capital	1 302 241,739	990 905,909
CP4	Autres Capitaux Propres	15 002 500,000	14 002 500,000
CP5	Résultat reporté	2 237 402,094	1 655 447,815
	Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	31 542 143,833	29 648 853,724
CP6	Résultat de l'exercice	4 240 687,272	4 015 501,758
	Total capitaux propres avant affectation	35 782 831,105	33 664 355,482
PASSIFS			
PA2	Provisions pour risques et charges	80 396,843	59 995,818
		80 396,843	59 995,818
PA3	Provisions techniques brutes		
PA320	<i>Provision d'assurance vie</i>	94 347 948,552	85 248 618,589
PA330	<i>Provision pour sinistres</i>	7 337 033,789	4 975 523,316
PA340	<i>Provision pour participation aux bénéfices</i>	2 333 754,284	1 577 543,212
PA350	<i>Provision pour égalisation & équilibrage</i>	288 145,911	214 694,246
PA360	<i>Autres provisions techniques</i>		
		104 306 882,536	92 016 379,363
PA4	Provisions techniques de contrats en unités de compte	0,000	0,000
PA5	Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs	0,000	0,000
PA6	Autres dettes		
PA61	Dettes nées d'opérations d'assurance directe	5 862 557,138	2 546 082,239
PA62	Dettes nées d'opérations de réassurance	239 765,922	239 765,922
PA63	Autres dettes		
PA631	<i>Dépôts et cautionnements reçus</i>		
PA632	<i>Personnel</i>	158 724,358	128 379,475
PA633	<i>Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques</i>	968 362,415	854 217,718
PA634	<i>Créditeurs divers</i>	36 604,890	56 420,915
		7 266 014,723	3 824 866,269
PA7	Autres passifs		
PA71	Comptes de régularisation Passif		
PA712	<i>Autres comptes de régularisation Passif</i>	166 314,503	158 575,000
		166 314,503	158 575,000
		111 819 608,605	96 059 816,450
	Total du passif	111 819 608,605	96 059 816,450
	Total des capitaux propres et passifs	147 602 439,710	129 724 171,932

**ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE
ET/OU DE LA REASSURANCE VIE**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

SITUATION ARRETEE AU 31/12/2016		2016			Opérations nettes 2015
		Opérations brutes	Cessions et/ou rétrocessions	Opérations nettes	
PRV1	Primes				
	PRV11 Primes émises et acceptées	33 844 505,833	-872 246,812	32 972 259,021	28 351 153,247
		33 844 505,833	-872 246,812	32 972 259,021	28 351 153,247
PRV2	Produits de placements				
	PRV21 Revenus des placements	6 500 461,642		6 500 461,642	5 915 160,218
	PRV22 Produits des autres placements	37 776,651		37 776,651	49 208,135
	sous total 2a	6 538 238,293	0,000	6 538 238,293	5 964 368,353
	PRV23 Reprise de corrections de valeur sur placement	496 146,729		496 146,729	1 186 564,493
	PRV24 Profits provenant de la réalisation des placements	45 830,057		45 830,057	37 193,579
	sous total 2	7 080 215,079	0,000	7 080 215,079	7 188 126,425
PRV4	Autres Produits Techniques	30 623,251		30 623,251	0,000
CHV1	Charge de sinistres				
	CHV11 Montants payés	-10 850 343,132	417 898,659	-10 432 444,473	-11 946 385,192
	CHV12 Variation de la provision pour sinistres	-2 361 510,473	114 039,194	-2 247 471,279	260 587,606
	sous total 3	-13 211 853,605	531 937,853	-12 679 915,752	-11 685 797,586
CHV2	Variation des autres provisions techniques				
	CHV21 Provision d'assurance vie	-9 099 329,963		-9 099 329,963	-9 465 548,853
	CHV22 Autres provisions techniques	-73 451,665		-73 451,665	-27 236,647
	CHV23 Provision sur contrats en unité de compte				
	sous total 4	-9 172 781,628	0,000	-9 172 781,628	-9 492 785,500
CHV3	Participations aux bénéfiques et ristournes	-756 211,072	0,000	-756 211,072	344 224,447
CHV4	Frais d'exploitation				
	CHV41 Frais d'acquisition	-6 896 951,304		-6 896 951,304	-5 305 390,258
	CHV43 Frais d'administration	-3 193 914,115		-3 193 914,115	-2 756 172,734
	CHV44 Commissions reçues des réassureurs				
	sous total 5	-10 090 865,419	0,000	-10 090 865,419	-8 061 562,992
CHV5	Autres charges techniques	0,000	0,000	0,000	-89 161,423
CHV9	Charges de placements				
	CHV91 Charges de gestion des placements, y compris les charges	-85 578,598		-85 578,598	-114 150,430
	CHV92 Correction de valeur sur placements	-625 280,955	-6 845,910	-632 126,865	-496 146,729
	CHV93 Pertes provenant de la réalisation des placements	-8 947,920		-8 947,920	-36 468,603
	sous total 6	-719 807,473	-6 845,910	-726 653,383	-646 765,762
CHV10	Moins values non réalisées sur placements	-36 585,590	0,000	-36 585,590	-9 924,848
CHV12	Produits de placements alloués, transférés à l'état de résultat non technique	-1 694 351,224	0,000	-1 694 351,224	-1 752 812,165
RTV	Sous total (résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie)	5 272 888,152	-347 154,869	4 925 733,283	4 144 693,843

ETAT DE RESULTAT
SITUATION ARRETEE AU 31/12/2016

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

SITUATION ARRETE AU 31/12/2016			2016	2015
RTV	Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie	./-/	4 925 733,283	4 144 693,843
	Sous total 1		4 925 733,283	4 144 693,843
PRNT2	Autres produits non techniques	+	0,000	0,000
PRNT3	Produits de placements alloués, transférés à l'état de résultat non technique		1 694 351,224	1 752 812,165
CHNT3	Autres charges non techniques	-	0,000	0,000
	Sous total 2		1 694 351,224	1 752 812,165
	Résultat provenant des activités ordinaires		6 620 084,507	5 897 506,008
CHNT4	Impôts sur le résultat	-	-1 866 856,600	-1 882 004,250
	Résultat provenant des activités ordinaires après impôts		4 753 227,907	4 015 501,758
CHNT5	Pertes extraordinaires		-512 540,635	0,000
	Résultat extraordinaire		-512 540,635	0,000
	Résultat net de l'exercice		4 240 687,272	4 015 501,758

Tableau des engagements reçus et donnés

	2016	2015
Engagements reçus	0,000	0,000
Engagements donnés		
HB21 <i>Avals, cautions et garanties de crédit données envers en</i>	0,000	0,000
HB22 <i>Titres et actifs acquis avec engagement de revente</i>	0,000	0,000
HB23 <i>Autres engagements sur titres, actifs ou revenus</i>	0,000	0,000
HB24 <i>Autres engagements donnés</i>	0,000	0,000
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des rétrocessionnaires	0,000	0,000
Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution	0,000	0,000
Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance	0,000	0,000
Autres valeurs détenues pour compte de tiers	0,000	0,000

**CARTE VIE
ASSURANCES**

ANNEXE 7

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

	Notes	2016	2015
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements des primes reçues des assurés	F1	33 730 980,238	28 903 503,296
Sommes versées pour paiement des sinistres	F2	-10 850 343,132	-12 638 146,498
Commissions versées aux intermédiaires	F3	-7 125 324,258	-5 509 134,896
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	F4	-1 095 428,541	-1 440 139,787
Variation des espèces reçues des cessionnaires	F5	0,000	0,000
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	F6	-34 919 100,598	-54 069 523,757
Encaissements liés à la cession de placements financiers	F7	20 800 553,746	44 230 819,202
Taxes sur les assurances versées au Trésor	F8	0,000	0,000
Produits financiers reçus	F9	4 910 446,844	3 608 790,749
Impôts sur les bénéfices payés	F10	-887 523,258	-753 658,235
Autres mouvements	F11	-423 706,925	-265 894,358
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		4 140 554,116	2 066 615,716
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	F12	-66 436,929	-19 431,656
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	F13		0,000
Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation	F14		0,000
Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinées à l'exploitation	F15		0,000
Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	F16	-1 000 000,000	-1 000 000,000
Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	F17		0,000
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		-1 066 436,929	-1 019 431,656
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissements suite à l'émission d'actions	F18	0,000	750 000,000
Dividendes et autres distributions	F19	-2 000 000,000	-1 500 000,000
Encaissements provenant d'emprunts	F20	0,000	0,000
Remboursements d'emprunts	F21	0,000	0,000
Augmentations/ Diminutions des ressources spéciales	F22	0,000	0,000
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		-2 000 000,000	-750 000,000
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités			
Variation de trésorerie		1 074 117,187	297 184,060
Trésorerie de début d'exercice		3 207 851,598	2 910 667,538
Trésorerie de fin d'exercice		4 281 968,785	3 207 851,598

Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne Vie

Immeuble CARTE – Lot BC4 – Centre Urbain Nord - TUNIS

Téléphone : (216) 71 184 160 – Télécopie (216) 71 184 170

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

I - PRESENTATION DE L'ENTREPRISE :

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso – Européenne Vie (CARTE Vie) est une société anonyme dont l'objet est la pratique des opérations d'assurances et de réassurances vie. La société est régie par le code des assurances promulgué par la loi N° 92 – 24 du 09 Mars 1992, telle que complétée par la loi N° 94 – 10 du 31 Janvier 1994, la loi N° 97 – 24 du 28 Avril 1997 et la loi N° 2002 – 37 du 1^{er} Avril 2002.

1 - Identité

Raison Sociale : Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne Vie

Siège Social : Immeuble CARTE Lot BC4 Centre Urbain Nord Tunis (Tunisie)

Capital Social : 13 MD

Tel : 71 184 160 / Fax : 71 184 170

RC : B 0122128 2010

E-mail : dprp@carte.com.tn Site web : www.carte.com.tn

2 - Conseil d'Administration

Président du Conseil : Mr Hassine DOGHRI

Administrateurs :

Abderrahmen FATMI : Représentant de la CARTE Assurances

Mehdi DOGHRI : Administrateur

Radhi Meddeb : Administrateur indépendant

3- Les clients

La société « CARTE VIE » répond aux besoins de deux catégories de clientèle : les Entreprises et les Particuliers.

Les Entreprises

La société « CARTE VIE » s'engage à instaurer une véritable relation personnalisée avec chacun de ses clients.

Les Particuliers

La société « CARTE VIE » entend aussi affirmer sa présence dans les risques de particuliers. La société « CARTE VIE » offre des garanties d'assurances de personnes, adaptées et personnalisées pour chacun. Ces contrats complètent les régimes légaux de prévoyance sociale : décès, assurance vie et retraite.

4 - Le réseau

Avec un groupe de professionnels, la société « CARTE VIE » étend son réseau de Bizerte à Zarzis avec plus de 70 agents, courtiers et banques.

II - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

Les états financiers sont établis conformément et sur la base des recommandations et des principes formulés dans la norme comptable générale, les normes spécifiques du secteur des assurances et de réassurances, du manuel comptable de la compagnie et des usages et pratiques généralement admis dans le secteur.

A – PROVISIONS TECHNIQUES :

A1 : Provisions d'assurance vie :

Les provisions mathématiques : calcul informatisé contrat par contrat conformément aux notes techniques.

Provisions mathématiques de rente : calcul informatisé dossier par dossier.

Provision pour sinistres à payer : calcul informatisé contrat par contrat. Le montant de cette provision figure sur le récapitulatif établi par le département informatique à la date d'arrêt.

Provision d'égalisation : Montants provisionnés pour permettre d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir dans le cadre des opérations d'assurance de groupe contre le risque décès.

A.2. Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques :

Il est procédé à la date d'arrêté à l'évaluation des placements selon leur valeur de marché. La valeur de marché est déterminée séparément pour chaque catégorie de placements de même nature. La moins-value **globale** constatée par rapport à la valeur comptable nette des placements fait l'objet d'une provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques.

B - Les régularisations :

B.1. Régularisations liées aux primes émises :

Les PANE : (Primes Acquisées et Non Emise) évaluation, sur la base des contrats et avenant parvenus et des émissions intervenus entre la date de clôture et la date d'établissement des comptes.

Les Primes à Annuler : estimation statistique sur la base de l'ancienneté de l'arrière (notamment contentieux).

Parts des réassureurs dans les PANE : Le calcul est effectué en fonction du taux de cession.

Parts des réassureurs dans les primes à annuler : Le taux de cession moyen calculé est affecté aux primes à annuler.

Commissions sur les primes cédées sur PANE : Un taux moyen de commission de réassurance est déterminé à partir du rapport : commissions reçues/ primes cédées. L'application du taux moyen aux PANE permet d'estimer la commission sur PANE cédées.

Commissions à payer : Application des taux de commission donnés par la table de commissionnement aux arriérés de primes.

B.2. Régularisations liées aux placements :

Intérêts et loyers acquis et non échus : Le calcul est effectué à la comptabilité générale selon la règle du prorata temporis par référence aux contrats de locations (loyers) et aux échéanciers de remboursement (intérêts)

B.3. Autres régularisations :

Charges et produits constatés d'avance : Le calcul est effectué à la comptabilité générale selon la règle du prorata temporis

Charges à payer et produits à recevoir : Le calcul est effectué au service comptable selon la règle du prorata temporis.

C. Amortissements et autres provisions :

C.1. Amortissements : Calcul extra comptable.

C.2. Provisions pour dépréciation : Ces provisions font l'objet d'estimation à la date d'inventaire par la comptabilité générale (Provision pour dépréciation des placements, Provisions

pour dépréciation des comptes de tiers, Provisions pour dépréciation des autres actifs corporels et incorporels).

III - NOTES SUR LE BILAN :

AC1 – Actifs incorporels

Les actifs incorporels totalisent au 31/12/2016 la somme de 16 456 367,249 Dinars.

Les amortissements totalisent au 31/12/2016 la somme de 4 982 814,663 Dinars.

Le tableau des amortissements des actifs incorporels est présenté ci après :

Désignations	Valeur brute	Amort.Ant.	Amort.2016	Total Amort.	Valeur nette
Fonds de commerce	16 399 952,084	3 282 236,985	1 651 384,064	4 933 621,049	11 466 331,035
Logiciels	56 415,165	25 339,604	23 854,010	49 193,614	7 221,551
Total	16 456 367,249	3 307 576,589	1 675 238,074	4 982 814,663	11 473 552,586

AC2 – Actifs corporels d'exploitation

Les actifs corporels totalisent au 31/12/2016 la somme de 207 886,414 Dinars.

Les amortissements totalisent au 31/12/2016 la somme de 147 255,885 Dinars.

Le tableau des amortissements des actifs corporels d'exploitation est présenté ci après :

Désignations	Valeur brute	Amort.Ant	Amort.2016	Total Amort.	Valeur nette
Matériel de Transport	120 500,500	42 228,767	37 468,142	79 696,909	40 803,591
Matériel Informatique & Bureau	87 385,914	45 824,881	21 734,095	67 558,976	19 826,938
Total	207 886,414	88 053,648	59 202,237	147 255,885	60 630,529

AC3 – Placements

Les placements bruts totalisent au 31/12/2016 la somme de 123 807 220,805 Dinars.

Libelle	Placement Brut	Amort/Prov.	Placement Net 31/12/2016	Placement Net 31/12/2015
Placements Immobiliers	531 982,500	-83 203,082	448 779,418	475 606,031
Titres à revenus variables	33 951 388,305	-625 280,955	33 326 107,350	27 798 475,406
Titres à revenus fixes	89 323 850,000		89 323 850,000	77 758 940,000
Total	123 807 220,805	-708 484,037	123 098 736,768	106 033 021,437

Il est à noter que le tableau de variation des postes AC1, AC2 et AC3 est présenté au niveau de l'annexe 8.

AC5 – Part des réassureurs dans les provisions techniques

La part des réassureurs dans les provisions techniques au 31/12/2016 est de 342 236,189 Dinars.

AC6 – Créances

AC611 – Primes acquises et non émises

Les primes acquises et non émises totalisent au 31/12/2016 la somme de 2 408 063,681 Dinars.

Libelle	31/12/2016	31/12/2015
Primes acquises et non émises	2 408 332,666	2 017 491,370
Provision pour Annulation Primes	-268,985	-282,420
Total	2 408 063,681	2 017 208,950

AC612 – Autres créances nées d'opérations d'assurances directes

Les autres créances nées d'opérations d'assurances directes totalisent au 31/12/2016 la somme de 891 338,806 Dinars.

Libelle	31/12/2016	31/12/2015
Primes à recevoir	891 338,806	1 065 849,58
Total	891 338,806	1 065 849,580

AC63 – Autres créances

Les autres créances totalisent la somme de 1 506 527,562 Dinars au 31/12/2016.

Libellés	31/12/2016	31/12/2015
Personnel	1 672,278	4 378,749
Etat, organisme de sécurité sociale	47 263,330	33 143,382
Débiteurs divers	1 457 591,954	1 253 075,612
Total	1 506 527,562	1 290 597,743

AC7 – Autres éléments d'actif

AC71 – Avoir en banques, CCP, chèques et caisses

Le total de la trésorerie au 31/12/2016 s'élève à 4 281 968,785 Dinars.

Libelles	31/12/2016	31/12/2015
Banques	4 281 004,726	3 125 225,426
CCP	928,368	75 340,308
Caisses	35,691	7 285,864
Total	4 281 968,785	3 207 851,598

AC73 – Comptes de régularisation Actif

Les comptes de régularisation actifs totalisent la somme de 3 177 641,442 Dinars au 31/12/2016.

Libellés	31/12/2016	31/12/2015
Intérêts courus et non échus	3 176 518,293	3 007 407,044
Autres comptes de régularisation	1 123,149	1 666,495
Total	3 177 641,442	3 009 073,539

CP - Capitaux propres

Les mouvements sur les capitaux propres de la société se détaillent comme suit :

(En Dinars)

	01/01/2016 avant affectation	Affectations et imputations	Dividende	Augmentation de Capital	Résultat 2015	Variation 2016	Situation au 31/12/2016
Capital social	13 000 000	0		0	-	-	13 000 000
Fonds social	241 234	150 000			-	-122 212	269 023
Réserves liées au capital social	10 000 000	-			-	-	10 000 000
Réserves légales	749 671	283 547			-	-	1 033 219
Réserves Spécial de Réinvestissement	4 002 500	1 000 000			-	-	5 002 500
Report à nouveau	1 655 448	581 954			-	-	2 237 402
Résultat de l'exercice		-2 015 502	-2 000 000		4 015 502	4 240 687	4 240 687
Total	29 648 854	-	-2 000 000	0	4 015 502	4 118 476	35 782 831

Le capital social de la société « CARTE Vie » est composé de 1 300 000 actions dont la valeur nominale est égale à 10 Dinars.

Actionnaires	Nombre d'actions	Part dans le capital social
CARTE ASSURANCES	1 283 150	98,70%
COFITE SICAF	5 000	0,38%
COTIF SICAR	340	0,03%
CITE	170	0,01%
Mr Hassine Doghri	10 000	0,77%
Mr Mehdi Doghri	340	0,03%

Mme Afifa Boughzou	1 000	0,08%
Total	1 300 000	100%

PA3 – Provisions techniques brutes

Les provisions techniques brutes totalisent au 31/12/2016 la somme de 104 306 882,536 Dinars détaillées comme suit :

Libellés	31/12/2016	31/12/2015
Provisions Mathématiques	94 347 948,552	85 248 618,589
Provision pour participation aux bénéfices	7 337 033,789	4 975 523,316
Provisions pour sinistres à payer	2 333 754,284	1 577 543,212
Provisions d'égalisations et équilibrage	288 145,911	214 694,246
Total	104 306 882,536	92 016 379,363

PA61 – Dettes nées d'opérations d'assurance directe

Les dettes nées d'opérations d'assurance directe totalisent au 31/12/2016 la somme de 5 862 557,138 Dinars.

Libellés	31/12/2016	31/12/2015
Commissions à payer	541 890,244	458 977,282
Ristournes à payer	23 775,562	13 997,178
Primes en attente D'affectation	5 279 330,890	2 063 860,515
Comptes courants agents	17 560,442	9 247,264
Total	5 862 557,138	2 546 082,239

PA62 – Dettes nées d'opérations de réassurance

Les dettes nées d'opérations de réassurances sont de 239 765,922 Dinars au 31/12/2016.

PA63 – Autres dettes

Les autres dettes totalisent au 31/12/2016 la somme de 1 163 691,663 Dinars.

Libellés	31/12/2016	31/12/2015
Personnel	158 724,358	128 379,475
Etat, organisme de sécurité sociale	968 362,415	854 217,718
Créditeurs Divers	36 604,890	56 420,915
Total	1 163 691,663	1 039 018,108

PA712– Autres comptes de régularisation Passif

Les autres comptes de régularisation passif représentent les charges à payer et totalisent au 31/12/2016 la somme de 166 314,503 Dinars.

IV - NOTES SUR LES COMPTES DE RESULTAT

PRV1 Primes :

Les primes émises et acceptées nettes de réassurances s'élèvent à 32 972 259,021 Dinars au 31/12/2016 contre 28 351 153 ,247 Dinars au 31/12/2015.

PRV2 Produits de placements :

Les produits de placements s'élèvent à 7 080 215,079 Dinars au 31/12/2016 contre 7 188 126,425 Dinars au 31/12/2015.

CHV1 Charges de sinistres et prestations payées :

Les charges de sinistres et prestations payées nettes de réassurances totalisent la somme de 12 679 915,752 Dinars au 31/12/2016 contre 11 685 797,586 Dinars au 31/12/2015.

Libellés	31/12/2016	31/12/2015
Sinistres et prestations payées payés	10 432 444,473	11 946 385,192
Variation. Provision. RAR	2 247 471,279	-260 587,606
Total	12 679 915,752	11 685 797,586

CHV2 Variation des autres provisions techniques :

Le poste variation des autres provisions techniques représente les variations de la provision mathématique et de la provision d'égalisation et s'élève à 9 172 781,628 Dinars au 31/12/2016 contre 9 492 785,500 Dinars au 31/12/2015.

Libellés	31/12/2016	31/12/2015
Variation provision mathématique	9 099 329,963	9 465 548,853
Variation autres provisions techniques	73 451,665	27 236,647
Total	9 172 781,628	9 492 785,500

CHV4 Frais d'exploitation:

Les frais d'exploitation totalisent la somme de 10 090 865,419 Dinars au 31/12/2016 contre 8 061 562,992 Dinars au 31/12/2015 détaillés comme suit :

Libellés	31/12/2016	31/12/2015
Frais d'acquisition	6 896 951,304	5 305 390,258
Frais d'administration	3 193 914,115	2 756 172,734
Total	10 090 865,419	8 061 562,992

CHV9 Charges de placements:

Les charges de placements s'élèvent à 726 653,383 Dinars au 31/12/2016 contre 646 765,762 Dinars au 31/12/2015.

CHV10 Moins values non réalisées sur placements:

Les moins-values non réalisées sur placements s'élèvent à 36 585,590 Dinars au 31/12/2016 contre 9 924,848 Dinars au 31/12/2015.

CHV12 Produits de placements alloués, transférés à l'état de résultat non technique :

Les produits de placements alloués, transférés à l'état de résultat non technique s'élèvent à 1 694 351,224 Dinars au 31/12/2016 contre 1 752 812,165 Dinars au 31/12/2015.

RTV Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie :

Le résultat technique est de 4 925 733,283 Dinars au 31/12/2016 contre 4 144 693,843 Dinars au 31/12/2015.

V - NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE :

F 1 : Encaissements des primes reçues des assurés :

Il s'agit des encaissements des primes à recevoir et des acomptes de primes d'un montant de 33 730 980,238 Dinars.

F 2 : Sommes versées pour paiement des sinistres :

Il s'agit des décaissements pour sinistres d'un montant de 10 850 343,132 Dinars.

F 3 : Commissions versées aux intermédiaires :

Les commissions versées aux intermédiaires s'élèvent à 7 125 324,258 Dinars.

F 4 : Sommes versées aux fournisseurs et au personnel :

Les sommes versées aux fournisseurs et au personnel s'élèvent à 1 095 428,541 Dinars.

F 6 : Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers :

Le total des décaissements pour acquisition de placements financiers est de 34 919 100,598 Dinars.

F 7 : Encaissements liés à la cession de placements financiers:

Le montant total provenant des cessions des placements financiers est de 20 800 553,746 Dinars.

F 9 : Produits financiers reçus :

- Intérêts : 4 354 519,612 Dinars

- Dividendes : 555 927,232 Dinars

F 12 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelle et corporelles :

- Matériel de transport : 48 000,500 Dinars

- Matériel informatique : 18 436,429 Dinars

CARTE VIE
ASSURANCES
ANNEXE 8

Mouvements ayant affecté les éléments de l'actif

Désignations	Valeur brute				Amortissements et provisions								VNC Cloture
	à l'ouverture	acquisitions	cessions	à la cloture	à l'ouverture		Augmentations		Diminutions		à la cloture		
					Amortissement	Provisions	Amortissement	Provisions	Amortissement	Provisions	Amortissement	Provisions	
Actifs incorporels													
Concessions, brevets, licences, marques, logiciels	56 415,165			56 415,165	37 995,395		11 198,219				49 193,614		7 221,551
Fonds commercial	16 399 952,084			16 399 952,084	4 102 234,589		831 386,460				4 933 621,049		11 466 331,035
Total actifs incorporels	16 456 367,249	0,000	0,000	16 456 367,249	4 140 229,984	0,000	842 584,679	0,000	0,000	0,000	4 982 814,663	0,000	11 473 552,586
Actifs corporels d'exploitation													
Installations techniques et machines	72 500,000	48 000,500		120 500,500	56 728,767		22 968,142				79 696,909		40 803,591
Autres installations, outillage et mobilier	68 949,485	18 436,429		87 385,914	56 751,395		10 807,582				67 558,977		19 826,937
Total actifs corporels d'exploitation	141 449,485	66 436,929	0,000	207 886,414	113 480,162	0,000	33 775,724	0,000	0,000	0,000	147 255,886	0,000	60 630,528
Placements													
Terrains et constructions d'exploitation	531 982,500			531 982,500	56 376,469		26 826,613				83 203,082		448 779,418
Terrains et constructions d'exploitaion et hors exploitation													
Autres placements financiers													
Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP	28 294 622,135	19 664 955,654	14 008 189,484	33 951 388,305		496 146,729			129 137,092		625 283,821		33 326 104,484
Obligations et autres titres à revenus fixe	59 758 940,000	13 600 000,000	5 536 590,000	67 822 350,000									67 822 350,000
Autres prêts	0,000	2 500,000	1 000,000	1 500,000									1 500,000
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	18 000 000,000	5 000 000,000	1 500 000,000	21 500 000,000									21 500 000,000
Placements des contrats en unité de compte													
Total placements	106 585 544,635	38 267 455,654	21 045 779,484	123 807 220,805	56 376,469	496 146,729	26 826,613	0,000	129 137,092	0,000	83 203,082	625 283,821	123 098 733,902
Total Général	123 183 361,369	38 333 892,583	21 045 779,484	140 471 474,468	4 310 086,615	496 146,729	903 187,016	0,000	129 137,092	0,000	5 213 273,631	625 283,821	134 632 917,016

CARTE VIE
ASSURANCES

ANNEXE 9

Etat récapitulatif des placements

Désignation	Valeur Brute	Valeur Nette	Juste Valeur	Plus ou moins value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	531 982,500	448 779,418		-83 203,082
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPVCM	33 951 388,305	33 326 107,350		-625 280,955
Parts d'OPVCM détenant uniquement des titres à revenu fixe				
Autres parts d'OPVCM				
Obligations et autres titres à revenus fixe	67 822 350,000	67 822 350,000		
Prêts hypothécaires				
Autres prêts et effets assimilés	1 500,000	1 500,000		
Dépôts auprès des entreprises cédantes				
Autres dépôts	21 500 000,000	21 500 000,000		
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes				
Total placements	123 807 220,805	123 098 736,768	0,000	-708 484,037
Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation				

des provisions techniques	123 279 318,400	122 570 834,363		-708 484,037
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques	5 345 327,153	5 345 327,153		
TOTAL	128 624 645,553	127 916 161,516	0,000	-708 484,037

CARTE VIE
ASSURANCES

ANNEXE 10

Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer

Année d'inventaire	Exercice de survenance	Exercice de survenance
	2 013	2 014
<i>Inventaire 2014</i>		
Règlements cumulés	246 528	1 446 441
Provisions pour sinistres	696 494	895 149
Total charges des sinistres	2 553 967	2 003 141
Primes acquises	17 166 086	16 469 688
% sinistres / primes acquises	14,88%	12,16%

Année d'inventaire	Exercice de survenance	Exercice de survenance	Exercice de survenance
	2 013	2 014	2 015
<i>Inventaire 2015</i>			

Règlements cumulés	412 512	1 923 352	1 750 212
Provisions pour sinistres	706 641	1 249 944	743 043
Total charges des sinistres	541 432	943 022	2 341 590
Primes acquises	17 166 086	16 469 688	14 704 649
% sinistres / primes acquises	3,15%	5,73%	15,92%

Année d'inventaire	Exercice de survenance	Exercice de survenance	Exercice de survenance	Exercice de survenance
	2 013	2 014	2 015	2 016
<i>Inventaire 2016</i>				
Règlements cumulés	44 782	455 400	2 152 321	1 198 941
Provisions pour sinistres	464 477	745 413	1 052 993	1 428 793
Total charges des sinistres	509 259	1 200 813	3 205 314	2 627 734
Primes acquises	17 166 086	16 469 688	14 704 649	18 806 701
% sinistres / primes acquises	2,97%	7,29%	21,80%	13,97%

CARTE VIE

ASSURANCES

ANNEXE 11

Ventilation des charges et des produits des placements

	Revenus et frais financiers concernant les placement dans des entreprises liées et avec un lien de participations	Autres revenus & frais financiers	Total
Revenu des placements immobiliers			
Revenu des participations		800 910,824	800 910,824
Revenu des autres placements		5 680 380,875	5 680 380,875
Autres revenus financiers		37 776,651	37 776,651
Total produits des placements	0,000	6 519 068,350	6 519 068,350
Intérêts			
Frais externes		-85 578,598	-85 578,598
Autres frais			
Total charges des placements	0,000	-85 578,598	-85 578,598

CARTE VIE
ASSURANCES

ANNEXE 12**Résultat technique par catégorie d'assurance vie**

	Temporaires Décès	Epargnes	TOTAL
Primes	18 806 701,449	15 037 804,384	33 844 505,833
Charges de prestations	-3 916 683,345	-6 933 659,787	-10 850 343,132
Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques			
- Variation Réserves Mathématiques	-2 811 736,300	-7 117 256,401	-9 928 992,701
- Variation RAR	-810 326,791	-1 551 183,682	-2 361 510,473
Solde de souscription	11 267 955,013	-564 295,486	10 703 659,527
Frais d'acquisition	-6 232 876,115	-641 065,100	-6 896 951,304
Autres charges de gestion nettes	-1 757 776,201	-1 405 514,663	-3 163 290,864
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-7 990 652,316	-2 046 579,763	-10 060 242,168
Produits nets de placements	2 444 308,929	3 879 513,087	6 323 822,016
Solde financier	2 444 308,929	3 879 513,087	6 323 822,016
Primes cédées et/ou retrocédées	-872 246,812		-872 246,812
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	417 898,659		417 898,659
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	114 039,194		114 039,194
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	-6 845,910		-6 845,910
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-347 154,869	0,000	-347 154,869

Résultat technique

5 374 456,757

1 268 637,839

6 620 084,506

Informations complémentaires

Montant des rachats

Intérêts techniques bruts de l'exercice

Provisions techniques brutes à la clôture

Provisions techniques brutes à l'ouverture (*)

40 317 112,627

63 989 769,969

104 306 882,596

36 694 358,431

55 321 329,825

92 015 688,256

A déduire

Provisions devenues exigibles

DECOMPTE FISCAL

I- Bénéfice comptable avant impôt :		6 620 084,507
II- Réintégrations :		1 298 620,991
- Provision pour créances douteuses	0,000	
- Provision pour annulation primes	0,000	
- Provision pour congés payés	123 725,072	
- Charges non déductibles(Amortissement Fonds de Commerce)	831 386,460	
- Timbres de Voyage	120,000	
- Provision pour dépréciation des titres cotés	129 336,662	
- Provision risques et charges	80 396,843	
- Prise en charge retenue à la source sur Honoraires non residents	17 991,563	
- Réceptions & Cadeaux	7 535,930	
- Amande	5 003,461	
- Jetons de presence	103 125,000	
III- Déductions :		955 696,141
- Reprise sur provision pour créances douteuses	0,000	
- Reprise sur provision pour annulation primes	0,000	
- Dividendes encaissés	805 927,232	
- Reprise sur provision des congés payés	89 773,091	
- Intérêts des comptes en devises	0,000	
- Reprise sur provision risques et charges	59 995,818	
- Plus Value des actions cotées en bourse	0,000	
IV- Bénéfice fiscal avant imputation des provisions fiscalement déductibles		6 963 009,357
- Déduction des provisions pour dépréciation des titres	0,000	
V- Bénéfice fiscal après imputation des provisions		6 963 009,357
- Déduction pour réinvestissement financier exonéré	1 500 000,000	
V- Bénéfice fiscal imposable		5 463 009,357
Arrondi au dinars Supérieur		5 463 010,000
VI- Impôts sur les sociétés dû		1 912 053,500
Minimum d'impôt dû		1 392 601,871
		522 225,702
IX- Impôts sur les sociétés dû		1 912 053,500

COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES
TUNISO – EUROPEENNE VIE « CARTE VIE »
RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport général relatif au contrôle des états financiers de la société « ASSURANCES CARTE VIE », arrêtés au 31 Décembre 2016.

Les états financiers ci-joints font apparaître au 31 Décembre 2016, un total bilan net de 147 602 439,710 Dinars et un résultat bénéficiaire de l'exercice 2016 de 4 240 687,272 Dinars.

1 - Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers de la société « ASSURANCES CARTE VIE» au 31 Décembre 2016. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « ASSURANCES CARTE VIE » au 31 Décembre 2016 ainsi que les résultats de ses opérations et ses flux de trésorerie du 1er Janvier 2016 au 31 Décembre 2016 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2016.

Nous avons aussi, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion sur les états financiers.

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la tenue des comptes de valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la compagnie avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 25 Avril 2017

P/CMC-DFK International

Chérif BEN ZINA

LA COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES

TUNISO – EUROPEENNE VIE « CARTE VIE »

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

En application des dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous informer des conventions soumises aux dispositions des dits articles.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants) :

- 1- La société «CARTE Vie » a procédé en date du 22 février 2016 à une opération d'acquisition de 1 000 000 actions « NOUVELAIR » de la société « ASSURANCES CARTE» et ce à leur valeur nominale, soit 1 Dinar l'action.

II- Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2016 (autres que les rémunérations des dirigeants) :

- 1- Au 31 Décembre 2016, le compte « Entreprises liées : compte courant CARTE » affiche un solde débiteur de 335 705 DT. Ce compte n'est pas rémunéré.
- 2- La société a conclu un contrat de location avec la société mère « ASSURANCES CARTE » au titre duquel, la société « ASSURANCES CARTE VIE » paye annuellement un montant de 40 000 Dinars. Ce loyer est sujet à une augmentation de 5% chaque année. Ce contrat prend effet à partir du 09 Mai 2011 pour une période de trois années renouvelables. La charge de l'exercice 2016 est de 59 284 Dinars.

III- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

La Direction Générale perçoit des rémunérations nettes pour 262 745 Dinars correspondant aux salaires et autres avantages de l'exercice 2016.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions rentrant dans le cadre des articles précités.

Tunis, le 25 Avril 2017

P/CMC-DFK International

Chérif BEN ZINA.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

SOCIETE NEW BODY LINE

SIEGE SOCIAL: AVENUE ALI BALHAOUANE 5199 MAHDIA TUNISIE

La Société New Body Line- publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 23 mai 2017. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mr Kaïs BOUHAJJA.

NEW BODY LINE S.A.
BILAN (EXPRIME EN DINARS) ARRETE AU 31-12-2016

ACTIFS	Notes	31-12-2016	31-12-2015
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
ACTIFS IMMOBILISES			
Immobilisations Incorporelles	3.1	179 830	179 830
Amortissements		(123 143)	(72 933)
		56 687	106 897
Immobilisations Corporelles	3.2	4 118 562	4 053 301
Amortissements		(2 384 793)	(2 079 281)
		1 733 769	1 974 020
Immobilisations financières		0	0
TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES		1 790 456	2 080 917
AUTRES ACTIFS NON COURANTS		0	0
<u>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</u>		<u>1 790 456</u>	<u>2 080 917</u>
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Stocks	3.3	1 378 690	1 447 967
Provisions pour dépréciation des stocks		(58 587)	0
		1 320 103	1 447 967
Clients et comptes rattachés	3.4	1 335 905	2 065 094
Provisions clients et comptes rattachés		(96 224)	(96 224)
		1 239 681	1 968 870
Autres actifs courants	3.5	91 538	91 803
Provisions des autres actifs courant		(13 700)	(13 700)
		77 838	78 103
Placements et autres actifs financiers	3.6	6 109 076	1 690 741
Liquidités et équivalent de liquidités	3.7	2 239 960	5 659 849
<u>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</u>		<u>10 986 657</u>	<u>10 845 530</u>
TOTAL DES ACTIFS		12 777 113	12 926 447

NEW BODY LINE S.A.
BILAN (EXPRIME EN DINARS) ARRETE AU 31-12-2016

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	31-12-2016	31-12-2015
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital social		3 864 000	3 864 000
Autres capitaux propres		156 047	187 356
Réserves		1 702 388	1 824 479
Avoir des Actionnaires		(203 837)	(64 789)
Prime d'émission		4 720 600	4 720 600
Autres compléments d'apport		36 069	36 069
Résultat reporté		10 620	0
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT</u>			
<u>RESULTAT</u>			
	3.8	<u>10 285 887</u>	<u>10 567 715</u>
		-	-
Résultat de l'exercice		1 418 214	1 616 709
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT</u>			
<u>AFFECTATION</u>			
		<u>11 704 101</u>	<u>12 184 424</u>
<u>PASSIFS</u>			
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts		0	0
provision		0	0
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		0	0
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	3.9	379 744	358 816
Autres passifs courants	3.10	693 268	383 207
Concours bancaires et Autres passifs financiers		0	0
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		1 073 012	742 023
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		12 777 113	12 926 447

NEW BODY LINE S.A.
ETAT DE RESULTAT (EXPRIME EN DINARS) ARRETE AU 31-12-2016

LIBELLE	Notes	31-12-2016	31-12-2015
<u>EXPLOITATION</u>			
Produits d'exploitation			
Revenus	4.1	5 808 108	6 357 439
Autres produits d'exploitation		32 111	50 582
Total produits d'exploitation		5 840 219	6 408 021
Charges d'exploitation			
Variations stocks produits finis & encours		(140 131)	(18 571)
Achats d'approvisionnements consommés	4.2	(2 048 229)	(2 381 050)
Charges de personnel	4.3	(1 741 770)	(1 588 141)
Dotations aux amortissements et aux provisions	4.4	(414 310)	(485 965)
Autres charges d'exploitation	4.5	(433 886)	(418 764)
Total charges d'exploitation		(4 778 326)	(4 892 491)
<u>RESULTAT D' EXPLOITATION</u>		<u>1 061 893</u>	<u>1 515 530</u>
-			
Charges financières nettes	4.6	231 518	8 172
Autres gains ordinaires		0	3 128
Autres pertes ordinaires		(783)	(202)
Produit de placement		377 550	292 128
<u>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</u>			
<u>AVANT IMPOT</u>		<u>1 670 178</u>	<u>1 818 756</u>
-			
Impôt sur les bénéfices	4.7	(145 987)	(202 047)
Contribution conjoncturelle		(105 977)	0
<u>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</u>			
<u>APRES IMPOT</u>		<u>1 418 214</u>	<u>1 616 709</u>
Eléments extraordinaires			
<u>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</u>		<u>1 418 214</u>	<u>1 616 709</u>
Effets des modifications comptables (net d'impôt)			
<u>RESULTAT APRES MODIFICATIONS</u>			
<u>COMPTABLES</u>		<u>1 418 214</u>	<u>1 616 709</u>

NEW BODY LINE S.A.
Modèle Autorisé
ETAT DES FLUX DE TRESORERIE (EXPRIME EN DINARS) ARRETE AU 31-12-2016

LIBELLE	31/12/2016	31/12/2015
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</u>		
Résultat net	1 418 214	1 616 709
Ajustement :	1 527 286	(84 401)
* Amortissements et provisions	414 310	485 965
* Variation des stocks	69 277	(14 156)
* Variation des autres Clients et Créances	728 924	241 905
x Variation Créances	729 189	317 258
x Variation Autres Actifs Courants	(265)	(75 353)
* Variation des Fournisseurs et Autres Dettes	314 774	(798 115)
x Variation Des Fournisseurs	20 928	(369 261)
x Variation Autres Dettes	320 680	(506 539)
x Quote Part Subvention D'Investissement	(31 309)	(30 163)
x Plus Value sur Cession D'Immobilisation	0	0
x Dividende à payer	(716)	(529)
x Transfert de Charge	0	0
x Incidence variation du taux de change	5 191	108 377
Flux de trésorerie liés à l'exploitation	2 945 500	1 532 308
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>		
* Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(47 466)	(503 111)
* Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	0	4 426 971
* Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(4 424 537)	0
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(4 472 003)	3 923 860
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>		
* Encaissement suite à l'émission des actions propres	0	0
* Dividendes	(1 749 949)	(1 622 352)
* Décaissement pour acquisition des actions propres	(139 048)	(64 789)
* Encaissement provenant des subventions	802	54 044
* Remboursement des emprunts (principal)	0	0
* Encaissement provenant de la cession des actions propres	0	241 529
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(1 888 195)	(1 391 568)
Incidence des variations des taux de change	(5 191)	(108 377)
Variation de trésorerie	(3 419 889)	3 956 223
Trésorerie au début de l'exercice	5 659 849	1 703 626
Trésorerie à la clôture de l'exercice	2 239 960	5 659 849

SOMMAIRES DES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

<u>1-Présentation de la société et référentiel comptable</u>	14
<u>2-Principes et méthodes comptables</u>	14
<u>3-Notes sur le bilan</u>	16
<u>4-Notes sur l'état de résultat</u>	21
<u>5-Informations sur les parties liées</u>	25
<u>6-Tableau d'immobilisation incorporelles</u>	26
<u>7-Tableau d'immobilisation corporelles</u>	27
<u>8-Tableau de variation des capitaux propres</u>	28
<u>9-Soldes intermédiaires de gestion</u>	29

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. PRESENTATION DE LA SOCIETE ET REFERENTIEL COMPTABLE

La « **NEW BODY LINE. SA** » est une société anonyme faisant appel public à l'épargne au capital de 3 864 000 DT. Elle a été créée en novembre 2000. Elle a pour objet la conception, le développement, le tricotage, la confection et la commercialisation de tout genre de vêtements.

Les états financiers de la société « **NEW BODY LINE. SA** » sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 31 décembre 1996 portant approbation des normes comptables.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers de la Société « **NEW BODY LINE. SA** » sont élaborés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

Unité monétaire :

Les états financiers de la société « **NEW BODY LINE. SA** » ont été arrêtés en Dinars Tunisiens.

Les immobilisations et amortissements :

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par la société figurent au niveau des actifs non courants pour leurs coûts d'acquisition et sont amorties sur leurs durées de vies estimées selon le mode linéaire.

Par ailleurs, les biens immobilisés d'une valeur inférieure ou égale à 200 DT, sont amortis intégralement.

Les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

Logiciels	33%
Frais préliminaires	33%
Matériel industriel principal et auxiliaire	10%
Outillages industriels	20%
Installations générales, agencements et aménagements	10%
Matériels informatiques acquis avant novembre 2003	15%
Matériels informatiques acquis après novembre 2003	33%
Mobiliers et matériels de bureaux	10%
Autres mobiliers	10%

La valorisation des stocks :

Les valeurs d'exploitation sont évaluées comme suit :

- Les matières premières, matières consommables et pièces de rechange sont valorisées au coût d'acquisition selon la méthode FIFO. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et taxes non récupérables par la société, ainsi que les frais de transport, d'assurance liée au transport, de réception et d'autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés ;

- Les produits finis sont valorisés au coût de production de l'année, qui est déterminé par l'application d'une décote de 25% sur le prix de vente.

- Les produits semi-finis, sont valorisés au coût engagé jusqu'au stade de fabrication. Ce cout est déterminé en appliquant un pourcentage, traduisant le degré d'avancement dans le cycle de production, au cout de production déterminé comme précisé ci-dessus.

Evaluation des placements à l'inventaire :

A la date de clôture, les titres cotés très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat.

Réalisation des revenus et rattachement des charges :

Les revenus sont comptabilisés au moment de leur réalisation. Les charges qui ont concouru à la réalisation de ces revenus sont rattachées à l'exercice de constatation des revenus correspondants.

Comptabilisations des opérations en monnaies étrangères

Pour les éléments monétaires en monnaies étrangères :

- les créances clients ainsi que les comptes de trésoreries sont convertis au taux de clôture à la fin de l'exercice

- les passifs monétaires en monnaies étrangères n'ayant de couverture de change sont convertis au taux de clôture à la fin de l'exercice

Comptabilité d'engagements :

Les effets des transactions et autres évènements sont pris en compte en comptabilité dès qu'ils se produisent et non pas au moment des encaissements ou des paiements.

L'impôt sur les sociétés :

En plus des avantages fiscaux prévus par le droit commun la société « **NEW BODY LINE. SA** » bénéficie aussi des avantages prévus pour sociétés totalement exportatrices. La méthode de constatation de la charge d'impôt sur les sociétés est celle de l'impôt exigible.

3. Notes sur le bilan

3.1 Immobilisations incorporelles

Le solde net des immobilisations incorporelles totalise, au 31 décembre 2016, un montant de 56 687 DT contre 106 897 DT au 31 décembre 2015. Ces comptes se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
<i>Logiciels</i>	34 235	34 235
<i>Site Web</i>	5 000	5 000
<i>Concessions de marques, marques</i>	140 595	140 595
Total	179 830	179 830
<i>Moins : Amortissements</i>	<123 143>	<72 933>
Valeur nette comptable	56 687	106 897

Voir en annexe le tableau d'amortissement des immobilisations

3.2 Immobilisations corporelles

Le solde net des immobilisations corporelles s'élève, au 31 décembre 2016, à 1 733 769 DT contre 1 974 020 DT au 31 décembre 2015, et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
<i>Inst générales, agencements et aménagements de construction</i>	337 251	207 131
<i>Matériel industriel principal</i>	2 819 218	2 819 217
<i>Matériel industriel auxiliaire</i>	384 939	383 039
<i>Outillages industriels</i>	3 539	3 539
<i>Matériel de transport</i>	32 547	32 547
<i>Inst générales, agencements & aménagement divers</i>	393 160	393 160
<i>Mobilier et matériel de bureau</i>	106 950	96 767
<i>Matériel laboratoire</i>	40 958	39 087
<i>Immobilisation encours</i>	0	78 814
Total	4 118 562	4 053 301
<i>Moins : Amortissements</i>	(2 384 793)	<2 079 281>
Valeur nette comptable	1 733 769	1 974 020

Voir en annexe le tableau d'amortissement des immobilisations.

3.3 Stocks

Le solde net des stocks s'élève à 1 320 103 DT, au 31 décembre 2016, contre 1 447 967 DT au 31 décembre 2015 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
<i>Matières premières atelier tricotage</i>	484 751	436 813
<i>Matières premières atelier confection</i>	68 172	24 063
<i>Matières atelier finissage</i>	79 275	90 251
<i>Matières premières atelier teinture</i>	55 094	44 635
<i>Matières pièces de rechange</i>	224 348	244 245
<i>Emballages</i>	0	780
<i>Produits intermédiaires</i>	222 453	389 974
<i>Produits finis</i>	183 604	156 213
<i>Stock en transit</i>	60 993	60 993
<i>Solde net</i>	1 378 690	1 447 967
<i>Moins : Provisions</i>	(58 587)	0
<i>Solde net</i>	1 320 103	1 447 967

3.4 Clients et comptes rattachés

Le solde net des comptes clients et comptes rattachés s'élève, au 31 décembre 2016, à 1 239 681 DT contre 1 968 870 DT au 31 décembre 2015 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
<i>Clients locaux</i>	95 631	83 798
<i>Clients étrangers</i>	1 144 050	1 885 072
<i>Clients douteux</i>	96 224	96 224
<i>Total</i>	1 335 905	2 065 094
<i>Moins : Provisions</i>	(96 224)	(96 224)
<i>Solde net</i>	1 239 681	1 968 870

3.5 Autres actifs courants

Le solde net des autres actifs courants s'élève, au 31 décembre 2016, à 77 838 DT contre 78 103 DT au 31 décembre 2015, et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
<i>Frs avances et acomptes</i>	30 965	16 500
<i>Charges constatées d'avance</i>	824	833
<i>Crédit TVA à reporter</i>	5 879	9 007
<i>IS à reporter</i>	53 870	65 463
Total	<u>91 538</u>	<u>91 803</u>
<i>Provision</i>	(13 700)	<13 700>
Solde net	<u>77 838</u>	<u>78 103</u>

3.6 Placements :

Le solde net des placements s'élève, au 31 décembre 2016, à 6 109 076 DT contre un solde de 1 690 741 DT au 31 décembre 2015, et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
<i>Titres SICAV</i>	271 971	707 588
<i>Titres SICAV 1056</i>	51 085	183 153
<i>Autres placements courants</i>	486 020	0
<i>Billet de trésorerie</i>	5 300 000	800 000
Total	<u>6 109 076</u>	<u>1 690 741</u>
<i>Moins : Provision</i>	<0>	<0>
Total	<u>6 109 076</u>	<u>1 690 741</u>

3.7 Liquidités & équivalents de liquidités :

Le solde net des liquidités et équivalents de liquidités s'élève, au 31 décembre 2016, à 2 239 960 DT contre 5 659 849 DT au 31 décembre 2015, et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
<i>UBCI Dinars</i>	2 005	1 390
<i>UBCI 2 Dinars</i>	8 993	4 586
<i>UBCI EURO</i>	16 344	1 583 088
<i>TSI</i>	40 310	3035
<i>BIAT Dinars</i>	145 576	52 951
<i>BIAT EURO</i>	2 026 496	4 014 761
<i>Caisse</i>	236	38
Total	<u>2 239 960</u>	<u>5 659 849</u>

3.8 Capitaux propres :

Le solde des capitaux propres avant résultat s'élève, au 31 décembre 2016, à 10 285 887 DT contre 10 567 715 DT au 31 décembre 2015, et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
<i>Capital social</i>	3 864 000	3 864 000
<i>Autres capitaux propres</i>	156 047	187 356
<i>Réserves</i>	1 702 388	1 824 479
<i>Primes d'émission</i>	4 720 600	4 720 600
<i>Avoir des actionnaires</i>	(203 837)	(64 789)
<i>Compléments d'apport</i>	36 069	36 069
<i>Résultat reporté</i>	10 620	0
Total	10 285 887	10 567 715

Tableau de variation des capitaux propres : voir annexe.

3.9 Fournisseurs et comptes rattachés :

Le solde des comptes fournisseurs et comptes rattachés s'élève, au 31 décembre 2016, à 379 744 DT contre 358 816 DT au 31 décembre 2015, et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
<i>Fournisseurs locaux</i>	46 627	209 140
<i>Fournisseurs étrangers</i>	316 395	126 428
<i>Fournisseurs factures non parvenues</i>	16 722	23 248
Total	379 744	358 816

3.10 Autres passifs courants

Le solde des autres passifs courants s'élève, au 31 décembre 2016, à 693 267 DT contre 383 207 DT au 31 décembre 2015, et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
<i>Personnel Rémunérations dues</i>	159 562	159 941
<i>PDG Rémunérations dues</i>	25 012	15 013
<i>Personnel -opposition salaires</i>	171	171
<i>Dettes provisionnées / congés payés</i>	45 721	43 274
<i>R/S sur paie</i>	17 811	16 585

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
<i>R/S sur marché</i>	444	368
<i>R/S commission</i>	0	1 030
<i>Client avance et acompte</i>	6 143	0
<i>TCL</i>	516	836
<i>Autres taxes</i>	45	18
<i>CNSS</i>	97 822	101 482
<i>Charges à payer</i>	85 715	31 634
<i>Impôt à liquider</i>	105 976	0
<i>Intérêts perçus d'avance</i>	147 010	11 495
<i>Dividende à distribuer</i>	716	529
<i>R/S sur honoraires</i>	107	338
<i>R/S sur loyer</i>	495	493
Total	<hr/> 693 268	<hr/> 383 207

4. Notes sur l'état de résultat

4.1 Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation nets se sont élevés, au 31 décembre 2016, à 5 808 108 DT contre 6 357 439 DT au 31 décembre 2015, et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
<i>Lingerie femme</i>	1 041 833	1 105 452
<i>Lingerie homme</i>	86 196	176 103
<i>Lingerie intelligente</i>	4 680 079	5 075 884
Total	5 808 108	6 357 439

4.2 Achat consommés

Les achats consommés se sont élevés, au 31 décembre 2016, à 2 048 229 DT contre 2 381 050 DT au 31 décembre 2015, et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
<i>Achat stocké matière première tricotage</i>	1 165 518	1 199 425
<i>Achat stocké matière première confection</i>	205 255	264 716
<i>Achat stocké matière première teinture</i>	258 635	359 826
<i>Achat stocké première accessoires emballage</i>	191 217	202 719
<i>Autres approvisionnements</i>	83 071	141 637
<i>Achat non stockées</i>	216 166	245 454
<i>RRR obtenues achats</i>	0	0
<i>Variation des stocks de marchandises</i>	(71 633)	(32 727)
Total	2 048 229	2 381 050

4.3 Charges du personnel

Les charges du personnel se sont élevées au, 31 décembre 2016, à 1 741 771 DT contre 1 588 141 DT au 31 décembre 2015, et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
<i>Salaires et compléments de salaire</i>	1 289 711	1 190 012
<i>Congés payés</i>	78 421	78 776
<i>Charges patronales</i>	221 072	202 520
<i>Autres charges de Personnel</i>	152 566	116 833
Total	1 741 770	1 588 141

4.4 Dotation aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions se sont élevées, au 31 décembre 2016, à 414 310 DT contre 485 965 DT au 31 décembre 2015, et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
<i>Dotations aux amortissements des immobilisations</i>	355 723	335 143
<i>Dotations aux provisions pour dépréciation stocks</i>	58 587	0
<i>Résorption frais préliminaires</i>	0	151 767
<i>Reprise sur provision</i>	0	< 945 >
Total	414 310	485 965

4.5 Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitations se sont élevées, au 31 décembre 2016, à 433 886 DT contre 418 764 DT au 31 décembre 2015, et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
<i>Services extérieurs</i>	132 191	120 084
<i>Rémunérations d'intermédiaires et honoraires</i>	108 186	95 328
<i>Jeton de présence</i>	11 250	11 000
<i>Transport</i>	59 600	56 296
<i>Missions et réception</i>	84 203	106 081
<i>Frais postaux et télécommunication</i>	13 318	15 025
<i>Commissions et frais bancaires</i>	8 382	7 754
<i>Impôt et taxes</i>	7 756	7 196
<i>Dons</i>	9 000	0
Total	433 886	418 764

4.6 Produits financiers nets

Les produits financiers nets se sont élevés, au 31 décembre 2016, à 231 518 DT contre 8 172 DT au 31 décembre 2015, et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
<i>Intérêts</i>	(5 006)	(12 501)
<i>Escomptes accordés</i>	14 451	17 173
<i>Pertes de changes</i>	(13 993)	(8 401)
<i>Gain de change</i>	237 583	13 592
<i>Escomptes obtenus</i>	(1 517)	(1 691)
Total	231 518	8 172

4.7 Impôts sur les sociétés

Bénéfice comptable avant impôt 31/12/2016 :			1 670 178
Réintégration des provisions pour dépréciation stock			58 587
Réintégration pertes de changes non réalisées			13 993
Réintégration timbre de voyage			480
Réintégration Commissions et honoraires non portés sur la D.Emp.			0
Réintégration gain de changes N-1			13 591
Réintégration RRR Accordés non portés sur la D.Emp.			0
Déductions gains de changes			(237 583)
Déduction reprise sur provisions			0
Déduction + value titre SICAV			(97 827)
Déductions pertes de changes N-1			(8 401)
Bénéfice fiscal après déductions et réintégration :			1 413 018
Dégrevement Fiscale			0
Bénéfice fiscal après dégrèvement fiscal :			1 413 018
CA Export	96,684%	5 615 518	
CA LOCAL	3,316%	192 591	
Bénéfice fiscal après dégrèvement Fiscale :		1 413 018	
Bénifice provenant de l'export			1 366 164
Impot au titre du bénéfice provenant de l'export 10%		136 616	
Bénifice hors export			46 854
Impot au titre du bénéfice provenant de l'activité locale 20%		9 371	
Impôt Société			145 987
Minimum d'impôt 0,1 %		5 615	
Minimum d'impôt critère CA local TTC 0,2 %		455	
	Total	6 070	
Impot société dû 31-12-2016			145 987
Contribution conjoncturelle			105 977

5. Informations sur les parties liées :

La société « **New Body Line. SA** » a conclu un contrat de location avec M. Nessim REJEB d'un local utilisé en tant qu'usine pour un loyer brut mensuel de 3 000 DT. Ainsi, la charge de l'exercice se rapportant à cette convention s'élève à 36 000 DT.

6. Tableau détaillé des immobilisations incorporelles

Libellé	Valeur brute				Amortissement				VCN
	VB 31/12/2015	Acquisition	Cession	VB 31/12/2016	Amortissement cumulé 31/12/2015	Dotation 2016	Cession	Amortissement cumulé 31/12/2016	
logiciel	34 235	-	-	34 235	24 406	3 350	-	27 756	6 479
Site Web	5 000	-	-	5 000	5 000	-	-	5 000	-
Concessions de marques, marques	140 595	-	-	140 595	43 527	46 860		90 387	50 208
Total	179 830	-	-	179 830	72 933	50 210	-	123 143	56 687

7. Tableau détaillé des immobilisations corporelles

Libellé	Valeur brute				Amortissement				VCN
	VB 31/12/2015	Acquisition	Reclassement	VB 31/12/2016	Amortissement cumulé 31/12/2015	Dotation	Cession	Amortissement cumulé 31/12/2016	
I.A.A construction	207 131	130 120	-	337 251	36 358	26 938	-	63 296	273 955
Matériel industriel principal	2 819 218	-	-	2 819 218	1 486 316	206 943	-	1 693 258	1 125 959
Matériel industriel auxiliaire	383 039	1 901	-	384 939	185 449	31 907	-	217 356	167 583
Outillage industriel	3 539	-	-	3 539	3 539	-	-	3 539	-
Matériel de transport	32 547	-	-	32 547	17 900	6 509	-	24 410	8 137
Agencements aménagements et installations	393 160	-	-	393 160	268 536	22 232	-	290 768	102 392
Matériel informatique et bureautique	96 767	10 183	-	106 950	74 901	6 919	-	81 819	25 129
Matériel laboratoire	39 086	1 871	-	40 958	6 284	4 065	-	10 348	30 610
Immobilisation encours	78 814	-	78 814	-	-	-	-	-	-
Total	4 053 301	144 074	78 814	4 118 561	2 079 281	305 513	-	2 384 794	1 733 767

8. Tableau de variation des capitaux propres

Libellé	Capital social	Autres capitaux propres	Réserves légales	Réserves Facultatives	Résultats réporter	Résultat Net	Avoir des actionnaires	Prime d'émission	Autres compléments d'apports	Total
Solde des capitaux propres avant affectation au 31/12/2015	3 864 000	187 356	317 230	1 507 248	0	1 616 709	(64 789)	4 720 600	36 069	12 184 424
Affectation de resultat PV AGO			80 835	1 304 322	231 551	(1 616 709)				0
Subvention d'investissement										0
Amortissement subvention d'investissement		(31 309)								(31 309)
Distribution des dividendes				(1 507 249)	(220 931)					(1 728 180)
Resultat de l'exercice						1 418 214				1 418 214
Rachat des actions propres							(139 048)			(139 048)
Solde des capitaux propres avant affectation au 31/12/2016	3 864 000	156 047	398 066	1 304 322	10 620	1 418 214	(203 837)	4 720 600	36 069	11 704 101

9. Soldes intermédiaires de gestion :

Schéma des soldes intermédiaires de gestion						
(exprimé en dinars)						
PRODUITS		CHARGES		SOLDES	2016	2015
Ventes de marchandises et autres produits d'exploitation	5 840 220	Production	2 188 361	Marge commerciale	3 651 859	4 008 400
Marge Commerciale	3 651 859	Autres charges externes	417 130			
Valeur Ajoutée Brute	3 234 729	Impôts et taxes	16 755	Valeur ajoutée brute	3 234 729	3 596 832
		Charges de personnel	1 741 771			
Excédent brut d'exploitation	1 476 203			Excédent brut d'exploitation	1 476 203	2 001 495
Autres gains ordinaires	0	Dot aux amortissements et aux provisions nettes de reprises	414 310			
Produits financiers	377 550	Charges financières	< 231 518 >			
Transferts de charges		Autres pertes ordinaires	783			
		Impôt sur le résultat ordinaire	251 964	Résultat des activités ordinaires	1 418 214	1 616 709
Résultat des activités ordinaires	1 418 214			Résultat après modifications comptables	1 418 214	1 616 709



*Messieurs les actionnaires de la Société
New Body Line .SA
13 Rue Ali Balhouane, Mahdia*

Tunis, le 04 Mai 2017

Messieurs les actionnaires ;

En exécution de la mission d'audit que vous nous avez confiée lors de votre Assemblée Générale tenue le 10 Juin 2015, nous vous présentons notre rapport relatif à l'audit des états financiers de la société « **NEW BODY LINE. SA** » pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'ils sont joints au présent rapport et faisant ressortir des capitaux propres positifs de 11 704 101 DT, y compris le résultat de l'exercice s'élevant 1 418 214 DT et une variation de trésorerie négative s'élevant à < 3 419 889 > DT.

Les états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de la société. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états.

I- Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

La Direction est responsable de la préparation de ces états financiers conformément à la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises en Tunisie ainsi que la conception, la mise en place et le suivi du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

II- Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appréciés pour fonder notre opinion d'audit assortie de réserve.

III- Fondement de l'opinion avec réserve

La société ne dispose pas d'un système de calcul des coûts analytiques lui permettant de procéder à une évaluation fiable de son stock de produits finis et encours de production en fin d'exercice. La société a évalué ce stock sur la base du prix de vente minoré d'une marge forfaitaire de 25%. Aussi, lors de l'application de cette marge la société se réfère à un prix de vente en euro qu'elle convertit au taux de clôture. Cela induit systématiquement la valorisation du stock par la prise en compte dans sa valeur d'un effet de change. Le stock total des produits finis et encours de production de la société « **NEW BODY LINE. SA** » s'élève au 31 décembre 2016 à 406 057 DT.

IV- Opinion avec réserve

A notre avis et sous réserves du point décrit dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserve », les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société « **NEW BODY LINE. SA** » au 31 décembre 2016, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables tunisiennes.

V- Autres obligations légales et réglementaires

Nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles et à l'exception du point soulevé dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserve » nous n'avons pas d'observations à formuler quant à la sincérité et la concordance des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, qu'à l'exception des faiblesses inhérentes aux méthodes de calcul de coût de stock de produits finis et encours de production, nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous avons constaté qu'une convention de tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société est établie avec la Tuniso-Saoudienne d'Intermédiation en date du premier décembre 2012 et ce conformément à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 04 Mai 2017

Le Commissaire aux comptes

Kais BOUHAJJA



A circular blue ink stamp of the professional Kais Bouhajja. The text inside the stamp reads: "BOUHAJJA KAIES", "E.A.", "Mme. Kais Bouhajja", "1902/UN", "N° 1788 JARJOUR", and "Expert Comptable". A handwritten signature in blue ink is written across the stamp.

*Messieurs les actionnaires de la Société
New Body Line .SA
13 Rue Ali Balhouane, Mahdia*

Rapport spécial sur les conventions soumises à autorisation, audit et approbation au titre de l'exercice clos le 31/12/2016

Tunis, le 04 Mai 2017

Messieurs les actionnaires ;

En application de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Votre Conseil d'Administration ne nous a communiqué aucun avis se rapportant à des conventions ou opérations particulières visées par les articles sus-mentionnés et relatives à l'exercice 2016.

A-Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 dont voici les principaux volumes réalisés :

1. La société « **NEW BODY LINE. SA** » a conclu un contrat de location avec M. Nessim REJEB d'un local utilisé en tant qu'usine pour un loyer brut de 3 000 DT par mois. La charge de l'exercice se rapportant à cette convention s'élève à 36 000 DT. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration lors de sa réunion en date du 18 Mars 2009.

B-Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

B.1- Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II § 5 du CSC sont définies comme suit :

Le Conseil d'Administration réunis le 30/03/2013 a autorisé l'ensemble des avantages suivants en faveur du Président Directeur Général :

- Un salaire mensuel net de 5000 DT payable sur 14 mensualités ;
- La prise en charge de la contribution de la CNSS ;
- Une voiture de fonction pour une valeur maximale de 120 000 DT ;
- Un quota maximal de carburant de 500 L par mois ;
- Une prise en charge par la société de 250 DT de téléphone mobile par mois ; et
- Un congé annuel payé à raison de 2 jours par mois.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration réuni le 24/12/2012 a décidé de nommer un Directeur Général Adjoint à compter du 01/02/2013 et ce en vue d'assister le Président Directeur Général dans tous ses efforts de conduite, de gestion et de développement de la société. Ainsi, ce Conseil d'Administration a autorisé l'ensemble des avantages suivants en faveur du Directeur Général Adjoint :

- Un salaire net mensuel de 1000 DT ; et
- La prise en charge de la contribution de la CNSS

B.2- Les obligations et engagements vis-à-vis du Président Directeur Général et du Directeur Général Adjoint, tels qu'ils ressortent des états financiers clos le 31 décembre 2016, se présentent comme suit (en DT) :

	Charge de l'exercice	Passifs
Avantages à court terme PDG	95 465	25 013
Prise en charge de la CNSS PDG	1 780	445
Total :	97 245	25 458

	Charge de l'exercice	Passifs
Avantages à court terme DGA	15 682	1 959
Prise en charge de la CNSS DGA	2 708	789
Total :	18 390	2 748

B.3- Les obligations et engagements vis-à-vis des administrateurs :

Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence à la décision de l'Assemblée Générale. Les administrateurs membres du comité permanent d'audit sont en outre rémunérés au titre de leurs fonctions suite à la décision du Conseil d'Administration du 30 Septembre 2013.

Il est à signaler, que les rémunérations constatées en tant que charge à payer au niveau des comptes de 2016 se détaillent comme suit :

- 11 250 DT au titre des jetons de présence.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 04 Mai 2017

Le Commissaire aux comptes

Kais BOUHAJJA

A circular professional stamp in blue ink. The outer ring contains the text "BOUHAJJA KAIES" at the top and "Expert Comptable" at the bottom. Inside the ring, there is smaller text including "C.A.", "N° 123456789", and "TUNIS". Below the stamp is a handwritten signature in blue ink.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

CEREALIS

Siège social : Immeuble Amir El Bouhaira, Appt, N°1,
rue du Lac Turkana Les Berges du Lac 1053 Tunis.

La Société Industrielle CEREALIS publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2016. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mr Lotfi REKIK.

SOCIETE - CEREALIS-SA

Siège social : IMM AMIR EL BOUHAIRA, APPT N°1, RUE DU LAC TURKANA, BERGES DU LAC, 1053 TUNIS

BILAN
(Exprimé en dinars)

ACTIFS	Note	2016 Au 31/12/2016	2015 Au 31/12/2015
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		65 298,600	58 819,600
Moins : amortissements		<u>-54 385,614</u>	<u>-48 016,066</u>
<i>S/Total</i>	B.1	10 912,986	10 803,534
Immobilisations corporelles		3 936 468,522	3 712 886,265
Moins : amortissements		<u>-2 035 966,967</u>	<u>-1 738 500,896</u>
<i>S/Total</i>	B.2	1 900 501,555	1 974 385,369
Immobilisations financières		6 109 013,512	4 940 880,512
Moins : Provisions		0,000	0,000
<i>S/Total</i>	B.3	6 109 013,512	4 940 880,512
Total des actifs immobilisés		8 020 428,053	6 926 069,415
Autres Actifs non courants	B.4	660 910,522	936 896,771
Total des actifs non courants		8 681 338,575	7 862 966,186
ACTIFS COURANTS			
Stocks	B.5	1 378 069,868	1 471 209,452
Moins : Provisions		0,000	0,000
<i>S/Total</i>		1 378 069,868	1 471 209,452
Clients et comptes rattachés	B.6	5 604 520,350	4 185 762,802
Moins : Provisions		0,000	0,000
<i>S/Total</i>		5 604 520,350	4 185 762,802
Autres actifs courants	B.7	1 649 562,991	1 155 856,221
Placements et actifs financiers	B.8	1 039 778,864	2 042 234,708
Liquidités et équivalens de liquidité	B.9	283 710,926	181 131,633
Total des actifs courants		9 955 642,999	9 036 194,816
Total des actifs		18 636 981,574	16 899 161,002

SOCIETE - CEREALIS-SA

Siège social : IMM AMIR EL BOUHAIRA, APPT N°1, RUE DU LAC TURKANA, LES BERGES DU LAC, 1053 TUNIS

BILAN
(Exprimé en dinars)**CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS**

	Note	2016 Au 31/12/2016	2015 Au 31/12/2015
Capital social		4 888 889,000	4 888 889,000
Réserves		2 464 716,457	1 344 415,496
Resultats reportés		285 718,255	5 111 111,780
Autres capitaux propres		4 695 556,215	91 783,291
Total des capitaux propres consolidés avant Rst de l'exercice		12 334 879,927	11 436 199,567
Résultat de l'exercice		1 454 863,084	1 314 235,925
Total des capitaux propres consolidés avant affectation	B.10	13 789 743,011	12 750 435,492
Passifs non courants			
Emprunts	B.11	213 781,712	504 212,282
Autres passifs non courants		0,000	0,000
Provisions		0,000	0,000
Total des passifs non courants		213 781,712	504 212,282
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	B.12	1 482 166,189	1 045 282,187
Autres passifs courants	B.13	972 469,043	781 082,933
Concours bancaires et autres passifs financiers	B.14	2 178 821,619	1 818 148,108
Total des passifs courants		4 633 456,851	3 644 513,228
		4 847 238,563	4 148 725,510
Total des capitaux propres, intérêts minoritaires et des passifs		18 636 981,574	16 899 161,002

SOCIETE - CEREALIS-SA

Siège social : IMM AMIR EL BOUHAIIRA, APPT N°1, RUE DU LAC TURKANA, LES BERGES DU LAC, 1053 TUNIS

ETAT DE RESULTAT
(Exprimé en dinars)

	Note	2016 Au 31/12/2016	2015 Au 31/12/2015
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	R1	9 907 389,401	9 305 381,265
Production immobilisée		0,000	0,000
Autres produits d'exploitation		0,000	0,000
Total des produits d'exploitation		9 907 389,401	9 305 381,265
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation des stocks des produits finis et des enco	2	-26 729,022	-2 884,594
Achats de matières et d'approvisionnements cons	3	5 650 273,231	5 543 349,767
Charges de personnel	4	981 568,671	998 717,000
Dotations aux amortissements et aux provisions	5	774 217,133	657 101,431
Autres charges d'exploitation	6	686 349,846	778 442,721
Total des charges d'exploitation		8 065 679,859	7 974 726,325
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 841 709,542	1 330 654,940
Produits des placements		187 222,252	288 733,447
Charges financières nettes	7	-292 435,011	-249 431,185
Autres gains ordinaires	8	12 506,116	12 857,835
Autres pertes ordinaires	9	-69 292,848	-46 951,788
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		1 679 710,051	1 335 863,249
Impôt sur les bénéfices	10	-103 874,000	-21 627,324
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES		1 575 836,051	1 314 235,925
Gains extraordinaires			
Pertes extraordinaires		-120 972,967	0,000
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		1 454 863,084	1 314 235,925

SOCIETE - CEREALIS

Siège social : Immeuble Cogem-rue du lac Mazurie-Berges du lac

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(Exprimé en dinars)

	Note	2016 Au 31/12/16	2015 Au 31/12/15
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION			
Résultat net		1 454 863,084	1 314 235,925
- <i>Ajustements pour :</i>			
. Dotation aux amortissements & provisions	F1	774 217,133	657 101,431
. Variation des stocks	F2	93 139,584	-564 593,660
. Variation des créances	F3	-1 418 757,548	-369 845,119
. Variation des autres actifs	F4	-493 706,770	-488 552,201
. Variation des fournisseurs	F5	436 884,002	-385 116,052
. Variation des autres passifs	F6	191 386,110	-273 523,881
. Plus-value de cession d'immobilisations	F7	0,000	-14 123,077
<i>Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation</i>		<i>1 038 025,595</i>	<i>257 583,366</i>
FIFLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
- Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	F8	-230 061,257	-215 966,852
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		0,000	24 000,000
- Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	F9	-1 195 233,000	-2 995 022,482
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	F10	27 100,000	23 424,014
- Décaissement provenant de l'acquisition des autres actifs non courants	F11	-194 395,265	-530 646,554
<i>Flux de trésorerie provenant de (affectés aux) activités d'investissement</i>		<i>-1 592 589,522</i>	<i>-3 694 211,874</i>
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES FINANCEMENT			
- Encaissement suit à l'émission d'actions		0,000	0,000
- Dividendes et autres distributions	F12	-415 555,565	-611 111,125
- Encaissement subvention d'investissement			-
- Encaissement provenant des emprunts		0,000	223 000,000
- Remboursement des emprunts	F13	-290 621,006	-86 595,199
- Flux liés aux opérations de factoring			-
- Variation provenant des crédits de gestion	F14	0,000	270 000,000
<i>Flux de trésorerie provenant de (affectés aux) activités de financement</i>		<i>-706 176,571</i>	<i>-204 706,324</i>
VARIATION DE TRESORERIE		-1 260 740,498	-3 641 334,832
Trésorerie au début de l'exercice	F15	1 807 691,525	5 449 026,357
Trésorerie à la clôture de l'exercice	F16	546 951,027	1 807 691,525

SOCIETE - CEREALIS-SA

Siège social : IMM AMIR EL BOUHAIRA, APPT N°1, RUE DU LAC TURKANA, BERGES DU LAC, 1053 TUNIS

SCHÉMA DES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION
(Exprimé en dinars)

Produits	2016	2015	Charges	2016	2015	Soldes	2016	2015
	Au 31/12/16	Au 31/12/15		Au 31/12/16	Au 31/12/15		Au 31/12/16	Au 31/12/15
Revenus et autres produits d'exploitation	9 907 389	9 305 381	ou (Déstockage de production)	-26 729	-2 885		9 934 118,423	9 308 266
Production stockée								
Production immobilisée								
Total	9 907 389	9 305 381	Total	-26 729	-2 885	• Production	9 934 118	9 308 266
Production	9 934 118	9 308 266	Achat consommés	5 650 273	5 543 350	• Marge sur coût matières	4 283 845	3 764 916
Marge sur coût matière	4 283 845	3 764 916	Autres charges externes	686 350	778 443		3 597 495	2 986 473
Subvention d'exploitation								
Total	4 283 845	3 764 916	Total	686 350	778 443	• Valeur Ajoutée brute	3 597 495	2 986 473
Valeur Ajoutée Brute	3 597 495	2 986 473	Impôts et taxes					
			Charges de personnel	981 569	998 717			
Total	3 597 495	2 986 473	Total	981 569	998 717	• Excédent brut d'exploitation	2 615 927	1 987 756
Excédent brut d'exploitation	2 615 927	1 987 756	Autres charges ordinaires	56 787	34 094			
Autres produits ordinaires			Charges financières	214 993	160 298			
Produits des placements	109 780	199 600	Dotations aux amortissements et aux provisions ordinaires	774 217	657 101			
Transfert et reprise de charges	-120 973		Impôt sur le résultat ordinaire	103 874	21 627			
Total	2 604 734	2 187 356	Total	1 149 871	873 120	• Résultat net de l'exercice	1 454 863	1 314 236

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2016

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE

CEREALIS est une société anonyme partiellement exportatrice spécialisée dans le domaine de la production agroalimentaire constituée en 2003 avec un capital actuel de 4 888 889,000 dinars. L'unité de production établie à Tebourba produit des snacks salés, chips à partir de bases de pomme de terre et de maïs.

La Société a pour objet :

- La production, l'importation et la commercialisation des chips, snacks, amuse-gueules, fruits secs et autres produits assimilés ;
- La production des plats surgelés pré cuisinés ou non ;
- La fabrication de tous produits agroalimentaires ;
- La participation directe ou indirecte à des sociétés pouvant se rattacher à l'objet précité, par voie de création de sociétés nouvelles, tunisiennes et/ou étrangères, d'apports, de commandite, de souscriptions, achats de titres ou droits sociaux, fusion, alliance, association en participation ou de prise ou de dation ou en gérance de tous biens ou droits ou autrement ; et
- généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou successibles d'en faciliter la réalisation, l'exploitation ou le développement.

II. REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers de la société CEREALIS ont été arrêtés au 31 décembre 2016 selon les dispositions du système comptable tunisien tel que promulgué par la loi 96-112 du 30 décembre 1996.

III. RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES

Les états financiers sont exprimés en dinar tunisien et ont été préparés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière ainsi que les normes comptables tunisiennes.

IV. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

1. Participation à l'Augmentation du capital de BOLERIO

En 2015, la société CEREALIS a souscrit à l'augmentation de capital décidée par la société BOLERIO pour un montant de 3 240 000,000 dinars, et ce par l'émission de 32.400 actions nouvelles, d'une valeur nominale de 100 Dinars chacune, émis au nominal et libérer à concurrence de 3 110 000,000 dinars au 31 décembre 2016.

V. LES BASES DE MESURE

1. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles acquises par la société sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement selon les taux ci-après basés sur la durée probable d'utilisation :

Désignation	Taux
- Construction	4%
- Matériel d'exploitation	10%
- Installation Générale Agencement et Aménagement	10%
- Matériel de transport	20%
- Mobilier équipement de bureau	20%
- Equipement informatique	20%
- Logiciel	33,33%

Les dotations aux amortissements sur les acquisitions de l'exercice sont calculées en respectant la règle du prorata temporis.

Les immobilisations d'une valeur inférieure à 200 DT qui sont amorties intégralement l'année de leur acquisition sans utilisation de la règle prorata-temporis

Après amortissement des immobilisations corporelles, la valeur comptable nette de ces immobilisations a été comparée, par groupe d'immobilisations de même nature avec la valeur récupérable (ou à la juste valeur) de ces immobilisations compte tenu de l'activité actuelle de la société CEREALIS. Aucune réduction de valeur n'est à comptabiliser.

2. Placements

Lors de leur acquisition, les placements sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus. Toutefois, les honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de placements à long terme peuvent être inclus dans le coût.

Les placements à long terme, détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales, sont présentés dans la rubrique « immobilisations financières ».

Les placements à court terme, dont la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par sa nature, peut être liquidé à brève échéance, sont présentés dans la rubrique « Placements et autres actifs financiers ».

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

3. Charges reportées

Les frais relatifs à l'opération d'introduction en Bourse des Valeurs Mobilière de Tunisie - BVMT notamment les honoraires de Due diligence et de préparation du prospectus ainsi que les commissions de placement ont été enregistrés parmi les charges à répartir. Ainsi, la société CEREALIS a commencé la résorption des charges reportées se rattachant à l'opération d'introduction en bourse à partir du 1^{er} Janvier 2015 taux annuel de 33,33%.

Les frais se rattachant au développement du marché extérieur et des produits de la société et à la notoriété de la marque sont traités en tant que charges à répartir amortissables sur trois exercices.

4. Stocks

Les matières premières et emballages sont valorisés à leurs coûts d'achat qui comprennent les prix d'achat, les droits et taxes non récupérables par la société, ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport de réception et autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés.

Les stocks sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire intermittent.

La valorisation des stocks de matières premières est faite sur la base des coûts moyens pondérés. Le stock de produit fini est valorisé selon le coût de production unitaire.

VI. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Les événements postérieurs à la période de reporting sont les événements, favorables et défavorables, qui se produisent entre la fin de la période de reporting et la date de l'autorisation de publication des états financiers.

Nous vous informons que votre Conseil d'Administration ne nous a pas avisés de l'existence d'événement ou opérations conclues au cours de l'exercice 2017.

VII. NOTES DETAILLEES

B. NOTES RELATIVES AU BILAN

B.1. Immobilisations incorporelles

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Logiciels	59 251,300	54 250,800
Marques et brevets	6 047,300	4 568,800
<i>Sous total</i>	<i>65 298,600</i>	<i>58 819,600</i>
Amortissements (-)	-54 385,614	-48 016,066
Total	10 912,986	10 803,534

B.2. Immobilisations corporelles

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
-------------	------------------------	------------------------

Terrain	276 692,600	276 692,600
Construction	1 053 223,873	1 053 223,873
matériels d'exploitation	1 747 698,090	1 561 318,462
matériels de transport	181 984,220	181 984,220
Agencement, aménagement & installation	322 350,267	292 457,104
Equipement de bureau	72 550,639	72 228,953
Matériels informatiques	80 615,191	73 627,411
Matériels a statut juridique particulier	201 353,642	201 353,642
<i>Sous total</i>	3 936 468,522	3 712 886,265
Amortissement constructions	-346 641,607	-297 729,246
Amortissement matériels d'exploitation	-1 012 629,815	-837 661,838
Amortissement matériel de transport	-178 713,066	-175 773,066
Amortissement agencement, aménagement & installation	-180 752,716	-145 902,033
Amortissement équipement de bureau	-65 801,417	-59 835,279
Amortissement matériels informatiques	-60 635,958	-52 601,602
Amortissement matériels a statut juridique particulier	-190 792,388	-168 997,832
Total des Amortissements	-2 035 966,967	-1 738 500,896
Total Immobilisation Corporelles Net	1900 501,555	1 974 385,369

Le tableau présenté ci-après met en relief, par nature d'immobilisations, les valeurs d'origine, les mouvements de l'exercice, les amortissements pratiqués et les valeurs comptables nettes arrêtées à la date de clôture du bilan.

SOCIETE - CEREALIS-SA

Siège social : IMM AMIR EL BOUHAIRA, APPT N°1, RUE DU LAC TURKANA, BERGES DU LAC, 1053 TUNIS

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS

DESIGNATION	Valeus brutes				Amortissements				VCN
	31/12/2015	Acquisitions	Cessions	31/12/2016	31/12/2015	Dotations	Régul/cessions	31/12/2016	
Immobilisations Incorporelles									
Logiciels	54 250,800	5 000,500		59 251,300	47 012,725	4 745,459		51 758,184	7 493,116
Marques et brevets	4 568,800	1 478,500		6 047,300	1 003,341	1 624,089		2 627,430	3 419,870
Sous Total	58 819,600	6 479,000		65 298,600	48 016,066	6 369,548		54 385,614	10 912,986
Immobilisations Corporelles									
Terrain	276 692,600			276 692,600	0,000	0,000		0,000	276 692,600
Construction	1 053 223,873			1 053 223,873	297 729,246	48 912,361		346 641,607	706 582,266
Materiel d'exploitation	1 561 318,462	186 379,628		1 747 698,090	837 661,838	174 967,977		1 012 629,815	735 068,275
Materiel de transport	181 984,220			181 984,220	175 773,066	2 940,000		178 713,066	3 271,154
Agencement, aménagement & Instal	292 457,104	29 893,163		322 350,267	145 902,033	34 850,683		180 752,716	141 597,551
Equipement de bureau	72 228,953	321,686		72 550,639	59 835,279	5 966,138		65 801,417	6 749,222
Materiels informatiques	73 627,411	6 987,780		80 615,191	52 601,602	8 034,356		60 635,958	19 979,233
Materiel a statut juridique particulier	201 353,642			201 353,642	168 997,832	21 794,556		190 792,388	10 561,254
Sous Total	3 712 886,265	223 582,257		3 936 468,522	1 738 500,896	297 466,071		2 035 966,967	1 900 501,555
Charges à répartir	936 896,771	194 395,265		1 131 292,036		470 381,514		470 381,514	660 910,522
Sous Total	936 896,771	194 395,265	0,000	1 131 292,036	0,000	470 381,514	0,000	470 381,514	660 910,522
TOTAL	4 708 602,636	424 456,522		5 133 059,158	1 786 516,962	774 217,133		2 560 734,095	2 572 325,063

B.3. Immobilisations financières

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Dépôts et cautionnements versés/imports	81 133,000	14 000,000
Dépôts et cautionnements versés/loyers	7 700,000	7 700,000
<i>Total des dépôts et cautionnements</i>	<i>88 833,000</i>	<i>21 700,000</i>
Sté BOLERIO Sa	4 162 700,512	3 062 700,512
<i>Total des Actions</i>	<i>4 162 700,512</i>	<i>3 062 700,512</i>
Sté INTERDISTRIBUTION Sarl	1 856 280,000	1 856 280,000
MASTER FOOD Sarl	200,000	200,000
Sté INTER AGRO Sarl	1 000,000	0,000
<i>Total des parts sociales</i>	<i>1 857 480,000</i>	<i>1 856 480,000</i>
Total	6 109 013,512	4 940 880,512

B.4. Autres actifs non courants

Nature	V. Brute 31/12/2015	AANC 2016	V. Brute 31/12/2016	Résorptions 31/12/2016	VCN au 31/12/2016
Charges à répartir	936 896,771	194 395,265	1 131 292,036	470 381,514	660 910,522
Total	936 896,771	194 395,265	1 131 292,036	470 381,514	660 910,522

B.5. Stocks

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Stocks d'emballages	427 127,827	658 204,905
Stocks matières premières	744 620,243	633 411,771
Stocks de produits finis	206 321,798	179 592,776
Total	1 378 069,868	1 471 209,452

B.6. Clients et comptes rattachés

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Clients ordinaires	5 609 977,512	4 191 219,964
Clients avances et acomptes	-5 457,162	-5 457,162
<i>Sous total</i>	<i>5 604 520,350</i>	<i>4 185 762,802</i>
Moins : Provisions	0,000	0,000
Total	5 604 520,350	4 185 762,802

B.7. Autres actifs courants

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Etat Impôts et taxes à reporter	1 286 198,176	876 439,157
Prêts divers	0,000	0,000
Débiteurs divers	19 022,272	36 897,272
Produits à recevoir	328 694,305	218 516,301
Charges constatées d'avances	12 108,238	15 848,491
Prêts aux personnels	3 540,000	8 155,000
Total	1 649 562,991	1 155 856,221

B.8. Placements et autres actifs financiers

Désignation	Nombre des Actions	Cours	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Actions ONE TECH HOLDING	3 245	8,500	27 582,500	22 715,000
Actions MIP				4 936,960
Actions NEW BODY LINE	710	6,900	4 899,000	5 239,800
Actions AXIS TRESORERIE SICAV	68	107,273	7 294,564	966,924
Droits d'attributions	20	0,140	2,800	0,200
Total			39 778,864	33 858,884

Désignation	Valeur au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
PLACEMENT OP N°6396 BTK 20/12/2016-20/03/2017	500 000,000	2 008 375,824
PLACEMENT OP UIB 28/11/2016---26/02/2017	500 000,000	0,000
Total	1 000 000,000	2 008 375,824
Total des Placements	1 039 778,864	2 042 234,708

B.9. Liquidités & équivalents de liquidités

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Banques	244 486,334	153 135,903
Chèques à encaisser	11 037,155	5 209,920
Caisse	28 187,437	22 785,810
Total	283 710,926	181 131,633

B.10. Capitaux propres

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Capital social	4 888 889,000	4 888 889,000
Réserves	304 716,457	234 415,496
Autres capitaux propres	4 695 556,215	5 111 111,780
Résultats reportés	285 718,255	91 783,291
Réserves pour réinvestissements	2 160 000,000	1 110 000,000
Résultat de l'exercice	1 458 863,084	1 314 235,925
Total	13 793 743,011	12 750 435,492

Le résultat par action se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Résultat net	1 458 863,084	1 314 235,925
Nombre des actions	4 888 889	4 888 889
Résultat par action	0,298	0,269

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le tableau présenté ci-après met en relief la variation des capitaux propres :

SOCIETE - CEREALIS-SA

Siège social : IMM AMIR EL BOUHAIIRA, APPT N°1, RUE DU LAC TURKANA, BERGES DU LAC, 1053 TUNIS

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

DESIGNATION	Capital social	Réserves légales	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres au 31/12/2015 avant affectation du résultat	4 888 889,000	234 415,496	6 221 111,780	91 783,291	1 314 235,925	12 750 435,492
Affectation du résultat de l'exercice 2015						
<i>Réserve légale</i>		70 300,961			-70 300,961	0,000
<i>Réserve de réinvestissement</i>			1 050 000,000		-1 050 000,000	0,000
<i>Dividendes</i>			-415 555,565			-415 555,565
<i>Résultats reportés</i>				193 934,964	-193 934,964	
<i>Résultat au 31/12/2016</i>					1 454 863,084	1 454 863,084
Capitaux propres au 31/12/2016	4 888 889,000	304 716,457	6 855 556,215	285 718,255	0,000	13 789 743,011

B.11. Emprunts

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Emprunts bancaires	213 781,712	292 294,856
Emprunts Leasing	0,000	11 917,426
Emprunts Assortis de particulier	0,000	200 000,000
Total	213 781,712	504 212,282

B.12. Fournisseurs et comptes rattachés

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Fournisseurs effets à payer	625 411,502	540 652,385
Fournisseurs étrangers	553 348,584	288 665,587
Fournisseurs d'exploitation	306 395,006	219 447,158
Fournisseurs avances et acomptes	-2 988,903	-3 482,943
Total	1 482 166,189	1 045 282,187

B.13. Autres passifs courants

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Dividendes à payer	374 000,000	366 000,000
Etats impôts et taxes	289 547,815	191 521,107
Etats impôts sur les sociétés	103 874,000	21 627,324
Personnels Rémunération dues	82 463,581	56 340,289
Divers charges à payer	87 065,102	104 467,109
CNSS	35 518,545	40 518,781
Divers produits à recevoir	0,000	608,323
Total	972 469,043	781 082,933

B.14. Concours bancaires et autres passifs financiers

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Crédits courants liés aux cycles d'exploitation	1 300 000,000	1 300 000,000
Echéances à d'un an / Crédits bancaires	90 365,430	78 513,144
Échéances à moins d'un an leasing	11 917,426	23 960,148
Autres passifs financiers	1 402 282,856	1 402 473,292
Découvert bancaires	747 324,905	382 144,168
Chèques à payer	29 213,858	33 530,648
Concours bancaires	776 538,763	415 674,816
Total	2 178 821,619	1 818 148,108

R. NOTES RELATIVES L'ETAT DE RESULTAT

R.1. Revenus

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Ventes locales de produits finis	9 740 289,647	9 060 252,047
Ventes de produits finis à l'exportation	167 099,754	245 129,218
Total	9 907 389,401	9 305 381,265

R.2. Variation des stocks des produits finis et des encours (+ ou -)

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Variation des stocks des produits finis et des encours	-26 729,022	-2 884,594
Total	-26 729,022	-2 884,594

R.3. Achats de matières et d'approvisionnement consommés

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Achats stockés de matières premières	3 429 055,390	3 180 237,127
Achats stockés packaging	548 980,382	845 356,138
Achats emballages	800 791,229	482 824,755
Droit de douane	432 104,625	482 655,285
Frais de transport sur importation	193 017,423	274 984,812
Frais de transit	52 731,532	57 215,523
Achats de travaux et petits équipements	12 415,750	17 270,214
Achats d'études et prestations de services	23 002,983	12 399,200
Achats non stockés de matières et fournitures	45 184,366	66 263,147
Carburants	23 095,580	30 187,405
Electricité & Gaz	89 893,971	93 956,161
Total	5 650 273,231	5 543 349,767

R.4. Charges de personnel

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Salaires et compléments de salaires	873 950,135	889 206,778
Charges sociales	107 618,536	107 208,883
Indemnité de licenciement	0,000	2 301,339
Total	981 568,671	998 717,000

R.5. Dotations aux amortissements et aux provisions

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Dotation aux amortissements des Immo. Incorporelles	6 369,548	4 412,838
Dotation aux amortissements des Immo. Corporelles	297 466,071	296 207,984
Dotation aux résorptions des charges à répartir	470 381,514	356 480,609
Total	774 217,133	657 101,431

R.6. Autres charges d'exploitation

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Rémunérations Intermédiaires et Honoraires	161 850,001	205 916,901
Publicités & relations publiques	92 012,498	116 909,167
Impôts et Taxes	55 852,726	71 512,768
Entretiens et réparations	111 101,892	85 357,661
Frais Postaux & Télécommunications	60 658,001	66 227,374
Locations	62 596,193	67 007,000
Services bancaires et assimilés	58 667,971	80 026,918
Primes d'assurance	30 252,048	32 951,447
Déplacements, Missions et Réceptions	33 260,867	34 427,943
Dons et Subventions	5 500,000	4 630,000
Transports	14 597,649	13 475,542
Total	686 349,846	778 442,721

R.7. Produits des placements et participations

Les produits financiers s'élèvent au 31 Décembre 2016 à 187 222,252 DT contre 288 733,447 au 31 Décembre 2015 et représente des dividendes, produits des placements SICAV et des gains de change sur opérations en monnaie étrangères.

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Produits des participations	109 780,000	199 600,000
PRODUITS DES PLACEMENTS	67 584,407	64 957,986
GAINS DE CHANGE	9 857,845	24 175,461
Total	187 222,252	288 733,447

R.8. Charges financières nettes

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Charges d'intérêts	122 966,520	120 436,459
Agios bancaires	71 059,647	75 623,303
Perte de changes	94 340,294	42 316,841
Intérêts sur factoring	2 355,016	7 226,142
Intérêts sur leasing	1 713,534	3 828,440
Total	292 435,011	249 431,185

R.9. Autres gains ordinaires

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Gains sur éléments non récurrents	12 506,116	4 857,835
Plus-values sur cession d'immobilisations	0,000	8 000,000
Total	12 506,116	12 857,835

R.10. Autres pertes ordinaires

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Pertes sur éléments non récurrents	43 042,848	17 324,865
Jetons de présence	26 250,000	18 750,000
Moins-values sur cession d'immobilisations	0,000	10 876,923
Total	69 292,848	46 951,788

R.11. Impôts sur les sociétés

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Impôts sur les sociétés	103 874,000	21 627,324
Total	103 874,000	21 627,324

F. NOTES RELATIVES L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**F.1. Dotation aux amortissements et aux provisions**

Désignation	Montant
Dot. Amort. Logiciels et concession de marque	6 369,548
Dot. Amort. Construction	49 066,382
Dot. Amort. Matériel d'exploitation	174 967,977
Dot. Amort. Matériel de transport	2 940,000
Dot. Amort. Agencement, aménagement & installation	34 696,662
Dot. Amort. Equipement de bureau	5 966,138
Dot. Amort. Matériels informatiques	8 034,356
Dot. Amort. Matériel a statut juridique particulier	21 794,556
Dot. Résorptions charges à répartir	470 381,514
Total	774 217,133

F.2. Variation des stocks

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015	Variation
Stocks d'emballages	427 127,827	658 204,905	231 077,078
Stocks matières premières	744 620,243	633 411,771	-111 208,472
Stocks de produits finis	206 321,798	179 592,776	-26 729,022
Total	1 378 069,868	1 471 209,452	93 139,584

F.3.Variation des créances

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015	variation
Clients ordinaires	5 604 520,350	4 185 762,802	-1 418 757,548
Total	5 604 520,350	4 185 762,802	-1 418 757,548

F.4.Variation des autres actifs courants

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015	Variation
Etat Impôts et taxes à reporter	1 186 324,176	876 439,157	-309 885,019
Prêts divers	0,000	0,000	0,000
Débiteurs divers	19 022,272	36 897,272	17 875,000
Produits à recevoir	328 694,305	218 516,301	-110 178,004
Charges constatées d'avances	12 108,238	15 848,491	3 740,253
Prêts aux personnels	3 540,000	8 155,000	4 615,000
Total	1 549 688,991	1 155 856,221	-393 832,770

F.5.Variation des fournisseurs

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015	Variation
Dividendes à payer	374 000,000	366 000,000	8 000,000
Etats impôts et taxes	289 547,815	213 148,431	76 399,384
Personnels Rémunération dues	82 463,581	56 340,289	26 123,292
Divers charges à payer	87 065,102	104 467,109	-17 402,007
CNSS	35 518,545	40 518,781	-5 000,236
Divers produits à recevoir	0,000	608,323	-608,323
Total	868 595,043	781 082,933	87 512,110

F.6.Variation des autres passifs

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015	Variation
Dividendes à payer	374 000,000	366 000,000	8 000,000
Etats impôts et taxes	289 547,815	191 521,107	98 026,708
Etats impôts sur les sociétés	103 874,000	21 627,324	82 246,676
Personnels Rémunération dues	82 463,581	56 340,289	26 123,292
Divers charges à payer	87 065,102	104 467,109	-17 402,007
CNSS	35 518,545	40 518,781	-5 000,236
Divers produits à recevoir	0,000	608,323	-608,323
Total	972 469,043	781 082,933	191 386,110

F.7.plus-value de cession d'immobilisations

Désignation	Solde au 31/12/2016
Valeur brute	0
Amortissements cumulés	
VCN	
Prix de ventes	
plus value	0

F.8. Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

Désignation	Solde au 31/12/2016
Marques et brevets	1 478,500
Logiciel	5 000,500
Matériel d'exploitation	186 379,628
Agencement, aménagement & Install	29 893,163
Equipement de bureau	321,686
Matériels informatiques	6 987,780
Total	230 061,257

F.9. Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières

Désignation	Solde au 31/12/2016
Participation/Sté BOLERIO Sa	1 100 000,000
Participation/Sté Inter Agro	1 000,000
Dépôt et Cautionnement	94 233,000
Total	1 195 233,000

F.10. Encaissement Provenant des Immobilisations Financières

Désignation	Solde au 31/12/2016
Dépôt et cautionnement/impôts	27 100,000
Total	27 100,000

F.11. Décaissement provenant de l'acquisition des autres actifs non courants

Désignation	Montant au 31/12/2016
Charges à répartir brutes de l'exercice 2016	194 395,265
Total	194 395,265

F.12. Dividendes et autres distributions

Désignation	Montant
Dividendes distribués	-415 555,565
Total Dividendes distribués	-415 555,565

F.13. Remboursement des emprunts

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Emprunts LEASING	23 960,148	39 939,199
Emprunt BTKD	66 660,858	46 656,000
EMP.ET DETTES ASSORTIS COND PART	200 000,000	0
Total	290 621,006	86 595,199

F.14. Variation provenant des crédits de gestion

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015	Variation
Crédits courants liés aux cycles d'exploitation	1 300 000,000	1 300 000,000	0
Total	1 300 000,000	1 300 000,000	0

F.15. Trésorerie au début de l'exercice

Désignation	Solde au 31/12/2015
Autres actifs courants	2 042 234,708
Banque	153 135,903
Chèques à encaisser	5 209,920
Caisse	22 785,810
Découvert bancaires	-382 144,168
Chèques à payer	-33 530,648
Total	1 807 691,525

F.16. Trésorerie à la clôture de l'exercice

Désignation	Solde au 31/12/2016
Placements et actifs financiers	1 039 778,864
Banque	244 486,334
Chèques à encaisser	11 037,155
Caisse	28 187,437
Découvert bancaires	-747 324,905
Chèques à payer	-29 213,858
Total	546 951,027

VIII. INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

Les opérations réalisées avec les parties liées se détaillent comme suit :

Société	Nature de l'opération	Montant en TTC
INTERDISTRIBUTION	Ventes	11 493 541,783
MAGHREB DE COMMERCE	Ventes	141 306,000
CPL SOUANI	Location	16 998,000

Partie liée	Nature de la relation	Nature de l'opération	Montant(TTC) en DT
INTERDISTRIBUTION	*Associés communs	- Ventes en 2016	11 493 542
		*Caution solidaire : BTK	700 000
		UIB	500 000
MAGHREB COMMERCE	*Associés communs	- Ventes en 2016	141 306
CPL SOUANI	*Associés communs	-Location durant 2016	16 998
BOLERIO	*Associés communs	*Caution solidaire lors du financement du matériel Bolerio	
		- BTK	1 050 000
		- Attijari bank	1 090 000
		- BFPME	1 040 000
		- Achats en 2016	0

IX. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Type engagement	Valeur totale Au 31/12/2016	Tiers	Entreprises liées	Associé & Dirigeant
Engagements donnés				
<u>Garanties réelles (Hypothèques)</u>	<u>4 473 000</u>			
<i>Terrain + fonds de commerce + équipement</i>	170 000	STUSID		
<i>Terrain + fonds de commerce + équipement</i>	3 800 000	BTK		
<i>Terrain + fonds de commerce + équipement</i>	280 000	BTK		
<i>Terrain + fonds de commerce + équipement</i>	223 000	BTK		
<u>Garanties personnelles</u>	3 180 000		BOLERIO	
-	1 200 000		INTER	
<u>Effets escomptés et non échus</u>				
<u>Engagements par signature</u>				
<u>Caution</u>				
Total	8 853 000	0	0	0
Engagements reçus				
<u>Caution</u>				
KARIM GAHBICHE BTK	3 200 000			KARIM GAHBICHE
KARIM GAHBICHE BTK	280 000			KARIM GAHBICHE
KARIM GAHBICHE STUSID	170 000			KARIM GAHBICHE

CEREALIS SA

IMMEUBLE AMIR EL BOUHAIRA, APPT N°1, RUE DU LAC
TURKANA, LES BERGES DU LAC, 1053, TUNIS - TUNISIE

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2016

Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société CEREALIS SA, comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie ainsi que les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2016. Ces états financiers présentent :

Un total bilan de	18 636 981,574 TND
Un chiffre d'affaires de	9 907 389,401 TND
Un résultat bénéficiaire net de	1 454 863,084 TND

Responsabilité de la direction relative aux états financiers

Le Conseil d'Administration de votre société est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en la matière. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers annexés à notre rapport sont sincères et réguliers et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société CEREALIS SA au 31 décembre 2016, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice arrêtés à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Informations et Vérifications Spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du conseil d'administration. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, de remarques particulières.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé sur la base de notre examen d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Fait à Tunis, le 10 Mai 2017

Le Commissaire aux comptes

LOTFI REKIK

CEREALIS SA

IMMEUBLE AMIR EL BOUHAIRA, APPT N°1, RUE DU LAC
TURKANA, LES BERGES DU LAC, 1053, TUNIS - TUNISIE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE 2016

Messieurs les Actionnaires,

Conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous vous présentons les conventions et opérations visées par les articles sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et sur celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions et opérations réalisées au cours de l'exercice

- La société CEREALIS a donné sa caution solidaire à l'UIB qui a accordé un crédit de gestion à court terme d'un montant total de 500 000 DT au profit de la société INTERDISTRIBUTION.

II. Conventions et opérations approuvées au cours des exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice en cours

L'exécution des conventions et opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs et approuvées par les assemblées générales des actionnaires, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016. Elles sont présentées ci-après :

- La société CEREALIS a donné sa caution solidaire aux trois banques qui ont financé les investissements de la société BOLERIO, en garantie des trois crédits à long terme.
- La société CEREALIS a donné sa caution solidaire à la BKT qui a accordé un crédit de gestion à court terme au profit de la société INTERDISTRIBUTION.
- La société CEREALIS a signé une convention avec la société INTERDISTRIBUTION pour la distribution et la vente des produits finis.

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants concernant leurs rémunérations tels que visés par l'article 200 II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du directeur général servie au titre de l'exercice 2016 par la société CEREALIS SA et ses filiales totalise un montant brut de 296 043 dinars. Il bénéficie en outre d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents ainsi que les frais de télécommunication et tous les frais de représentation inhérents à sa fonction.
- La rémunération du président du conseil d'administration et administrateur délégué servie par la société CEREALIS SA au titre de l'exercice 2016 totalise un montant brut de 81 519 Dinars. Il bénéficie en outre d'une allocation carburant ainsi que de frais de télécommunications, et tous frais de représentation inhérents à sa fonction.

IV. Distribution de dividendes :

Suite PV de l'assemblée générale ordinaire tenu par la société filiale Inter distribution en date du 10 avril 2016, il a été décidé de distribuer un dividende de 109 780 DT au profit de la société Céréalis

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Telles sont, Messieurs les actionnaires, les remarques à vous faire sur ce point particulier

Fait à Tunis, le 10 Mai 2017

Le Commissaire aux comptes

Lotfi REKIK

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

La Société Assurances Maghrebria

Siège social : Angle 64, rue de Palestine - 1002 Tunis

La société Assurances MAGHREBIA publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 19 mai 2017. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes : **Sami MANJOUR & Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI.**

BILAN CONSOLIDE (exprimé en dinars)

Actifs	Notes	31/12/2016			31/12/2015
		VB	AMORT & PROV	NET	NET
Actifs incorporels					
Ecart d'acquisition	1.1	329 727,225	98 918,166	230 809,059	247 295,420
Portefeuilles rachetés et autres actifs incorporels	1.2	1 107 514,648	1 004 657,012	102 857,636	127 263,650
		1 437 241,873	1 103 575,178	333 666,695	374 559,070
Actifs corporels					
Mobiliier de bureau, Matériel Informatique & Matériel de transport	1.3	7 421 396,677	5 730 523,955	1 690 872,722	1 575 092,390
		7 421 396,677	5 730 523,955	1 690 872,722	1 575 092,390
Placements	1.4				
Terrains et constructions					
Terrains et constructions d'exploitation	1.4.1	7 972 029,017	1 932 597,836	6 039 431,181	8 745 890,630
Terrains et constructions hors exploitation	1.4.2	25 675 483,049	7 241 761,752	18 433 721,297	11 732 575,532
Placements dans les entreprises liées et participations					
Parts dans des entreprises liées		0,000	0,000	0,000	0,000
Parts dans des entreprises avec liens de participation		0,000	0,000	0,000	0,000
Actions et autres titres à revenu variable	1.4.3	70 286 622,088	5 941 934,218	64 344 687,870	58 938 383,572
Obligations et autres titres à revenu fixe	1.4.4	309 936 304,949	0,000	309 936 304,949	287 183 260,296
Avances sur Police vie		432 176,582	0,000	432 176,582	381 854,179
Dépôts et cautionnements		1 740,000	0,000	1 740,000	1 740,000
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		1 519 061,414	0,000	1 519 061,414	1 022 305,899
Placements représentant les provisions techniques des contrats en unités des comptes		10 083 441,396	0,000	10 083 441,396	8 583 442,996
		425 906 858,495	15 116 293,806	410 790 564,689	376 589 453,104
Part des réassureurs dans les provisions techniques					
Provisions pour primes non acquises (non vie)		12 291 269,500	0,000	12 291 269,500	12 581 246,905
Provisions mathématiques (vie)		235 239,763	0,000	235 239,763	265 226,283
Provisions pour sinistres (non vie)		23 644 194,464	0,000	23 644 194,464	20 053 346,859
Provisions pour sinistres (vie)		519 579,148	0,000	519 579,148	638 643,749
		36 690 282,875	0,000	36 690 282,875	33 538 463,796
Créances	1.5				
Créances nées d'opérations d'assurance directe					
Primes acquises et non émises		11 601 504,257	0,000	11 601 504,257	9 054 832,723
Autres créances nées d'opérations d'assurances directes					
Primes à recevoir	1.5.1	24 566 034,109	10 475 541,970	14 090 492,139	16 650 486,018
Primes à annuler (non vie)		(454 731,864)	0,000	(454 731,864)	(1 852 998,000)
Primes à annuler (vie)		(18 895,900)	0,000	(18 895,900)	(34 064,307)
Autres Créances diverses	1.5.2	8 804 772,914	5 612 465,713	3 192 307,201	5 431 638,600
Comptes courants co-assureurs		172 154,297	0,000	172 154,297	150 357,600
Créances nées d'opérations de réassurance		0,000	0,000	0,000	0,000
Comptes courants des cédantes		4 264 922,988	0,000	4 264 922,988	4 112 599,495
Autres créances nées d'opérations de réassurance		413 043,092	413 043,092	0,000	0,000
Autres créances					
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		336 703,995	0,000	336 703,995	868 769,874
Etat impôt différé		5 770,226	0,000	5 770,226	5 770,226
Débiteurs divers	1.5.3	6 983 453,240	0,000	6 983 453,240	8 683 694,092
		56 674 731,354	16 501 050,775	40 173 680,579	43 071 086,321
Autres éléments d'actif					
Valeurs à l'encaissement		16 310 806,080	0,000	16 310 806,080	13 847 408,797
Avoir en banque, CCP et caisse		11 718 351,468	0,000	11 718 351,468	961 330,061
Charges reportées		4 698 824,736	0,000	4 698 824,736	3 798 359,480
Intérêts et loyers acquis non échus		10 531 148,237	0,000	10 531 148,237	9 880 023,953
Autres comptes de régularisation		1 251 804,631	0,000	1 251 804,631	818 530,351
		44 510 935,152	0,000	44 510 935,152	29 305 652,642
Total de l'actif		572 641 446,426	38 451 443,714	534 190 002,712	484 454 307,323

BILAN CONSOLIDE (exprimé en dinars)

<i>Capitaux Propres et Passifs</i>	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Capitaux propres			
Capital social		45 000 000,000	30 000 000,000
Réserves consolidés	2.1	26 126 616,250	34 253 046,568
Intérêts minoritaires	2.2	16 399 130,544	13 814 525,170
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		87 525 746,794	78 067 571,738
Résultat de l'exercice		14 552 093,296	12 552 529,636
Résultats consolidés	2.3	10 863 335,106	9 390 366,036
Intérêts minoritaires	2.4	3 688 758,191	3 162 163,600
Total des capitaux propres avant affectation		102 077 840,090	90 620 101,374
Passif			
Provisions pour autres risques et charges		854 688,040	449 342,360
Autres provisions		854 688,040	449 342,360
Provisions techniques brutes			
Provisions pour primes non acquises		35 058 471,672	33 143 365,805
Provisions mathématiques (vie)		178 542 873,040	157 599 181,349
Provision pour frais de gestion (vie)		933 611,514	1 459 263,777
Provisions pour sinistres (vie)		13 619 446,205	13 363 158,335
Provisions pour sinistres (non vie)		128 239 635,685	119 240 520,460
Prévisions de recours à encaisser		(6 653 947,577)	(7 141 478,597)
Provisions mathématiques des rentes (non vie)		2 740 889,450	1 363 651,586
Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (non vie)		2 305 112,470	2 600 793,332
Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (vie)		2 119 102,793	1 724 538,807
Provisions pour risques en cours		0,000	0,000
Provisions pour égalisation (non vie)		4 300 000,000	4 300 000,000
Provisions pour égalisation (vie)		1 200 000,000	1 050 000,000
Provisions pour contrats en unités de comptes		10 083 440,232	8 583 442,357
		372 488 635,484	337 286 437,211
Dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires		22 624 313,124	19 478 563,903
Autres dettes			
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		2 186 702,910	1 468 336,593
Comptes courants de co-assureurs		1 456 158,204	885 321,276
Dettes nées d'opérations de réassurance		18 097 350,531	23 446 433,696
Dépôts et cautionnements reçus		644 923,717	534 691,606
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		6 027 826,175	2 476 889,268
Créditeurs divers	2.5	5 980 087,877	5 845 914,956
		34 393 049,414	34 657 587,395
Autres passifs			
Comptes de régularisation passif		1 751 476,560	1 962 275,080
		1 751 476,560	1 962 275,080
TOTAL DU PASSIF		432 112 162,622	393 834 205,949
Total des capitaux propres et du passif		534 190 002,712	484 454 307,323

ETAT DE RÉSULTAT TECHNIQUE CONSOLIDÉ (exprimé en dinars)

	Notes	OPÉRATIONS BRUTES	CESSIONS ET RÉTROCESSIONS	OPÉRATIONS NETTES	OPÉRATIONS NETTES
		31/12/2016	31/12/2016	31/12/2016	31/12/2015
Primes acquises		180 356 584,635	(43 511 281,949)	136 845 302,686	118 907 204,987
Primes émises et acceptées (non vie)		136 576 608,694	(41 641 938,531)	94 934 670,163	81 610 442,761
Primes émises et acceptées (vie)		45 695 081,808	(1 579 366,013)	44 115 715,795	39 823 240,776
Variation de la provision pour primes non acquises (non vie)		(1 915 105,867)	(289 977,405)	(2 205 083,272)	(2 526 478,550)
Produits de placements non vie alloués, transférés de l'état de résultat consolidé		7 382 320,983	0,000	7 382 320,983	4 966 460,847
Produits de placements vie		13 819 126,525	0,000	13 819 126,525	10 943 209,386
Plus values non réalisées sur placements vie		832 146,642	0,000	832 146,642	82 259,585
Autres produits techniques		56 872,566		56 872,566	59 882,201
Autres produits techniques (non vie)		55 798,752	0,000	55 798,752	58 594,121
Autres produits techniques (vie)		1 073,814	0,000	1 073,814	1 288,080
Charges de sinistres		(96 551 761,536)	14 834 116,102	(81 717 645,434)	(73 329 432,229)
Montants payés		(87 296 358,441)	11 362 333,098	(75 934 025,343)	(64 614 134,854)
Montants payés (non vie)		(74 970 474,717)	10 731 328,125	(64 239 146,592)	(51 972 418,047)
Montants payés (vie)		(12 325 883,724)	631 004,973	(11 694 878,751)	(12 641 716,807)
Variation de la provision pour sinistres		(9 255 403,095)	3 471 783,004	(5 783 620,091)	(8 715 297,375)
Variation de la provision pour sinistres (non vie)		(8 999 115,225)	3 590 847,605	(5 408 267,620)	(7 870 924,150)
Variation de la provision pour sinistres (vie)		(256 287,870)	(119 064,601)	(375 352,471)	(844 373,225)
Variation des autres provisions techniques		(24 327 370,173)	(29 986,520)	(24 357 356,693)	(14 444 514,413)
Variation des provisions mathématiques des rentes (non vie)		(1 377 237,864)	0,000	(1 377 237,864)	(206 842,794)
Variation des prévisions de recours (non vie)		(487 531,020)	0,000	(487 531,020)	1 145 279,393
Variation de la provision pour risques en cours (non vie)		0,000	0,000	0,000	607 490,224
Provisions mathématiques (vie)		(20 943 691,691)	(29 986,520)	(20 973 678,211)	(14 834 376,424)
Provisions pour frais de gestion (vie)		525 652,263	0,000	525 652,263	(6 439,855)
Provisions pour égalisation (vie)		(150 000,000)	0,000	(150 000,000)	(150 000,000)
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)		(394 563,986)	0,000	(394 563,986)	(506 164,305)
Provisions pour contrats en unités de comptes (vie)		(1 499 997,875)	0,000	(1 499 997,875)	(493 460,652)
Participation aux bénéfices et ristournes (non vie)		295 680,862	163 296,650	458 977,512	(436 459,548)
Participation aux bénéfices et ristournes (vie)		0,000	187 785,610	187 785,610	4 929,744
Frais d'exploitation		(30 019 219,191)	8 107 284,487	(21 911 934,704)	(24 655 626,426)
Frais d'acquisition		(26 806 678,750)		(26 806 678,750)	(21 540 329,160)
Frais d'acquisition (non vie)		(17 631 571,734)	0,000	(17 631 571,734)	(13 543 463,707)
Frais d'acquisition (vie)		(9 175 107,016)	0,000	(9 175 107,016)	(7 996 865,453)
Frais d'acquisition reportés (non vie)		943 665,256	0,000	943 665,256	2 296,810
Frais d'administration		(4 156 205,697)		(4 156 205,697)	(10 421 758,230)
Frais d'administration (non vie)		(2 844 795,212)	0,000	(2 844 795,212)	(9 142 017,629)
Frais d'administration (vie)		(1 311 410,485)	0,000	(1 311 410,485)	(1 279 740,601)
Commissions reçues des réassureurs			8 107 284,487	8 107 284,487	7 304 164,154
Commissions reçues des réassureurs (non vie)			8 016 777,690	8 016 777,690	7 266 679,072
Commissions reçues des réassureurs (vie)			90 506,797	90 506,797	37 485,082
Autres charges techniques		(8 518 419,806)		(8 518 419,806)	(2 376 849,496)
Autres charges techniques (non vie)		(7 688 834,187)	0,000	(7 688 834,187)	(1 953 883,767)
Autres charges techniques (vie)		(829 585,619)	0,000	(829 585,619)	(422 965,729)
Variation de la provision pour égalisation		0,000	0,000	0,000	215 000,000
Charges de placements vie		(2 254 730,782)	0,000	(2 254 730,782)	(3 305 140,997)
Moins values non réalisées sur placements vie		0,000	0,000	0,000	(268 921,927)
Produits de placements vie alloués, transférés à l'état de résultat consolidé		(1 520 438,673)	0,000	(1 520 438,673)	(977 677,620)
Sous total : Résultat technique consolidé		39 550 792,052	(20 248 785,620)	19 302 006,432	15 384 324,094
Résultat technique NON VIE		29 339 408,721	(19 429 665,866)	9 909 742,855	8 219 755,036
Résultat technique VIE		10 211 383,331	(819 119,754)	9 392 263,577	7 164 569,058

ETAT DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ (exprimé en dinars)

	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Résultat technique de l'assurance et de la réassurance non vie		9 909 742,855	8 219 755,036
Résultat technique de l'assurance et de la réassurance vie		9 392 263,577	7 164 569,058
Produits des placements (non vie)		13 568 184,861	10 574 251,755
Revenus des placements		6 345 523,131	5 777 223,900
Autres produits de placements		3 709 832,575	2 711 459,678
Reprises de corrections de valeurs sur placements		826 995,243	129 307,228
Profits provenant de la réalisation des placements		2 685 833,912	1 956 260,949
Charges des placements (non vie)		(4 080 665,826)	(4 327 507,751)
Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts		(1 944 708,985)	(1 648 898,278)
Correction de valeur sur placements		(1 468 388,575)	(1 955 425,706)
Pertes provenant de la réalisation des placements		(667 568,266)	(723 183,767)
Produits des placements non vie alloués, transférés à l'état de résultat technique		(7 382 320,983)	(4 966 460,847)
Produits des placements vie alloués, transférés de l'état de résultat technique		1 520 438,673	977 677,620
Autres produits non techniques		35 594,723	72 673,128
Autres charges non techniques		(145 849,745)	(195 812,059)
Autres produits (autres activités)		545 365,796	346 904,138
Autres charges (autres activités)		(1 031 578,786)	(833 352,132)
Résultat provenant des activités ordinaires		22 331 175,145	17 032 697,946
Impôts sur le résultat exigible		(5 916 920,005)	(4 485 938,536)
Impôts différés		5 770,226	5 770,226
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts		16 420 025,366	12 552 529,636
Eléments Extraordinaires	3.1	(1 867 932,070)	
Résultat net de l'exercice		14 552 093,296	12 552 529,636
Part de la société mère		10 863 335,106	9 390 366,036
Part des actionnaires minoritaires		3 688 758,191	3 162 163,600

État de flux de Trésorerie (exprimé en dinars)

	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements des primes reçues des assurés		161 504 579,340	151 594 481,860
Sommes versées pour paiement des sinistres		(76 910 822,534)	(69 169 524,874)
Encaissements des primes reçues (acceptations)		5 246 493,145	3 602 162,779
Décaissements de primes sur les cessions		(29 152 263,135)	(24 721 910,127)
Encaissements de sinistres sur les cessions		3 000 265,210	1 038 705,049
Commissions versées aux intermédiaires		(2 856 760,235)	(3 291 515,309)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		(14 293 686,164)	(16 788 940,611)
Décaissements liés à l'acquisition des placements financiers		(173 256 274,851)	(150 311 569,908)
Encaissements liés à la cession de placements financiers		157 619 803,425	113 893 354,315
Remboursements de prêts		158 727,664	175 483,694
Taxes sur les assurances versées au Trésor		(18 914 921,891)	(15 519 400,424)
Produits financiers reçus		2 690 923,682	3 046 291,311
Autres mouvements		171 830,441	(56 265,918)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	3.1	15 007 894,097	(6 508 648,163)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(77 840,200)	(70 205,534)
Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation		(658 125,000)	(332 345,617)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		70 753,160	75 167,206
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		(8 734,350)	(92 202,020)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	3.2	(673 946,390)	(419 585,965)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions		(3 576 926,300)	(3 431 867,684)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	3.3	(3 576 926,300)	(3 431 867,684)
Variation de trésorerie		10 757 021,407	(10 360 101,812)
Trésorerie au début de l'exercice		961 330,061	11 321 431,873
Trésorerie à la clôture de l'exercice		11 718 351,468	961 330,061

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. PRINCIPES ET REFERENTIEL COMPTABLES:

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des états financiers du Groupe Maghrebria sont en conformité avec les hypothèses sous-jacentes et les conventions comptables prévues au niveau du Système Comptable des Entreprises.

Les états financiers consolidés du Groupe Maghrebria ont été arrêtés au 31 décembre 2016 conformément aux normes comptables tunisiennes relatives à la consolidation, à savoir :

- La norme NCT35, Etats Financiers Consolidés ;
- La norme NCT 36, Participations dans les entreprises associées ;
- La norme NCT 37, Participations dans les coentreprises ;
- La norme NCT 38, Regroupement d'entreprises ; et
- La norme NCT 39, Informations sur les parties liées.

2. LE PERIMETRE DE CONSOLIDATION:

La consolidation des comptes permet de présenter le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'ensemble constitué par une société consolidante (*ASSURANCES MAGHREBIA S.A*) et les entreprises qui lui sont liées (*ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A, ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE S.A, MAGHREBIA FINANCIERE SICAR S.A* et *MAGHREBIA SERVICES S.A.R.L*) comme si elles ne formaient qu'une seule entité.

La consolidation a pour objet de fournir une information économique complète sur la situation financière du Groupe MAGHREBIA.

Ainsi, les états financiers consolidés du Groupe MAGHREBIA permettent de :

- mettre en évidence tout le patrimoine dont le groupe a la gestion : biens immobiliers, matériel, placements financiers ... (bilan consolidé).

- présenter toutes les créances et dettes, à l'égard des tiers extérieurs au groupe, relatives aux entreprises comprises dans la consolidation. Ils présentent donc une réalité plus grande sur la véritable situation financière du groupe (bilan consolidé).

- mesurer le volume du chiffre d'affaires réalisé par le groupe. Il en est de même pour les résultats. On favorise aussi l'analyse des véritables performances de chaque entreprise incluse dans la consolidation (états de résultat consolidés).

Dans un ensemble de sociétés apparentées, la consolidation ne porte pas sur toutes les sociétés qui le composent. Le choix des sociétés à retenir dans le périmètre de consolidation est déterminé par la nature et l'importance des liens qui les rattachent directement ou indirectement à la société mère.

Pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe Maghrebria, les sociétés retenues sont:

- la Société mère : ASSURANCES MAGHREBIA S.A.
- les sociétés dépendantes du Groupe : ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A, ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE S.A, MAGHREBIA FINANCIERE SICAR S.A et MAGHREBIA SERVICES S.A.R.L.

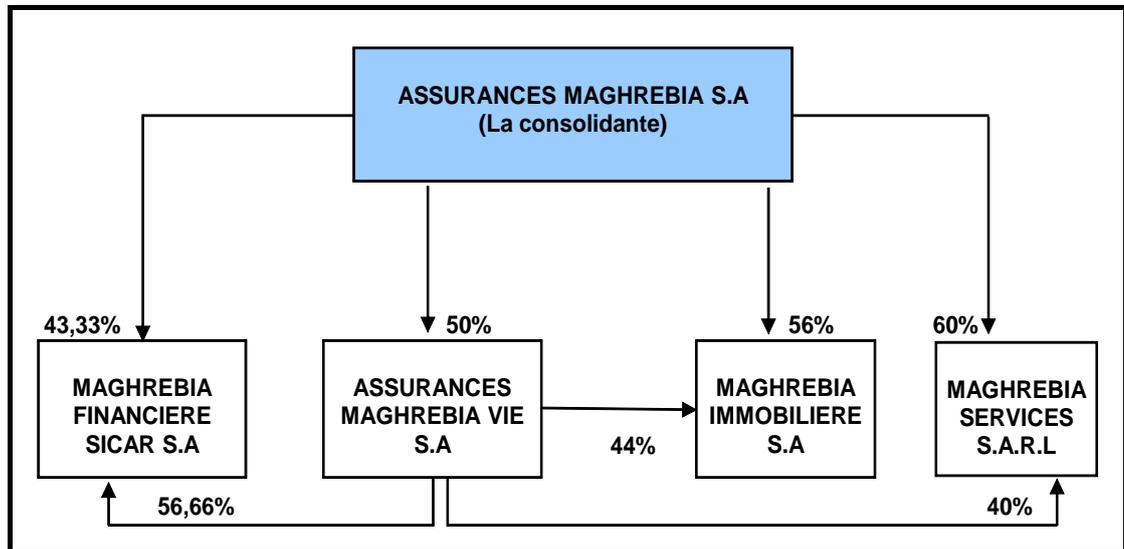
La Société ASSURANCES MAGHREBIA S.A détient 56 % du capital de la Société ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE S.A, 50 % du capital de la Société ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A, 43,33 % du capital de la Société MAGHREBIA FINANCIERE SICAR et 60% du capital de la société MAGHREBIA SERVICES.

La Société ASSURANCES MAGHREBIA VIE détient 56,66 % du capital de la Société MAGHREBIA FINANCIERE SICAR, 40% du capital de la société MAGHREBIA SERVICES et 44% de la société ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE SA.

Les sociétés à retenir pour l'établissement des comptes consolidés sont :

- la société mère : ASSURANCES MAGHREBIA S.A
- les filiales du Groupe : ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A, MAGHREBIA IMMOBILIERE S.A, MAGHREBIA FINANCIERE SICAR S.A et MAGHREBIA SERVICES S.A.R.L.

ORGANIGRAMME DU GROUPE MAGHREBIA



POURCENTAGE DE CONTRÔLE :

Le pourcentage de contrôle permet de déterminer les entreprises qui doivent être retenues dans le périmètre de consolidation et les méthodes applicables.

Le pourcentage de droits de vote détenu dans une entreprise correspond au cumul des pourcentages de droits de vote dont dispose l'entreprise consolidante dans les assemblées de cette entreprise. :

- soit directement,
- soit indirectement, c'est-à-dire par l'intermédiaire d'entreprises sous contrôle exclusif.

	Direct	Indirect	% de contrôle	Méthode de consolidation
ASSURANCES MAGHREBIA VIE	50%	0%	50%	Intégration globale (+40% et majorité des droits de vote)
MAGHREBIA FINANCIERE SICAR	43,33%	56,66%	99,99%	Intégration globale (43,33% et 56,66% par l'intermédiaire de MAGH VIE)
ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE	56%	44%	100%	Intégration globale
MAGHREBIA SERVICES	60%	40%	100%	Intégration globale

Notion de contrôle exclusif :

Le contrôle est présumé exister, dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement quarante pour cent au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

L'intégration globale est la méthode retenue pour consolider les comptes du groupe ASSURANCES MAGHREBIA, elle consiste à :

- Intégrer dans les comptes de l'entreprise « consolidante » l'intégralité des éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ; tant au niveau des comptes de bilan qu'au niveau des comptes de résultats.
- Répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise « consolidante » et les intérêts des actionnaires dits « intérêts minoritaires »
- Eliminer les opérations et comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées.

Dans l'intégration globale, le bilan consolidé reprend les éléments du patrimoine de la société « consolidante », à l'exception des titres des sociétés consolidées à valeur comptable desquels est substitué l'ensemble des éléments actifs et passifs constitutifs des capitaux propres.

Selon la norme n° 35 relative aux états financiers consolidés, pour établir les états financiers consolidés, les états financiers individuels de la mère et de ses filiales sont combinés ligne par ligne

en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ; afin que les états financiers consolidés présentent l'information financière du groupe comme celle d'une entreprise unique.

POURCENTAGE D'INTERÊT :

Le pourcentage d'intérêts, exprime la part de capital détenue par l'entreprise consolidante, directement et indirectement, dans les entreprises du périmètre.

	Assurances Maghrebias	Assurances Maghrebias Vie	Maghrebias Financière Sicar	Maghrebias Immobilière	Maghrebias Services
% D'intérêt du groupe	100%	50%	71,67%	78,00%	80%
Direct	-	50%	43,33%	56,00%	60%
Indirect	-	-	28,33%	22,00%	20%
% D'intérêt hors groupe	0%	50%	28,33%	22,00%	20%

ECART D'ACQUISITION

L'écart d'acquisition est défini comme étant la différence entre le coût d'acquisition des titres et la part d'intérêts de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis à la date de l'opération d'échange.

Cet écart est défalqué en :

- Un premier écart qui correspond à la quote part dans les plus values sur les actifs immobilisés. Cet écart est réparti sur la durée de vie de l'actif concerné.
- Un deuxième écart qui correspond au reliquat entre l'écart de première consolidation et l'écart d'acquisition et qui est défini comme étant un good will, amorti sur une durée de 20 ans.

3. NOTES RELATIVES AUX PRINCIPAUX ELEMENTS DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES :

Note 1 : Les actifs consolidés

Note (1.1) : L'écart d'acquisition

La consolidation de la société MAGHREBIA SICAR fait apparaître un écart d'acquisition de 329 727,225 DT qui s'explique comme suit :

Libellés	VALEUR TOTALE
Valeur d'acquisition des titres en 2005	2 500 000,000
Acquisition 2006	3 002 016,000
Valeur d'acquisition des titres en 2006	5 502 016,000
QP dans les CP à la date d'acquisition	2 672 288,775
ECART D'ACQUISITION	329 727,225

Note (1.2) : Actifs incorporels

Les actifs incorporels du groupe comprennent:

Désignation	31/12/2016	31/12/2015	VAR	EN %
Conception & développement	96 002,600	77 381,600	18 621,000	24,06%
<i>MAGHREBIA</i>	<i>53 418,083</i>	<i>41 657,333</i>	<i>11 760,750</i>	<i>28,23%</i>
<i>MAGHREBIA VIE</i>	<i>42 584,517</i>	<i>35 724,267</i>	<i>6 860,250</i>	<i>19,20%</i>
Logiciels	821 191,639	808 122,639	13 069,000	1,62%
<i>MAGHREBIA</i>	<i>627 347,716</i>	<i>614 278,716</i>	<i>13 069,000</i>	<i>2,13%</i>
<i>MAGHREBIA VIE</i>	<i>176 980,522</i>	<i>176 980,522</i>	<i>0,000</i>	<i>0,00%</i>
<i>MAGHREBIA IMMOBILIERE</i>	<i>16 863,401</i>	<i>16 863,401</i>	<i>0,000</i>	<i>0,00%</i>
Autres immobilisations incorporelles portefeuille racheté	190 320,409	190 320,409	0,000	0,00%
<i>MAGHREBIA</i>	<i>188 709,789</i>	<i>188 709,789</i>	<i>0,000</i>	<i>0,00%</i>
<i>MAGHREBIA SERVICES</i>	<i>1 610,620</i>	<i>1 610,620</i>	<i>0,000</i>	<i>0,00%</i>
<i>Total valeur brute</i>	<i>1 107 514,648</i>	<i>1 075 824,648</i>	<i>31 690,000</i>	<i>2,95%</i>
Amortissements	1 004 657,012	948 560,998	56 096,014	5,91%
Total valeur nette	102 857,636	127 263,650	-24 406,014	-19,18%

Note (1.3) : Actifs corporels

Les actifs corporels du groupe comprennent :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015	VAR	EN %
-------------	------------	------------	-----	------

Aménagements Agencements et Installations	2 891 177,403	2 605 315,231	285 862,172	10,97%
<i>MAGHREBIA</i>	<i>2 645 270,022</i>	<i>2 404 364,157</i>	<i>240 905,865</i>	<i>10,02%</i>
<i>MAGHREBIA VIE</i>	<i>239 250,933</i>	<i>194 482,837</i>	<i>44 768,096</i>	<i>23,02%</i>
<i>MAGHREBIA IMMOBILIERE</i>	<i>6 656,448</i>	<i>6 468,237</i>	<i>188,211</i>	<i>2,91%</i>
Matériels de transport	984 525,837	984 525,837	0,000	0,00%
<i>MAGHREBIA</i>	<i>802 440,836</i>	<i>802 440,836</i>	<i>0,000</i>	<i>0,00%</i>
<i>MAGHREBIA VIE</i>	<i>138 085,001</i>	<i>138 085,001</i>	<i>0,000</i>	<i>0,00%</i>
<i>MAGHREBIA IMMOBILIERE</i>	<i>44 000,000</i>	<i>44 000,000</i>	<i>0,000</i>	<i>0,00%</i>
Matériels informatique	2 187 176,573	2 097 310,093	89 866,480	4,28%
<i>MAGHREBIA</i>	<i>1 969 020,102</i>	<i>1 892 524,622</i>	<i>76 495,480</i>	<i>4,04%</i>
<i>MAGHREBIA VIE</i>	<i>198 787,530</i>	<i>186 915,030</i>	<i>11 872,500</i>	<i>6,35%</i>
<i>MAGHREBIA IMMOBILIERE</i>	<i>19 368,941</i>	<i>17 870,441</i>	<i>1 498,500</i>	<i>8,39%</i>
Equipements de bureaux	1 220 409,872	1 163 523,303	56 886,569	4,89%
<i>MAGHREBIA</i>	<i>1 032 757,706</i>	<i>990 677,026</i>	<i>42 080,680</i>	<i>4,25%</i>
<i>MAGHREBIA VIE</i>	<i>153 888,153</i>	<i>147 796,636</i>	<i>6 091,517</i>	<i>4,12%</i>
<i>MAGHREBIA IMMOBILIERE</i>	<i>17 921,354</i>	<i>10 385,482</i>	<i>7 535,872</i>	<i>72,56%</i>
<i>MAGHREBIA SERVICES</i>	<i>15 842,659</i>	<i>14 664,159</i>	<i>1 178,500</i>	<i>8,04%</i>
Autres Immobilisations	138 106,992	99 868,870	38 238,122	38,29%
<i>MAGHREBIA</i>	<i>111 224,325</i>	<i>73 392,623</i>	<i>37 831,702</i>	<i>51,55%</i>
<i>MAGHREBIA VIE</i>	<i>26 882,667</i>	<i>26 476,247</i>	<i>406,420</i>	<i>1,54%</i>
<i>Total valeur brute</i>	<i>7 421 396,677</i>	<i>6 950 543,334</i>	<i>470 853,343</i>	<i>6,77%</i>
Amortissements	5 730 523,955	5 375 450,944	355 073,011	6,61%
Total valeur nette	1 690 872,722	1 575 092,390	115 780,332	7,35%

Note (1.4) : Placements

Note (1.4.1) : Terrains et constructions d'exploitation

Cette rubrique comprend :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015	VAR	EN %
<i>MAGHREBIA</i>	<i>7 297 029,02</i>	<i>10 509 658,57</i>	<i>-3 212 629,55</i>	<i>-30,57%</i>
<i>MAGHREBIA VIE</i>	<i>675 000,00</i>	<i>0,000</i>	<i>675 000,00</i>	

<i>Total valeur brute</i>	7 972 029,02	10 509 658,57	-2 537 629,55	-24,15%
<i>Amortissements</i>	1 932 597,84	1 763 767,94	168 829,90	9,57%
Total valeur nette	6 039 431,18	8 745 890,63	-2 706 459,45	-30,95%

Note (1.4.2) : Terrains et constructions hors exploitation

Cette rubrique englobe :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015	VAR	EN %
<i>MAGHREBIA</i>	17 577 252,049	14 355 557,496	3 221 694,553	22,44%
<i>MAGHREBIA VIE</i>	7 600 000,000	3 600 000,000	4 000 000,000	111,11%
<i>MAGHREBIA IMMOBILIERE</i>	498 231,000	498 231,000	0,000	0,00%
<i>Total valeur brute</i>	25 675 483,049	18 453 788,496	7 221 694,553	39,13%
<i>Amortissements</i>	7 241 761,752	6 721 212,964	520 548,788	7,74%
Total valeur nette	18 433 721,297	11 732 575,532	6 701 145,765	57,12%

Note (1.4.3) : Actions et autres titres à revenu variable

Cette rubrique englobe les parts et actions détenues dans le capital des sociétés sur lesquelles les sociétés du groupe n'exerce ni un contrôle ni une influence notable.

Désignation	31/12/2016	31/12/2015	VAR	EN %
<i>Actions et titres cotés</i>	54 041 539,030	49 625 665,583	4 415 873,447	8,90%
<i>MAGHREBIA</i>	27 505 432,656	25 424 405,568	2 081 027,088	8,19%
<i>MAGHREBIA VIE</i>	25 905 152,411	23 548 490,521	2 356 661,890	10,01%
<i>MAGHREBIA FINANCIERE SICAR</i>	630 953,963	652 769,494	-21 815,531	-3,34%
<i>Provision pour dépréciation des titres</i>	-3 300 476,269	-4 073 662,545	773 186,276	-18,98%
<i>Actions et titres non cotés</i>	16 245 083,058	15 756 307,618	488 775,440	3,10%
<i>MAGHREBIA</i>	8 854 330,587	10 167 624,479	-1 313 293,892	-12,92%
<i>MAGHREBIA VIE</i>	3 639 933,471	1 791 196,139	1 848 737,332	103,21%
<i>MAGHREBIA FINANCIERE SICAR</i>	3 750 819,000	3 797 487,000	-46 668,000	-1,23%
<i>Provision pour dépréciation des titres</i>	-2 641 457,949	-2 369 927,084	-271 530,865	11,46%
Total	64 344 687,870	58 938 383,572	5 406 304,298	9,17%

Note (1.4.4) : Obligations et autres titres à revenu fixe

Cette rubrique englobe les bons de trésors assimilables, les emprunts obligataires et les placements monétaires.

Libellé	31/12/2016	31/12/2015	VAR	EN %
Bons de trésor assimilables	130 786 508,986	122 724 458,986	8 062 050,000	6,57%
<i>MAGHREBIA</i>	<i>40 544 529,068</i>	<i>34 416 279,068</i>	<i>6 128 250,000</i>	<i>17,81%</i>
<i>MAGHREBIA VIE</i>	<i>90 241 979,918</i>	<i>88 308 179,918</i>	<i>1 933 800,000</i>	<i>2,19%</i>
Emprunts obligataires	88 275 172,500	71 490 129,000	16 785 043,500	23,48%
<i>MAGHREBIA</i>	<i>29 095 964,500</i>	<i>23 276 973,000</i>	<i>5 818 991,500</i>	<i>25,00%</i>
<i>MAGHREBIA VIE</i>	<i>59 179 208,000</i>	<i>48 213 156,000</i>	<i>10 966 052,000</i>	<i>22,74%</i>
Placements à Court et Moyen Terme	90 874 623,463	92 968 672,310	-2 094 048,847	-2,25%
<i>MAGHREBIA</i>	<i>55 000 000,000</i>	<i>67 418 098,000</i>	<i>-12 418 098,000</i>	<i>-18,42%</i>
<i>MAGHREBIA VIE</i>	<i>30 000 000,000</i>	<i>24 500 000,000</i>	<i>5 500 000,000</i>	<i>22,45%</i>
<i>MAGHREBIA IMMOBILIERE</i>	<i>4 760 000,000</i>	<i>0,000</i>	<i>4 760 000,000</i>	
<i>MAGHREBIA FINANCIERE SICAR</i>	<i>1 114 623,463</i>	<i>1 050 574,310</i>	<i>64 049,153</i>	<i>6,10%</i>
Total	309 936 304,949	287 183 260,296	22 753 044,653	7,92%

Note (1.5) : Créances

Note (1.5.1) : Primes à recevoir

Il s'agit des montants des primes dus.

Libellé	31/12/2016	31/12/2015	VAR	EN %
<i>MAGHREBIA</i>	<i>19 922 568,475</i>	<i>17 304 876,303</i>	<i>2 617 692,172</i>	<i>15,13%</i>
<i>MAGHREBIA VIE</i>	<i>4 643 465,634</i>	<i>4 055 452,787</i>	<i>588 012,847</i>	<i>14,50%</i>
<i>Provisions pour créances douteuses MAGHREBIA</i>	<i>-9 612 382,710</i>	<i>-4 709 843,072</i>	<i>-4 902 539,638</i>	<i>104,09%</i>
<i>Provisions pour créances douteuses MAGHREBIA Vie</i>	<i>-863 159,260</i>	<i>0,000</i>	<i>-863 159,260</i>	
Total	14 090 492,139	16 650 486,018	-2 559 993,879	-15,37%

Note (1.5.2) : Autres créances diverses

Cette rubrique englobe principalement les créances contentieuses.

Libellé	31/12/2016	31/12/2015	VAR	EN %
<i>MAGHREBIA</i>	8 267 951,237	9 294 985,907	-1 027 034,670	-11,05%
<i>MAGHREBIA VIE</i>	536 821,677	456 492,354	80 329,323	17,60%
<i>Provisions pour créances douteuses MAGHREBIA</i>	-5 075 644,036	-3 869 949,427	-1 205 694,609	31,16%
<i>Provisions pour créances douteuses MAGHREBIA Vie</i>	-536 821,677	-449 890,234	-86 931,443	19,32%
Total	3 192 307,201	5 431 638,600	-2 239 331,399	-41,23%

Note (1.5.3) : Débiteurs divers

Cette rubrique englobe principalement les avances et acomptes accordées aux intermédiaires.

Libellé	31/12/2016	31/12/2015	VAR	EN %
<i>MAGHREBIA</i>	5 062 498,423	6 135 110,064	-1 072 611,641	-17,48%
<i>MAGHREBIA VIE</i>	1 190 562,504	1 901 881,992	-711 319,488	-37,40%
<i>MAGHREBIA IMMOBILIERE</i>	459 664,867	399 506,509	60 158,358	15,06%
<i>MAGHREBIA SERVICES</i>	61 959,282	52 150,649	9 808,633	18,81%
<i>MAGHREBIA FINANCIERE SICAR</i>	208 768,164	195 044,878	13 723,286	7,04%
Total	6 983 453,240	8 683 694,092	-1 700 240,852	-19,58%

Note 2 : capitaux propres et passifs consolidés

Partage des capitaux propres et élimination des participations liées :

➤ **ASSURANCES MAGHREBIA :**

Les réserves consolidées : 14 647 728,292 *100% = 14 647 728,292 DT

➤ **ASSURANCES MAGHREBIA VIE :**

- Les réserves consolidées : 32 641 884,011 *50% - 5 000 000,000 = 11 320 942,006 DT

- Les intérêts des minoritaires : 32 641 884,011 *50% = 16 320 942,006 DT

➤ **MAGHREBIA FINANCIERE SICAR :**

- Les réserves consolidées : 5 123 560,839 * 71,67% - (2 331 604,592*100% +

$2\,923\,135,988 * 50\% = - 121\,326,599 \text{ DT}$

- Les intérêts des minoritaires : $5\,123\,560,839 * 28,33\% - (2\,331\,604,592 * 0\% +$

$2\,923\,135,988 * 50\%) = - 9\,853,142 \text{ DT}$

➤ **MAGHREBIA IMMOBILIERE :**

- Les réserves consolidées : $5\,495\,146,597 * 78\% - (2\,823\,092,280 * 100\% + 2\,200\,010,000 * 50\%)$

$= 363\,056,619 \text{ DT}$

- Les intérêts des minoritaires : $5\,495\,146,597 * 22\% - (2\,823\,092,280 * 0\% + 2\,200\,010,000 * 50\%) = 108\,987,698 \text{ DT}$

➤ **MAGHREBIA SERVICES :**

- Les réserves consolidées : $245\,269,915 * 80\% - (210\,000 * 100\% + 140\,000 * 50\%)$

$= - 83\,784,068 \text{ DT}$

- Les intérêts des minoritaires : $245\,269,915 * 20\% - (210\,000 * 0\% + 140\,000 * 50\%)$

$= - 20\,946,017 \text{ DT}$

Note (2.1) Total réserves consolidées : 26 126 616,250 DT

Note (2.2) Total intérêts minoritaires : 16 399 130,544 DT

Partage des résultats après retraitements :

➤ **ASSURANCES MAGHREBIA :**

- Les résultats consolidés : $7\,482\,699,910 * 100\% = 7\,482\,699,910 \text{ DT}$

➤ **ASSURANCES MAGHREBIA VIE :**

- Les résultats consolidés : $7\,623\,547,156 * 50\% = 3\,811\,773,578 \text{ DT}$

- Les intérêts minoritaires : $7\,623\,547,156 * 50\% = 3\,811\,773,578 \text{ DT}$

➤ **MAGHREBIA FINANCIERE SICAR :**

- Les résultats consolidés : $- 117\,922,506 * 71,67\% = - 84\,510,225 \text{ DT}$

- Les intérêts des minoritaires : $- 117\,922,506 * 28,33\% = - 33\,412,281 \text{ DT}$

➤ **MAGHREBIA IMMOBILIERE :**

- Les résultats consolidés : - 117 777,923*78% = - 91 865,484 DT

- Les intérêts des minoritaires : - 117 777,923*22% = - 25 912,439 DT

➤ **MAGHREBIA SERVICES :**

- Les résultats consolidés : - 318 453,341*80% = - 254 762,673 DT

- Les intérêts des minoritaires : - 318 453,341*20% = - 63 690,668 DT

Note (2.3) Total résultats consolidées : 10 863 335,106 DT

Note (2.4) Total intérêts minoritaires : 3 688 758,191 DT

Note (2.5) : Crédoiteurs divers

Le Solde de cette rubrique est alimenté principalement par le solde des comptes des actionnaires (dividendes à payer) et des comptes des fournisseurs (charges à payer).

Libellé	31/12/2016	31/12/2015	VAR	EN %
<i>MAGHREBIA</i>	3 915 711,131	3 877 654,040	38 057,091	0,98%
<i>MAGHREBIA VIE</i>	1 873 777,668	1 804 930,441	68 847,227	3,81%
<i>MAGHREBIA IMMOBILIERE</i>	140 607,019	75 621,679	64 985,340	85,93%
<i>MAGHREBIA SERVICES</i>	36 739,459	68 272,480	-31 533,021	-46,19%
<i>MAGHREBIA FINANCIERE SICAR</i>	13 252,600	19 436,316	-6 183,716	-31,82%
Total	5 980 087,877	5 845 914,956	134 172,921	2,30%

Note 3 : Eléments Extraordinaires

Conformément aux dispositions des articles 48 à 51 de la loi n°2016-78 du 17 décembre 2016, portant loi de finances pour l'année 2017 une contribution exceptionnelle au profit du budget de l'Etat de l'année 2017 a été instituée.

La contribution de chaque filiale du groupe est détaillée comme suit :

Libellé	31/12/2016
<i>MAGHREBIA</i>	<i>1 109 946,907</i>
<i>MAGHREBIA VIE</i>	<i>741 639,888</i>
<i>MAGHREBIA IMMOBILIERE</i>	<i>15 095,275</i>
<i>MAGHREBIA SERVICES</i>	<i>1 000,000</i>
<i>MAGHREBIA FINANCIERE SICAR</i>	<i>250,000</i>
Total	1 867 932,070

Note 4 : Flux de trésorerie consolidé

La méthode adoptée pour la présentation de l'état des flux de trésorerie consolidé est la méthode directe.

Les flux de trésorerie du groupe de la période sont classés en activité d'exploitation, d'investissement et de financement.

Note (3.1) Flux de trésorerie provenant de l'exploitation du groupe MAGHREBIA

Au 31 décembre 2016, les flux de trésorerie provenant de l'exploitation du groupe se sont élevés à 15 007 894,097 DT contre -6 508 648,163 DT au 31 décembre 2015.

Note (3.2) Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement du groupe MAGHREBIA

Au 31 décembre 2016, le mouvement lié aux activités d'investissement du groupe s'élève à - 673 946,390 DT contre -419 585,965 DT fin décembre de l'exercice précédent.

Note (3.3) Flux de trésorerie provenant des activités de financement du groupe MAGHREBIA

Ce flux enregistre au 31 décembre 2016, un montant de -3 576 926,300 DT contre -3 431 867,684 DT au 31 décembre 2015.

La trésorerie au 31 décembre 2016 s'élève à 11 718 351,468 DT contre 961 330,061 DT l'exercice précédent enregistrant une variation de 10 757 021,407 DT.

GROUPE « ASSURANCES MAGHREBIA »
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIF AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016.

1 - Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers consolidés du Groupe « ASSURANCES MAGHREBIA » au 31 décembre 2016. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers consolidés contiennent des anomalies

significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les états financiers consolidés du Groupe « ASSURANCES MAGHREBIA » ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe au 31 décembre 2016, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2016.

Tunis, le 20 avril 2017

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

■ P/ GSAudit&Advisory

Sami MENJOUR



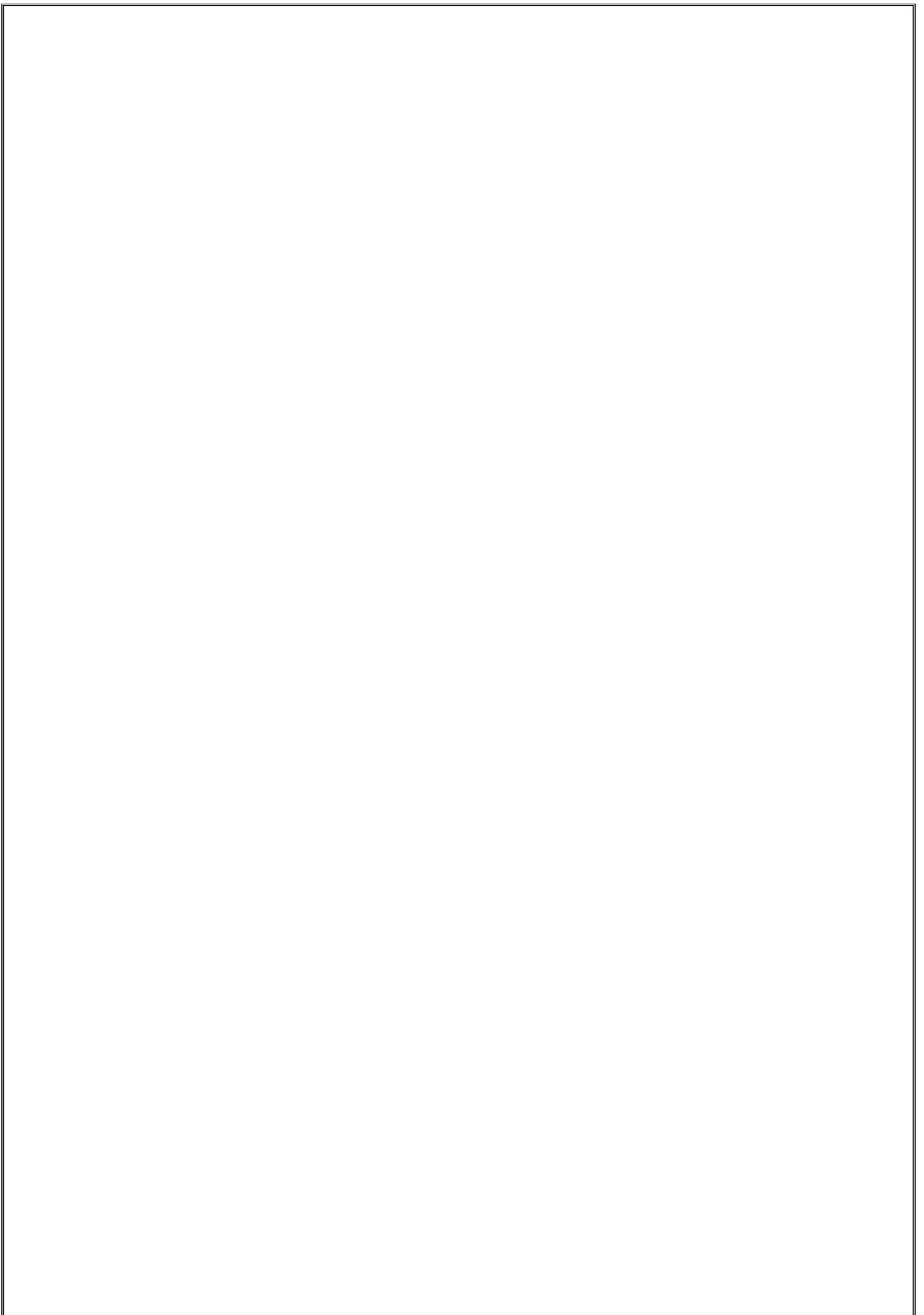
HLB- GS Audit & advisory

■ P/F.M.B.Z -KPMG TUNISIE

Moncef Boussanouga Zammouri



F.M.B.Z- KPMG Tunisie



AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Attijari Bank

Siège Social : 24, rue Hédi Karray – Centre Urbain Nord -1080 Tunis-

Attijari Bank publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 25 mai 2017. Ces états sont accompagnés du rapport des Commissaires aux Comptes Mr Ahmed BELAIFA et Mr Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF.

BILAN CONSOLIDE

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016
(UNITE : en milliers de Dinars)

	Note	31/12/2016	31/12/2015
Actifs			
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	361 928	464 050
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	627 678	548 447
Créances sur la clientèle	3	4 954 103	4 264 371
Portefeuille-titres commercial	4	513 883	432 192
Portefeuille d'investissement	5	531 711	441 969
Titres mis en équivalence	6	2 262	1 869
Valeurs immobilisées	7	163 595	162 476
Goodwill		928	1 013
Autres actifs	8	278 898	222 220
Impôt différé Actif	9	1 336	1 374
Total Actifs		7 436 322	6 539 981
Passifs			
Banque Centrale et CCP	10	527 325	400 147
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	11	55 621	56 082
Dépôts et avoirs de la clientèle	12	5 469 433	4 883 308
Emprunts et ressources spéciales	13	451 552	406 019
Autres passifs	14	400 138	307 273
Total Passifs		6 904 069	6 052 829
Total Intérêts Minoritaires		30 138	30 081
Capitaux propres			
Capital		198 741	198 741
Réserves		156 468	148 526
Autres capitaux propres		3 646	3 646
Résultats reportés		38 567	10 583
Résultat de l'exercice		104 693	95 575
Total Capitaux propres	15	502 115	457 071
Total Passifs, Intérêts minoritaires et Capitaux propres		7 436 322	6 539 981

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDE

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016

(UNITE : en milliers de Dinars)

	Note	31/12/2016	31/12/2015
Passifs éventuels	16		
Cautions, avals et autres garanties données		293 054	277 748
Crédits documentaires		199 936	228 017
Actifs donnés en garantie (*)		527 000	400 000
Total Passifs éventuels		1 019 990	905 765
Engagements donnés	17		
Engagements de financement donnés		232 286	214 124
Engagements sur titres		38	38
Total Engagements donnés		232 324	214 162
Engagements reçus	18		
Engagements de financement reçus		2 639 314	2 240 164
Total Engagements reçus		2 639 314	2 240 164

(*) Chiffres de l'exercice 2015 retraités pour les besoins de la comparabilité.

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
PERIODE DU 01 JANVIER 2016 AU 31 DECEMBRE 2016
(UNITE : en milliers de Dinars)

	Note	2016	2015
Produits d'exploitation bancaire			
Intérêts et revenus assimilés (*)	19	344 115	316 672
Commissions (en produits) (*)	20	97 891	81 716
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières (*)	21	59 774	46 304
Revenus du portefeuille d'investissement	22	26 957	25 539
Total Produits d'exploitation bancaire		528 737	470 231
Charges d'exploitation bancaire			
Intérêts courus et charges assimilées (*)	23	(189 234)	(170 288)
Commissions encourues (*)		(3 731)	(3 012)
Total Charges d'exploitation bancaire		(192 965)	(173 300)
Produits des autres activités	24	52 875	47 426
Charges des autres activités	25	(44 457)	(42 941)
Produit net bancaire		344 190	301 416
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	26	505	19 293
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement		(341)	290
Autres produits d'exploitation	27	8 220	6 999
Frais de personnel	28	(118 512)	(108 316)
Charges générales d'exploitation	29	(40 543)	(37 234)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(15 691)	(16 672)
Résultat d'exploitation		177 828	165 776
Quote-part dans les résultats des Sociétés mises en équivalence		391	60
Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		(4 835)	(17 790)
Impôt sur les bénéfices		(52 219)	(49 503)
Résultat des activités ordinaires		121 165	98 543
Part de résultat revenant aux minoritaires		(2 816)	(2 968)
Résultat net consolidé de la période du Groupe		118 349	95 575
Effet des modifications comptables part Groupe		-	-
Solde en gain/ perte provenant des autres éléments extraordinaires	30	(13 656)	-
Résultat après modifications comptables du Groupe		104 693	95 575

(*) Chiffres de l'exercice 2015 retraités pour les besoins de la comparabilité

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
PERIODE DU 01 JANVIER 2016 AU 31 DECEMBRE 2016
(UNITE : en milliers de Dinars)

	Note	2016	2015
Flux d'exploitation			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		460 532	410 292
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(184 161)	(168 718)
Dépôts / Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		(1 454)	(12 426)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(682 744)	(273 474)
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle		582 791	379 218
Titres de placement		(61 541)	(130 516)
Sommes versées au personnel et créiteurs divers		(154 571)	(134 600)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		53 169	(1 686)
Impôt sur les bénéfices		(68 603)	(47 634)
Total Flux de trésorerie net affecté aux activités d'exploitation		(56 582)	20 456
Flux d'investissement			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		24 784	26 867
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		(87 038)	4 520
Acquisitions / cessions sur immobilisations		(16 836)	(10 945)
Total Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement		(79 090)	20 442
Flux de financement			
Emission d'emprunts		105 256	146 779
Remboursement d'emprunts		(58 169)	(49 548)
Augmentation / diminution ressources spéciales		(3 201)	(6 073)
Dividendes et autres distributions		(59 817)	(62 330)
Total Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement		(15 931)	28 828
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		(151 603)	69 726
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		532 275	462 549
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	31	380 672	532 275

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31/12/2016

A- NOTES SUR LES BASES RETENUES POUR L'ELABORATION ET LA PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1 - Principes comptables d'évaluation et de présentation des états financiers consolidés

1.1. Référentiel comptable

Les états financiers consolidés du groupe Attijari Bank sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Il s'agit, entre autres, de :

- la norme comptable générale (NCT 1);
- les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25);
- les normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37);
- la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38); et
- les règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

Les états financiers consolidés sont préparés en respect de la convention du coût historique et libellés en milliers de Dinars Tunisiens.

1.2. Périmètre, méthodes et règles de consolidation

1.2.1. Périmètre

Le périmètre de consolidation du groupe Attijari Bank comprend :

- la société mère : Attijari Bank;
- les filiales : les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif ; et
- les entreprises associées : les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable.

Le périmètre de consolidation des états financiers consolidés a été déterminé conformément aux dispositions des normes NC 35 à NC37 et aux dispositions du code des sociétés commerciales régissant les groupes des sociétés.

1.2.2. Méthodes de consolidation

1.2.2.1. Sociétés consolidées par intégration globale

Les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte:

- soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée;
- soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- soit des statuts ou d'un contrat ;
- soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;
- soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que la banque détienne directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

La consolidation par intégration globale implique la substitution du coût d'acquisition des titres des filiales par l'ensemble des éléments d'actifs et de passifs de celles-ci tout en présentant la part des minoritaires dans les capitaux propres et le résultat (intérêts minoritaires) de ces filiales.

1.2.2.2. Sociétés mises en équivalence

Les sociétés sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles d'une entreprise sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation au conseil d'administration ou à l'organe de direction équivalent de l'entreprise détenue, de la participation au processus d'élaboration des politiques, de l'existence de transactions significatives entre le groupe et l'entreprise détenue, de l'échange de personnel dirigeant, de fourniture d'informations techniques essentielles. L'influence notable sur les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise est présumée lorsque le groupe dispose, directement ou indirectement, par le biais de filiales, d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de cette entreprise.

1.2.3. Règles de consolidation

1.2.3.1. Coût d'acquisition des titres, goodwill et écart d'évaluation

1.2.3.1.1. Coût d'acquisition des titres

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur exclusion faite des frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque. Toutefois, les honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition sont inclus dans le coût.

1.2.3.1.2. Écart de première consolidation

L'écart de première consolidation correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé en écart d'évaluation et goodwill.

(a) Écart d'évaluation

L'écart d'évaluation correspond aux différences entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

(b) Goodwill

Le goodwill correspond à l'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis. Il est comptabilisé en tant qu'actif et amorti linéairement sur une période qui ne peut excéder vingt ans, spécifiquement définie en fonction des conditions particulières à chaque acquisition.

Le goodwill négatif correspond à l'excédent de la part dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis sur le coût d'acquisition. Le Goodwill négatif est amorti en partie ou en totalité sur la durée prévisible de réalisation des pertes et dépenses futures attendues ou sur la durée résiduelle moyenne d'amortissement des actifs non monétaires amortissables identifiables acquis. Le reliquat, s'il y en a, est comptabilisé immédiatement en résultat.

1.2.3.2. Opérations réciproques et opérations internes

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au groupe et ayant une influence sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou d'une mise en équivalence.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale.

2- Autres principes comptables d'évaluation et de présentation

2.1. Comptabilisation des prêts accordés à la clientèle

Les crédits de gestion à court terme sont présentés au bilan pour leur valeur nominale déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore échus.

Les crédits à moyen et long terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales augmentées des intérêts courus et non échus.

Les crédits à moyen terme utilisés progressivement par tranche sont comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur débloquée. Toutefois, la partie non encore débloquée figure parmi les engagements hors bilan.

Les agios réservés et provisions sur créances à la clientèle sont présentés au niveau des postes d'actif correspondants de manière soustractive.

2.2. Classification et évaluation des créances

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les classes de risque de la manière suivante :

Actifs courants :

Actifs dont le recouvrement est assuré concernant les entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financier compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

Actifs classés :

Classe 1 : Actifs nécessitant un suivi particulier

Actif dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Classe 2 : Actifs incertains

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés, et qui, aux caractéristiques propres à la classe B1 s'ajoute l'une au moins de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec le volume d'activité ;
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;
- des problèmes de gestion et des litiges entre associés ;
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- la détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
- l'existence de retards de paiement du principal ou des intérêts entre 90 et 180 jours.

Classe 3 : Actifs préoccupants

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe B2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

Classe 4 : Actifs compromis

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

Taux de provision

Le taux de provisionnement retenu par Attijari Bank correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, appliqué au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provision par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

Classe de risque	Taux de provision
Actifs incertains (Classe 2)	20%
Actifs préoccupants (Classe 3)	50%
Actifs compromis (Classe 4 et contentieux)	100%

Les provisions collectives

Conformément à la circulaire aux banques BCT N° 91 -24 du 17 Décembre 1991 modifiée par la circulaire 2012-20 du 6 décembre 2012, la banque a constitué au titre de l'année 2015 des provisions à caractère général dites « provisions collectives » sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe1).

Ces provisions ont été calculées en appliquant les principes de la méthodologie référentielle prévue par la note aux établissements de crédit n°2012-08 du 02 mars 2012. Cette méthodologie prévoit :

- Le calcul d'un taux de migration moyen par secteur d'activité qui correspond aux risques additionnels de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 de l'année N-1. Les risques additionnels étant calculés à partir des aggravations annuelles de classe (engagement 0 et 1 de l'année N-1 devenus classés 2-3-4 à la fin de l'année N).
- Le calcul d'un facteur scalaire par secteur d'activité qui correspond au rapport entre le taux des encours impayés et consolidation dans les engagements 0 et 1 de 2015 avec celui de 2014. Ce facteur scalaire a été ramené à 1 chaque fois où la formule prévue par la méthode référentielle donne un résultat inférieur.
- L'application des taux de provision minimum prévue par la méthodologie BCT pour chaque secteur d'activité :

Secteur d'activité	Taux de provisionnement minimum en %
Agriculture	20
Industries manufacturières	25
Autres industries	25
BTP	20
Tourisme	20
Promotion immobilière	15
Autres services	25
Commerce	25
Habitat	10
Consommation	20

Les dotations aux provisions complémentaires comptabilisées en 2016 à ce titre s'élèvent à 7 207 KDT amenant le total des provisions collectives à 24 176 KDT.

Les provisions additionnelles

Selon les dispositions de la circulaire BCT 2013-21, les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans.
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe 4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$

A : ancienneté dans la classe 4.

N : année d'arrêt des comptes.

M : année de la dernière migration vers la classe 4.

L'application de cette circulaire fait dégager un complément de provision de 60 019 KDT au 31/12/2015 et une reprise additionnelle nette de 3 845 KDT au titre de l'exercice 2016.

2.3. Classification et évaluation des titres

Les titres de participation souscrits par le groupe sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition et figurent à l'actif du bilan pour la partie libérée et en hors bilan pour la partie non libérée.

A la date d'arrêt, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours, consécutive à leur évaluation à la valeur de marché, est portée en résultat.
- Titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres. La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.
- Titres d'investissement : Les titres cotés en bourse sont évalués à leurs cours boursiers, les titres non cotés sont évalués à la juste valeur calculée en retenant la valeur mathématique déterminée sur la base des derniers états financiers disponibles.

2.4. Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors T.V.A. récupérable et amorties linéairement aux taux suivants :

- Construction	5%
- Matériel de transport	20%
- Matériel informatique	15%
- M.M.B.	10%
- A.A.I.	10%
- Logiciels	33%
- Global bancaire	14.3%

Le siège social de la société mère (Attijari Bank) est amorti selon l'approche par composants qui consiste à amortir séparément chacun des éléments constitutifs importants selon un taux d'amortissement approprié, ainsi le nouveau siège est amorti comme suit :

- Gros œuvre	2%
- Installation fixe	5%
- Aménagement	7%

2.5. Inter-siège

Le compte « inter-siège » assure la liaison des opérations réciproques entre les agences et les services centraux.

Il est positionné, selon les cas, sous la rubrique « Autres actifs » ou « Autres passifs » à concurrence de son solde compensé.

2.6. Créances et dettes rattachées

Les intérêts à payer et à recevoir arrêtés à la date de clôture sont rattachés à leurs comptes de créances ou de dettes correspondants.

Les intérêts impayés, initialement comptabilisés en produits et se rapportant aux clients classés (2,3 et 4) sont remis exhaustivement au compte agios réservés conformément à l'article 10 de la circulaire BCT n°93-08.

2.7. Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloqués des fonds pour la valeur nominale.

2.8. Comptabilisation des revenus sur prêts accordés à la clientèle

Les intérêts sur crédits de gestion à court terme sont décomptés d'avance. Ceux-ci sont passés en produits pour leur montant total et font l'objet de régularisation pour tenir compte des intérêts non courus à l'arrêté des états financiers.

Les intérêts sur crédits à moyen terme sont matérialisés par des effets ou titres de crédit et sont perçus à terme. Ceux-ci sont passés en produits au fur et à mesure de leurs échéances. La partie des intérêts courus mais non encore échus à l'arrêté des états financiers fait l'objet de régularisation.

2.9. Comptabilisation des charges sur les dépôts de la clientèle

Les charges d'intérêts sur les dépôts et avoirs de la clientèle sont constatées par nature de dépôt de la manière suivante :

- Les intérêts sur comptes courants sont positionnés sur les comptes de la clientèle et comptabilisés trimestriellement. Les dates de valeur utilisées pour le calcul des intérêts sur comptes courants de la clientèle varient selon la nature des opérations de retrait ou de versement effectué par la clientèle, et ce conformément à la circulaire de la BCT n° 91- 22.
- Les intérêts sur comptes à terme sont positionnés sur les comptes de la clientèle à terme échu et font l'objet d'abonnement à chaque date d'arrêté.
- Les intérêts sur bons de caisse sont servis à la clientèle à la souscription et font l'objet de régularisation à l'arrêté des états financiers.
- Les intérêts sur comptes épargne sont positionnés trimestriellement à la clôture de l'exercice.

2.10. Règles de prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016. Les produits courus et non échus sont intégrés au résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2016 sont déduits du résultat.

2.11. Règles de prise en compte des charges

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et autres charges sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016. Les charges courues et non échues sont

intégrées au résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2016 sont rajoutées au résultat.

2.12. Présentation des états financiers

Les états financiers arrêtés et publiés par la banque au titre de l'année 2016, sont présentés conformément à la norme comptable sectorielle N°21 et comportent aussi bien les données relatives à l'année 2015 que celles relatives à l'année 2016.

2.13. Changement de présentation

En application des dispositions de la Norme Comptable Tunisienne n°11 relative aux modifications comptables, ce changement de présentation a été traité d'une manière rétrospective. A cet effet, les données comparatives de l'exercice 2015 ont été retraitées en pro-forma pour les besoins de la comparabilité de la façon suivante :

- Les actifs donnés en garantie n'ont pas été présentés en 2015 au niveau des états financiers parmi les passifs éventuels :

	31/12/2015 Publié	31/12/2015 Retraité
Passifs éventuels		
Actifs donnés en garantie	0	400 000

- Les pertes et les gains de change sur opérations monétiques sont reclassés des postes Commissions en produits et Commissions encourues vers le poste Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières tel que décrit ci-dessous.

- La charge relative au report couru sur les opérations de Swap de change est reclassée du poste Intérêts et revenus assimilés vers le poste Intérêts encourus et charges assimilées tel que décrit ci-dessous :

	2015 Publié	Reclassement	2015 Retraité
Produits d'exploitation bancaire			
PR1- Intérêts et revenus assimilés	308 164	8 508	316 672
PR2- Commissions (en produits)	81 741	(25)	81 716
PR3- Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	47 202	(898)	46 304
PR4- Revenus du portefeuille d'investissement	25 539	0	25 539
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	462 646	7 585	470 231
Charges d'exploitation bancaire			
CH1- Intérêts encourus et charges assimilées	(161 780)	(8 508)	(170 288)
CH2- Commissions encourues	(3 935)	923	(3 012)
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	(165 715)	(7 585)	(173 300)
Produits des autres activités	47 426	0	47 426
Charges des autres activités	(42 941)	0	(42 941)
Produit net bancaire	301 416	0	301 416

B- PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation du groupe Attijari Bank se présente comme suit :

Société	Pays de résidence	31/12/2016			31/12/2015		
		Pourc. De contrôle	Pourc. d'intérêt	Méthode conso	Pourc. De contrôle	Pourc. d'intérêt	Méthode conso
Attijari Bank	Tunisie	100%	100%	IG	100%	100%	IG
Attijari Leasing	Tunisie	62,02%	62,02%	IG	62,02%	62,02%	IG
Attijari Assurance	Tunisie	55,00%	55,00%	IG	55,00%	55,00%	IG
Attijari Intermédiation	Tunisie	99,99%	99,99%	IG	99,99%	99,99%	IG
Attijari Recouvrement	Tunisie	99,91%	99,91%	IG	99,91%	99,91%	IG
Attijari Sicar	Tunisie	71,73%	71,48%	IG	70,23%	69,98%	IG
Attijari Gestion	Tunisie	99,88%	99,88%	IG	99,92%	99,91%	IG
Attijari Immobilière	Tunisie	99,98%	99,98%	IG	99,98%	99,98%	IG
Générale Tunisienne d'informatique	Tunisie	66,25%	61,37%	IG	66,25%	61,37%	IG
Attijari Placements Sicav	Tunisie	94,39%	94,39%	IG	90,20%	90,20%	IG
Attijari Valeurs Sicav	Tunisie	46,89%	46,89%	IG	65,84%	65,84%	IG
Attijari Finance	Tunisie	24,94%	24,94%	ME	24,94%	24,94%	ME
Générale Immobilière du SUD	Tunisie	29,90%	29,90%	ME	29,90%	29,90%	ME
Attijari Obligataire Sicav	Tunisie	0,03%	0,03%	ME	0,03%	0,03%	ME

IG : Intégration Globale
ME : Mise en équivalence

Certaines sociétés répondant aux conditions de consolidation ont été exclues du périmètre de consolidation en raison de l'absence du contrôle. Il s'agit des sociétés suivantes qui sont en cours de liquidation:

Société	Valeur au 31/12/2016	% d'intérêt	Provision comptabilisée
STIM	73 500	49%	73 500
AMEL SICAF	475 000	35,85%	475 000
STAR IMMOBILIERE	100 000	20%	100 000
BATAM IMMOBILIERE	32 700	21,80%	32 700

Une assemblée générale extraordinaire a été tenue le 27 Février 2017 décidant la dissolution d'Attijari Valeurs SICAV et d'Attijari Placements SICAV en application de l'article 3 du code des organismes de placement collectif. Vu que cette décision aura un impact sur l'exercice 2017, ces deux entités demeurent intégrées dans le périmètre de consolidation au 31/12/2016.

C- NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars)

1/ NOTES SUR LE BILAN

1-1/ NOTES SUR LES POSTES DE L'ACTIF

NOTE 1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2016 un solde de 361 928 KDT contre 464 050 KDT au 31 décembre 2015, soit une diminution de 102 122 KDT.

<u>DESIGNATION</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Caisse Dinars	52 332	52 221
Caisse Devises	4 833	4 912
Avoirs auprès des transporteurs de fonds	4 802	3 563
Banque Centrale comptes ordinaires	272 273	328 267
Placements auprès de la banque centrale	27 469	75 154
Créances rattachées	6	3
Centres de chèques postaux et TGT	287	4
Provisions sur caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	(74)	(74)
Total Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	361 928	464 050

NOTE 2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2016 un solde de 627 678 KDT contre 548 447 KDT au 31 décembre 2015, soit une augmentation de 79 231 KDT.

<u>DESIGNATION</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Créances sur banques non résidentes	513 128	504 360
Créances sur les banques résidentes	88 146	19 854
Créances sur les établissements financiers	25 500	24 046
Créances rattachées sur établissements bancaires et financiers	904	187
Total Créances sur les établissements bancaires et financiers	627 678	548 447

NOTE 3 : Créances sur la clientèle

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2016 un solde de 4 954 103 KDT contre 4 264 371 KDT au 31 décembre 2015, soit une augmentation de 689 732 KDT.

<u>DESIGNATION</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Comptes débiteurs de la clientèle	184 003	193 769
Créances rattachées	7 727	8 488
Total comptes débiteurs	191 730	202 257
Crédits court terme	1 124 224	944 867
- dont Financements en devises	356 509	305 825
- dont Crédits court terme en dinars	767 715	639 042
Crédits moyen et long terme	3 526 963	3 027 315

Avance sur C.T, B.C et autres produits financiers	33 128	32 173
Arrangements, rééchelonnements et consolidations	96 737	92 278
Impayés	70 775	65 266
Créances immobilisées douteuses ou litigieuses	581 864	579 071
Provisions pour créances douteuses	(621 439)	(613 231)
Agios réservés	(78 466)	(79 574)
Créances rattachées	22 365	7 733
Total des autres concours à la clientèle	4 756 151	4 055 898
Crédits sur ressources spéciales	6 222	6 216
Total Créances sur la clientèle	4 954 103	4 264 371

NOTE 4 : Portefeuille titres commercial

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2016 un solde de 513 883 KDT contre 432 192 KDT au 31 décembre 2015, soit une augmentation de 81 691 KDT.

DESIGNATION	31/12/2016	31/12/2015
Bons de trésor	467 018	374 403
Autres placements	33 959	34 085
Provisions sur titres de placement	(4 882)	(1 881)
Créances rattachées	17 788	25 585
Total Portefeuille-titres commercial	513 883	432 192

Le montant des provisions sur les titres de placement accuse un solde de 4 882 KDT qui est composé de provisions sur les Bons de trésor placement pour une valeur de 1 515 KDT ainsi que des provisions sur les autres titres de placement pour 3 367 KDT.

NOTE 5 : Portefeuille d'investissement

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2016 un solde de 531 711 KDT contre 441 969 KDT au 31 décembre 2015, soit une augmentation de 89 742 KDT.

DESIGNATION	31/12/2016	31/12/2015
<i>Titres d'investissement</i>		
Obligations	29 430	27 999
BTA Investissement	450 740	366 911
Créances rattachées	17 736	14 512
Provisions sur BTA Investissement	(98)	0
Total des titres d'investissement	497 808	409 422
<i>Titres de participation</i>		
Titres de participation libérés	49 865	47 489
Provisions pour dépréciation titres	(15 425)	(15 353)
Titres de portage	0	600
Créances rattachées	(537)	(189)
Total des titres de participation	33 903	32 547
Total Portefeuille d'investissement	531 711	441 969

NOTE 6 : Titres mis en équivalence

Le poste « Titres mis en équivalence » comprend la quote-part d'Attijari Bank dans l'actif net des sociétés mises en équivalence. Il présente un solde de 2 262 KDT au 31 décembre 2016. Ce poste se détaille comme suit :

DESIGNATION	31/12/2016	31/12/2015
GENERALE IMMOBILIERE DU SUD	2 224	1 839
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	32	28
ATTIJARI FINANCE	6	2
Total Titres mis en équivalence	2 262	1 869

NOTE 7 : Valeurs immobilisées

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2016 un solde de 163 595 KDT contre 162 476 KDT au 31 décembre 2015, soit une augmentation de 1 119 KDT.

DESIGNATION	31/12/2016	31/12/2015
Constructions	87 863	93 058
Immobilisation en cours	29 082	21 234
Agencements, Aménagements et Installations	16 570	14 941
Terrains	14 631	14 655
Logiciels de base	4 297	8 400
Matériel Informatique	7 027	5 875
Matériel & Mobilier	3 665	3 910
Matériel Roulant	1 413	1 330
Provisions pour dépréciation d'immobilisations	(953)	(927)
Total Valeurs immobilisées	163 595	162 476

Les variations des immobilisations corporelles et incorporelles en KDT se présentent comme suit :

DESIGNATION	Valeur brute au 31/12/2015	Acquisition	Cession / Régularisation	Valeur brute au 31/12/2016	Amort. et Prov au 31/12/15	Dotation	Régularisation	Amort. et Prov au 31/12/16	Reclassements	Valeur nette au 31/12/2016
Immobilisation incorporelle	48 154	1 027	0	49 181	(39 754)	(4 443)	0	(44 197)	(687)	4 297
Logiciels informatiques	48 154	1 027	0	49 181	(39 754)	(4 443)	0	(44 197)	(687)	4 297
Immobilisation corporelle	258 318	16 577	(963)	273 933	(104 242)	(11 248)	710	(114 780)	145	159 298
Terrains	14 655	0	(24)	14 631	0	0	0	0		14 631
Constructions	121 329	2 163	(44)	123 448	(28 271)	(4 033)	(43)	(32 348)	(3 237)	87 863
Agencement aménagement installation	48 273	1 694	(27)	49 940	(33 332)	(3 543)	0	(36 875)	3 505	16 570
Matériel et mobilier	13 690	703	0	14 393	(9 780)	(786)	0	(10 566)	(162)	3 665
Matériel informatique	36 401	2 447	(166)	38 682	(30 526)	(2 418)	158	(32 786)	1 131	7 027
Matériel roulant	2 667	548	(626)	2 589	(1 337)	(434)	595	(1 176)		1 413
Autres immobilisations corporelles	21 303	9 022	(75)	30 250	(996)	(34)	0	(1 030)	(1 092)	28 129
Total valeurs immobilisées	306 472	17 604	(963)	323 113	(143 997)	(15 691)	710	(158 978)	(542)	163 595

NOTE 8 : Autres actifs

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2016 un solde de 278 898 KDT contre 222 220 KDT au 31 décembre 2015, soit une augmentation de 56 678 KDT.

DESIGNATION	31/12/2016	31/12/2015
Crédits directs et avances au personnel	204 049	170 179
Débit à régulariser et divers	39 166	32 449
Prêts sur fonds social	8 467	7 653
Créances prises en charge par l'Etat	5 339	6 662
Etat, impôts et taxes	6 738	3 971
Charges payées ou comptabilisées d'avance	8 469	6 296
Débiteurs divers	8 371	5 054
Dépôts et cautionnements	2 453	2 190
Provisions sur autres actifs	(4 154)	(12 234)
Total Autres actifs	278 898	222 220

NOTE 9: Actif d'impôt différé:

Les actifs d'impôts différés s'élèvent à 1 336 KDT au 31 décembre 2016 contre 1 374 KDT au 31 décembre 2015, dont l'impact provient principalement de la fiscalité différée dû sur le stock de provisions constituées par les sociétés du groupe et non déduites fiscalement.

1-2/ NOTES SUR LES POSTES DU PASSIF

NOTE 10 : Banque centrale et CCP :

Le poste Banque centrale et CCP passif accuse au 31 décembre 2016 un solde de 527 325 KDT contre un solde de 400 147 KDT au 31 décembre 2015, soit une augmentation de 127 178 KDT.

NOTE 11 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2016 un solde de 55 621 KDT contre 56 082 KDT au 31 décembre 2015, soit une diminution de 461 KDT.

DESIGNATION	31/12/2016	31/12/2015
Banques résidentes	50 051	41 008
Banques non résidentes	5 142	11 635
Etablissements financiers	406	3 418
Dettes rattachées	22	21
Total Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	55 621	56 082

NOTE 12 : Dépôts et avoirs de la clientèle

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2016 un solde de 5 469 433 KDT contre 4 883 308 KDT au 31 décembre 2015, soit une augmentation de 586 125 KDT.

DESIGNATION	31/12/2016	31/12/2015
Dépôts à vue	2 335 560	1 948 077
Comptes d'épargne	1 823 171	1 684 632
Bons de caisse	557 762	499 601
Comptes à terme	328 153	328 273
Autres produits financiers	112 264	81 366
Certificats de dépôts	96 500	154 500
Autres sommes dues à la clientèle	204 607	178 778
Dettes rattachées	11 416	8 081
Total Dépôts et avoirs de la clientèle	5 469 433	4 883 308

NOTE 13 : Emprunts et ressources spéciales

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2016 un solde de 451 552 KDT contre 406 019 KDT au 31 décembre 2015, soit une augmentation de 45 533 KDT.

DESIGNATION	31/12/2016	31/12/2015
Emprunts obligataires	269 743	222 656
Autres Fonds empruntés	149 507	152 244
Ressources spéciales	22 201	22 665
Dettes rattachées	10 101	8 454
Total Emprunts et ressources spéciales	451 552	406 019

NOTE 14 : Autres passifs

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2016 un solde de 400 138 KDT contre 307 273 KDT au 31 décembre 2015, soit une augmentation de 92 865 KDT.

DESIGNATION	31/12/2016	31/12/2015
Créditeurs divers	70 168	36 127
Charges à payer	54 139	48 414
Crédit à régulariser et divers	67 777	83 748
Exigibles après encaissement	26 280	27 546
Impôts et taxes	33 276	11 341
Provisions pour risques et charges	148 498	100 097
Total Autres passifs	400 138	307 273

NOTE 15 : Capitaux propres

Le capital social s'élève au 31 décembre 2016 à 198 741 KDT composé de 39 748 290 actions d'une valeur nominale de 5 Dinars libérée en totalité. Les contributions de chaque société faisant partie du périmètre de consolidation dans les capitaux propres du groupe se présentent comme suit au 31/12/2016 :

Tableau de bouclage des capitaux propres au 31/12/2016

		OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT 2015	DIVIDENDES VERSERS	DIVIDENDES RECUS	V° FONDS SOCIAL	V° POURCENTAGE D'INTERET	RETRAITEMENTS DE CONSOLIDATION	MOD COMPATBLE	RÉSULTAT	CLÔTURE
ATTIJARI BANK	Capital Social	198 741	-	-	-	-	-	-	-	-	198 741
	Réserves	157 614	89 969	(59 622)	4 510	127	-	-	-	-	192 598
	Résultat	89 969	(89 969)	-	-	-	-	-	-	101 884	101 884
ATTIJARI LEASING	Réserves	10 155	3 228	(1 845)	-	(44)	-	-	-	-	11 494
	Résultat	3 228	(3 228)	-	-	-	-	-	-	3 127	3 127
ATTIJARI RECouvreMENT	Réserves	139	1 590	(1 548)	-	-	-	(33)	-	-	148
	Résultat	1 590	(1 590)	-	-	-	-	-	-	551	551
ATTIJARI SICAR	Réserves	(1 925)	568	(572)	55	-	8	-	-	-	(1 866)
	Résultat	568	(568)	-	-	-	-	-	-	212	212
ATTIJARI INTERMEDIATION	Réserves	898	391	(390)	74	(27)	-	-	-	-	946
	Résultat	391	(391)	-	-	-	-	-	-	(1 267)	(1 267)
ATTIJARI PLACEMENT SICAV	Réserves	196	49	(49)	19	-	(174)	-	-	-	41
	Résultat	49	(49)	-	-	-	-	-	-	(14)	(14)
ATTIJARI VALEUR SICAV	Réserves	(565)	24	(25)	8	-	(123)	-	-	-	(681)
	Résultat	24	(24)	-	-	-	-	-	-	1	1
ATTIJARI ASSURANCE	Réserves	(1 384)	768	-	-	-	-	-	-	-	(616)
	Résultat	768	(768)	-	-	-	-	-	-	838	838
ATTIJARI GESTION	Réserves	326	(37)	-	19	-	-	-	-	-	308
	Résultat	(37)	37	-	-	-	-	-	-	(73)	(73)
ATTIJARI IMMOBILIERE	Réserves	(3 570)	(1 117)	-	-	-	-	-	-	-	(4 687)
	Résultat	(1 117)	1 117	-	-	-	-	-	-	(1 089)	(1 089)
GENERALE TUNISIENNE D'INFORMATIQUE	Réserves	237	83	(25)	-	6	-	-	-	-	301
	Résultat	83	(83)	-	-	-	-	-	-	133	133
GIS	Réserves	885	56	-	-	-	-	-	-	-	941
	Résultat	56	(56)	-	-	-	-	-	-	385	385
ATTIJARI FINANCE	Réserves	(252)	2	-	-	(1)	-	-	-	-	(251)
	Résultat	2	(2)	-	-	-	-	-	-	4	4
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	Réserves	0	1	(1)	-	-	4	-	-	-	4
	Résultat	1	(1)	-	-	-	-	-	-	1	1
CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	Capital Social	198 741	-	-	-	-	-	-	-	-	198 741
	Réserves	162 754	95 575	(64 077)	4 685	61	(285)	(33)	0	-	198 680
	Résultat	95 575	(95 575)	-	-	-	-	-	-	104 693	104 693

La détermination du résultat par action :

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 est de 2,634 dinars contre 2,405 dinars au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

DESIGNATION	2016	2015
Résultat net du groupe avant modifications comptables	104 693	95 575
Capital social - nombre de titres	39 748 290	39 748 290
Résultat par action de base (en DT)	2,634	2,405

Le résultat de base par action doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

2/ NOTES SUR L'ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

NOTE 16 : PASSIFS EVENTUELS

Les cautions, avals et autres garanties données présentent au 31 décembre 2016 un solde de 293 054 KDT contre 277 748 KDT au 31 décembre 2015. Les crédits documentaires s'élèvent à 199 936 KDT au 31 décembre 2016 contre 228 017 KDT au 31 décembre 2015.

Les actifs donnés en garantie s'élèvent à 527 000 au 31 décembre 2016 contre 400 000 KDT au 31 décembre 2015.

DESIGNATION	31/12/2016	31/12/2015
Cautions, avals et autres garanties données	293 054	277 748
Crédits documentaires	199 936	228 017
Actifs donnés en garantie (*)	527 000	400 000
Passifs éventuels	1 019 990	905 765

(*) Les chiffres de l'exercice 2015 ont été retraités pour les besoins de la comparabilité.

NOTE 17 : ENGAGEMENTS DONNES

Les engagements donnés présentent un solde de 232 324 KDT au 31 décembre 2016 contre 214 162 KDT au 31 décembre 2015 soit une augmentation de 18 162 KDT qui se détaille comme suit :

DESIGNATION	31/12/2016	31/12/2015
Engagements de financement donnés	232 286	214 124
Engagements sur titres	38	38
Engagements donnés	232 324	214 162

NOTE 18 : ENGAGEMENTS RECUS

Les engagements reçus correspondent à des garanties reçues des banques et de la clientèle.

Ces engagements représentent un solde de 2 639 314 KDT au 31 décembre 2016 contre 2 240 164 KDT au 31 décembre 2015.

3/ NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

* LES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE :

Le total du poste produit d'exploitation bancaire est passé de 470 231 KDT au 31 décembre 2015 (montant retraité) à 528 737 KDT au 31 décembre 2016 enregistrant ainsi une augmentation de 58 506 KDT.

Ces produits d'exploitation bancaire sont composés des postes suivants :

- Intérêts et revenus assimilés ;
- Commissions en produits ;
- Gains nets sur portefeuille titres commercial et opérations financières;
- Revenus du portefeuille titres d'investissement.

NOTE 19 : Intérêts et revenus assimilés

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2016 un solde de 344 115 KDT contre 316 672 KDT au 31 décembre 2015 (montant retraité), soit une augmentation de 27 443 KDT.

DESIGNATION	31/12/2016	31/12/2015
<i>Opérations avec les établissements bancaires</i>		
Placements sur le marché monétaire et auprès des correspondants étrangers	4 584	2 492
Total opérations avec les établissements bancaires	4 584	2 492
<i>Opérations avec la clientèle</i>		
Portefeuille crédit	296 273	271 928
* <i>Court terme</i>	49 001	45 654
- Financement devises	6 724	5 049
- Court terme Dinar	42 277	40 605
* <i>Moyen & long terme</i>	247 272	226 274
Comptes courants débiteurs	17 516	17 746
Crédits sur ressources extérieures	243	322
Intérêts perçus sur créances immobil.dout.oulitg.	3 804	3 511
Total opérations avec la clientèle	317 836	293 507
<i>Autres intérêts et revenus assimilés</i>		
Commissions de compte	1 514	1 230
Avals, cautions et acceptations bancaires	4 374	3 432
Report/Déport sur change à terme (*)	15 807	16 011
Total autres intérêts et revenus assimilés	21 695	20 673
Total Intérêts et revenus assimilés	344 115	316 672

(*) La colonne comparative 2015 a été retraitée pour les besoins de la comparabilité.

NOTE 20 : Commissions (en produit)

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2016 un solde de 97 891 KDT contre 81 716 KDT au 31 décembre 2015 (montant retraité), soit une augmentation de 16 175 KDT.

DESIGNATION	31/12/2016	31/12/2015
Commissions sur gestion de compte et autres services financiers	35 644	32 834
Commissions sur moyens de paiement (*)	22 156	19 145
Commissions sur opérations de crédits	27 262	16 910
Commission sur opérations internationales	9 588	8 510
Commissions sur autres opérations bancaires (*)	3 241	4 317
Total Commissions	97 891	81 716

(*) La colonne comparative 2015 a été retraitée pour les besoins de la comparabilité.

NOTE 21 : Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2016 un solde de 59 774 KDT contre 46 304 KDT au 31 décembre 2015 (montant retraité), soit une augmentation de 13 470 KDT.

DESIGNATION	31/12/2016	31/12/2015
Gain net sur opérations de change (*)	31 902	24 514
Gain net sur titres de placement et transaction	28 096	21 892
Dotation aux Provisions sur titres de placement	(224)	(102)
Total Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	59 774	46 304

(*) La colonne comparative 2015 a été retraitée pour les besoins de la comparabilité.

NOTE 22 : Revenus du portefeuille d'investissement

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2016 un solde de 26 957 KDT contre 25 539 KDT au 31 décembre 2015, soit une augmentation de 1 418 KDT.

DESIGNATION	31/12/2016	31/12/2015
Revenus sur titres d'investissement	24 521	22 969
Intérêts sur obligations	1 602	1 597
Dividendes	789	911
Autres revenus	45	62
Total Revenus du portefeuille d'investissement	26 957	25 539

*** LES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE :**

NOTE 23 : Intérêts encourus et charges assimilées

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2016 un solde de 189 234 KDT contre 170 288 KDT au 31 décembre 2015 (montant retraité), soit une augmentation de 18 946 KDT.

DESIGNATION	31/12/2016	31/12/2015
Opérations avec les établissements bancaires		
Emprunts sur le marché monétaire et auprès des correspondants étrangers	1 020	1 078
Total Opérations avec les établissements bancaires	1 020	1 078
Opérations avec la clientèle		

Dépôts à vue	15 186	12 767
Comptes d'épargne	59 699	55 792
Bons de caisse	28 143	25 617
Comptes à terme	20 425	21 416
Certificats de dépôts	5 995	10 300
Total Opérations avec la clientèle	129 448	125 892
Emprunts et ressources spéciales		
Charge sur emprunts extérieurs.	253	367
Charge sur emprunts obligataires.	17 058	11 600
Total Emprunts et ressources spéciales	17 311	11 967
Autres intérêts et charges		
Appel d'offres	24 154	11 055
Report/déport sur swap de change (*)	5 257	8 508
Autres intérêts et charges assimilées	12 044	11 788
Total Autres intérêts et charges	41 455	31 351
Total Intérêts courus et charges assimilées	189 234	170 288

(*) La colonne comparative 2015 a été retraitée pour les besoins de la comparabilité.

NOTE 24 : Produits des autres activités

Cette rubrique accuse au 31/12/2016 un solde de 52 875 KDT contre un solde de 47 426 KDT au 31/12/2015, soit une augmentation de 5 449 KDT. Elle correspond aux primes d'assurance vie.

NOTE 25 : Charges des autres activités

Cette rubrique accuse au 31/12/2016 un solde de 44 457 KDT contre un solde de 42 941 KDT au 31/12/2015, soit une augmentation de 1 516 KDT.

DESIGNATION	31/12/2016	31/12/2015
Dotations aux provisions techniques d'assurance vie	42 382	39 602
Dotations aux autres provisions techniques	2 075	3 338
Total	44 457	42 941

NOTE 26: Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2016 à 505 KDT contre 19 293 KDT au 31 décembre 2015, soit une variation de 18 788 KDT qui se détaille comme suit :

DESIGNATION	31/12/2016	31/12/2015
D° aux provisions sur créances douteuses	26 320	23 411
Reprise de provision sur créances douteuses	(18 511)	(22 957)
D° aux provisions pour risques et charges	5 646	2 188
Reprise de provision pour risques et charges	(14 968)	(24 984)
Pertes nettes sur cession et radiation des créances	1 008	3 049
Total	(505)	(19 293)

NOTE 27: Autres produits d'exploitation

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2016 à 8 220 KDT contre 6 999 KDT au 31 décembre 2015, soit une augmentation de 1 221 KDT qui se détaille comme suit :

DESIGNATION	31/12/2016	31/12/2015
Intérêts sur crédits au personnel	7 291	6 583
Revenus immobiliers	380	343
Autres produits d'exploitation	549	73
Total Autres produits d'exploitation	8 220	6 999

NOTE 28 : Frais de personnel

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2016 un solde de 118 512 KDT contre 108 316 KDT au 31 décembre 2015, soit une augmentation de 10 196 KDT.

DESIGNATION	31/12/2016	31/12/2015
Rémunérations du personnel	89 058	81 286
Charges sociales	20 019	18 528
Autres charges liées au personnel	9 435	8 502
Total Frais de personnel	118 512	108 316

NOTE 29 : Charges générales d'exploitation

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2016 un solde de 40 543 KDT contre 37 234 KDT au 31 décembre 2015, soit une augmentation de 3 309 KDT.

DESIGNATION	31/12/2016	31/12/2015
Loyers et services extérieurs	19 738	17 332
Frais postaux téléphone et lignes spécialisés	6 951	6 851
Annonces et insertions publicitaires	2 470	1 903
Fournitures de bureaux	683	716
Missions réceptions	1 265	1 076
Frais du conseil et d'assemblée	648	696
Dons et cotisations	548	480
Documentation centrale	362	371
Transport et déplacement	163	179
Frais d'actes et contentieux	159	94
Impôts et taxes	1 543	1 381
Autres	6 013	6 155
Total charges générales d'exploitation	40 543	37 234

NOTE 30 : Solde en gain / perte provenant des autres éléments extraordinaires :

Cette rubrique enregistre la contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'Etat.

DESIGNATION	31/12/2016	31/12/2015
Contribution conjoncturelle	(13 656)	0
Total solde en gain / perte provenant des autres éléments extraordinaires	(13 656)	0

4/ NOTES SUR L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

NOTE 31 : Liquidités et équivalents de liquidités :

Cette rubrique est essentiellement composée par les encaisses en dinars et en devises, les avoirs auprès de la Banque Centrale et du Centre des Chèques Postaux, les avoirs à vue nets auprès des établissements bancaires, les prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à trois mois et le portefeuille titres de transaction.

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent à 380 672 KDT au 31 décembre 2016 contre 532 275 KDT au 31 décembre 2015. Ils se détaillent comme suit:

DESIGNATION	2016	2015
Liquidités et équivalents de liquidités actif	963 271	988 336
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	361 997	464 121
Liquidité et équivalent de liquidité sur les banques	601 274	524 215
Liquidités et équivalents de liquidités passif	582 599	456 061
Banque centrale	527 000	400 000
Liquidité et équivalent de liquidité sur les établissements financiers	55 599	56 061
Liquidités et équivalents de liquidités	380 672	532 275

Note 32 : Note sur les événements postérieurs à l'arrêté des états financiers consolidés :

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le conseil d'administration du 14/02/2017. En conséquence, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

A ce titre, aucun événement postérieur au 31/12/2016 qui nécessite une note ou une modification des comptes n'est parvenu.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Mesdames, messieurs les Actionnaires
D'ATTIJARI BANK

En date du 20 Avril 2017, nous avons émis une opinion sans réserve sur les états financiers d'Attijari Bank pour l'exercice clos au 31 décembre 2016, tels qu'arrêtés par le conseil d'administration réuni le 14 Février 2017. Lesdits états financiers font apparaître un total bilan de 7 441 802 KDT et un bénéfice net de 107 844 KDT.

La Banque Centrale de Tunisie a invité la banque, par lettre en date du 09 mai 2017, à sursoir à la comptabilisation d'une reprise des provisions sur l'une de ses relations. Attijari Bank a décidé de modifier ses états financiers pour répondre à la demande de la BCT. Ces états financiers modifiés présentent un total bilan de 7 436 322 KDT et un bénéfice net de 104 693 KDT. Cette modification n'aura pas d'impact sur notre opinion d'audit.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du groupe Attijari Bank, comprenant le bilan consolidé arrêté au 31 Décembre 2016, ainsi que l'état des engagements hors bilan consolidé, l'état de

résultat consolidé, l'état de flux de trésorerie consolidé et des notes consolidées contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction de la banque est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers consolidés du groupe Attijari Bank, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la banque au 31 Décembre 2016, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles. Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés, des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion au titre de l'exercice 2016.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers consolidés. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeurs susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés telle que exprimée ci-dessus.

Tunis, le 11 Mai 2017

Les Commissaires aux Comptes

ECC MAZARS

**Les Commissaires aux Comptes associés
M.T.B.F**

Mohamed Ali ELOUANI CHERIF

Ahmed BELAIFA

AL AMANAH EQUITY FCP

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2016

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de AL AMANAH EQUITY FCP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de AL AMANAH EQUITY FCP, comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2016, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un actif net de **394 572 DT**, y compris des sommes capitalisables de l'exercice s'élevant à **1 561 DT**.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité de la société Compagnie Gestion et Finance (CGF). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de AL AMANAH EQUITY FCP, ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

4. Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous attirons votre attention sur le fait que le fonds « AL AMANAH EQUITY FCP » est en situation de liquidation suite à la décision du conseil d'administration du gestionnaire en date du 28 Septembre 2016.

Le gestionnaire a obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier pour la liquidation du fonds en date du 09 Novembre 2016.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

En outre, nous formulons l'observation suivante :

- Au 31 décembre 2016, l'actif de AL AMANAH EQUITY FCP a été employé en des liquidités à hauteur de 98,34%. Ce taux est en dépassement de la limite de 20% fixée par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille du fonds.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 30 mars 2017

Le Commissaire aux Comptes :

AMC Ernst & Young

Fehmi LAOURINE

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016 (en liquidation)

(Unité : en D.T.)

<u>ACTIF</u>	Note	31/12/2016	31/12/2015
AC 1 - Portefeuille-titres	4-1	6 640	406 641
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		0	373 506
b - Obligations et valeurs assimilées		6 640	33 135
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	4-4	394 134	41 637
a - Placements monétaires		0	20 702
b - Disponibilités		394 134	20 935
TOTAL ACTIF		400 774	448 278
<u>PASSIF</u>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	4-6	2 069	2 419
PA 2 - Autres créditeurs divers	4-6	4 133	3 505
TOTAL PASSIF		6 202	5 924
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 - Capital	4-7	388 028	436 656
CP 2 - Sommes capitalisables		6 544	5 698
a - Sommes capitalisables des exercices antérieurs		4 983	0
b - Sommes capitalisables de l'exercice		1 561	5 698
ACTIF NET		394 572	442 354
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		400 774	448 278

ETAT DE RESULTAT (en liquidation)
Exercice clos le 31-12-16
(Unité : en D.T.)

	Note	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015
PR 1 - Revenus du portefeuille-titres	4-3	12 334	23 447
a - Dividende		11 168	21 833
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 166	1 614
PR 2 - Revenus des placements monétaires	4-5	1 278	3 347
a - Revenus des bons de trésor		0	0
b - Intérêts sur comptes courants		285	88
c - Revenus des comptes à terme		993	3 259
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		13 612	26 794
CH 1 - Charges de gestion des placements	4-8	-8 895	-14 399
REVENU NET DES PLACEMENTS		4 717	12 395
CH 2 Autres charges	4-9	-3 589	-4 074
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 128	8 321
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		433	-2 623
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE		1 561	5 698
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-433	2 623
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles/titres		63 733	-113 225
Plus (ou moins) valeurs réalisées/cession de titres		-52 445	1 189
Frais de négociation de titres		-1 717	-1 381
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		10 699	-105 096

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET (en liquidation)

Exercice clos le 31-12-16

(Unité : en D.T.)

	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015
<u>AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	10 699	-105 096
a - Résultat d'exploitation	1 128	8 321
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles/titres	63 733	-113 225
c - Plus (ou moins) values réalisées/cession de titres	-52 445	1 189
d - Frais de négociation de titres	-1 717	-1 381
<u>AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	0	-9 495
<u>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	-58 481	-544 627
a - Souscriptions	0	4 041
- Capital	0	4 157
- Régularisation des sommes non distribuables	0	-150
- Régularisation des sommes capitalisables	0	34
b - Rachats	-58 481	-548 668
- Capital	-54 750	-577 863
- Régularisation des sommes non distribuables	-3 450	34 284
- Régularisation des sommes capitalisables	-281	-5 157
- Droits de sortie	0	68
VARIATION DE L'ACTIF NET	-47 782	-659 218
<u>AN 4 - ACTIF NET</u>		
a - en début de l'exercice	442 354	1 101 572
b - en fin de l'exercice	394 572	442 354
<u>AN 5 - NOMBRE DE PARTS</u>		
a - en début de l'exercice	4 219	8 911
b - en fin de l'exercice	3 690	4 219
VALEUR LIQUIDATIVE	106,930	104,848
<u>AN 6 - TAUX DE RENDEMENT</u>	1,99%	-14,10%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31-12-2016

1. PRESENTATION DU FONDS

Al AMANAH EQUITY FCP est un fonds commun de Placement de catégorie mixte dont l'objet est la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de ses fonds.

Le mode d'affectation des résultats du FCP est à capitalisation.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31.12.2016 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués des titres admis à la cote et des titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées du fonds.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées sont évalués au 31 décembre 2016 au coût amorti.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1- Note sur le portefeuille titres:

Le portefeuille-titres est arrêté au 31 décembre 2016 à 6 640 dinars, détaillé comme suit :

DESIGNATION	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% actif
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES				
OBLIGATIONS DE STES ADMISES A LA COTE				
EO UIB 2009/1	100	6 500	6 640	1,66%
TOTAL		6 500	6 640	1,66%
TOTAL OBLIGATIONS ET V. ASSIMILEES				
		6 500	6 640	1,66%
TOTAL PORTEFEUILLE-TITRES				
		6 500	6 640	1,66%

4.2- Note sur les mouvements du portefeuille

Le tableau ci-dessous récapitule les mouvements du portefeuille au cours de l'exercice 2016 :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31/12	Plus (moins) values réalisées
Soldes au 31 décembre 2015	469 455	921	-63 733	406 641	
Acquisitions de l'exercice					
Actions admises à la cote de la bourse	89 680			89 680	
Bons de trésor assimilables (BTA)					
Obligations de sociétés					
Actions SICAV					
Parts OPCVM					
Cessions et remboursements de l'exercice					
Actions admises à la cote de la bourse	-474 300			-474 300	-64 463
Bons de trésor assimilables (BTA)	-5 400			-5 400	
Obligations de sociétés	-20 500			-20 500	-500
Actions SICAV					
Parts OPCVM	-52 435			-52 435	12 518
Variation des plus ou moins values latentes			63 733	63 735	
Variation des intérêts courus		-781		-781	
Soldes au 31 décembre 2016	6 500	140	0	6 640	-52 445

4.3-Note sur les revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent pour l'exercice 2016, 12 334 dinars détaillés comme suit :

	Du 01/01/16 Au 31/12/16	Du 01/01/15 Au 31/12/15
Revenus des actions	11 168	21 833
Intérêts sur obligations et valeur assimilées	1 166	1 614
Revenus des titres OPCVM	0	0
	12 334	23 447

4.4- Note sur les placements monétaires et disponibilités

La valeur des placements monétaires et disponibilités arrêtée au 31 décembre 2016 s'élève à 394 134 dinars répartie comme suit :

DÉSIGNATION	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% actif
DISPONIBILITES				
AVOIRS EN BANQUE		394 134	394 134	98,34%
TOTAL		394 134	394 134	98,34%
TOTAL GÉNÉRAL		394 134	394 134	98,34%

4.5- Note sur les revenus des placements monétaires

Le total de ce poste s'élève pour l'exercice 2016 à 1 278 dinars et se détaille comme suit :

	Du 01/01/16 Au 31/12/16	Du 01/01/15 Au 31/12/15
Revenus des bons de trésor	0	0
Revenus sur comptes de dépôt	285	88
Revenus des comptes à terme	993	3 259
	1 278	3 347

4.6- Note sur les passifs

Le total passif au 31 décembre 2016 s'élève à 6 202 dinars et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Gestionnaire	1 772	2 121
Commission de surperformance	0	0
Dépositaire	297	298
Total PA1- Opérateurs créditeurs	2 069	2 419
Commissaire aux comptes	3 471	2 790
Publications CMF	304	308
Impôt à payer	325	370
Redevance CMF	33	37
Total PA2- Autres créditeurs divers	4 133	3 505
Total	6 202	5 924

4.7- Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01/01/2016 au 31/12/2016 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2015

- Montant	436 656
- Nombre de titres	4 219
- Nombre de porteurs de parts	35

Souscriptions réalisées

- Montant	0
- Nombre de titres	0
- Nombre de porteurs de parts nouveaux	0

Rachats effectués

- Montant	54 750
- Nombre de titres	529
- Nombre de porteurs de parts sortants	6

Capital au 31/12/2016

- Montant	381 906 (*)
- Nombre de titres	3 690
- Nombre de porteurs de parts	29

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de l'exercice. La valeur du capital en fin de l'exercice est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de l'exercice.

Ainsi, la valeur du capital en fin de l'exercice peut être déterminée ainsi :

Capital sur la base part de capital de début d'exercice	381 906
- Variation des plus et moins values potentielles sur titres	63 733
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-52 445
- Frais de négociation de titres	-1 717
- Régularisation des sommes non distribuables	-3 450
Capital au 31/12/2016	388 028

4.8- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément au règlement intérieur du fonds et à la convention de dépôt. Le détail des charges de gestion de placements pour l'exercice 2016se présente comme suit :

Libellé	Période	Période
	Du 01/01/16 Au 31/12/16	Du 01/01/15 Au 31/12/15
REMUNERATION DU GESTIONNAIRE	7 715	13 201
REMUNERATION DU DEPOSITAIRE	1 180	1 198
Total	8 895	14 399

4.9- Note sur les autres charges

Les autres charges s'élèvent à 3 589 dinars pour l'exercice 2016. Le détail de ce poste se présente comme suit :

Libellé	Période Du 01/01/16 Au 31/12/16	Période Du 01/01/15 Au 31/12/15
REDEVANCE CMF	436	746
REMUNERATION CAC	2 800	2 804
PUBLICITE & PUBLICATIONS	297	479
SERVICES BANCAIRES & ASSIMILES	56	0
IMPOT & TAXES	0	45
Total	3 589	4 074

5- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

5.1- Données par parts et ratios pertinents

Données par part	2016	2015	2014	2013	2012
Revenus des placements	3,689	6,351	4,374	5,011	3,228
Charges de gestion des placements	-2,411	-3,413	-2,722	-1,949	-1,606
Revenu net des placements	1,278	2,938	1,652	3,062	1,621
Autres charges	-0,973	-0,966	-0,214	-0,151	-0,841
Résultat d'exploitation (1)	0,306	1,972	1,438	2,911	0,78
Régularisation du résultat d'exploitation	0,117	-0,621	-0,093	-0,236	0,154
Sommes capitalisables de l'exercice	0,423	1,351	1,345	2,675	0,934
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	17,272	-26,837	11,477	6,601	-11,625
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-14,213	0,282	-0,534	-10,687	12,533
Frais de négociation de titres	-0,465	-0,327	-0,439	-0,509	-0,946
Plus ou moins values sur titres et frais de négociation (2)	2,594	-26,882	10,504	-4,596	-0,038
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	2,900	-24,91	11,942	-1,685	0,741
Droits d'entrées et droits de sorties	0,000	0,016	0,07	0,132	0,334
Résultat non distribuable de l'exercice	2,594	-26,866	10,574	-4,464	0,296
Régularisation du résultat non distribuable	-0,935	8,091	-0,608	0,472	2,162
Sommes non distribuables de l'exercice	1,659	-18,776	9,966	-3,992	2,458
Distribution de dividendes	0,000	1,346	2,674	0,934	1,316
Valeur liquidative	106,930	104,848	123,619	114,983	117,234
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements/actif net moyen	2,04%	1,93%	3,55%	1,56%	1,54%
Autres charges/actif net moyen	0,82%	0,55%	2,21%	0,12%	0,81%
Résultats distribuables de l'exercice/actif net moyen	0,36%	0,76%	1,09%	2,15%	0,90%

5.2 - Transactions avec les parties liées

- La gestion de AL AMANAH EQUITY FCP est confiée à la CGF intermédiaire en bourse.

En rémunération des services de gestion financière et administrative du FCP, le gestionnaire perçoit une commission de gestion de 1,5% H.T. par an, calculée sur la base de l'actif net.

La rémunération du gestionnaire décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

La rémunération du gestionnaire au titre de l'exercice 2016 s'élève à 7 715 DT.

Par ailleurs, le conseil d'administration du gestionnaire réuni le 24 juin 2013 a décidé la perception d'une commission de surperformance à prélever si AL AMANAH EQUITY FCP réalise un rendement minimum exigé de 6%. Cette commission de surperformance qui est de 10% HT est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé du fonds et le rendement minimum exigé. Cette commission de surperformance est nulle au 31/12/2016.

- La fonction de dépositaire est confiée à la banque « BIAT ».

En contrepartie des services de dépositaire exclusif du FCP, la BIAT perçoit une rémunération annuelle égale à 0,1% H.T. des actifs nets avec un minimum de 1 000 Dinars H.T.

La rémunération du dépositaire au titre de l'exercice 2016 s'élève à 1 180 DT.

FCP HELION MONEO

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement «FCP HELION MONEO » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 7.814.983, un actif net de D : 7.795.792 et un bénéfice de D : 299.568 ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement «FCP HELION MONEO» comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2016, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers du fonds commun de placement «FCP HELION MONEO», annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 décembre 2016, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

4. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

5. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 8 mars 2017

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE
AU 31 DECEMBRE 2016
(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2016	31/12/2015
Portefeuille-titres	4	<u>5 861 666,428</u>	<u>5 285 349,420</u>
Obligations et valeurs assimilées		5 527 116,968	5 285 349,420
Titres OPCVM		334 549,460	-
Placements monétaires et disponibilités		<u>1 951 760,002</u>	<u>1 019 334,714</u>
Placements monétaires	5	1 951 672,731	803 639,671
Disponibilités		87,271	215 695,043
Créances d'exploitation	6	<u>1 557,041</u>	<u>-</u>
TOTAL ACTIF		<u>7 814 983,471</u>	<u>6 304 684,134</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	10 821,508	6 127,974
Autres créditeurs divers	8	8 370,447	8 207,281
TOTAL PASSIF		<u>19 191,955</u>	<u>14 335,255</u>
ACTIF NET			
Capital	9	7 487 985,255	6 031 276,660
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		53,286	23,898
Sommes distribuables de l'exercice		307 752,975	259 048,321
ACTIF NET		<u>7 795 791,516</u>	<u>6 290 348,879</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>7 814 983,471</u>	<u>6 304 684,134</u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Note	<i>Année 2016</i>	<i>Année 2015</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	<u>291 952,129</u>	<u>291 836,315</u>
Revenus des obligations et valeurs assimilées		274 068,042	276 007,883
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		17 884,087	15 828,432
Revenus des placements monétaires	11	<u>82 560,974</u>	<u>123 858,206</u>
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		<u>374 513,103</u>	<u>415 694,521</u>
Charges de gestion des placements	12	(65 404,654)	(66 156,850)
REVENUS NET DES PLACEMENTS		<u>309 108,449</u>	<u>349 537,671</u>
Autres charges	13	(14 244,534)	(16 130,547)
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>294 863,915</u>	<u>333 407,124</u>
Régularisation du résultat d'exploitation		12 889,060	(74 358,803)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		<u>307 752,975</u>	<u>259 048,321</u>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(12 889,060)	74 358,803
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		3 970,986	256,847
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		733,431	2 814,906
Frais de négociation de titres		-	-
RESULTAT DE L'EXERCICE		<u>299 568,332</u>	<u>336 478,877</u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année 2016</i>	<i>Année 2015</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	299 568,332	336 478,877
Résultat d'exploitation	294 863,915	333 407,124
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	3 970,986	256,847
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	733,431	2 814,906
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(320 860,815)	(372 034,605)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	1 526 735,120	(1 630 851,232)
Souscriptions		
- Capital	4 048 048,160	2 660 889,279
- Régularisation des sommes non distribuables	2 637,223	214,666
- Régularisation des sommes distribuables	177 008,636	96 608,818
Rachats		
- Capital	(2 597 306,608)	(4 250 074,359)
- Régularisation des sommes non distribuables	(1 374,597)	316,961
- Régularisation des sommes distribuables	(102 277,694)	(138 806,597)
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 505 442,637	(1 666 406,960)
ACTIF NET		
En début de l'exercice	6 290 348,879	7 956 755,839
En fin de l'exercice	7 795 791,516	6 290 348,879
NOMBRE DE PARTS		
En début de l'exercice	60 535	76 495
En fin de l'exercice	75 096	60 535
VALEUR LIQUIDATIVE	103,811	103,913
TAUX DE RENDEMENT	4,02%	4,17%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP Héliion Monéo » est un fonds commun de placement de catégorie obligataire, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 31 décembre 2010 à l'initiative de la Société « Héliion Capital » et la « BIAT » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 22 Septembre 2010.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date de sa création.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP Héliion Monéo » est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est la BIAT. Le gestionnaire étant Héliion Capital.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2016, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées du fonds.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués au 31 décembre 2016 au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2016 à D : 5.861.666,428 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% Actif net
Obligations & valeurs assimilées		5 372 475,000	5 527 116,968	70,90%
Obligations des sociétés		2 850 000,000	2 950 971,828	37,85%
Tunisie Leasing 2013-2 B (Taux fixe de 7,6%)	2 000	200 000,000	210 997,158	2,71%
Tunisie Leasing 2014-2 (Taux fixe de 7,80%)	3 500	350 000,000	351 017,205	4,50%
Tunisie Factoring 2014-1 (Taux fixe de 7,60%)	7 500	600 000,000	635 084,590	8,15%
ATL Leasing 2014-3 CAT A (Taux fixe de 7,60%)	5 000	400 000,000	421 728,525	5,41%
Attijari leasing 2015-1 CAT A (Taux fixe de 7,60%)	3 000	240 000,000	250 154,433	3,21%
Attijari leasing 2015-1 CAT B (Taux fixe de 7,80%)	2 000	200 000,000	208 684,712	2,68%
Attijari leasing 2016-1 CAT A (Taux fixe de 7,50%)	3 000	300 000,000	307 939,726	3,95%
CIL 2015-1 (Taux fixe de 7,65%)	2 000	160 000,000	165 365,479	2,12%
UIB 2016 CAT A (Taux fixe de 7,40%)	4 000	400 000,000	400 000,000	5,13%
Emprunt National		600 000,000	615 770,959	7,90%
Emprunt National 2014 CAT B	6 000	600 000,000	615 770,959	7,90%
Bons du trésor assimilables		1 922 475,000	1 960 374,181	25,15%
BTA 05-2022-6,9%	630	672 215,000	673 082,490	8,63%
BTA 08-2022-5,6%	300	288 280,000	299 480,651	3,84%
BTA 10-2020-5,5%	1 000	961 980,000	987 811,040	12,67%
Titres des Organismes de Placement Collectif		333 522,253	334 549,460	4,29%
SICAV TRESOR	3 269	333 522,253	334 549,460	4,29%
TOTAL		5 705 997,253	5 861 666,428	75,19%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			75,01%	

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>intérêts courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2015	5 122 475,000	165 288,422	(2 414,002)	5 285 349,420	
Acquisitions de l'exercice					
Bons du trésor assimilables (BTA)		-		-	
Titres OPCVM	5 615 952,366			5 615 952,366	
Obligations	700 000,000			700 000,000	
Cessions et remboursements de l'exercice					
Obligations	(450 000,000)			(450 000,000)	
Bons du trésor assimilables (BTA)		-		-	
Titres OPCVM	(5 282 430,113)			(5 282 430,113)	733,431
Variation des plus ou moins value latentes			3 970,986	3 970,986	
Variations des intérêts courus		(11 176,231)		(11 176,231)	
Soldes au 31 décembre 2016	5 705 997,253	154 112,191	1 556,984	5 861 666,428	733,431

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2016 à D : 1.951.672,731 se détaillant comme suit :

Désignation du titre	nombre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif net
Dépôts à Terme		1 450 000,000	1 457 219,726	18,69%
PLACEMENT_91J_6% (au 19/01/2017)		320 000,000	323 072,000	4,14%
PLACEMENT_91J_6% (au 07/02/2017)		200 000,000	201 420,274	2,58%
PLACEMENT_90J_6% (au 07/02/2017)		230 000,000	231 603,068	2,97%
PLACEMENT_91J_6% (au 21/03/2017)		450 000,000	450 710,137	5,78%
PLACEMENT_273J_6,3% (au 19/09/2017)		250 000,000	250 414,247	3,21%
Certificat de dépôt		493 846,154	494 453,005	6,34%
BTE pour 90 jours (au 23/03/2017) au taux de 6,25%		493 846,154	494 453,005	6,34%
TOTAL		1 943 846,154	1 951 672,731	25,03%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			24,97%	

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à D : 1.557,041 contre un solde nul au 31 décembre 2015 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Intérêts intercalaires sur emprunt UIB 2016 CAT A	1 557,041	-
TOTAL	1 557,041	-

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à D : 10.821,508 contre D : 6.127,974 au 31/12/2015 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	4 481,599	4 064,260
Rémunération variable du gestionnaire	4 162,811	-
Rémunération du dépositaire	2 177,098	2 063,714
Total	<u>10 821,508</u>	<u>6 127,974</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à D : 8.370,447 contre D : 8.207,281 au 31/12/2015 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Rémunération du commissaire aux comptes	6 803,686	6 733,175
Redevance du CMF	632,997	574,046
Etat, retenue à la source	633,845	600,149
Autres	299,919	299,911
Total	<u>8 370,447</u>	<u>8 207,281</u>

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2015

Montant	6 031 276,660
Nombre de parts émises	60 535
Nombre de copropriétaires	34

Souscriptions réalisées

Montant	4 048 048,160
Nombre de parts émises	40 630
Nombre de copropriétaires nouveaux	8

Rachats effectués

Montant	(2 597 306,608)
Nombre de parts rachetées	(26 069)
Nombre de copropriétaires sortants	(1)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	3 970,986
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	733,431
Régularisation des sommes non distribuables	1 262,626

Capital au 31-12-2016

Montant	7 487 985,255
Nombre de parts	75 096
Nombre de copropriétaires	41

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016 à D : 291.952,129 contre D : 291.836,315 au 31 décembre 2015, se détaillant ainsi :

	Année 2016	Année 2015
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
Revenus des obligations		
- intérêts *	151 916,633	154 353,716
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier	122 151,409	121 654,167
- intérêts (BTA et Emprunt National) *		
<u>Dividendes</u>	17 884,087	15 828,432
-des titres OPCVM		
TOTAL	291 952,129	291 836,315

(*) les chiffres présentés dans le tableau comportent un reclassement des intérêts de l'Emprunt National de la rubrique Revenus des obligations vers la rubrique Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier.

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016 à D : 82.560,974 contre D : 123.858,206, au 31 décembre 2015, se détaillant ainsi :

	Année 2016	Année 2015
Intérêts des billets de trésorerie	-	35 404,764
Intérêts des comptes à terme	67 226,718	75 995,865
Intérêts des dépôts à vue	139,167	227,450
Intérêts des certificats de dépôt	15 195,089	12 230,127
TOTAL	82 560,974	123 858,206

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016 à D : 65.404,654 contre D : 66.156,850 au 31 décembre 2015, se détaillant ainsi :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	52 493,007	56 705,872
Rémunération variable du gestionnaire	4 162,811	-
Rémunération du dépositaire	8 748,836	9 450,978
Total	<u>65 404,654</u>	<u>66 156,850</u>

Note 13 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016 à D : 14.244,534 contre un solde de D : 16.130,547 au 31 décembre 2015 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Redevance CMF	7 414,270	8 009,308
Honoraires commissaire	6 518,936	7 657,000
Services bancaires	1,820	3,899
Publications	300,008	450,840
Autres	9,500	9,500
Total	14 244,534	16 130,547

Note 14 : Autres informations

14.1. Données par part et ratios pertinents

Données par part

	2016	2015	2014	2013	2012
Revenus des placements	4,987	6,867	4,585	4,306	4,327
Charges de gestion des placements	(0,871)	(1,093)	(0,712)	(0,807)	(0,804)
Revenus net des placements	4,116	5,774	3,873	3,499	3,523
Autres charges	(0,190)	(0,266)	(0,167)	(0,192)	(0,218)
Résultat d'exploitation (1)	3,926	5,508	3,706	3,307	3,305
Régularisation du résultat d'exploitation	0,172	(1,228)	0,737	0,237	0,265
Sommes distribuables de l'exercice	4,098	4,279	4,443	3,543	3,570
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	0,053	0,004	0,092	(0,033)	(0,092)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,010	0,047	(0,406)	0,150	0,052
Frais de négociation de titres	-	-	-	-	(0,002)
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	0,063	0,051	(0,314)	0,117	(0,042)
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	3,989	5,558	3,392	3,424	3,263
Résultat non distribuable de l'exercice	0,063	0,051	(0,314)	0,117	(0,042)
Régularisation du résultat non distribuable	0,017	0,009	(0,075)	(0,050)	(0,043)
Sommes non distribuables de l'exercice	0,079	0,060	(0,389)	0,067	(0,085)
Distribution de dividende	4,279	4,443	3,543	3,570	2,731
Valeur liquidative	103,811	103,913	104,017	103,506	103,466

Ratios de gestion des placements

Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,84%	1,05%	0,69%	0,78%	0,78%
Autres charges / actif net moyen	0,18%	0,26%	0,16%	0,19%	0,21%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net	3,95%	4,12%	4,28%	3,42%	3,46%

14.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "FCP Hélion Monéo" est confiée à la Société de gestion "Hélion Capital". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit:

- Une rémunération en hors taxes de 0,6% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien
- Une commission de surperformance si "FCP Hélion Monéo" réalise un rendement supérieur à un taux objectif égal au TMM+0,5% (en net de retenues à la source). Cette commission, qui est de 20% majorée de la TVA, est calculée sur la base du différentiel entre le rendement réalisé et l'objectif de rendement calculé sur la base du TMM mensuel affiché par la BCT à la date de calcul de la V.L.

La BIAT assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, avec un minimum annuel de D : 1.000 dinars HT.

FCP HELION ACTIONS DEFENSIF

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement «FCP HELION ACTIONS DEFENSIF » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 1.051.699, un actif net de D : 1.034.604 et un bénéfice de D : 53.700 ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement «FCP HELION ACTIONS DEFENSIF» comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2016, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers du fonds commun de placement «FCP HELION ACTIONS DEFENSIF», annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 décembre 2016, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe d'observation

4. Les liquidités et quasi-liquidités représentent à la clôture de l'exercice 21,24% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Vérifications et informations spécifiques

5. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.
6. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 8 mars 2017

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2016	31/12/2015
Portefeuille-titres	4	<u>820 492,469</u>	<u>790 649,172</u>
Actions et droits rattachés		405 774,224	529 566,112
Obligations et valeurs assimilées		375 693,957	199 054,163
Titres des Organismes de Placement Collectif		39 024,288	62 028,897
Placements monétaires et disponibilités		<u>223 405,052</u>	<u>505 293,517</u>
Placements monétaires	5	201 841,096	504 672,439
Disponibilités		21 563,956	621,078
Créances d'exploitation	6	<u>7 801,341</u>	<u>53 707,541</u>
TOTAL ACTIF		<u>1 051 698,862</u>	<u>1 349 650,230</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	12 898,935	3 807,967
Autres créditeurs divers	8	4 196,020	6 106,757
TOTAL PASSIF		<u>17 094,955</u>	<u>9 914,724</u>
ACTIF NET			
Capital	9	1 021 481,261	1 317 152,356
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		8,341	8,584
Sommes distribuables de l'exercice		13 114,305	22 574,566
ACTIF NET		<u>1 034 603,907</u>	<u>1 339 735,506</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>1 051 698,862</u>	<u>1 349 650,230</u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2016</i>	<i>Année 2015</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	43 237,612	69 925,143
Dividendes		22 287,249	43 519,023
Revenus des obligations et valeurs assimilées		20 950,363	26 406,120
Revenus des placements monétaires	11	12 881,463	41 376,460
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		56 119,075	111 301,603
Charges de gestion des placements	12	(34 892,774)	(53 495,229)
REVENU NET DES PLACEMENTS		21 226,301	57 806,374
Autres charges	13	(3 085,536)	(8 962,384)
RESULTAT D'EXPLOITATION		18 140,765	48 843,990
Régularisation du résultat d'exploitation		(5 026,460)	(26 269,424)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		13 114,305	22 574,566
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		5 026,460	26 269,424
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		38 256,250	(204 170,868)
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		(2 516,583)	105 296,030
Frais de négociation de titres		(180,328)	(587,386)
RESULTAT DE L'EXERCICE		53 700,104	(50 618,234)

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année 2016</i>	<i>Année 2015</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	53 700,104	(50 618,234)
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	18 140,765	48 843,990
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	38 256,250	(204 170,868)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(2 516,583)	105 296,030
Frais de négociation de titres	(180,328)	(587,386)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(22 356,540)	(56 691,915)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(336 475,163)	(1 430 425,442)
Souscriptions		
- Capital	11 674,728	165 456,144
- Régularisation des sommes non distribuables	(129,584)	4 853,069
- Régularisation des sommes distribuables	52,289	1 634,034
Rachats		
- Capital	(343 755,880)	(1 632 377,376)
- Régularisation des sommes non distribuables	980,302	56 058,102
- Régularisation des sommes distribuables	(5 297,018)	(26 049,415)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(305 131,599)	(1 537 735,591)
ACTIF NET		
En début de l'exercice	1 339 735,506	2 877 471,097
En fin de l'exercice	1 034 603,907	1 339 735,506
NOMBRE DE PARTS		
En début de l'exercice	13 200	27 483
En fin de l'exercice	9 872	13 200
VALEUR LIQUIDATIVE	104,802	101,495
TAUX DE RENDEMENT	4,94%	(1,16%)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP HELION ACTIONS DEFENSIF » est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 13 décembre 2010 à l'initiative de la société « Héliion Capital » et la «BIAT » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 03 Novembre 2010.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date de sa création.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP HELION ACTIONS DEFENSIF » est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est la BIAT. Le gestionnaire étant Héliion Capital.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2016, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admise à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2016 à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées du fonds.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués au 31 décembre 2016 au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.4-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.5-Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.6-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2016 à D : 820.492,469 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% Actif net
Actions & droits rattachés		548 585,967	405 774,224	39,22%
ASSAD	6 328	62 627,358	38 505,880	3,72%
NBL	8 823	73 365,164	59 881,701	5,79%
TPR	6 970	34 084,079	19 725,100	1,91%
MAGASIN GENERAL	1 263	35 236,472	31 499,220	3,04%
MONOPRIX	3 736	86 898,732	36 340,072	3,51%
CITY CARS	2 188	24 921,490	34 154,680	3,30%
ASTREE	948	71 306,581	34 128,000	3,30%
ONE TECH HOLDING	4 987	32 415,500	42 439,370	4,10%
UIB	1 231	13 845,131	22 524,838	2,18%
CEREALIS	16 873	113 885,460	86 575,363	8,37%
Obligations de sociétés & valeurs		364 708,000	375 693,957	36,31%
Bons du trésor assimilables		364 708,000	375 693,957	36,31%
BTA 04-2023-6%	280	270 928,000	281 765,589	27,23%
BTA 10-2023-6%	100	93 780,000	93 928,368	9,08%
Titres des Organismes de Placement		38 995,746	39 024,288	3,77%
FCP Hélion Monéo	376	38 995,746	39 024,288	3,77%
TOTAL		952 289,713	820 492,469	79,30%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			78,02%	

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2015	968 552,308	1 952,877	(179 856,014)	790 649,172	
Acquisitions de l'exercice					
Actions cotés	2 809,401			2 809,401	
Bons du trésor assimilables (BTA)	364 708,000			364 708,000	
Titres OPCVM	129 186,137			129 186,137	
Cessions de l'exercice					
Actions cotés	(167 275,990)			(167 275,990)	(8 283,910)
Bons du trésor assimilables (BTA)	(193 560,000)			(193 560,000)	6 940,000
Titres OPCVM	(152 130,143)			(152 130,143)	(1 172,673)
Variation des plus ou moins value latentes			38 256,250	38 256,250	
Variations des intérêts courus		7 849,643		7 849,643	
Soldes au 31 décembre 2016	952 289,713	9 802,520	(141 599,764)	820 492,469	(2 516,583)

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2016 à D : 201.841,096, se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif net
Dépôts à Terme		200 000,000	201 841,096	19,51%
Placement_91j_6% (au 19-01-2017)		100 000,000	100 960,000	9,76%
Placement_91j_6% (au 25-01-2017)		100 000,000	100 881,096	9,75%
TOTAL		200 000,000	201 841,096	19,51%
Pourcentage par rapport au total des			19,19%	

Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique présente au 31/12/2016 un solde de D : 7.801,341 contre D : 53 707,541 au 31/12/2015 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Dividende à recevoir	6,200	6,200
Cessions titres à encaisser	6 611,579	53 701,341
Coupon couru à l'achat sur BTA 10-2023	1 183,562	-
Total	<u>7 801,341</u>	<u>53 707,541</u>

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à D : 12.898,935 contre D : 3.807,967 au 31/12/2015 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	1 675,843	2 790,998
Rémunération variable du gestionnaire	10 894,849	361,711
Rémunération du dépositaire	328,243	655,258
Total	<u>12 898,935</u>	<u>3 807,967</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à D : 4.196,020, contre D : 6.106,757 au 31/12/2015 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Rémunération du commissaire aux comptes	3 500,431	5 159,594
Redevance du CMF	91,626	152,601
Etat, retenue à la source	303,824	494,611
Autres	300,139	299,951
Total	4 196,020	6 106,757

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2015

Montant	1 317 152,356
Nombre de parts émises	13 200
Nombre de copropriétaires	15

Souscriptions réalisées

Montant	11 674,728
Nombre de parts émises	117
Nombre de copropriétaires nouveaux	-

Rachats effectués

Montant	(343 755,880)
Nombre de parts rachetées	(3 445)
Nombre de copropriétaires sortants	(7)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	38 256,250
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(2 516,583)
Régularisation des sommes non distribuables	850,718
Frais de négociations de titres	(180,328)

Capital au 31-12-2016

Montant	1 021 481,261
Nombre de parts	9 872
Nombre de copropriétaires	8

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016 à D : 43.237,612, contre D : 69.925,143 au 31 décembre 2015, se détaillant ainsi :

	Année 2016	Année 2015
Revenus des obligations et valeurs assimilées		
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier		
- intérêts (BTA)	20 950,363	26 406,120
Dividendes		
-des titres cotés	19 565,805	37 492,971
-des titres OPCVM	2 721,444	6 026,052
TOTAL	43 237.612	69 925.143

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016 à D : 12.881,463 contre D : 41.376,460, au 31 décembre 2015, se détaillant ainsi :

	Année 2016	Année 2015
Intérêts des comptes à terme	12 392,350	27 369,518
Intérêts des billets de trésorerie	-	13 865,469
Intérêts des dépôts à vue	489,113	141,473
TOTAL	12 881.463	41 376.460

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016 à D : 34.892,774 contre D : 53.495,229 au 31 décembre 2015, se détaillant ainsi :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	22 543,509	49 913,311
Rémunération variable du gestionnaire	10 894,849	361,711
Rémunération du dépositaire	1 454,416	3 220,207
Total	34 892.774	53 495.229

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2016 à D : 3.085,536 contre D : 8.962,384 au 31 décembre 2015, se détaillant comme suit:

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Redevance CMF	1 232,568	2 728,984
Honoraires commissaire aux comptes	1 542,780	5 872,000
Services bancaires	-	0,520
Publications	300,188	350,880
Autres	10,000	10,000
Total	<u>3 085.536</u>	<u>8 962.384</u>

Note 14 : Autres informations**14.1. Données par part et ratios pertinents**

<u>Données par part</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Revenus des placements	5,685	8,432	5,207	5,759	2,903
Charges de gestion des placements	(3,535)	(4,053)	(2,832)	(2,639)	(1,648)
Revenus net des placements	2,150	4,379	2,376	3,120	1,255
Autres charges	(0,313)	(0,679)	(0,207)	(0,423)	(0,168)
Résultat d'exploitation (1)	1,838	3,700	2,168	2,697	1,087
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,509)	(1,990)	(0,173)	(0,742)	0,190
Sommes distribuables de l'exercice	1,328	1,710	1,995	1,955	1,276
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	3,875	(15,467)	6,192	(6,114)	(2,102)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(0,255)	7,977	(2,201)	0,321	(0,004)
Frais de négociation de titres	(0,018)	(0,044)	(0,016)	(0,035)	(0,042)
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	3,602	(7,535)	3,975	(5,828)	(2,148)
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	5,440	(3,835)	6,144	(3,131)	(1,062)
Droit d'entrée et de sortie	-	-	-	-	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	3,602	(7,535)	3,975	(5,828)	(2,148)
Régularisation du résultat non distribuable	0,086	4,614	0,640	1,195	2,664
Sommes non distribuables de l'exercice	3,688	(2,921)	4,615	(4,633)	0,515
Distribution de dividende	1,710	1,995	1,954	1,277	0,257
Valeur liquidative	104,802	101,495	104,700	100,044	104,000
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion de placement/ actif net moyen	3,43%	3,93%	2,77%	2,59%	1,60%
Autres charges / actif net moyen	0,30%	0,66%	0,20%	0,41%	0,16%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,29%	1,66%	1,95%	1,92%	1,24%

14.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "FCP Héliion Actions Défensif" est confiée à la Société de gestion "Héliion Capital".

Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds.

En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- Une rémunération en hors taxes de 1,55% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien

- Une commission de surperformance si "FCP Héliion Actions Défensif " réalise un rendement supérieur à un taux objectif égal au cinquième du taux d'évolution de TUNINDEX. Cette commission, qui est de 20% majorée de la TVA, est calculée sur la base du différentiel entre le rendement réalisé et l'objectif de rendement calculé sur la base de l'indice de TUNINDEX affiché par la BVMT à la date de calcul de la V.L.

La BIAT assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, avec un minimum annuel de D : 1.000 dinars HT .

FCP HELION ACTIONS PROACTIF

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2016

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de FCP HELION ACTIONS PROACTIF relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de FCP HELION ACTIONS PROACTIF, comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2016, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un actif net de 595 202 DT, y compris des sommes distribuables de l'exercice s'élevant à 992 DT.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité de la société HELION CAPITAL. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de

définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de FCP HELION ACTIONS PROACTIF, ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

En outre, nous formulons l'observation suivante :

- Au 31 décembre 2016, l'actif de FCP HELION ACTIONS PROACTIF a été employé en liquidités et quasi-liquidités à hauteur de 22,95%. Ce taux est en dépassement de la limite de 20% fixée par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille du fonds.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 08 mars 2017

Le Commissaire aux Comptes :

AMC Ernst & Young

Fehmi LAOURINE

BILAN
Exercice clos le 31 décembre 2016

(Unité : en DT)

<u>ACTIF</u>	Note	Période Du 01/01/2016 Au 31/12/2016	Période Du 01/01/2015 Au 31/12/2015
AC 1 - Portefeuille titres		467 821	585 901
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	4.1	467 821	585 901
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		139 324	161 272
Disponibilités	4.3	139 324	161 272
TOTAL ACTIF		607 145	747 173
<u>PASSIF</u>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	4.4	8 829	2 166
PA 2 - Autres créditeurs divers	4.4	3 114	4 614
TOTAL PASSIF		11 943	6 780
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 - Capital	4.5	594 205	734 447
CP 2 - Sommes distribuables		997	5 946
Sommes distribuables des exercices antérieurs		5	7
Sommes distribuables de l'exercice		992	5 939
ACTIF NET		595 202	740 393
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		607 145	747 173

ETAT DE RESULTAT
Exercice clos le 31 décembre 2016
(Unité : en DT)

	Note	Période Du 01/01/2016 Au 31/12/2016	Période Du 01/01/2015 Au 31/12/2015
PR 1 - Revenus du portefeuille titres	4.6	21 196	47 843
Dividendes		21 196	41 863
Revenus des obligations et valeurs assimilées		0	5 980
PR 2 - Revenus des placements monétaires	4.7	6 000	13 884
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		27 196	61 727
CH 1 - Charges de gestion des placements	4.8	-23 906	-39 915
REVENUS NET DES PLACEMENTS		3 290	21 812
PR 3 - Autres produits		0	0
CH 2 - Autres charges	4.9	-2 231	-6 515
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 059	15 297
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		-67	-9 358
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		992	5 939
PR4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		67	9 358
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		65 068	-154 512
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		-11 958	-23 813
Frais de négociation de titres		-255	-651
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		53 914	-163 679

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Exercice clos le 31 décembre 2016

(Unité : en DT)

	Période Du 01/01/2016 Au 31/12/2016	Période Du 01/01/2015 Au 31/12/2015
--	---	---

AN1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitations	53 914	-163 679
Résultat d'exploitation	1 059	15 297
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	65 068	-154 512
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-11 958	-23 813
Frais de négociation de titres	-255	-651
AN2 - Distribution de dividendes	-5 181	-6 957
AN3 - Transactions sur le capital	-193 924	-868 712
a - Souscriptions	50 770	1 162
Capital	48 068	1 149
Régularisation des sommes non distribuables	2 282	18
Régularisation des sommes distribuables	420	-5
Droits d'entrée		
b- Rachats	-244 694	-869 874
Capital	-235 156	-974 360
Régularisation des sommes non distribuables	-8 291	113 970
Régularisation des sommes distribuables	-1 248	-9 484
Droits de sortie	1	0
Variation de l'actif net	-145 191	-1 039 348
AN 4 - Actif Net		
Début de l'exercice	740 393	1 779 741
Fin de l'exercice	595 202	740 393
AN 5 - Nombre de parts		
Début de l'exercice	7 655	16 974
Fin de l'exercice	5 705	7 655
Valeur liquidative	104,329	96,720
AN 6 - Taux de rendement	8,66%	-7,36%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

AU 31-12-2016

1. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT HELION ACTIONS PROACTIF :

FCP HELION ACTIONS PROACTIF est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 03 novembre 2010 n° 41/2010.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 1000 parts de 100 DT chacune. Sa durée de vie a été fixée à 99 ans.

FCP HELION ACTIONS PROACTIF est un fonds commun de placement de distribution. Le dépositaire de ce fonds est la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT).

Le gestionnaire est HELION CAPITAL.

L'ouverture au public de ce fonds a eu lieu le 31-12-2010.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-2016 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value

potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-2016 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative au 31-12-2016 pour les titres OPCVM.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Les placements monétaires sont évalués à leur coût d'acquisition.

3.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Le portefeuille-titres est arrêté au 31 décembre 2016 à 467 821 dinars, détaillé comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% Actif
Actions cotées	62 093	534 516	438 657	72,25%
S. Magasin Général	1 191	33 010	29 704	4,89%
ADWYA	5 985	28 606	37 586	6,19%
ASSAD	6 306	62 567	38 372	6,32%
MONOPRIX	3 444	69 729	33 500	5,52%
SOTUVER	7 296	34 950	27 462	4,52%
TPR	12 883	57 526	36 459	6,00%
TUNISIE LEASING	1 924	43 511	35 344	5,82%
UIB	2 783	39 881	50 923	8,39%
NBL	6 187	51 446	41 991	6,92%
CITY CARS	3 340	41 057	52 137	8,59%
CEREALIS	10 754	72 232	55 179	9,09%
Titres des OPCVM	281	29 058	29 164	4,80%
FCP HELION MONEO	281	29 058	29 164	4,80%
Total	62 374	563 574	467 821	77,05%

4.2- Note sur les mouvements du portefeuille :

Le tableau ci-dessous récapitule les mouvements du portefeuille au cours de l'exercice 2016 :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) values réalisées
Soldes au 31 décembre 2015	746 722	-	-160 821	585 901	
Acquisitions de l'exercice					
Actions admises à la cote de la bourse	26 728			26 728	
Bons de trésor assimilables (BTA)					
Actions SICAV					
Parts OPCVM	181 227			181 227	
Droits d'attribution					
Cessions et remboursements de l'exercice					
Actions admises à la cote de la bourse	-235 270			-235 270	-11 379
Bons de trésor assimilables (BTA)					
Actions SICAV					
Parts OPCVM	-152 169			-152 169	-579
Droits d'attribution	-3 665			-3 665	
Variation des plus ou moins values latentes			65 068	65 068	
Variation des intérêts courus		0			
Soldes au 31 décembre 2016	563 574	-	-95 753	467 821	-11 958

4.3- Note sur les disponibilités :

DÉSIGNATION	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% actif
DISPONIBILITES				
- AVOIRS EN BANQUE		44 274	44 274	7,29%
- DEPOT A TERME		95 000	95 050	15,66%
TOTAL		139 274	139 324	22,95%

4.4- Note sur les passifs :

Le total passifs au 31 décembre 2016 s'élève à 11 943 DT et se détaille comme suit :

Libellé	Valeur au 31/12/2016	Valeur au 31/12/2015
Gestionnaire	1 151	1 796
Dépositaire	297	370
Commissions de gestion variables	7 381	0
Total PA1- Opérateurs créditeurs	8 829	2 166
Commissaire aux comptes	2 600	3 878
Publications CMF	300	300
Impôt à payer	165	360
Redevance CMF	49	76
Total PA2- Autres créditeurs divers	3 114	4 614
Total	11 943	6 780

4.5- Capital :

La variation de l'Actif Net de l'exercice s'élève à – 145 191 DT et se détaille comme suit :

Variation de la part Capital	-140 241
Variation de la part Revenu	-4 950
Variation de l'Actif Net	-145 191

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2016 se détaillent ainsi :

Capital au 01-01-2016 :

Montant :	734 447
Nombre de titres :	7 655
Nombre de porteurs de parts :	10

Souscriptions réalisées :

Montant :	48 068
Nombre de titres émis :	501
Nombre porteurs de parts nouveaux :	0

Rachats effectués :

	235 157
Nombre de titres rachetés :	2 451
Nombre porteurs de parts sortants :	2

Capital au 31-12-2016 :

Montant :	547 358(*)
Nombre de titres :	5 705
Nombre porteurs de parts :	8

(*)Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de l'exercice. La valeur du capital en fin de l'exercice est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de l'exercice.

Ainsi, la valeur du capital en fin de l'exercice peut être déterminée ainsi :

Capital sur la base part de capital de début d'exercice	547 358
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	65 068
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-11 958
Frais de négociation de titres	-255
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-6 009
Commission de rachat	1
Capital au 31-12-2016	594 205

4.6- Revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période	Période
	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016	Du 01/01/2015 Au 31/12/2015
Dividendes	21 196	41 863
Des actions cotées	19 845	38 244
Des titres OPCVM	1 351	3 619
Revenus des obligations et valeurs assimilées	0	5 980
Intérêts courus	0	5 980
Total	21 196	47 843

4.7- Revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31-12-2016 à 6 000 DT et s'analysent comme suit :

Désignation	Période	Période
	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016	Du 01/01/2015 Au 31/12/2015
Intérêts sur les avoirs bancaires	6 000	13 884
Total	6 000	13 884

4.8- Note sur les charges de gestion des placements :

Le total de ces charges s'élève à 23 906 DT au 31-12-2016 et elles se détaillent comme suit :

Désignation	Période	Période
	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016	Du 01/01/2015 Au 31/12/2015
Rémunération fixe du Gestionnaire	15 345	38 015
Rémunération Variable du gestionnaire	7 381	0
Rémunération du Dépositaire	1 180	1 900
Total	23 906	39 915

4.9- Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2016 à 2 231 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Période	Période
	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016	Du 01/01/2015 Au 31/12/2015
Rémunération CAC	1 271	4 444
Redevance CMF	650	1 611
Autres charges	310	460
Total	2 231	6 515

5- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

5.1- Données par parts et ratios pertinents

Données par part	2016	2015	2014	2013	2012
Revenus des placements	4,767	8,064	3,486	5,545	2,619
Charges de gestion des placements	-4,190	-5,215	-2,655	-3,899	-2,715
Revenu net des placements	0,577	2,849	0,832	1,647	-0,096
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-0,391	-0,851	-0,256	-0,526	-0,209
Résultat d'exploitation (1)	0,186	1,998	0,576	1,120	-0,305
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,012	-1,222	-0,158	-0,593	-0,120
Somme distribuables de l'exercice	0,174	0,776	0,417	0,527	-0,425
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	11,405	-20,184	8,532	-10,487	-1,176

Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-2,096	-3,111	-0,836	2,061	1,198
Frais de négociation de titres	-0,045	-0,085	-0,026	-0,101	-0,070
Plus ou moins values sur titres et frais de négociation (2)	9,265	-23,380	7,669	-8,527	-0,632
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	9,450	-21,382	8,245	-7,407	-0,937
Droits d'entrées et droits de sorties	0,000	0,000	0,000	0,257	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	9,265	-23,380	7,669	-8,270	-0,632
Régularisation du résultat non distribuable	-1,053	14,890	1,396	2,479	1,248
Sommes non distribuables de l'exercice	8,211	-8,490	9,065	-5,791	0,616
Distribution de dividendes	0,776	0,417	0,103	0,000	0,999
Valeur liquidative	104,329	96,720	104,851	95,471	100,733
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements/actif net moyen	3,68%	2,48%	3,01%	2,48%	2,89%
Autres charges/actif net moyen	0,34%	0,40%	0,29%	0,33%	0,22%
Résultat distribuable de l'exercice/actif net moyen	0,15%	0,37%	0,47%	0,34%	-0,45%

5.2 Transactions avec les parties liées :

- En rémunération des services de gestion du FCP, le gestionnaire perçoit une commission annuelle de gestion de 2% HT de l'actif net, calculée quotidiennement et réglée mensuellement.

En plus de ces frais fixes, il existe une commission de surperformance qui vise à rémunérer la société de gestion dès que le FCP dépasse ses objectifs. Cette commission est facturée au FCP si la performance est positive. Elle est de 20% HT de la différence, si elle est positive, entre la performance du fonds et la moitié (50%) de la performance de l'indice Tunindex.

Les frais de gestion fixes s'élèvent à 15 345 DT au 31-12-2016.

Les frais de gestion variables s'élèvent à 7 381 DT au 31-12-2016.

- La convention du dépositaire qui lie la BIAT et le gestionnaire de FCP HELION ACTIONS PROACTIF prévoit le paiement d'une rémunération annuelle de 0,10% (HT) de l'actif net avec un minimum de 1 000 DT (HT) par an. Cette rémunération calculée quotidiennement, est réglée trimestriellement à terme échu. Elle s'élève à 1 180 DT au 31-12-2016.

Projet de résolutions AGO

SANIMED

Siège social : Route de Gremda Km 10,5 - BP 68 Marquez Sahnoun 3012 Sfax- Tunisie

Projet de la 1^{ière} résolution : Lecture et approbation du rapport de gestion préparé par le Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2016

Après lecture du rapport de gestion et du rapport général des commissaires aux comptes, relatifs à l'exercice 2016, l'Assemblée Générale approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité et dans tous ses détails.

Cette résolution est approuvée àdes présents

Projet de la 2^{ième} résolution : Approbation des conventions réglementées conclues avec la société « SANIMEUBLE »

Après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions suivantes :

- La vente à la société « SANIMEUBLE » de marchandises pour un montant de 946 061 dinars TTC. Le compte client « SANIMEUBLE » présente au 31 décembre 2016 un solde débiteur de 542 223 dinars.
- L'achat auprès de la société « SANIMEUBLE » de marchandises pour un montant de 1 604 259 dinars TTC. Les comptes fournisseurs « SANIMEUBLE » présentent au 31 décembre 2016 un solde créditeur de 1 213 658 dinars.
- Vente au profit de la société « SANIMEUBLE » d'une voiture Peugeot Boxer (4514 TU 159) pour un montant de 30 000 dinars.

le compte débiteur divers SANIMEUBLE présente au 31/12/2016 un solde débiteur de 30 000 dinars

La société AB-Corporation n'a pas pris part au vote. Ses actions n'ont pas été prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

A cet effet, le quorum a été recalculé.

**Cette résolution est approuvée à des présents
(compte non tenu des actions de AB-CORPORATION)**

Projet de la 3^{ième} résolution : Approbation des conventions réglementées conclues avec la société « Abdennadher Bricolage Center »

Après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve la convention suivante :

- La vente à la société « ABC » de marchandises pour un montant de 84 655 dinars TTC. Le compte client « ABC » présente au 31 décembre 2016 un solde débiteur de 30 368 dinars.
- L'achat auprès de la société « ABC » de marchandises pour un montant de 3 411 dinars TTC. Le compte fournisseur « ABC » présente au 31 décembre 2016 un solde créditeur de 3 360 dinars.

Monsieur Lotfi ABDENNADHER n'a pas pris part au vote. Ses actions n'ont pas été prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

A cet effet, le quorum a été recalculé.

**Cette résolution est approuvée àdes présents
(compte non tenu des actions de Mr Lotfi ABDENNADHER)**

Projet de la 4^{ième} résolution : Approbation des conventions réglementées conclues avec la société « SOMOCER»

Après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve la convention suivante :

- Le compte fournisseur « SOMOCER » présente au 31 décembre 2016 un solde créditeur de 1 247 dinars.
- La vente à la société « SOMOCER » de marchandises pour un montant de 25 006 dinars TTC. Le compte client « SOMOCER » présente au 31 décembre 2016 un solde débiteur de 25 006 dinars.
- L'émission par la société « SOMOCER » en date du 22 décembre 2016 d'un billet de trésorerie d'un montant de 500 000 dinars souscrit par la société « SANIMED ».

Les intérêts constatés en 2016 par la société « SANIMED » s'élèvent à un montant de 1 000 dinars.

Le compte débiteur divers SOMOCER présente au 31/12/2016 un solde débiteur de 501 000 dinars

Monsieur Lotfi ABDENNADHER et la société AB Corporation n'ont pas pris part au vote. Leurs actions n'ont pas été prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

A cet effet, le quorum a été recalculé.

**Cette résolution est approuvée àdes présents (compte non
tenu des actions de Mr Lotfi ABDENNADHER et la société AB
Corporation)**

Projet de la 5^{ième} résolution : Approbation des conventions réglementées conclues avec la société « SOMOSAN»

Après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve la convention suivante :

- L'émission par la société « SOMOSAN » en date du 22 décembre 2016 d'un billet de trésorerie d'un montant de 500 000 dinars souscrit par la société « SANIMED ».

Les intérêts constatés en 2016 par la société « SANIMED » s'élèvent à un montant de 1 000 dinars.

le compte débiteur divers SOMMOSAN présente au 31/12/2016 un solde débiteur de 501 000 dinars

L'achat auprès de la société « SOMOSAN » de marchandises pour un montant de 28 113 dinars TTC. Les comptes fournisseurs « SOMOSAN » présentent au 31 décembre 2016 un solde créditeur de 57 082 dinars.

Monsieur Lotfi ABDENNADHER n'a pas pris part au vote. Ses actions n'ont pas été prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

A cet effet, le quorum a été recalculé.

**Cette résolution est approuvée àdes présents (compte non
tenu des actions de Mr Lotfi ABDENNADHER)**

Projet de la 6^{ième} résolution : Approbation des conventions réglementées conclues avec la société « SOMOCER NEGOCE»

Après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve la convention suivante :

- Le compte fournisseur « SOMOCER NEGOCE » présente au 31 décembre 2016 un solde créditeur de 14 930 dinars.
- L'émission par la société « SANIMED » en date du 24 février 2012 d'un billet de trésorerie d'un montant de 550 000 dinars souscrit par la société « SOMOCER NEGOCE ». Le montant payé en 2015 s'élève à 100 000 dinars (soit 10 traites de 10 000 dinars chacune). Le compte « SOMOCER NEGOCE » présente au 31 décembre 2016 un solde créditeur de 340 000 dinars.

Cette résolution est approuvée àdes présents

Projet de la 7^{ième} résolution : Approbation des conventions réglementées conclues avec la société « ATD SICAR »

Après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions suivantes :

- L'émission par la société « SANIMED » en date du 12 janvier 2016 d'un billet de trésorerie d'un montant de 1 000 000 dinars souscrit par la société « ATD SICAR ».
Ce billet de trésorerie a été renouvelé deux fois au cours de l'exercice 2016.
Les intérêts comptabilisés en 2016 par la société « SANIMED » s'élèvent à un montant de 58 788 dinars.
Les commissions y afférentes se sont élevées à 8 910 dinars hors taxes.
- L'émission par la société « SANIMED » en date du 30 janvier 2016 d'un billet de trésorerie d'un montant de 1 000 000 dinars souscrit par la société « ATD SICAR ».
Ce billet de trésorerie a été renouvelé deux fois au cours de l'exercice 2016.
Les intérêts comptabilisés en 2016 par la société « SANIMED » s'élèvent à un montant de 55 559 dinars.
Les commissions y afférentes se sont élevées à 8 444 dinars hors taxes.
- L'émission par la société « SANIMED » en date du 1^{er} février 2016 d'un billet de trésorerie d'un montant de 2 000 000 dinars souscrit par la société « ATD SICAR ».
Ce billet de trésorerie a été renouvelé deux fois au cours de l'exercice 2016.
Les intérêts comptabilisés en 2016 par la société « SANIMED » s'élèvent à un montant de 111 118 dinars.
Les commissions y afférentes se sont élevées à 16 886 dinars hors taxes.
- L'émission par la société « SANIMED » en date du 27 février 2016 d'un billet de trésorerie d'un montant de 1 000 000 dinars souscrit par la société « ATD SICAR ».
Ce billet de trésorerie a été renouvelé trois fois au cours de l'exercice 2016.
Les intérêts comptabilisés en 2016 par la société « SANIMED » s'élèvent à un montant de 38 640 dinars.
Les commissions y afférentes se sont élevées à 8 440 dinars hors taxes.
- L'émission par la société « SANIMED » en date du 08 mars 2016 d'un billet de trésorerie d'un montant de 2 000 000 dinars souscrit par la société « ATD SICAR ».
Ce billet de trésorerie a été renouvelé deux fois au cours de l'exercice 2016.
Les intérêts comptabilisés en 2016 par la société « SANIMED » s'élèvent à un montant de 60 136 dinars.
Les commissions y afférentes se sont élevées à 16 313 dinars hors taxes.
- L'émission par la société « SANIMED » en date du 05 mai 2016 d'un billet de trésorerie d'un montant de 1 500 000 dinars souscrit par la société « ATD SICAR ».
Ce billet de trésorerie a été renouvelé une fois au cours de l'exercice 2016.
Les intérêts comptabilisés en 2016 par la société « SANIMED » s'élèvent à un montant de 60 209 dinars.
Les commissions y afférentes se sont élevées à 10 112 dinars hors taxes.
- L'émission par la société « SANIMED » en date du 05 mai 2016 d'un billet de trésorerie d'un montant de 1 500 000 dinars souscrit par la société « ATD SICAR ».
Ce billet de trésorerie a été renouvelé une fois au cours de l'exercice 2016.
Les intérêts comptabilisés en 2016 par la société « SANIMED » s'élèvent à un montant de 60 443 dinars.

Les commissions y afférentes se sont élevées à 10 112 dinars hors taxes

La société ATD SICAR n'a pas pris part au vote. Les actions de la société ATD SICAR n'ont pas été prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

A cet effet, le quorum a été recalculé

Cette résolution est approuvée àdes présents (compte non tenu des actions de la société ATD SICAR)

Projet de la 8^{ième} résolution : Approbation des conventions réglementées conclues avec la société « SOTEMAIL »

Après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve la convention suivante :

- L'achat auprès de la société « SOTEMAIL » de marchandises pour un montant de 2 403 dinars TTC. Le compte fournisseur « SOTEMAIL » présente au 31 décembre 2016 un solde 0 dinars.

Monsieur Lotfi ABDENNADHER et la société AB Corporation n'ont pas pris part au vote. Leurs actions n'ont pas été prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

A cet effet, le quorum a été recalculé.

Cette résolution est approuvée àdes présents (compte non tenu des actions de Mr Lotfi ABDENNADHER et la société AB Corporation)

Projet de la 9^{ième} résolution : Approbation des conventions réglementées conclues avec la société « AB CORPORATION »

Après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve la convention suivante :

- L'émission par la société « AB CORPORATION » en date du 7 février 2015 d'un billet de trésorerie d'un montant de 500 000 dinars souscrit par la société « SANIMED ».

Les intérêts constatés en 2016 par la société « SANIMED » s'élèvent à un montant de 40 000 dinars.

Le compte débiteur divers AB CORPORATION présente au 31/12/2016 un solde débiteur de 3 154 335 dinars

Monsieur Lotfi ABDENNADHER et la société AB Corporation n'ont pas pris part au vote. Leurs actions n'ont pas été prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

A cet effet, le quorum a été recalculé.

Cette résolution est approuvée àdes présents (compte non tenu des actions de Mr Lotfi ABDENNADHER et de la société AB Corporation)

Projet de la 10^{ième} résolution : Approbation des conventions réglementées conclues avec la société « SANITEC »

Après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions suivantes :

- La location par la société « SANIMED » d'un local sis à route de Gremda km 10.5 Sfax à la société « SANITEC » pour une période d'une année commençant le 30 décembre 2014 et expirant le 29 décembre 2015 renouvelable et ce moyennant un loyer mensuel s'élevant à 617 dinars toutes taxes comprises.

Le montant facturé au cours de l'exercice 2016 s'élève à 7 412 dinars toutes taxes comprises.

- La vente en 2016 à la société « SANITEC » de divers fournitures pour un montant de 313 128 dinars toutes taxes comprises. Le compte client « SANITEC » présente au 31 décembre 2016 un solde 0 dinars.
- L'achat auprès de la société « SANITEC » de marchandises pour un montant de 855 805 dinars TTC. Le compte fournisseur « SANITEC » présente au 31 décembre 2016 un solde créditeur de 188 415 dinars.

La société AB Corporation n'a pas pris part au vote. Ses actions n'ont pas été prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

A cet effet, le quorum a été recalculé.

**Cette résolution est approuvée àdes présents
(compte non tenu des actions de la société AB Corporation)**

Projet de la 11^{ième} résolution : Approbation de la convention d'obtention du crédit bancaire auprès de la ATB d'un montant de 3 000 000 dinars

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la convention suivante :

- La société a contracté au cours de l'exercice 2016 un crédit à court terme d'un montant de 3 000 000 dinars auprès de la ATB remboursable sur une durée de dix mois au taux du marché monétaire majoré de 3,8125 points.

Cette résolution est approuvée àdes présents

Projet de la 12^{ième} résolution : Approbation de la reconduction de la convention réglementée conclue avec la société « SOPPEC INVEST »

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la reconduction de la convention suivante avec la société « SOPPEC INVEST ».

- L'émission par la société « SOPPEC INVEST » en date du 1^{er} Juillet 2013 d'un billet de trésorerie d'un montant de 90 000 dinars souscrit par la société « SANIMED ».
Les intérêts constatés en 2013 par la société « SANIMED » s'élèvent à un montant de 5 400 dinars.
Le compte débiteur divers SOPPEC INVEST présente au 31/12/2016 un solde débiteur de 108 507 dinars

Monsieur Anas ABDENNADHER et la société AB Corporation n'ont pas pris part au vote. Leurs actions n'ont pas été prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

A cet effet, le quorum a été recalculé.

**Cette résolution est approuvée àdes présents
(compte non tenu des actions de Mr Anas ABDENNADHER et de la
société AB Corporation)**

Projet de la 13^{ième} résolution : Approbation de la reconduction de la convention réglementée conclue avec la société « SANIMEUBLE»

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la reconduction de la convention suivante avec la société « SANIMEUBLE».

- La location par la société « SANIMED » d'un local sis à route de Gremda km 10.5 Sfax à la société « SANIMEUBLE » pour une période d'une année commençant le 01 janvier 2014 et expirant le 31 décembre 2014 renouvelable et ce moyennant un loyer mensuel s'élevant à 5 882 dinars toutes taxes comprises avec une augmentation annuelle de 5%.

Le montant facturé au cours de l'exercice 2016 s'élève à 77 822 dinars toutes taxes comprises.

La société « AB Corporation » n'a pas pris part au vote. Ses actions n'est pas été prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

A cet effet, le quorum a été recalculé.

**Cette résolution est approuvée àdes présents
(compte non tenu des actions de la société AB Corporation)**

Projet de la 14^{ième} résolution : Approbation de la reconduction des conventions réglementées conclues avec la société « AB Corporation»

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la reconduction de la convention suivante :

- La signature en date du 2 janvier 2014 d'une convention d'assistance stratégique, contrôle de gestion, juridique, comptable, fiscale et audit interne avec la société « AB CORPORATION » pour des honoraires mensuels de 20 000 dinars (H.T), avec une augmentation annuelle de 5%.

Cette convention annule et remplace celle signée en date du 1^{er} juillet 2010.

Aucun montant n'a été facturé au cours de l'exercice 2016 .Les comptes fournisseurs « AB CORPORATION » présente au 31 décembre 2016 un solde nul.

La société « AB Corporation » ainsi que messieurs Lotfi et Anas ABDENNADHER n'ont pas pris part au vote. leurs actions n'ont pas été prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

A cet effet, le quorum a été recalculé.

**Cette résolution est approuvée àdes présents
(compte non tenu des actions de la société AB Corporation et des
actions des Mrs Lotfi et Anas ABDENNADHER)**

Projet de la 15^{ième} résolution : Approbation de la reconduction des conventions réglementées conclues avec "L'ATB"

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la reconduction de la convention suivante :

- La société a obtenu un accord de principe pour un crédit à long terme d'un montant de 3 000 000 dinars auprès de l'ATB remboursable sur une durée de 15 ans dont deux années de franchise imputable sur la ligne de crédit extérieure qui sera accordée par la Banque Européenne d'Investissement "BEI" à un taux égal au coût de la ligne BEI majoré de 2,5 points. En attendant l'accord définitif et la signature du contrat de crédit à long terme, la société a contracté auprès de l'ATB un crédit relais de 3 000 000 dinars remboursable sur six mois renouvelable au Taux du Marché Monétaire majoré de 3,81 points.

Cette résolution est approuvée àdes présents

Projet de la 16^{ième} résolution : Approbation des rémunérations, des primes et avantages octroyés au Directeur Général

Après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions suivantes :

- La rémunération nette du Directeur Général Mr Mouldi BELHAJ a été fixée à 8 000 dinars sur 13 mensualités outre la prise en charges par la société des frais de carburant dans la limite de 500 dinars par mois et des frais de communications téléphoniques.
La rémunération brute en 2016 s'élève à un montant de 160 013 dinars.
- Le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction.
- La prime du Directeur Général au titre de l'exercice 2015 servie en 2016 s'élève à un montant brut de 96 422 dinars.
- La prise en charge par la société des frais de déplacement à l'étranger du Directeur Général pour un montant de 33 708 dinars.

Cette résolution est approuvée àdes présents

Projet de la 17^{ième} résolution : Approbation des rémunérations, des primes et avantages octroyés au Directeur Général Adjoint

Après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions suivantes :

- La rémunération nette du Directeur Général Adjoint Mr Samy HBAIEB a été fixée à 6 000 dinars sur 13 mensualités outre la prise en charges par la société des frais de carburant dans la limite de 500 dinars par mois et des frais de communications téléphoniques dans la limite de 300 dinars par mois.
La rémunération brute en 2016 s'élève à un montant de 118 318 dinars.
- Le Directeur Général Adjoint bénéficie d'une voiture de fonction.

- La prime du Directeur Général Adjoint au titre de l'exercice 2015 servie en 2016 s'élève à un montant brut de 64 273 dinars.
- La prise en charge par la société des frais de déplacement à l'étranger du Directeur Général Adjoint pour un montant de 19 358 dinars.

Cette résolution est approuvée àdes présents

Projet de la 18^{ième} résolution : Approbation des avantages octroyés au Président du Conseil d'Administration

Après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions suivantes :

- La prise en charge par la société des frais de déplacement à l'étranger du Président du Conseil d'Administration pour un montant de 2 195 dinars.

Monsieur Anas ABDENNADHER n'ont pas pris part au vote. leurs actions n'ont pas été prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

A cet effet, le quorum a été recalculé.

**Cette résolution est approuvée àdes présents
(compte non tenu des actions de Mr Anas ABDENNADHER)**

Projet de la 19^{ième} résolution : Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2016

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe les jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration à un montant brut de 75 000 dinars.

L'Assemblée Générale donne pouvoir au conseil d'administration de répartir le montant global des jetons de présence au titre de l'exercice 2016 fixé ci-dessus sur les membres du Conseil d'Administration de la société.

Cette résolution est approuvée à des présents

Projet de la 20^{ième} résolution : Approbation des états financiers de l'exercice 2016

Suite à la résolution précédente, l'Assemblée Générale approuve les états financiers relatifs à l'exercice 2016 tels qu'ils ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Elle approuve en outre les opérations et mesures traduites dans ces états qui font ressortir pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 un résultat net de l'exercice bénéficiaire de 2 695 502,672 DT.

Cette résolution est approuvée à des présents

Projet de la 21^{ième} résolution : Affectation des résultats de l'exercice 2016

Après lecture du rapport de gestion préparé par le Conseil d'Administration et du rapport général des commissaires aux comptes, relatifs à l'exercice 2016, et après avoir constaté que les comptes de l'exercice 2016 se soldent par un bénéfice de 2 695 502,672 DT, l'Assemblée Générale des actionnaires décide d'affecter le résultat bénéficiaire de cet exercice comme suit :

Bénéfice net de l'exercice 2016	2 695 502,672
(+) Résultats reportés	4 257 121,490
Base de calcul de la réserve légale	6 952 624,162
(-) Réserves légales (5%)	347 631,208
(-) Réserve spéciale d'investissement	1 351 600,000
Bénéfice distribuable	5 253 392,954
(-) Dividendes : soit 0,065 DT par Action	806 000,000
Réserves facultatives	4 447 392,954
Résultat à reporter	0,000

Cette résolution est approuvée à des présents

Projet de la 22^{ième} résolution : Quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion au titre de l'exercice 2016

L'Assemblée Générale des actionnaires donne quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Cette résolution est approuvée à des présents

Projet de la 23^{ième} résolution : Nomination de trois nouveaux Administrateurs.

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale des actionnaires décide l'augmentation du nombre d'administrateurs de 5 à 8 membres et de nommer comme administrateurs pour le reste du mandat du Conseil d'Administration actuel :

- La société ATD SICAR (2^{ème} siège).
- la société AB CORPORATION (2^{ème} siège).
- Un Administrateur représentant les actionnaires minoritaires.

Les administrateurs sus-désignés, tous présents ou représentés déclarent accepter les fonctions d'administrateurs qui viennent de leur être conférées.

Cette résolution est approuvée à des présents

Projet de la 24^{ième} résolution : Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes

L'Assemblée Générale ordinaire décide de renouveler le mandat des commissaires aux comptes « Société GRG Audit » représentée par Mme Chiraz DRIRA GHORBEL et « Société KBH Audit & Conseil » représentée par Mr Nizar BARKIA pour les exercices 2017, 2018 et 2019.

Cette résolution est approuvée à des présents

Projet de la 25^{ième} résolution : Pouvoir à donner au conseil d'administration pour acheter et vendre les actions SANIMED en Bourse.

En application de l'article 19 nouveau de la loi 94/117 du 14 Novembre 1994 l'Assemblée

Générale ordinaire autorise expressément la société SANIMED à acheter et à revendre ses propres actions en bourse en vue de réguler son cours sur le marché et ce pour une durée de trois ans à partir de ce jour.

Les conditions d'achat et de vente sur le marché, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée, seront fixés par le Conseil d'Administration de la société.

Cette résolution est approuvée à des présents

Projet de la 26^{ième} résolution Pouvoirs pour formalités

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer toutes les formalités juridiques d'enregistrement, de dépôt, de publicité et autres requises par la loi.

Cette résolution est approuvée à des présents